



RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 24 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL

	• Désignation du secrétaire de séance	8
	• Procès-verbal de la séance du 4 février 2022	8
1	• Compte rendu des délégations	8
2	• Bureau métropolitain – Élection d'un membre	9
3	• Stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsables - Feuille de route économie sociale et solidaire responsable - Raison d'être de la plateforme RSE de la métropole nantaise	10
4	• Économie sociale et solidaire - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022 - 2024 avec l'association les Ecosolies - Approbation	40
5	• Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Protocole d'accord 2022-2026 – Approbation	44
6	• Transition écologique - Égalité - Schéma stratégique piéton métropolitain – Approbation	48
7	• Transition écologique - Saint-Herblain Indre Couéron – Aménagement d'un axe magistral cyclable – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre	57
8	• Transition écologique - Bouguenais - Rénovation de la ligne 3 de tramway secteur Neustrie / Les Couëts - Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Approbation	63
9	• Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2022 et des tarifs au 1er juillet 2022 – Approbation	65
10	• Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières - Avenant n° 2 à conclure avec l'ANRU – Approbation	80
11	• Nantes Doulon-Bottière – ZAC Doulon-Gohards – Dossier de réalisation des équipements publics – Programme des équipements publics – Approbation	92
12	• Nantes – Zone d'aménagement concerté Nantes Nord – Participation des constructeurs aux équipements publics – Approbation	97
13	• Nantes – Projet du Grand Bellevue – Réhabilitation de l'immeuble sis 2, rue Alfred Rebelliau – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle, de la convention de mandat et lancement d'une procédure adaptée	99

14	• Campus Nantes - Contractualisations avec les établissements d'enseignement supérieur privés - Principes d'intervention - Convention pluriannuelle de fonctionnement 2022-2024 à conclure avec l'École de Design Nantes Atlantique (EDNA) – Approbation	101
15	• Campus Nantes – Contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur privés – Convention pluriannuelle de fonctionnement 2022-2024 à conclure avec Audencia EESC – Approbation	104
16	• Centrale Nantes – NEMO 1 – Subvention – Convention - Approbation	107
17	• Participation financière de Nantes Métropole au projet « Nautiluss » du GIP ARRONAX à Saint Herblain - Convention de financement – Approbation	110
18	• Quartier hospitalo-universitaire (QHU) - Construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public – Approbation de la convention-cadre de financement multi-partenariale - Approbation de la convention financière entre la région des Pays de Loire et Nantes Métropole	112
19	• Développement économique, Innovation – Syndicat Mixte Atlanpole – Retrait du Département de la Loire-Atlantique - Adhésion de l'Université Gustave Eiffel – Modification des règles de suppléance au conseil d'administration - Approbation du principe	115
20	• Approbation de la prolongation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval sur la période 2023 - 2029 – Engagement Loire	117
21	• Délégation des aides à la pierre de l'État 2019-2024 en faveur du logement social et du parc privé – Programmation 2022 – Avenants au titre de l'année 2022 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) – Approbation	121
22	• Recherche Archéologique – Convention de fouille archéologique – Nantes – Le Bois des Anses	128
23	• Réseau de chaleur de Bellevue Nantes Saint-Herblain - Avenant n° 10 à la convention délégation de service public – Approbation	131
24	• Désignations diverses	133
25	• Délégations du Conseil métropolitain au Bureau, à la Présidente et aux Vice-Présidents – Ajustements	135
26	• Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	138
27	• Attribution de subventions aux tiers	146
28	• Territoires d'Événements Sportifs – Élargissement des missions - Approbation des statuts – Cotisation	147
29	• Décision modificative n°01 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de	148

programmes et crédits de paiements

30	• Avance de trésorerie pour l'OGIM – Approbation	151
31	• SAINT-HERBLAIN - Réhabilitation de la zone d'entrée de la station d'épuration de Tougas - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle	153
32	• Pacte financier métropolitain de solidarité - Montant attribution de compensation 2022	154

CONSEIL DU 24 MARS 2022

CITÉ DES CONGRÈS – 9 H

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 18 mars 2022, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidents de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole
M. Fabrice ROUSSEL – Vice-président de Nantes Métropole (Points 18 et 27)

1) Secrétaire de séance : M. Anthony DESCLOZIERS

Points 01 à 02 (9h12 – 9h17)

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, M. JOUIN Christophe, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. BOLO Pascal), M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme GUERRIAU Christine (pouvoir à M. SALAUN André), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. NICOLAS François (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. PINEAU Jacques (pouvoir à Mme METAYER Martine)

Absents : 7

M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, M. DANTEC Ronan, M. GARREAU Jacques, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel

02 – Points 03 et 04 (9h18 – 10h51)

Présents : 85 - Absents et représentés : 13 - Absent : 0

- Arrivée de Mme Anne-Sophie JUDALET
- Arrivée de M. Mounir BELHAMITI
- Mme Mahaut BERTU donne pouvoir à M. Thomas QUERO
- M. Ronan DANTEC donne pouvoir à Mme Aziliz GOUEZ
- M. Michel LUCAS donne pouvoir à Mme Carole GRELAUD
- M. Jacques GARREAU donne pouvoir à Mme Laure BESLIER
- M. Florian LE TEUFF donne pouvoir à Mme Marie VITOUX
- Départ de Mme Aïcha BASSAL qui donne pouvoir à Mme Jeanne SOTTER

03 – Points 05 à 09 (10h52 à 12h45)

Présents : 87 - Absents et représentés : 11 - Absent : 0

- Arrivée de M. Michel LUCAS qui annule pouvoir donné à Mme Carole GRELAUD
- Arrivée de M. Julien BAINVEL qui annule pouvoir donné à M. Sébastien ARROUET

04 - Points 10 à 12 (14h15 à 14h54)

Présents : 83 - Absents et représentés : 14 - Absent : 1

05 - Points 13 à 16 (14h55 à 15h06)

Présents : 82 - Absents et représentés : 15 - Absent : 1

- Départ de M. Rodolphe AMAILLAND qui donne pouvoir à M. Stéphane PARAGOT

06 - Points 17 et 18 (15h07 à 15h19)

Présents : 84 - Absents et représentés : 14- Absent : 0

- Arrivée de Mme Marie-Annick BENATRE qui annule le pouvoir donné à M. Robin SALECROIX
- Arrivée de M. Aymeric SEASSAU

07 - Points 19 à 26 (15h20 à 16h19)

Présents : 83 - Absents et représentés : 14- Absent : 1

- Départ de Mme Valérie OPPEL qui donne pouvoir M. Mathieu ANNÉREAU et annule le pouvoir de Mme Sarah EL HAIRY

08 – Point 27 (16h20-16h21)

Présents : 82 - Absents et représentés : 14- Absent : 2

- Départ de Mme Johanna ROLLAND

09 - Points 28 à 32 (16h22 à 16h32)

Présents : 83 - Absents et représentés : 14- Absent : 1

- Arrivée de Mme Johanna ROLLAND

L'appel est effectué.

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun.

Mesdames, Messieurs les élus, mes très chers collègues, je souhaite évidemment, en ouverture de notre Conseil, rendre hommage à Hervé Neau, en notre nom, au nom de tous les maires, au nom de tous les élus métropolitains. L'hommage particulièrement émouvant qui lui a été rendu à Rezé, au côté des habitantes et des habitants de sa ville, a rappelé s'il le fallait comment les engagements d'Hervé étaient intimement liés à Rezé.

Sa ville, il l'aimait. Il était engagé pour elle de longue date. Il accompagnait les projets, il accompagnait les habitants, et pour tout cela, il était devenu maire en juin 2020. Je veux aujourd'hui, mes chers collègues, saluer la mémoire d'un homme de convictions, d'un homme d'une grande humanité.

Hervé Neau croyait en la puissance de l'intérêt général. Oui, il croyait profondément en la force des projets collectifs. C'est dans cet état d'esprit qu'il travaillait chaque jour, sans relâche, pour sa Commune. C'est aussi dans cet état d'esprit qu'il agissait au sein de la Métropole avec nous tous. Depuis près de deux ans, nous avons noué des liens avec lui, des liens de travail mais aussi des liens humains, des liens de confiance. Hervé avait tout à la fois l'esprit du collectif, absolument indispensable pour dessiner l'avenir commun de nos 24 Communes, tout en étant un ardent défenseur des Rezéennes et des Rezéens.

Il aimait par-dessus tout l'action, la mise en œuvre des projets. J'ai eu l'occasion de dire, je le redis ici ce matin parce que je crois que ça le définissait bien, que dans un échange en tête-à-tête que j'avais eu avec lui un jour où je l'invitais à prendre toute sa place en Conférence des maires, il m'avait dit : "Tu sais, Johanna, je ne suis pas du genre à parler pour ne rien dire. Alors oui, je m'exprimerai, oui je prendrai ma place, mais simplement à chaque fois que ce sera utile." Je crois que cette phrase dit bien l'homme aussi derrière l'homme politique, pas forcément quelqu'un qui souhaitait se mettre en avant, mais quelqu'un qui agissait d'abord avec et pour les autres.

Oui, Hervé Neau était un homme de terrain, sur les marchés, dans les réunions publiques comme sur les stades sportifs. Les témoignages très émus des Rezéens à l'annonce de son décès nous l'ont rappelé. Il était connu et apprécié de chacune et de chacun pour son altruisme, sa générosité, sa proximité avec ses concitoyennes et ses concitoyens, et j'ai envie d'ajouter parce que je crois que ça le caractérisait, sa sincérité.

Ce n'est pas seulement à un maire et à un élu métropolitain que nous rendons hommage ce matin, mais à un homme, un homme dévoué aux autres, fidèle à ses valeurs, en particulier celles de la solidarité et de la citoyenneté. Il en avait fait l'engagement d'une vie. D'abord dans l'éducation populaire puis comme instituteur et directeur d'école, mais aussi en tant que président d'association.

Ces valeurs, vous allez continuer à les porter et à les faire vivre avec votre équipe, Madame la Maire de Rezé, chère Agnès Bourgeois. Je te l'ai dit, je le redis ce matin : vous pouvez bien sûr compter sur la volonté des élus de la Métropole, et je sais pouvoir le dire pour tous les élus, au-delà des clivages politiques. Comptez sur nous, comptez sur la Métropole pour agir à vos côtés, au service de Rezé, au service des Rezéennes et des Rezéens.

Je veux dire ici à nouveau à la famille d'Hervé Neau, à ses proches, à toutes celles et tous ceux qui le connaissaient et l'aimaient, que nous partageons leur peine.

Avant d'observer une minute de silence, mes chers collègues, en souvenir d'Hervé, je souhaite exceptionnellement passer la parole à Pierre Quénéa qui m'en a fait la demande au nom du groupe Gauche citoyenne sociale et écologique, auquel appartenait Hervé.

Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci Madame la Présidente. Merci pour vos mots, votre attention durant ces dernières semaines, et merci à vous tous ici qui avez été présents pour partager notre tristesse.

Alors que s'ouvre ce Conseil, nous aurons quelques mots simples pour évoquer Hervé.

Le parcours d'Hervé Neau est relié au territoire autant qu'à l'éducation populaire. C'est inscrit dans son ADN. Il est un héritier de l'engagement laïc. Naturellement, durablement, il donne du sens à sa vie en s'impliquant avec et pour les autres.

C'est dans cette veine que son choix d'être candidat à la fonction de maire a mûri, avant qu'une campagne électorale dynamique, joyeuse malgré le contexte sanitaire que nous connaissions, le porte à cette responsabilité.

Son accession à ce mandat s'est faite dans la sérénité, tant il s'y était préparé, tant aussi il se savait soutenu par un collectif riche, solidaire. Lui comme nous mesurons la difficulté de la tâche. Nous savions que le rôle de maire était autant ingrat que réjouissant, collectif autant que solitaire. Nous sommes ici, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, tous conscients de ces défis quotidiens que nous portons, chacun à notre place. Nos choix, nos votes n'emportent pas l'adhésion de tous. Néanmoins, le monde clivant dans lequel nous évoluons, la radicalité croissante des propos, nuit à notre démocratie.

Et de fait, le dialogue se fait plus difficile. Les réseaux sociaux, entre autres, sont ainsi trop souvent des déversoirs de calomnies et de propos hâtifs, caricaturaux. Nous devons d'ailleurs prendre garde à ne pas participer nous-mêmes à cette dérive.

Hervé était un homme de conviction. Il aimait l'échange. Il était particulièrement attaché au respect des différences, des divergences. Il se fondait parfaitement dans notre groupe d'élus métropolitain, comme vous l'avez signalé Madame la Présidente, Gauche citoyenne, qui respecte les échanges de vues et assume les désaccords. La démocratie en boussole. Son propos était toujours nuancé, utile, et s'inscrivait dans un esprit de concorde républicaine.

Désormais, c'est au passé que nous parlons d'Hervé. Et c'est une réalité qu'il nous est encore bien difficile d'admettre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à observer une minute de silence. »

Une minute de silence est observée.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Anthony Descloziers est désigné secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal du conseil métropolitain du 4 février 2022 est approuvé.

Direction Générale du Secrétariat Général
Direction vie des assemblées

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

02 - Bureau métropolitain – Élection d'un membre

Exposé

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil métropolitain a fixé à 43 le nombre de membres du Bureau métropolitain, en sus de la Présidente et des 20 Vice-présidents.

À la suite du décès de M. Hervé NEAU, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau, dans les conditions définies par les articles L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- le Conseil métropolitain élit chaque membre du Bureau de la Métropole en son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue,
- si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection de membres du Bureau.

M^{me} la Présidente : « Il s'agit de l'élection d'un membre du Bureau métropolitain. Je me dois de vous rappeler quel est le process et quelles sont les règles telles qu'elles existent pour cette assemblée. Je rappelle donc que notre Conseil métropolitain a fixé à 43 le nombre de membres du Bureau en sus de la présidente et des 20 vice-présidents.

Je rappelle que le Conseil métropolitain élit chaque membre du Bureau en son sein au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue, et que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je me dois de vous préciser que nous proposons donc deux assesseurs. Il est proposé, comme la règle nous y invite, de choisir les plus jeunes d'entre nous. Il s'agit de Monsieur Tristan Riom et de Madame Pauline Langlois.

J'annonce enfin que Monsieur Jacques Pineau, élu de Rezé, est candidat pour devenir membre du Bureau. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature ? Je vais donc vous inviter à voter avec vos boîtiers. Je rappelle que pour celles et ceux qui souhaitent voter pour Monsieur Jacques Pineau, vous êtes invités, ça devrait apparaître sur l'écran, à taper le numéro... Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Excusez-moi, je ne voulais pas troubler en pensant que j'étais candidat ou que j'avais un candidat à proposer, mais les plus anciens d'entre nous ne seront pas étonnés par cette intervention. Évidemment que nous accueillerons avec plaisir notre futur collègue Jacques Pineau, mais vous me permettez quand même de regretter que les maires ne soient pas de droit membres des Conseils métropolitains.

Je sais que notre collègue Agnès participera à nos travaux, notamment dans la Conférence des maires, mais vraiment, il faudrait que le législateur s'empare de cette question. Qu'un maire ne soit pas dans la coopération intercommunale, ça pose quand même des questions, et j'avais déjà fait cette remarque lors d'autres élections, et donc je reformule ce vœu, ce souhait, qu'à l'occasion d'une refonte législative, nous puissions mettre fin à une forme d'anomalie dans cette coopération intercommunale si riche. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai eu l'occasion de le dire, je partage évidemment totalement cette position. Il y a là une forme de non-sens démocratique que nous pouvons collectivement regretter, que nous avons d'ailleurs déjà connue dans cette assemblée.

Je formule la proposition suivante. Je propose que quand s'ouvrira le nouveau cycle législatif, je propose que nous puissions tout simplement écrire aux futurs présidents de groupe, au pluriel naturellement, pour témoigner de notre expérience locale et appeler l'attention des législateurs sur cette situation pour le moins paradoxale.

Donc je propose qu'à l'occasion du nouveau cycle, je crois que là ce n'est pas tout à fait la période, nous puissions collectivement si vous le souhaitez prendre cette initiative. Merci.

Nous allons donc passer au vote. Je vous invite donc à vous munir de vos boîtiers. Comme cela est indiqué, pour celles et ceux qui souhaitent voter pour Monsieur Jacques Pineau, je vous invite à taper le numéro 65. En cas de vote blanc, le numéro 99. »

Le Conseil délibère et, après vote électronique,

élit comme suit un membre du Bureau métropolitain :

M. Jacques PINEAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (85 voix) au 1er tour de scrutin, est déclaré élu membre du Bureau métropolitain de Nantes Métropole.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale du Développement Économique, Responsable, de l'Emploi, l'Innovation, l'Europe et l'International
Direction de l'Économie et de l'Emploi Responsables

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

03 - Stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsables - Feuille de route économie sociale et solidaire responsable - Raison d'être de la plateforme RSE de la métropole nantaise

Exposé

Sur ce mandat, Nantes Métropole porte l'ambition de faire de la métropole nantaise un territoire en pointe du développement économique responsable. Dans cette perspective, Nantes Métropole se dote d'une politique publique pour accélérer la transition écologique et conforter la justice sociale dans le champ de l'économie et de l'emploi. Elle s'articule avec les initiatives métropolitaines prises par ailleurs sur le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du tourisme et de l'action européenne.

La stratégie vise à promouvoir les dispositifs d'appui à la performance avec une attention particulière pour faire connaître les solutions qui relèvent de la responsabilité sociétale des entreprises et les modes de faire à l'œuvre dans l'économie sociale et solidaire, deux leviers essentiels pour accélérer la transition du territoire vers un modèle performant et responsable. La nouvelle raison d'être de la plateforme RSE et la feuille de route de l'économie sociale et solidaire sont placés au cœur de l'impulsion métropolitaine.

La stratégie consiste à porter l'attention à la création d'entreprise, au parcours résidentiel comme levier de développement de l'activité et des emplois et au maintien du socle industriel dans toute sa diversité. Elle cible le développement de l'économie de proximité dans les centralités de quartier et notamment le retour de l'artisanat en ville. Par ailleurs, la stratégie vise à poursuivre l'effort de polarisation des filières d'excellence métropolitaines sur des secteurs privilégiés afin de faciliter l'émergence des projets et l'innovation, ressort de la compétitivité et condition de développement des PME de toute la chaîne de sous-traitance.

La stratégie oriente l'organisation spatiale des fonctions économiques conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et de la stratégie foncière métropolitaine, laquelle privilégie le renouvellement urbain, limite la consommation foncière et installe la pratique de l'urbanisme négocié. Il s'agit notamment de veiller à ce que les activités économiques se localisent dans les secteurs qui présentent les aménités les plus favorables à leur développement, à la qualité de vie des salariés et au bien-être des habitants. Il s'agit également de révéler un nouveau potentiel de développement porté par le renouvellement urbain. Nantes Métropole vise également à concrétiser des coopérations mutuellement avantageuses avec les territoires voisins sur la question du foncier économique et celle du parcours résidentiel des entreprises.

Cette politique publique réaffirme l'enjeu fondamental de l'emploi comme condition de la cohésion sociale de la métropole et condition de la performance des entreprises, dont la première difficulté consiste aujourd'hui à recruter. Savoir recruter autrement et de manière plus inclusive doit conduire les employeurs à faire de la métropole un véritable territoire d'opportunités professionnelles de qualité pour toutes et tous. En particulier, la stratégie souligne l'attention portée à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, et notamment à l'insertion des habitants des quartiers populaires.

Enfin, Nantes Métropole rappelle que la commande publique est un levier décisif pour soutenir l'économie et pour accélérer les transitions.

Enjeux, axes stratégiques pour l'économie et l'emploi responsables et mode de faire

a) Enjeux

L'enjeu des transitions

Il s'agira d'inciter les entreprises du territoire à accélérer leur transition vers un modèle d'économie responsable, plus résilient, créateur de valeur et d'emplois de qualité, bas carbone et respectueux de l'environnement, inclusif et solidaire, coopératif et innovant. Le modèle que Nantes Métropole entend promouvoir sera moins consommateur de ressources et pourvoyeur d'emplois de qualité pour tous. Il devra contribuer à réduire les inégalités et les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Pour faire de la métropole nantaise un territoire en pointe du développement économique responsable, reconnu nationalement et à l'échelle européenne, Nantes Métropole prendra appui sur les pratiques relevant de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et sur les modes de faire des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'enjeu de l'alliance des territoires

Le stade de développement de la métropole nantaise est tel que la réponse aux défis d'aujourd'hui – dérèglement climatique, raréfaction du foncier à vocation économique, taux de chômage proche du frictionnel, engorgement des transports, « gentrification » du marché immobilier – passera nécessairement par la coopération avec les territoires voisins. Si la métropole irrigue les territoires voisins de ses ressources (capitaux, compétences, services marchands et non marchands, offre de formation, de loisirs, de soins, grands équipements...), elle tire aussi son dynamisme, son identité et sa qualité de vie de la production agricole et énergétique des territoires voisins et de leurs atouts (patrimoine, paysages, littoral). Ce dialogue sera conduit dans le respect des équilibres territoriaux (emploi, habitat, mobilités) d'une part ; et, dans une logique de partage de ressources (alimentaires, énergétiques) d'autre part. Il s'agira de reconnaître l'interdépendance entre les zones urbaines, péri urbaines et rurales pour travailler les enjeux qui peuvent les faire tous progresser tout en préservant l'autonomie de chaque territoire. Nantes Métropole conduira ce dialogue inter territorial – « l'alliance des territoires » – dans une logique de réciprocité, de partage des richesses et de cohésion territoriale et dans le but de construire des complémentarités vertueuses à l'échelle de l'aire urbaine.

b) Axes stratégiques

Nantes Métropole articulera ses actions autour de 4 axes stratégiques :

1 – Promouvoir auprès des entreprises et des employeurs au sens large (incluant les associations, structures d'insertion...) des modèles de développement performants et responsables sur le plan économique, social et écologique et les faire rayonner à l'échelle européenne.

2 - Penser l'organisation spatiale des activités économiques pour consolider les filières stratégiques métropolitaines en coopération avec les territoires voisins, et pour conforter l'économie de proximité (commerce et artisanat) avec une attention particulière portée à son maintien dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3 - Préserver les équilibres sociaux et territoriaux pour que le développement de l'économie métropolitaine profite à toutes et tous, et pour cela, poursuivre l'effort en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment envers les habitants des quartiers populaires, publics cibles de la politique de la ville, et conforter le rôle et l'action des structures d'insertion par l'activité économique.

4 - Faire levier sur une commande publique de 3,2 milliards d'euros pour dynamiser l'économie locale et encourager la transition des entreprises vers un modèle de développement plus responsable et plus inclusif, notamment à travers la mobilisation du dispositif des clauses sociales pour l'insertion professionnelle.

c) Mode de faire

Cette stratégie est concertée avec chaque commune dans le cadre de l'élaboration des futurs contrats territoriaux. Elle s'appuie également sur plusieurs démarches de concertation conduites en 2021 : la convention citoyenne de Nantes Métropole, associant les habitants, et plusieurs démarches menées avec les acteurs de l'économie (nouvelle et traditionnelle), du monde académique et de l'innovation : fabrique du modèle économique de demain, élaboration de la nouvelle feuille de route ESS, nouvelle raison d'être de la plateforme RSE de la métropole nantaise. Cette stratégie a également été partagée avec la Région dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Au final, ces démarches de co-construction ont impliqué plusieurs centaines de personnes et de structures. Elles s'inscrivent dans la continuité d'une pratique déjà bien ancrée de gouvernance ouverte, via différents espaces initiés et animés au cours du précédent mandat.

Ce mode de faire sera conforté pour garantir adéquation, appropriation et participation de l'ensemble des parties prenantes du monde économique :

5 - Asseoir le rôle fédérateur de Nantes Métropole et proposer aux acteurs privés des espaces de discussion et de travail pour élaborer collectivement des solutions opérantes pour le territoire grâce au dialogue public-privé et au dialogue privé-privé dans un cadre neutre organisé sous l'égide de la collectivité.

1- Promouvoir auprès des entreprises et des employeurs au sens large des modèles de développement performants et responsables

a) Promouvoir auprès des entreprises une offre d'appui à la performance

La nouvelle raison d'être de la plateforme RSE de la métropole nantaise

La plateforme RSE de la métropole nantaise est reconnue comme une des premières plateformes territoriales en France et même au niveau européen. Elle rassemble une **communauté d'acteurs engagés** pour le développement et la promotion de la RSE sur le territoire métropolitain, notamment à destination des TPE et des PME. Fin 2020, la métropole nantaise était la 1ère du classement français des métropoles « les plus RSE ».

En cohérence avec les valeurs de la RSE, la plateforme est composée de parties prenantes d'horizons divers. Elle constitue un espace de coordination de toutes les initiatives portées, financées, accompagnées par Nantes Métropole ou ses partenaires en faveur de la RSE. Elle rassemble les bonnes pratiques, les acteurs, les outils, les guides, les offres et les événements RSE du territoire nantais structuré autour de 3 axes : Comprendre / S'inspirer / Agir.

Afin de donner corps à sa politique de soutien au développement économique responsable, Nantes Métropole a souhaité s'appuyer sur les enseignements de la Plateforme RSE, laquelle a actualisé sa raison d'être et ses enjeux prioritaires. La concertation a été conduite entre juin et décembre 2021 auprès de plus de 200 acteurs. La nouvelle raison d'être de la plateforme RSE issue de ces travaux vise à « *fédérer les actrices et les acteurs qui s'engagent pour la RSE sur notre territoire afin de faire émerger et d'essaimer des solutions permettant d'encourager et d'accompagner les PME et les TPE vers un développement économique responsable* »

La concertation a permis de définir 34 enjeux RSE sur le territoire dont 10 enjeux sur lesquels il faut agir en priorité et dont chacun donnera lieu à une offre de services spécifique :

1. Contribuer à la gestion durable des ressources en favorisant notamment l'économie circulaire
2. Réduire et compenser l'empreinte carbone
3. Faciliter l'économie de proximité notamment grâce à l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux
4. Préserver la biodiversité
5. Lutter contre la précarité et maintenir les compétences (emploi durable)
6. Promouvoir l'égalité femmes-hommes
7. Mettre en mouvement les salariés (au-delà du chef d'entreprise)
8. Favoriser la transparence sur les démarches RSE et leurs impacts
9. Encourager l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes éloignées de l'emploi
10. Développer les achats responsables

L'offre de services RSE sera conçue comme un catalogue de solutions prêtes à l'emploi et viendra répondre en priorité à ces 10 enjeux. Elle sera ensuite promue auprès des ambassadeurs RSE, des entreprises et des collectifs d'entreprises (clubs territoriaux, réseaux thématiques, fédérations professionnelles).

Offre de services des solutions RSE Nantes Métropole s'appuiera sur les travaux de la plateforme RSE de la métropole nantaise (voir encadré) pour proposer aux entreprises et aux employeurs au sens large (associations, structures d'insertion...) des solutions prêtes à l'emploi qui pourront leur permettre d'accélérer leur évolution vers des modèles de développement plus responsables.

Offre de services territorialisée et effort de promotion coordonné

Afin de faire connaître ces solutions au plus grand nombre d'entreprises possible, il sera nécessaire de renforcer la lisibilité de l'offre de services en direction des entreprises et de mieux coordonner les efforts des acteurs publics pour la faire connaître. En effet, la crise sanitaire a démontré qu'une action publique coordonnée était possible et qu'elle était plus efficace pour communiquer. Il s'agira de prolonger cette expérience positive d'animation économique conjointe pour promouvoir une offre territoriale commune ou en partie commune. Il s'agit d'une attente forte des entreprises et des employeurs en général.

L'effort pour rendre plus lisible l'offre de services aux entreprises consistera à faire converger l'offre de la Métropole et celles des autres acteurs publics dans une logique d'intégration plus forte. Cette démarche a été engagée au cours du précédent mandat avec la conception du site entreprises.nantesmetropole.fr et le centre d'appel conjoint de Nantes Métropole et CCI Nantes Saint-Nazaire. Cet effort sera donc prolongé. La démarche sera élargie à la Chambre des métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique, et elle aura vocation à associer la Région à travers son agence Solutions&Co. Le prochain rapprochement concernera l'offre du site rse.metropole.nantes.fr.

À terme, l'offre concernera à la fois les dispositifs classiques d'appui à la performance (création, financement, RH, action commerciale, innovation, exportation, entreprise en difficulté/retournement, transmission, parcours résidentiel...) et ceux plus récents et à construire qui relèvent de la RSE (transition énergétique et écologique, mobilité durable, gestion des déchets, entreprise accueillante et inclusive, égalité femme-homme et lutte contre les discriminations...). La RSE participe désormais pleinement des leviers de la performance.

L'agence Nantes Saint-Nazaire Développement a d'ores et déjà repositionné son ciblage vers la prospection d'entreprises à impact social et environnemental positif, en phase avec la volonté d'accompagner un changement profond de modèle conjuguant compétitivité et RSE. La prospection pourra également concerner les nouvelles filières de coopération de l'ESS (voir encadré).

Offre de services territorialisée et animation économique coordonnée constitueront les deux leviers qui permettront à la fois de venir en appui à la performance des entreprises et d'accélérer la transformation de l'économie vers un modèle à impact positif. Cette démarche territoriale permettra de donner tout son sens à la future Maison de l'entreprise, projet du mandat.

L' appui à la création d'entreprise

La dynamique de la création d'entreprise s'accélère fortement sur le territoire métropolitain depuis quelques années. C'est le fruit de l'engagement résolu de tous les partenaires du territoire. Nantes Métropole y contribue à travers un partenariat étroit avec les Sup'Porteurs de la création 44, Atlanpole, Nantes Métropole Aménagement, les Eccossolies, la Creative Factory, qui participent de ce jeu à la nantaise très efficace dans le domaine de l'appui aux créateurs.

Sur ce mandat, l'appui à la création d'entreprise sera poursuivi. Il constitue un levier essentiel pour créer de la valeur et des emplois mais également pour renouveler le tissu économique vers un modèle économique performant et responsable. En effet, au sortir de la crise, les porteurs de projet de création d'entreprise sont de plus en plus en quête de sens pour nourrir leur projet entrepreneurial.

En réponse à cette attente, il sera proposé aux entrepreneurs d'intégrer les bonnes pratiques de la RSE dès le démarrage de leur parcours de création. Un module spécifique a d'ores et déjà été créé avec les acteurs du réseau des Sup'Porteurs de la création 44 pour les sensibiliser.

De la même façon, la RSE est également intégrée au dispositif Osez entreprendre qui vient en appui aux créateurs d'entreprises des quartiers populaires. Le nouveau dispositif Osez entreprendre, action innovante d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises dans les quartiers populaires, sera déployé pour que tous les habitants, quel que soit leur quartier d'origine, puissent bénéficier d'un appui, et passer ainsi de l'idée au projet, et bénéficier d'une aide notamment dans la phase de mise en marché de leurs produits.

L'appui des pépinières d'entreprises sera également mobilisé en ce sens. Les entreprises accueillies en pépinières et hôtels d'entreprises seront incitées à engager une démarche RSE (selon les 5 axes : gouvernance, qualité de vie au travail, environnement, activités économiques responsables, implication dans le territoire) intégrant les principes de progrès continu, d'influence (achat responsable), et de transparence (reporting).

En effet, Nantes Métropole détient un parc immobilier significatif de près de 30 000 m² constitué de pépinières et d'hôtels d'entreprises ; 120 entreprises y sont hébergées. Ce parc est géré dans le cadre de deux contrats de délégations de service public passées avec Nantes Métropole Aménagement et la SAMOA (Creative Factory). Cette offre publique se positionne sur le soutien à la création et au primo-développement d'entreprises de tous secteurs avec une priorité donnée aux entreprises des filières stratégiques métropolitaines. Nantes Métropole intervient en complémentarité de l'offre privée lorsque celle-ci ne couvre pas les besoins des très petites entreprises en création ou en primo développement.

Sur ce mandat, Nantes Métropole veillera à observer les principes suivants : principe de rotation des locataires du parc, priorisation des entreprises de l'ESS et des entreprises des filières stratégiques métropolitaines, loyers modérés, sensibilisation à la RSE de tous les locataires. De plus, des études seront engagées pour renouveler le parc actuel (Mallève 2 et Nantes Creativ) et produire de nouveaux immeubles (Le Brick dans le quartier du Bas Chantenay, Station S sur l'île de Nantes et une possible nouvelle pépinière santé sur le secteur de Laennec).

La Maison de l'entreprise

Nantes Métropole, la CCI Nantes Saint-Nazaire, et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique ont décidé de coconstruire un projet de Maison de l'entreprise intégrant les transitions vers des

modèles économiques performants et responsables mais aussi l'évolution des attentes des entreprises pour une approche multicanale comprenant l'accueil dans un lieu physique et le recours à une plateforme de services dématérialisés. Ce projet de maison de l'entreprise s'adossera à un catalogue de services complet, convergent et complémentaire, sans distinction des structures de portage et des outils, lesquels pourront être prescrits auprès des entreprises par les conseillers entreprises des différentes structures partenaires.

b) Soutenir l'économie sociale et solidaire et promouvoir ses pratiques

Nouvelle feuille de route de l'ESS

Les entreprises de l'ESS ont démontré qu'elles avaient un temps d'avance s'agissant des pratiques au service des transitions. Leur corpus de valeurs correspond mieux aux attentes sociétales affirmées pendant la crise sanitaire. Les filières de l'ESS constituent des secteurs inspirants pour le reste de l'économie. Elles ont également vocation à se développer. Par exemple, la capacité des entreprises ESS à s'associer pour proposer de nouveaux services est une caractéristique qu'il faudra conforter et faire essaimer à travers de nouveaux partenariats à construire. Ces enjeux sont au cœur de la nouvelle feuille de route ESS.

L'objectif sera de positionner l'ESS comme un mode de faire opérant, au service des transitions énergétique, sociétale et environnementale engagées et à venir. Il s'agit de placer la dynamique de l'ESS au service de la dynamique globale du territoire. Ainsi la nouvelle feuille de route de l'ESS ne visera pas seulement à développer le secteur de l'ESS, elle sera un outil pour contribuer à la transition du modèle de développement du territoire, notamment à travers la promotion de la coopération entre acteurs, notamment dans les secteurs prioritaires des filières de coopération.

La nouvelle feuille de route ESS à horizon 2026 de Nantes Métropole (en annexe et voir encadré) coconstruite avec les Ecosolies et avec plusieurs centaines d'acteurs du territoire permettra de créer les conditions pour aider au développement des filières de coopération de l'ESS. Les pôles de coopération territoriaux économiques constitueront à cet égard un soutien puissant à cette dynamique collective.

La nouvelle feuille de route territoriale ESS à horizon 2026

La précédente feuille de route 2015-2020, coconstruite avec le réseau des Ecosolies, a permis au territoire de disposer d'une position pionnière et reconnue au niveau national en matière de développement de l'économie sociale et solidaire. La crise sanitaire a mis en lumière les aspirations des citoyens où sont réinventés les modes de travail, de consommation. Elle a aussi révélé la robustesse des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leur capacité à concevoir des solutions de proximité, inclusives au bénéfice des habitants. Aujourd'hui, l'objectif est de positionner l'ESS comme un mode de faire opérant, au service des transitions énergétique, sociale, sociétale et environnementale engagées et à venir par la Métropole. Les pratiques de l'ESS constituent un levier qui doit trouver sa place au cœur de la démarche de transition du territoire et des entreprises vers un modèle de développement plus responsable.

La précédente feuille de route 2015-2020 a permis de structurer l'accompagnement des projets entrepreneuriaux dans une logique de « filières de coopération », comme celles dans les secteurs du réemploi, de l'alimentation. L'ESS passe à présent à un nouveau stade de son développement, fondé sur une fertilisation croisée entre le secteur public et le secteur privé. Il s'agit, par la coopération et tout en faisant vivre les principes fondamentaux de l'ESS, de répondre aux grands défis de la société et du territoire.

La nouvelle feuille de route territoriale ESS 2022-2026 porte cette ambition, en impliquant l'ensemble des ressources et des organisations, dans une construction collective des solutions de proximité : acteurs économiques de tous horizons, les 24 communes, les élus, les services et l'ensemble des acteurs et actrices du territoire. Cette feuille de route dessine une trajectoire ambitieuse et concrète pour mener à bien des projets de transition énergétique, sociale, sociétale et environnementale.

Elle s'articule autour de leviers d'actions (accompagnement à l'émergence, au développement, au financement des projets ESS, soutien à l'entrepreneuriat en QPV, mise en place d'indicateurs de mesure d'impact, accès à la commande publique, stratégie immobilière pour favoriser l'implantation des projets ESS, contribution aux initiatives prises par la Métropole pour l'emploi et l'insertion et le développement des compétences, mise en visibilité et lisibilité des acteurs de l'ESS et des solutions qu'ils déploient).

Ces leviers d'actions seront mis au service du déploiement des filières de coopération : celles déjà engagées dans la feuille de route 2015-2020 (réemploi et bio ressources, habitat, services aux personnes, alimentation et circuits-courts) et les nouvelles filières qui seront explorées entre 2022 et 2026 (numérique responsable, mobilité inclusive, logistique urbaine durable, énergie citoyenne, culture et citoyenneté, santé), des secteurs dans lesquels les acteurs de l'ESS sont déjà présents et en capacité d'apporter des solutions coopératives et innovantes.

c) Promouvoir une économie circulaire et bas carbone

Économie circulaire dans le BTP

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire adoptée en 2018, Nantes Métropole soutiendra les initiatives du monde économique pour le développement d'un écosystème BTP durable et circulaire sur le territoire. L'objectif visera à réduire la consommation de ressources et le volume de déchets de la filière de la construction, à favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, biosourcés, éco-conçus, à favoriser l'émergence de nouveaux modes constructifs (autorisant notamment la déconstruction durable en fin de vie). Il s'agira également de faciliter la logistique des chantiers en déployant des boucles d'approvisionnement et d'échanges plus locales. Enfin, il s'agira de développer de nouveaux métiers (déconstruction, désamiantage...), notamment en insertion. Nantes Métropole a vocation à devenir un territoire démonstrateur de cette nouvelle économie en aidant au besoin à l'amorçage des projets circulaires, à la pérennisation de leur modèle économique, et en contribuant à la dynamique du système d'acteurs.

Démarche zéro plastique

Dans la continuité de la feuille de route Économie circulaire, Nantes Métropole lancera une démarche « zéro plastique » coconstruite avec les acteurs du territoire et conduite en partenariat avec WWF Cette nouvelle feuille de route visera à informer et sensibiliser les acteurs économiques à la réduction du recours aux matières plastiques dans le cycle de production, l'amélioration du tri, la gestion et la valorisation des déchets plastiques.

Réemploi

Et parce que cette question du réemploi irrigue ce nouveau modèle de développement économique responsable, les efforts d'appui à la structuration des acteurs du réemploi seront maintenus dans le contexte réglementaire de l'économie circulaire en pleine évolution (loi AGECE, loi EGAlim, loi climat et résilience). Une attention sera apportée aux initiatives qui permettront de structurer une filière du réemploi dans le numérique (numérique responsable).

Réparation

Enfin, il s'agira de soutenir l'émergence d'une véritable filière de la réparation de petits matériels. Cette dernière action relative à l'économie de la réparation fera l'objet d'un partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, et concernera nécessairement les structures d'insertion par l'activité économique déjà investies dans ce secteur.

Logistique urbaine

Par ailleurs, il s'agira de conclure le travail engagé pour élaborer le pacte métropolitain de logistique urbaine durable et résiliente. Ce pacte coconstruit avec les acteurs de la logistique, visera à rationaliser et optimiser la chaîne logistique approvisionnement de la métropole, favoriser la transition énergétique des

acteurs de la logistique, insérer les activités logistiques dans le tissu urbain (entrepôts, gestion des livraisons sur l'espace public...), promouvoir des conditions de travail satisfaisantes (démarche RSE) et sensibiliser les consommateurs sur les impacts environnementaux et sociaux de la logistique.

Économie d'énergie

Enfin, il s'agira d'atteindre les objectifs fixés par le schéma directeur de l'énergie adopté par Nantes Métropole en avril 2021. Celui-ci vise à réduire les consommations énergétiques des activités tertiaires et industrielles de 30 % en 2030 et 50 % en 2050 par rapport à 2010, dans un contexte de fort développement de l'activité et donc d'une tendance haussière de consommation d'énergie. Celle-ci pèse actuellement près de 40 % des consommations énergétiques de l'ensemble du territoire (30 % pour les activités et 10 % pour les déplacements domicile-travail). Dans ce but, Nantes Métropole a fléché deux chantiers prioritaires. L'un portera sur la transition énergétique du parc tertiaire avec des actions de formation déjà engagées par Novabuild, l'autre concernera les économies d'énergie dans l'industrie. Une action spécifique d'accompagnement des entreprises les plus consommatrices d'énergie sera également conduite. Enfin, la mobilisation des collectifs d'entreprises sectoriels ou territoriaux sera poursuivie pour démultiplier les actions de sensibilisation et des TPE/PME aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

2- Penser l'organisation spatiale des fonctions économiques sur le territoire métropolitain

Stratégie foncière et immobilière pour localiser les activités économiques

Le foncier constitue un enjeu majeur pour conforter l'économie productive dans un contexte de sobriété foncière, notamment dans l'objectif de tendre vers le « zéro artificialisation nette » à compter de 2030. Penser l'organisation spatiale des fonctions économiques est le sens du futur schéma foncier économie durable qui sera proposé au vote dans le courant de l'année 2022 (voir encadré). Ce schéma viendra alimenter la dimension économique de la stratégie foncière métropolitaine, laquelle articule toutes les composantes du projet urbain et privilégie le principe du renouvellement urbain et de l'urbanisme négocié avec l'objectif de construire une ville plus écologique. La dimension économique de la fabrique de la ville participera à l'objectif de réduction de l'impact carbone de l'activité des entreprises, des déplacements domicile-travail des salariés et de la logistique d'approvisionnement de la métropole.

L'objectif est de construire une ville plus dense en activités économiques afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et de localiser 60 000 nouveaux emplois sur la métropole d'ici à 2030 (et préserver ainsi le taux d'emploi dans un contexte de forte croissance démographique), en rééquilibrant l'emploi de l'Ouest vers l'Est et du Nord vers le Sud et vers les QPV, tout en limitant drastiquement la consommation foncière. Il s'agit de rapprocher les secteurs d'habitat et les lieux de travail en construisant des quartiers mixtes, de localiser les activités économiques de manière raisonnée avec le fonctionnement de la ville, de mailler les centralités de quartiers avec les services et commerces dont la proximité permet d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer le lien social, et de densifier les zones d'activité existantes.

Cette organisation spatiale des activités économiques visera à atteindre les objectifs suivants :

- conforter le centre-ville commerçant et étendre la centralité métropolitaine en maintenant une forte intensité tertiaire associant du commerce, de l'artisanat, et des services de la nouvelle économie, et une offre de loisirs marchands
- créer des « centralités périphériques » qui recréent les conditions de la centralité (accessibilité, environnement de travail favorable) en faisant muter les polarités commerciales majeures vers de nouveaux quartiers de ville en introduisant de nouvelles fonctions économiques (tertiaire, loisir, artisanat, nouvelle économie : ressourceries, recycleries, logistique urbaine) et du logement lorsque le site le permet.
- s'appuyer sur les projets urbains mixtes pour faire émerger 5 quartiers mixtes à forte intensité tertiaire, loisir, commerce sur les secteurs Halvêque Beaujoire Ranzay (HBR) / Route de Paris, Atlantis, le secteur de l'aéroport (Quartier Jules Verne / Neustrie), Frêne Rond, et le secteur Cardo / Grand Val.
- développer l'économie dans les centralités de proximité et concrétiser la vision de la ville du quart d'heure en complétant l'offre de services dans les centralités : quartiers, centres bourgs et pôles de services des ZA.

- faire de la diversité de l'offre commerciale, artisanale, de services à la personne, de loisirs mais aussi de l'offre de soins proposée dans chaque centralité de proximité un enjeu de développement économique et social : programmer l'offre afin de concourir au bien-être des habitants et à générer du flux dans les centralités
- requalifier les zones d'activités existantes et développer de manière raisonnée de nouvelles zones d'activités. Faire émerger des pôles d'excellence. Accompagner le projet stratégique du grand port maritime et notamment sa recherche d'un modèle reposant sur une valorisation foncière et immobilière plus forte (notamment en travaillant à l'accueil d'entreprises logistiques, industrielles et artisanales plus nombreuses sur la zone de Cheviré)
- conduire une action concertée avec les territoires voisins sur le foncier économique dans le cadre de l'alliance des territoires.

Schéma foncier de l'économie durable

L'objectif de ce futur document-cadre consistera à localiser les 60 000 nouveaux emplois prévus au PADD à horizon 2030. Ce schéma permettra de piloter à l'échelle métropolitaine, en concertation étroite avec les communes et après échanges avec les territoires voisins, notamment au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la transformation urbaine des secteurs géographiques propices à l'accueil des activités économiques génératrices de ces nouveaux emplois. Ce document-cadre viendra poser la dimension économique (commerce dont artisanat commercial, activités productives dont artisanat de service et de production, tertiaire, loisir, activités logistiques) de manière globale et la déclinera spatialement sur le territoire en donnant à voir les secteurs à transformer d'ici à 2030 et le rééquilibrage de l'emploi. Ce document lisible et partagé de la vision de l'organisation future des fonctions économiques à l'échelle de la métropole, et de leur développement, permettra d'alimenter la stratégie foncière métropolitaine, de cadencer avec les services de l'urbanisme l'avancement des études dont l'élaboration sera nécessaire pour transformer les secteurs concernés dans le cadre de l'urbanisme négocié. Ce document permettra également de contribuer à orienter les futurs investissements publics (déplacements) et à encourager l'investissement privé. L'élaboration progressive des schémas d'aménagement, secteur par secteur, permettra de mettre en lumière le nombre prévisionnel d'emplois à accueillir en fonction de la nature des activités à développer, ainsi que le potentiel fiscal théorique qu'il sera possible de révéler.

1. *Garantir l'accueil et le parcours résidentiel des entreprises*

L'approche en terme de parcours résidentiel est essentielle pour permettre l'implantation et le développement des entreprises qui conditionnent la création de valeur et d'emplois. Le schéma foncier de l'économie durable devra permettre non seulement de conforter les filières stratégiques métropolitaines, et également d'accompagner le parcours de toutes les entreprises. Grâce à ce schéma, les besoins fonciers et immobiliers des entreprises (quel que soit leur secteur d'activité et leur stade de développement) seront mieux pris en compte dans la construction du projet urbain.

Enfin, cette question foncière ne pourra plus être abordée uniquement à l'échelle métropolitaine. Le bassin d'emploi dépasse les frontières administratives de la métropole et les dynamiques économiques en cours impliquent un dialogue avec les territoires voisins. Ainsi, le développement économique constitue l'un des deux axes prioritaires, avec la politique des déplacements, de l'alliance des territoires. Nantes Métropole poursuivra le travail avec les EPCI voisins pour proposer aux entreprises qui ne trouveraient pas de solutions à leur parcours résidentiel sur le territoire métropolitain des solutions à l'échelle des territoires voisins.

L'objectif consistera également à construire des solutions communes pour permettre l'accueil d'entreprises exogènes avec l'appui de l'agence Nantes Saint Nazaire Développement. Il s'agira d'un enjeu majeur pour assurer le développement de l'économie productive des territoires, pour concourir aux enjeux nationaux de souveraineté industrielle et, s'agissant de Nantes Métropole, pour conforter ses filières d'excellence.

Alliance des territoires

Le développement économique responsable constitue l'une des priorités portées par l'alliance des territoires. Si la métropole nantaise a engagé depuis quelques années des coopérations avec les EPCI voisins dans le champ de l'économie (création de l'agence Nantes Saint Nazaire, adoption d'une feuille de route nautisme avec la CARENE et Cap Atlantique, signature d'un contrat de réciprocité avec le Pays de

Retz en 2019), il s'agit aujourd'hui de franchir un cap pour structurer une vision inter-territoriale de la stratégie foncière et de la politique d'accueil des entreprises et des emplois. La perspective de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique ainsi que la volonté de mieux répartir les emplois sur le territoire imposent d'appréhender le parcours résidentiel des entreprises et la gestion du foncier à vocation économique à l'échelle du grand territoire. C'est le sens des feuilles de route travaillées avec le Pôle équilibre territorial et rural du Pays de Retz et le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Sur le champ de l'aménagement commercial du territoire, le travail à une échelle élargie est également nécessaire pour réviser le SCOT au cours du mandat.

Le sujet du travail à distance et du travail dans des tiers lieux (coworking ou prêts de bureaux entre entreprises) sera travaillé en commun avec les EPCI voisins. Il s'agira de poser une méthode pour donner à voir aux opérateurs privés d'espaces de co-working un potentiel de marché en objectivant les gisements locaux de télétravailleurs pour susciter l'ouverture de nouveaux de tiers lieux, et de mieux accompagner les plans de déplacements des entreprises de la métropole en traitant spécifiquement la question des flux entrants correspondant aux déplacements domicile/travail des pendulaires. Cela permettra de décongestionner la métropole, de réduire l'impact carbone des déplacements et de favoriser la consommation locale sur la pause méridienne.

Enfin, la transformation de la zone d'activité du « D2A » à Saint Aignan de Grand lieu en une zone inter-territoriale sera l'un des projets emblématiques de l'alliance des territoires sur ce mandat. L'objectif consistera à transformer cette zone d'activité vieillissante, en quartier d'innovation dans le prolongement du Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne (PIIJV), et en coopération avec la commune de Pont Saint-Martin qui pourrait accueillir une partie de l'extension de la zone dans sa nouvelle configuration. Ainsi le travail de requalification et de renouvellement urbain engagé sur le D2A pourrait en faire l'une des zones d'activités économiques vitrine du territoire, permettant de mettre en œuvre les meilleures pratiques urbaines, adaptées au contexte industriel et logistique, au bénéfice d'un territoire élargi et des entreprises et du rééquilibrage de l'emploi vers le Sud Loire.

2. Répondre aux enjeux fonciers et immobiliers des filières d'excellence métropolitaines

Polarisation des activités et maintien du socle industriel

Les filières d'excellence métropolitaines sont exposées à la concurrence internationale. Dans ce contexte, la compétitivité est un facteur décisif de maintien des activités et des emplois. En économie ouverte, la capacité des entreprises à conserver leurs avantages concurrentiels à travers la recherche, l'innovation et les compétences est un facteur de compétitivité essentiel.

Par ailleurs, l'industrie est une activité qui justifie d'un effet multiplicateur sur les emplois des secteurs tertiaires (services à l'industrie). De plus, les emplois dans l'industrie offrent des opportunités pour toutes les catégories sociales, de l'ouvrier à l'ingénieur. La diversité de postes permet d'offrir des opportunités d'emploi à toutes les catégories socio-professionnelles. La défense de ces emplois, et de leur diversité, est donc essentielle pour freiner la gentrification du territoire métropolitain. Ces emplois sont très présents chez les donneurs d'ordre mais aussi dans toute la chaîne de sous-traitance, laquelle maille tout le territoire métropolitain et au-delà toute la région.

Afin de préserver les capacités d'accueil de ces activités, la Métropole s'est doté d'une stratégie foncière et immobilière économique. Celle-ci repose sur une logique de « clusterisation ». La co-localisation des entreprises, des laboratoires de recherche et des acteurs de la formation autour de bâtiments totem est propice à la fertilisation croisée entre ces différents acteurs. Cette démarche de polarisation est particulièrement favorable à l'émergence de nouveaux projets collaboratifs et donc à la création de valeur. La dimension foncière et immobilière des stratégies filières est donc déterminante.

Industrie du futur

Dans cette perspective, les efforts pour affirmer le pôle industriel d'innovation Jules-Verne comme un pôle de référence de l'industrie du futur (aéronautique, manufacturing) seront maintenus pour établir une stratégie foncière et d'aménagement de la zone, comprenant la livraison d'un lieu totémique à Bouguenais (Nautilus/Étoile du Sud) et une extension à prévoir vers le sud, en partenariat avec la communauté de communes de Grand Lieu (commune de Pont-Saint-Martin). Par ailleurs, le projet métropolitain prévoit l'aménagement aux abords immédiats de la plateforme aéroportuaire d'un nouveau pôle d'affaires qui permettra d'accueillir les activités de service à l'industrie à proximité immédiate du pôle industriel et d'innovation Jules Verne, afin de permettre l'accueil des activités qui trouvent à se loger dans les locaux tertiaires (centres techniques, service, bureaux d'étude, activités numériques associées à la production, etc.) La dominante industrie et activités à forte teneur technologique sera privilégiée pour la future zone de Belle Étoile (Carquefou) et dans le futur secteur à définir autour de l'Université Gustave-Eiffel (Bouguenais).

Économie maritime

Le secteur du Bas-Chantenay sera fléché pour l'accueil d'activités maritimes (navale et nautisme). La livraison en 2021 du lieu totémique Le Brick dédié au nautisme sur le site de la cale de l'Usine électrique constitue la première brique de la transformation du secteur. La cale de l'Usine électrique sera demain une vitrine de l'économie maritime, un lieu propice à l'innovation, symbole du renouveau économique du quartier et d'un secteur industriel en pleine mutation.

Alimentation de demain

À Rezé, le marché d'intérêt national (MIN) et le pôle agroalimentaire Agropolia constituent des maillons essentiels de la filière agroalimentaire du Grand Ouest. Le projet d'incubateur alimentation au MiN confortera Nantes Agropolia comme un pôle économique de référence régionale en lien avec le pôle recherche & innovation de la Géraudière pour une industrie alimentaire innovante, respectueuse de l'environnement et compétitive.

Pôle industriel d'innovation Jules-Verne

Porté par cette ambition de devenir un territoire d'excellence de l'industrie du futur, le Pôle Industriel d'Innovation Jules-Verne (PIIJV) a vocation à devenir un véritable campus de recherche, de formation et d'innovation sur le « manufacturing », vitrine métropolitaine et régionale de l'excellence industrielle sur les technologies avancées de production, en regroupant entreprises, laboratoires de recherche et centres techniques, établissements de formation dans un lieu unique.

En appui des industriels mais également de l'IRT Jules-Verne et du Pôle de compétitivité EMC2, le PIIJV a ainsi vocation à se positionner comme un « campus technologique » de premier plan au niveau national et européen s'inscrivant dans un projet d'ensemble visant à faire de la région des Pays de la Loire et de la métropole nantaise un territoire de référence de l'industrie du futur.

Portés par des investissements publics majeurs (Nantes Métropole, Région, État) et s'inscrivant dans une requalification d'ampleur pour transformer cette zone, le PIIJV sera la vitrine de l'excellence des savoir-faire liés aux technologies avancées de production, concourant de manière décisive à engager les filières industrielles vers l'industrie du futur. L'objectif est donc de poursuivre les investissements pour franchir un nouveau cap en confortant le PIIJV comme un pôle d'innovation technologique industriel de premier plan de niveau européen, ambitionnant, à l'horizon 2030, de dépasser 15 000 emplois industriels, 1 500 emplois de recherche et 3 000 étudiants et ainsi poursuivre l'implantation d'entreprises, de laboratoires de recherche, de centres techniques et d'établissements de formation, appuyé par le projet d'excellence sur l'industrie du futur I-SITE NEXT.

Santé du futur

L'accueil des activités liées à la filière de la santé du futur sera priorisé sur l'île de Nantes d'une part et sur le secteur Laennec à Saint-Herblain d'autre part, qui se positionne en complémentarité avec la future « Station S » pour accueillir des activités industrielles dans le champ de la santé (bioproduction). La création de la « Station S » sur l'île de Nantes viendrait concrétiser l'ambition d'un lieu totémique au service de la filière, et notamment des biotechnologies au cœur du futur quartier de la santé (voir

encadré). Le secteur du Bas-Chantenay sera fléché pour l'accueil d'activités liées à l'industrie du futur et notamment au secteur du maritime avec la livraison du lieu totemique Le Brick sur la cale de l'usine électrique.

Quartier de la santé

Le futur quartier de la santé sera créé à proximité immédiate du futur CHU pour conforter la dynamique particulièrement forte des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation en santé. Dans la continuité du quartier de la création, ce quartier regroupera une nouvelle offre de soins, une faculté en santé, de nouveaux équipements de recherche et d'innovation. La co-localisation des activités en santé à proximité du CHU est une réponse aux attentes fortes exprimées par tous les acteurs pour relever ensemble les défis de la médecine de demain, personnalisée, préventive, prédictive et participative et tournée vers l'innovation. L'objectif est de créer un campus attractif, ouvert sur la société, connecté et équipé d'espaces techniques spécifiques (école de chirurgie, laboratoire de simulation, anatomie..), adaptés aux futures pratiques professionnelles et aux exigences de la recherche. Cet environnement sera propice à la création de nouvelles entreprises en santé et confortera le rang de la métropole nantaise dans le domaine de la santé du futur au niveau national.

L'opération immobilière est dédiée à la formation (facultés de médecine, odontologie et pharmacie, et 11 instituts sanitaires et sociaux, et formations paramédicales en kinésithérapie et pédicurie-podologie). Elle intègre un restaurant universitaire ainsi que des stationnements publics. Le quartier va également accueillir un nouvel Institut de recherche en santé, l'IRS 2020 dédié aux maladies de l'appareil digestif, au thorax et à la transplantation urologique. Il s'agit d'accueillir plus de 7 000 étudiants (post-bac, formation universitaire en santé et formation des filières sociales et paramédicales), leurs formateurs et des chercheurs, au cœur de la centralité métropolitaine.

Enfin, le quartier accueillera la « Station S », futur bâtiment Totem de la filière Santé du futur qui viendra compléter le continuum d'innovation grâce à sa proximité immédiate avec les acteurs de la formation, de la recherche académique et clinique et du soin. En réunissant chercheurs, laboratoires, startups, entreprises, équipes R&D, experts, institutionnels et investisseurs sur un même site, cette « Station S » porte l'ambition de positionner Nantes comme un pôle national d'excellence en santé. Les surfaces dédiées passeraient de 3 000 m² en 2024 à 30 000 m² à horizon 2030.

Le chantier du CHU et plus largement les chantiers du quartier de la santé constituent des gisements d'emplois considérables. Nantes Métropole se mobilisera aux côtés des acteurs du service public de l'emploi pour proposer une offre territorialisée à travers une coordination de l'ATDEC et Pôle Emploi aux différents maîtres d'ouvrage pour anticiper les besoins de compétences, constituer les viviers de candidats et dégager des heures d'insertion à travers la mobilisation du dispositif des clauses sociales.

Numérique et industries culturelles et créatives

Compte-tenu des besoins croissants en locaux tertiaires liés à son essor, et de ses domaines d'application variés, le secteur du numérique aura vocation à se développer partout sur la métropole, non seulement dans la centralité mais également dans les zones d'activités tertiaires (Armor, Chantrerie notamment) et toutes les centralités périphériques qui seront développées sur les emprises des zones commerciales à requalifier. Pour autant, sur l'Île de Nantes, la Halle 6, récemment inaugurée, constituera le lieu totemique, véritable cœur battant, de tout l'écosystème numérique métropolitain.

Enfin, les industries culturelles et créatives resteront fléchées en priorité sur le quartier de la création de l'île de Nantes où un bâtiment totem sera également livré sur ce mandat (Halles 1 et 2).

Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine du commerce et organiser le retour de l'artisanat en ville

Commerce

Nantes Métropole a construit une stratégie de développement commercial partagée par l'ensemble des partenaires du commerce et les communes, inscrite dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Commerce du PLUM en déclinaison du SCOT. Cette stratégie poursuit 3 objectifs :

- conforter le développement commercial de proximité. À ce titre, 20 000 à 25 000 m² pourront être développés en cœur de bourg ou de quartier
- favoriser le renouvellement urbain des polarités commerciales majeures. Un potentiel d'autorisation d'exploitation de 50 000 à 65 000 m² de nouvelles surfaces de vente est dédiée à ce type d'opérations
- renforcer le développement et l'attractivité commerciale du centre-ville de Nantes. Nantes Métropole a pour objectif de développer 30 000 à 35 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires en centre-ville pour lui permettre de conserver sa part de marché relative et son attractivité, condition de la survie des activités existantes, de l'émergence de vacances commerciales et pour renouveler l'offre en réponse aux attentes des consommateurs.

À cet égard, le centre-ville de Nantes ne peut être considéré comme un quartier ordinaire car il concentre un tiers des commerçants de la métropole. Son rayonnement doit s'appuyer sur une recherche de singularité. L'apport d'une nouvelle offre culturelle, de loisirs et de restauration, de préférence dans les lieux emblématiques, atypiques ou singuliers est un levier essentiel.

Artisanat

Le déploiement du schéma foncier de l'économie durable permettra en outre de porter une attention particulière à la localisation des activités artisanales, qu'elles soient commerciales, de service ou de production. Ces activités apportent un service de proximité à la population et doivent retrouver toute leur place en ville, alors même qu'elles ont été repoussées vers la périphérie ces dernières décennies. Un effort au titre de la programmation urbaine doit être conduit pour prévoir l'accueil de ses activités d'artisanat commercial ou de service en pied d'immeuble au cœur des centralités de quartier notamment. Un effort d'adaptation des pieds d'immeuble doit être également conduit avec les acteurs de la place immobilière pour prévoir ce type d'implantation. C'est l'un des objectifs de la démarche de la ville du quart d'heure engagée par Nantes Métropole. L'effort pour promouvoir la construction de villages d'artisans sera également poursuivi en lien avec les opérateurs de l'immobilier pour accueillir l'artisanat de production.

3 - Préserver les équilibres sociaux et territoriaux

Parce qu'un développement économique responsable doit profiter à toutes et tous, il se traduit également par des impératifs d'inclusion sociale qui exigent de lutter contre le chômage de longue durée et celui des jeunes avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Même si le taux de chômage sur le territoire de la zone d'emploi de Nantes reste parmi les plus bas au niveau national (6,4 % au 30 septembre 2021), les écarts se creusent sur le territoire en terme d'accès à l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée se réduit deux fois moins vite que les autres catégories. Les jeunes demandeurs d'emploi et les seniors continuent de rencontrer de fortes problématiques d'accès et de retour à l'emploi (malgré l'amélioration des indicateurs entre 2020 et 2021). Les quartiers prioritaires de la politique de la ville continuent d'enregistrer un fort taux de chômage (le triple de la moyenne métropolitaine).

Emploi et insertion

Depuis 2001, Nantes Métropole conduit une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion par l'activité économique, laquelle se traduit notamment par la mise en place de services de proximité auprès des habitants en recherche d'emploi, prioritairement ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et par une collaboration étroite avec les acteurs économiques (fédérations, entreprises), permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi, sur les filières stratégiques et les secteurs en tension de recrutement.

Pour servir cette ambition, tous les leviers d'actions, de manière directe ou indirecte seront mobilisés par Nantes Métropole dont l'engagement consistera à :

- identifier et anticiper les besoins de compétences du territoire métropolitain et conduire une Gestion Territoriale Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GTPEC)
- accompagner les personnes dans leurs parcours vers et dans l'emploi, avec une attention renforcée pour l'emploi des jeunes, des seniors, des femmes et l'emploi dans les quartiers

- prioritaires de la politique de la ville (QPV) : favoriser le développement des compétences transversales et professionnelles, en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi ; lever (tous) les freins à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées
- encourager les entreprises à recruter et à accueillir des personnes éloignées de l'emploi
 - accompagner les transitions : promouvoir les dispositifs de prêt de compétences, de formation, de reconversion professionnelle
 - soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et **promouvoir le dispositif des clauses sociales dans la commande publique (voir encadré) pour asseoir l'activité des personnes en parcours d'insertion ; expérimenter le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » (voir encadré)**
 - **soutenir un écosystème favorable aux recrutements et à la création d'emplois de qualité à travers l'offre RSE.**

Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

En complément des actions engagées depuis vingt ans sur le champ de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi, Nantes Métropole a souhaité se positionner sur l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » avec l'objectif de résorber le chômage de longue durée. L'objectif est de faire recruter des demandeurs d'emploi de longue durée, en contrat à durée indéterminée (CDI), au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour leur permettre d'exercer des activités non concurrentes des services déjà proposés sur le territoire. Fléché comme chantier prioritaire, ce projet a été lancé en 2021 et la constitution des premières entreprises à but d'emploi est attendue pour 2023 ou 2024. La démarche métropolitaine s'inscrit en résonance avec les projets de mandat des communes de la métropole intéressées pour conduire cette expérimentation sur leurs territoires respectifs et sera construite en partenariat avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Action territorialisée

Il s'agira également d'organiser des actions ciblées vers les filières pourvoyeuses d'emplois adaptés aux profils des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Dans cette perspective, l'association pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), dont c'est le rôle, se réorganisera pour conduire une action plus territorialisée afin de mieux couvrir les 15 QPV et mieux répondre aux réalités territoriales différentes à l'œuvre sur les 24 communes de la métropole.

Compétences et prospective

La question de l'employabilité des personnes considérées aujourd'hui comme éloignées de l'emploi au regard des nouveaux métiers liés à la transition écologique et énergétique (métiers du réemploi, réparation, recyclage ou désamiantage par exemple) et les besoins sociaux (métiers du grand âge, métiers de l'accompagnement et du soin) sera également traitée à travers une action de prospective en matière de compétence (Gestion Territoriale Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences - GTPEC). Cette action permettra également d'éclairer la dimension « emploi et compétences » des stratégies relatives aux filières métropolitaines d'excellence, concernant cette fois-ci des publics plus proches de l'emploi. Elle sera conduite en lien étroit avec la Région au titre de sa compétence sur la formation et l'orientation.

Offre de services RSE

L'incitation à investir la marque employeur en s'adossant aux pratiques de la RSE (recruter autrement, label « entreprise accueillante ») seront au cœur de l'offre de services RSE que Nantes Métropole entend promouvoir auprès des entreprises. Il s'agira également de favoriser le développement d'emplois de qualité en promouvant les pratiques visant à améliorer la qualité de vie au travail.

Enfin, Nantes Métropole réfléchira aux actions que la collectivité pourra conduire dans le champ de ses compétences afin de lutter contre l'« uberisation » de l'économie et la précarisation des travailleurs concernés. Cette action aura nécessairement une dimension européenne.

4 - Faire levier sur une commande publique pour dynamiser l'économie locale et encourager les transitions

Entre 2020 et 2026, la Métropole prévoit d'engager 3,2 milliards d'euros sur le territoire, dont un volume d'achat inédit de 500 M€ en 2022 (en investissement et en fonctionnement). Les principaux bénéficiaires sont à 80 % des entreprises du territoire, essentiellement des PME. La Métropole oriente sa politique d'achat vers une commande publique réactive et responsable, en partenariat avec de nombreux acteurs, notamment les fédérations du bâtiment et des travaux publics. Prochainement, le territoire se dotera de chartes d'engagement de la commande publique, déclinaisons sectorielles du schéma de promotion des achats responsables.

Schéma de promotion des achats responsables

Le schéma de promotion des achats responsables dans sa nouvelle version (SPAR II) constituera un levier de changement susceptible de soutenir l'économie en transitions, l'insertion professionnelle (voir encadré) et le tissu économique local en favorisant les acteurs de l'ESS et les PME. Des axes prioritaires ont été définis : la santé environnementale, la sobriété carbone, l'alimentation, l'enjeu nature, la gestion des ressources, l'économie et l'emploi responsables, l'égalité et la lutte contre les discriminations, et le numérique responsable. Ce sont autant d'occasions pour les entreprises du territoire de faire valoir leur différence, et leur avance dans la prise en compte de ces enjeux lors de leurs réponses aux consultations engagées par la Métropole.

Les clauses sociales pour l'insertion professionnelle

Nantes Métropole mobilise le levier des clauses sociales dans la commande publique depuis 2004. Ce dispositif consiste à réserver des heures de travail générées par un marché public à des personnes éloignées de l'emploi (1500 personnes par an dont 30 % résident en quartier prioritaire de la politique de la ville). Il s'agit à la fois d'un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont les plus éloignés et constitue un soutien à l'activité des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Cet outil permet également de concrétiser une action sociale dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises. Nantes Métropole accompagne ainsi :

- 75 acheteurs dans leur démarche d'achat responsable (collectivités territoriales, aménageurs, bailleurs sociaux, SEM, SPL, Université, État, CHU, Rectorat etc.)
- près de 400 entreprises par an dans la mise en emploi de salariés en parcours d'insertion.

En s'appuyant sur ce dispositif métropolitain, les acheteurs publics ont introduit des clauses sociales dans des marchés aussi divers que :

- la construction du nouveau MIN (43 000 heures d'insertion réalisées pour 100 personnes)
- la location de vélo Bicloo (123 000 heures d'insertion réalisées)
- l'exploitation des déchetteries (18 000 heures d'insertion prévues)
- les concours de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de nouvelles écoles sur la ville de Nantes (près de 8 000 heures d'insertion prévues).

5 – Asseoir le rôle fédérateur de Nantes Métropole

Sur le champ de l'économie en transitions (RSE, ESS, économie circulaire, transition énergétique et écologique des entreprises ...), Nantes Métropole se positionne comme fédératrice et animatrice des acteurs du territoire et vient en appui auprès d'eux pour travailler et concevoir ensemble des solutions. Ainsi la nouvelle feuille de route de l'ESS ne doit pas seulement servir à développer le secteur de l'ESS, elle est un outil pour contribuer à la transition du modèle de développement du territoire. De même, Nantes Métropole continuera à animer la plateforme RSE qui réunit une soixantaine de réseaux (réseaux économiques, syndicats patronaux et de salariés, associations, experts et académiques, banques et financeurs institutionnels, administrations et collectivités). Ces ambassadeurs de la RSE conçoivent des solutions pour engager un nombre toujours plus important d'entreprises du territoire dans la RSE pour s'adapter aux transitions économiques, sociales et environnementales. Nantes Métropole placera le fruit de leurs travaux au cœur de son offre de services à faire connaître aux entreprises.

Sur le champ de l'emploi et de l'insertion, Nantes Métropole réaffirmera son rôle fédérateur et sa capacité de mobilisation des acteurs territoriaux en investissant des espaces de dialogue et de co-construction de solutions (groupes de travail de la plateforme RSE, groupe entreprises du CLEFOP Centre, CDIAE, ATDEC...). Nantes Métropole s'inscrira dans un partenariat exemplaire avec l'État, dont l'emploi est la compétence, et qui agit notamment par le biais de Pôle Emploi. Nantes Métropole agira aux côtés des autres collectivités, au travers de leurs compétences spécifiques, au premier rang desquelles la Région, au titre de sa compétence en matière de développement économique, formation et orientation mais également le Département du fait de sa compétence sur l'insertion par l'activité économique. Au-delà, l'action de Nantes Métropole sur le champ de l'emploi et l'insertion professionnelle s'appuiera nécessairement sur les acheteurs publics responsables, partenaires de la collectivité sur la clause, et bien entendu, sur les entreprises, privées et publiques, qui portent et créent les emplois. L'ambition de ce mandat consistera à franchir une nouvelle étape, en renforçant ce rôle de fédérateur pour la mobilisation des acteurs économiques du territoire en faveur de l'emploi et de l'insertion, de manière à renforcer leur engagement en matière d'inclusion.

Sur le champ de la programmation économique de la fabrique de la ville écologique et durable, la programmation économique s'appuiera sur les réseaux de professionnels (associations de commerçants et autres réseaux de professionnels de l'immobilier) pour mieux comprendre les besoins exprimés par les adhérents de ces différents réseaux. La relation à l'écosystème des professionnels de l'immobilier (notamment le CINA qui regroupe agents immobiliers spécialisés en immobilier d'entreprise) sera précieuse pour mettre en œuvre le schéma foncier de l'économie durable. En effet, la majorité des projets étant désormais portés par des acteurs privés, il conviendra de travailler une nouvelle façon d'intervenir dans un cadre public/privé et un dialogue avec les propriétaires, commercialisateurs, investisseurs, promoteurs pour orienter l'investissement privé en réponse aux objectifs du projet urbain dans sa dimension économique. Il sera donc indispensable de travailler avec ces acteurs pour qu'ils comprennent les objectifs d'aménagement économique de la Métropole et qu'ils puissent les intégrer dans leurs propres décisions d'investissement.

M. Roussel : « Madame la Présidente, chers collègues, ravi aujourd'hui de vous présenter la stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsables. Je tiens tout d'abord à saluer le travail conséquent des services autour de Thierry David, Béatrice Mérand. Merci à toute cette équipe parce que ça a été beaucoup d'engagement depuis deux ans pour faire en sorte que nous puissions vous présenter aujourd'hui cette stratégie métropolitaine.

Je tiens aussi évidemment à remercier tous les élus délégués qui ont fortement contribué également à l'élaboration de cette stratégie, les maires, les adjoints au maire en charge de l'économie et du commerce avec lesquels nous avons eu des échanges depuis deux ans, que ça soit en réunion en mairie, que ça soit en Commission locale des Pôles, ou encore dans les G24 que j'ai le plaisir d'animer.

Également, je tiens à saluer la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire dans leur grande diversité. Cette stratégie de la Métropole, ce n'est pas que la stratégie des élus métropolitains. C'est une vraie stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs économiques, avec lesquels nous travaillons fortement depuis deux ans parce que nous avons d'abord été mobilisés sur les conséquences de la crise sanitaire, avec des décisions que nous avons pu prendre ici pour soutenir les entreprises et les commerces, la mise en œuvre également de 16 chantiers prioritaires, à la fois pour répondre à cette urgence de crise, mais aussi pour commencer à construire l'économie de demain. Et puis également un travail innovant sur la fabrique du modèle économique de demain où plus de 70 acteurs se sont rassemblés pour tracer la vision et les différents enjeux qui sont face à nous.

Je tiens également à vous dire que cette stratégie est particulièrement importante parce qu'elle contribuera au Schéma Régional de Développement Économique et d'Innovation, et donc nous sommes évidemment pleinement reconnus par la Région et cette stratégie évidemment s'inscrira pleinement dans ce travail avec le Conseil régional des Pays de la Loire.

Avant de vous présenter plus en détail cette stratégie, et ça a été dit par Madame la Présidente, nous avons fait le choix de le faire à plusieurs voix avec Marie Vitoux et puis André Sobczak, quelques mots sur la situation économique de notre Métropole.

Donc tout d'abord, même si évidemment il faut être prudents par rapport à la crise internationale que nous vivons, mais nous sommes dans un contexte de forte reprise économique sur notre territoire, avec un nombre d'emplois qui est aujourd'hui supérieur à celui qu'il était avant 2020 et

surtout, un nombre d'emplois supérieur même dans les secteurs d'activité qui ont fortement souffert de la crise sanitaire, que ce soit le secteur industriel ou encore le secteur des cafés, hôtels, restaurants.

Également vous dire, parce que c'est forcément une inquiétude, notamment dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'État, qu'aujourd'hui le taux d'endettement de nos entreprises est plutôt correct. C'est rassurant pour l'avenir, même si, nous le savons, nous sommes face à de fortes incertitudes.

Et la conséquence de cette forte reprise économique, c'est qu'aujourd'hui, nous avons un taux de chômage au plus bas, 6,4 %, donc je crois que nous sommes la deuxième agglomération française avec le taux de chômage le plus bas. Le taux de chômage qui est aussi très très bas dans les territoires qui touchent la métropole : c'est aussi important à souligner. Et puis dans cette baisse du chômage, évidemment des disparités, une forte baisse du chômage c'est chez les catégories A, près de 20 % sur une année, et une baisse du chômage plus légère voire très faible chez des personnes plus éloignées de l'emploi, chez les jeunes, chez les seniors. Et vous verrez que forcément, cette stratégie elle a aussi pour objectif de répondre à cet enjeu de mobiliser toutes nos énergies pour qu'il y ait des chemins vers l'emploi pour tous les habitants de notre métropole.

Et conséquence évidemment de cette forte reprise d'activité économique, c'est à la fois des tensions qui concernent les recrutements dans tous les secteurs, tous les secteurs aujourd'hui, des tensions sur les livraisons, sur l'approvisionnement des matières premières ? et des tensions évidemment sur le prix des matières premières, et là aussi avec un environnement plutôt incertain.

Quelques mots également, parce que ça a pesé dans l'élaboration de cette stratégie, sur les enseignements de la crise sanitaire qu'il faut prendre avec humilité et modestie, parce que les choses évoluent très vite, on le voit depuis deux ans. Mais ce qu'on peut retenir dans un premier temps, c'est que nos filières stratégiques sortent confortées.

Elles sortent confortées parce que certaines filières ont forcément eu un rôle prédominant dans les deux dernières années que nous avons vécues, évidemment le sujet de la santé, le sujet de la filière agroalimentaire, la filière numérique, mais il est aussi important de souligner que des filières qui pouvaient être plus en difficulté – je pense à l'industrie, je pense également à tout le secteur de la créativité – a plutôt mieux résisté. C'est dû à plusieurs éléments mais c'est d'abord dû à la fois à la diversité de nos entreprises – nous avons aujourd'hui un tissu économique particulièrement diversifié – et c'est dû aussi à la capacité de réactivité de nos entreprises parce que, et on va le voir à travers ce qu'on va présenter, parce que beaucoup d'entre elles avaient cette agilité, beaucoup d'entre elles étaient déjà sur des sujets d'Économie Sociale et Solidaire, beaucoup d'entre elles étaient aussi sur des sujets de responsabilité sociétale, et tout cela forcément leur a permis de mieux rebondir par rapport aux événements que nous avons connus depuis deux ans.

Je le disais également : les personnes les plus éloignées de l'emploi sont encore plus fragilisées. Et puis également vous dire que pour l'instant, le télétravail est sans impact sur la demande de bureaux puisque l'année 2021 est une année record en termes de transactions. Donc il y a beaucoup de demandes.

Nous le verrons : le télétravail est forcément un sujet qu'il faut prendre en compte, mais en tout cas ça n'a pas forcément pour l'instant d'impact sur la demande de bureaux.

Et puis évidemment, je pense que vous le vivez même dans vos entourages les plus proches : cette crise a aussi révélé la forte volonté de beaucoup de salariés, d'avoir des missions qui donnent plus de sens, qui soient en respect avec leurs valeurs, et c'est évidemment un sujet que nous aurons à prendre en compte dans les prochaines années.

Cette stratégie, elle est pour nous importante parce qu'elle doit nous permettre de répondre à deux enjeux. Tout d'abord l'enjeu des transitions avec la volonté d'accélérer vers un modèle de développement plus responsable. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises sont déjà engagées, mais le souci, c'est d'engager un maximum d'entreprises vers ce modèle de développement plus responsable, plus résilient, créateur de valeurs. Nous réaffirmons une nouvelle fois que la priorité, c'est la création d'emplois et la création d'emplois de qualité.

Et puis évidemment, un modèle plus bas carbone, plus respectueux de notre environnement. Je tiens là aussi à rappeler que ce qui est écrit devant vous, ce n'est pas ni la présidente de la Métropole, ni le premier vice-président en charge de l'économie qui l'ont écrit. Ce sont les acteurs économiques. Donc c'est une vraie démarche partagée.

Et puis, autre enjeu : l'enjeu de l'alliance des territoires. Évidemment, nous avons initié au précédent mandat des initiatives, mais nous souhaitons aller encore beaucoup, beaucoup plus loin, avec la volonté de répondre aux défis d'aujourd'hui : le dérèglement climatique, la raréfaction du foncier économique, je le disais, un taux de chômage très bas à la fois sur la métropole et sur d'autres territoires, et puis la question des mobilités.

Là aussi je tiens à vous dire qu'avec Aziliz Gouez notamment, depuis deux ans, nous avons entamé de nombreuses démarches, tout d'abord avec le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire ; j'étais encore en réunion avec les vice-présidents la semaine dernière pour avancer sur la feuille de route et surtout la mise en œuvre très concrète sur la feuille de route ; avec aussi la volonté que notre Agence de développement économique puisse accompagner l'ensemble des Intercommunalités du Pôle métropolitain, et puis, la volonté de travailler sur des sujets communs. Je pense notamment à la question de la densification ou de la requalification des parcs d'activité.

Un contrat de réciprocité avec le Pays de Retz, où là aussi nous avons élaboré une feuille de route sur l'économie, et puis des échanges très récents avec la Communauté de communes de Sèvre et Loire, et d'ici je crois le mois de mai une réunion sur le volet économique.

Donc deux enjeux : l'enjeu des transitions, l'enjeu de l'alliance des territoires, et puis derrière, forcément, des axes stratégiques.

Tout d'abord, la promotion entre les entreprises et les employeurs de modèles de développement performants. Je laisserai dans quelques instants à la fois Marie et André détailler les sujets d'Économie Sociale et Solidaire et de Responsabilité Sociétale des Entreprises parce que nous pensons que ce sont des sujets sur lesquels il faut emmener l'ensemble des entreprises. Et aujourd'hui, et notamment avec Mahel Coppey, nous défendons l'idée que l'Économie Sociale et Solidaire peut infuser avec tous les secteurs économiques, et c'est donc une richesse pour notre territoire.

Et nous avons aussi l'ambition, avec notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de renforcer l'offre de services aux entreprises, donc de renforcer cet accompagnement, notamment avec le projet de la Maison de l'entreprise. Un des grands axes aussi de notre stratégie, c'est de repenser l'organisation spatiale des activités économiques, avec une volonté forte tout d'abord, et ça a été fortement exprimé par les maires, c'est le sujet de la proximité. L'économie de proximité. Et donc de faire en sorte que puisque nous voulons promouvoir et développer la ville du quart d'heure, faire en sorte qu'évidemment il puisse y avoir des commerces, voire de l'artisanat, au cœur de nos centralités.

Nous souhaitons dans les prochaines semaines nous doter notamment d'une foncière commerces qui permettra d'accompagner les Communes sur certains quartiers pour faire en sorte que nous puissions avoir cette présence commerciale au cœur de nos villes.

Également, un des enjeux forts, c'est la question de la raréfaction du foncier économique. Historiquement, depuis une trentaine d'années nous avons construit beaucoup de parcs d'activité, très souvent un peu à l'extérieur, aux abords de notre agglomération, avec forcément une forte consommation foncière, avec parfois aussi des sujets de mobilité pour les salariés.

Évidemment, nous souhaitons, dans le cadre notamment du dispositif Zéro artificialisation nette, aller beaucoup plus loin sur cette question d'une meilleure spatialisation, avec tout d'abord le travail que nous avons pu mener au précédent mandat, qui a consisté à réduire de trois quarts nos surfaces de développement économique qui étaient prévues dans les 10 prochaines années puisque nous avons 230 hectares, nous en avons supprimé 160, il en reste 70 hectares et ça fera évidemment partie de différents projets.

Mais dans le même temps, puisque nous avons fait ce choix fort de réduire ces surfaces de manière conséquente, il faut travailler à deux sujets : tout d'abord la requalification et la densification de nos parcs d'activité puisque nous aurons besoin dans les prochaines années d'accueillir des entreprises, ou que des entreprises se développent. Je tiens à le rappeler : nous avons aujourd'hui une prévision de création de 60 000 nouveaux emplois sur la métropole dans les 10 prochaines années pour être cohérents avec un taux d'emploi par rapport à l'évolution démographique de notre métropole, donc requalification, densification, nous avons inscrit un budget de près de 30 millions dans notre planification des investissements, et puis également tout un travail pour faire évoluer soit de grands axes, soit des centres commerciaux, avec la volonté de faire en sorte qu'il y ait plus de mixité sur ces secteurs. C'est le travail que nous avons commencé sur Paradis, mais que nous menons sur Atlantis, sur la route de Vannes, sur la route de Paris, sur également le secteur du Frêne-Rond à Saint-Sébastien. Voilà donc comment on

repense ces lieux parfois avec monoactivité, avec des lieux plus mixtes, mais surtout avec la capacité pour nos entreprises de trouver des locaux dans les prochaines années.

Également sur les enjeux de spatialisation, je tiens aussi à insister sur le fait que nous souhaitons conserver des lieux qui permettent à nos filières stratégiques de se développer, donc là aussi tout un travail avait été mené au précédent mandat, mais il va évidemment continuer dans les prochaines années avec la volonté d'avoir des bâtiments aussi qui nous permettent à la fois de développer les activités économiques, mais de faire un lien fort avec l'enseignement supérieur et la recherche, un lien fort aussi avec les entreprises qui sont particulièrement innovantes. C'est notamment le projet de Station S que nous avons sur le quartier de la santé.

Il me paraît aussi important de vous dire, parce que ça concerne la spatialisation, puisque je l'évoquais il y a quelques instants, tout le travail que nous faisons avec l'Agence de développement économique et donc travail que nous avons souhaité voir évoluer sur trois sujets, travail plus large avec d'autres territoires. L'enjeu ce n'est pas de se dire quand une entreprise arrive sur Nantes Métropole : "Il n'y a pas de place, on va aller voir s'il y a de la place à Erdre et Gesvres ou Estuaire et Sillons." Ce n'est pas ça le sujet.

Le sujet, c'est de partager avec les différents territoires des stratégies économiques pour voir comment demain lorsque l'entreprise souhaite s'implanter ou qu'on considère qu'une entreprise ce serait bien qu'elle s'implante, eh bien comment on a tout de suite une vision plus large, et l'agence a commencé ce travail-là. Je l'en remercie parce qu'il y a déjà des exemples très concrets, notamment du côté de Clisson.

Donc c'est un enjeu particulièrement important et je tiens aussi à vous dire que les missions de l'agence ont évolué avec deux autres exigences qui ont été posées. Tout d'abord, on a forcément donné, dans la prospection et la recherche d'entreprises, priorité à nos filières d'excellence pour venir compléter, renforcer ces filières d'excellence sur notre territoire, mais aussi la volonté d'accueillir des entreprises qui vont nous permettre d'accélérer sur la mise en œuvre aussi de notre projet de territoire.

Ça marche, parce qu'aujourd'hui finalement il y a autant d'entreprises accueillies qu'avant. Il y a peut-être parfois un peu moins d'emploi parce que nous allons peut-être chercher des entreprises innovantes et donc qui débutent et qui sont parfois de taille légèrement inférieure.

Troisième axe stratégique : la préservation des équilibres sociaux et territoriaux. Donc là aussi, une forte tentation sur les sujets de l'emploi. On parlera du PLIE dans quelques instants. Il y a eu la convention avec l'ATDEC, convention également du dispositif ARDAN. Nous sommes également engagés dans le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée. Tout un travail également autour de Pierre sur l'économie dans les Quartiers Politique de la Ville parce que c'est un des grands enjeux aussi de cette stratégie métropolitaine.

Et puis aussi la volonté des maires de voir comment nous pouvons rééquilibrer l'emploi sur notre territoire à travers un rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est et entre le Nord et le Sud. Et puis, dernier axe stratégique, c'est faire de notre plan d'investissement de 3,2 milliards un axe fort pour à la fois faire en sorte que nous soyons toujours dans un renforcement du schéma de promotion des achats responsables, et ça c'est un travail que nous menons avec Hervé Fournier, mais aussi que ce travail nous permette de renforcer nos dispositifs des clauses d'insertion professionnelle, puisque ça a été dit : nous avons encore besoin de faire des efforts pour amener des personnes vers l'emploi.

Dernier point qui paraissait important à souligner, c'est le mode de faire. Nous avons, je l'ai dit, beaucoup sollicité les entreprises depuis deux ans. Nous souhaitons continuer ce travail collaboratif. Nous avons organisé il y a quelques semaines un forum avec plus de 200 partenaires présents, mais ce travail doit se poursuivre parce que l'enjeu maintenant, c'est de mettre en œuvre cette stratégie, et pour ça évidemment il faudra s'appuyer sur les entreprises de notre territoire.

Je vais maintenant passer la parole à Marie, qui va vous présenter la feuille de route sur l'Économie Sociale et Solidaire. »

M^{me} Vitoux : « Merci Fabrice, merci pour cette présentation assez exhaustive. Vous dire d'abord que la feuille de route de l'Économie Sociale et Solidaire, elle a été entièrement coconstruite avec les acteurs, plus de 30 ateliers de coconstruction qui se sont tenus sur un temps assez ramassé mais qui ont réussi à mobiliser 300 acteurs, des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire évidemment, des acteurs de l'économie plus classique, évidemment les services de Nantes Métropole, et puis également les élus de nos 24 Communes.

Ça nous a permis d'aboutir à la définition d'une ambition pour l'ensemble de ce mandat pour l'Économie Sociale et Solidaire. Évidemment, l'ambition c'est de faire de l'Économie Sociale et Solidaire un pilier de la transition qu'on appelle de nos vœux sur le territoire en se fondant sur les valeurs qui portent l'Économie Sociale et Solidaire, à la fois d'un point de vue évidemment social, démocratique et économique.

C'est donc avec cette ambition posée qu'on a défini un certain nombre de leviers qu'il va être possible pour la collectivité de mobiliser, et puis des filières de coopération qu'on va solliciter pour structurer les activités de l'Économie Sociale et Solidaire.

Donc tout d'abord, sur les leviers, peut-être dire un mot en complément de ce que disait Fabrice tout à l'heure sur la question du foncier et de sa rareté, et de la manière dont en effet la collectivité doit pouvoir aider à l'installation des activités de l'Économie Sociale et Solidaire sur notre territoire.

On va évidemment continuer à valoriser et à communiquer auprès du grand public sur ce que c'est et ce que porte l'Économie Sociale et Solidaire, et puis plus spécifiquement sur des leviers qui peuvent mobiliser très directement la collectivité : parler du maillage territorial en faisant en sorte que l'Économie Sociale et Solidaire soit présente sur les 24 communes de notre territoire et au sein de ces communes sur chacun des territoires, y compris les Quartiers Prioritaires de la Ville, et on y travaille avec Pierre Quénéa. C'est un axe important de cette feuille de route.

Et puis le deuxième, c'est celui de la commande publique puisque là, on sait qu'on a des marges importantes, on y travaille avec Hervé Fournier. Aujourd'hui l'Économie Sociale et Solidaire, c'est 12 millions d'euros de commande pour notre collectivité sur les 500 millions qui sont passés chaque année, donc on a aussi là un levier à actionner pour permettre à l'Économie Sociale et Solidaire de franchir un cap et de continuer à se développer sur le territoire.

Donc ça, c'est les leviers qu'on va pouvoir utiliser. Et puis on a identifié 10 filières de coopération qui sont finalement des filières thématiques, qui répondent à des besoins sociaux. Certaines ont déjà été largement travaillées dans le cadre des précédents mandats et donc sont aujourd'hui assez structurées. On pense à la filière par exemple du réemploi, des circuits courts alimentaires ou même de l'habitat inclusif sur lequel on commence à voir de belles réalisations.

Certaines filières sont plutôt émergentes et l'idée, c'est de les consolider dans le temps du mandat, par exemple des filières de logistique urbaine durable ou de numérique responsable, et puis certaines sont plutôt à explorer, que ça soit sur la question de l'énergie citoyenne ou de santé.

Voilà, donc c'est cette feuille de route qui va nous animer pour le mandat. Pour la mettre en œuvre, la piloter avec la Métropole, on va évidemment passer une convention avec les Écossolies qui sont la tête de réseau de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire. C'est André qui vous présentera cette délibération à la suite et elle permet du coup d'inscrire dans le temps cette volonté politique de continuer à la fois d'avoir des innovations sociales sur le territoire, mais aussi de leur faire franchir un cap et de faire vraiment de l'Économie Sociale et Solidaire un pilier de la transformation économique de Nantes Métropole.

Je laisse la parole à André sur la partie RSE et je reste évidemment à disposition pour toutes vos questions. »

M. Sobczak : « Merci Marie. Merci Fabrice. Je vais insister sur le volet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Donc la Responsabilité Sociétale des Entreprises, ce n'est pas quelque chose qui est annexe aux activités principales de l'entreprise. Ce n'est pas quelque chose que les entreprises mettent en œuvre une fois qu'ils ont fait leur business et quand ils ont le temps de s'occuper des enjeux sociaux et écologiques.

Au contraire. La Responsabilité Sociétale des Entreprises, ça implique d'analyser l'ensemble des impacts écologiques, sociaux, territoriaux de ses différentes activités. Ça implique de repenser la chaîne d'approvisionnement. Ça implique de repenser l'offre de produits, peut-être ne plus uniquement vendre mais peut-être louer un certain nombre de biens pour économiser des ressources et en même temps avoir un revenu régulier. Et avec cette stratégie de développement économique et emploi responsable on se fixe pour ambition d'accompagner toutes les entreprises de notre métropole dans cette transformation profonde.

On a la conviction qu'elle est accessible à toutes les entreprises de toutes les tailles et on se préoccupe évidemment en premier lieu des plus petites entreprises. On travaille étroitement avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CCI, et l'ensemble des réseaux économiques sur notre territoire, qui partagent cette conviction que si on ne mène pas cette transformation des

business models, les entreprises vont être moins performantes et elles vont être mises en danger. Au contraire, si on fédère l'ensemble des acteurs qui sont disponibles sur notre territoire, que ce soient des acteurs publics ou privés qui offrent cet accompagnement, on peut avoir des entreprises qui sont plus performantes et qui vont être plus pérennes et offrir des emplois de qualité. C'est ça tout le sens qu'on essaye de mettre en œuvre avec cette stratégie.

On a pour cela beaucoup d'atouts puisque, comme ça a été expliqué par Fabrice et Marie, nous avons un territoire où beaucoup d'acteurs partagent ces convictions. On aurait pu penser que la crise sanitaire remette en cause peut-être ces éléments-là, mais on a plutôt vu que de plus en plus de dirigeants d'entreprise ont compris que c'est le seul moyen pour continuer à attirer des talents, à les fidéliser, à les maintenir dans l'entreprise.

C'est aussi quelque chose qui permet de fidéliser des clients mais aussi des investisseurs, et on pense effectivement qu'on va pouvoir aller encore plus loin sur ce mandat sur ces différents éléments. On a travaillé avec l'ensemble de notre écosystème, évidemment les réseaux économiques mais aussi les organisations syndicales, les acteurs académiques pour les mettre en réseau et faire en sorte que Nantes Métropole reste un territoire en avance sur ces questions-là. On est allés repérer à l'échelle nationale et européenne sur ces thématiques-là, mais on va pouvoir aller encore plus loin et on a identifié pour cela un certain nombre de priorités, et on s'est redéfini une raison d'être de la plate-forme RSE qui existe depuis 10 ans aujourd'hui sur notre territoire pour essayer de fédérer avec les acteurs aussi de l'ESS, l'ensemble des acteurs qui peuvent accompagner, identifier, innover des nouvelles solutions et ensuite les essaimer à toutes les entreprises, et en particulier aux plus petites.

Et sur le prochain slide, vous voyez juste un certain nombre de thématiques. Donc on a travaillé collectivement, on a identifié 34 enjeux en matière de RSE donc c'est évidemment beaucoup, et on a interrogé l'ensemble des acteurs sur ce qui est le plus important pour eux, donc c'est plutôt en haut du schéma, et ce qui est le plus important pour le développement économique, et donc on a identifié 10 chantiers prioritaires sur lesquels on met en place des plans d'action avec l'ensemble des acteurs. Et vous allez entendre parler tout au long de ce mandat des actions qu'on aura mises en place dans ce domaine-là. Donc voilà ce que je voulais partager avec vous ; et comme Fabrice et Marie, on se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, chers collègues, par l'intermédiaire de cette délibération présentant la stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi, vous marquez notre ambition collective de favoriser l'économie de proximité sur nos 24 villes et je ne peux que m'en féliciter. Nous, les maires, en entendons beaucoup, avec bien évidemment des projets concrets.

D'autre part, vous marquez votre souhait de faire en sorte que le développement économique profite à toutes et tous, notamment au bénéfice de celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. À ce titre, il y a quelques mois, nous avons voté ici même en Conseil métropolitain la mise en place d'une expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée à l'échelle du territoire métropolitain.

La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire avait alors manifesté le souhait de participer activement à cette expérimentation. À ce stade des premiers éléments partagés avec les services métropolitains, j'ai cru comprendre que notre candidature n'était pas retenue, ce que je regrette. Mais comme j'ai également compris que la formalisation de cette expérimentation était encore en cours, je forme désormais le vœu que vous puissiez revoir votre position et que nous puissions être associés soit au projet rezéen, ou au projet de Nantes Sud avec qui nous serions ravis de travailler activement afin d'accompagner concrètement celles et ceux qui sont malheureusement privés d'emploi depuis trop longtemps. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, c'est avec enthousiasme que le Groupe écologiste et citoyen votera cette stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsable parce que cette stratégie trace une nouvelle ambition pour l'économie, à la fois une économie performante et responsable, et le tout est partagé avec et par le monde économique, dans sa grande diversité, de notre métropole.

Alors cette stratégie, elle répond à la fois aux enjeux sociaux et environnementaux qui aujourd'hui j'allais dire se posent à nous de manière indispensable et voire même de manière urgente. Il faut enclencher les mutations économiques d'envergure et les crises qui se succèdent ces 10 dernières années, mais aussi la crise sanitaire et la guerre en Europe aujourd'hui nous montrent avec encore plus l'évidence suivante : notre économie locale doit être en mesure de résister aux chocs actuels et à venir.

Alors, cette stratégie, elle enclenche ce nouveau virage. Une nouvelle trajectoire pour une économie qui s'engage dans la réduction de nos impacts carbone, la souveraineté alimentaire, qui développe des filières d'avenir comme par exemple celle des énergies renouvelables. Tous ces exemples, toutes ces mesures dessinent une économie résiliente et surtout des emplois non délocalisables sur notre territoire.

Alors, je me permets aussi de m'arrêter un instant sur l'exemple de l'économie circulaire. Nous avons face à nous un énorme enjeu sur la lutte contre le gaspillage des ressources et des matières premières qui sont de plus en plus rares. Les pénuries de matières premières nous forceraient à des choix impossibles, alors que la rareté, elle, peut s'organiser, et c'est tout le sens de l'économie circulaire : l'écoconception, réduire les déchets pour en faire des ressources réutilisables, recyclées, réparables. C'est aussi l'engagement de rendre accessible à tous et à toutes de nouveaux modèles de consommation plus vertueux.

Notre objectif, c'est d'accélérer la transformation écologique de notre économie, de notre territoire, et ça se conjugue aussi avec des défis, d'autres défis : des traces, des mots que laissent des crises qui se succèdent. C'est le chômage structurel, l'accroissement des inégalités, la discrimination au travail et puis aussi la crise de sens. L'économie de demain doit nous permettre de réinventer une relation aussi au travail, notre relation au travail.

Alors, sur notre territoire au taux de chômage pourtant faible, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée se réduit deux fois moins vite que les autres catégories. Les femmes, les seniors, les habitants des quartiers et les habitantes des quartiers populaires sont particulièrement touchés par le chômage. Et la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée, qui s'inscrit à l'agenda et qui se structure petit à petit, propose une nouvelle approche de la lutte contre le chômage au plus proche des besoins des hommes, des femmes privés d'emploi, en prenant en compte la réalité de notre territoire.

Pour finir, Nantes Métropole est historiquement un territoire de RSE et d'Économie Sociale et Solidaire qui sont désormais inscrits comme au cœur de cette stratégie dans notre vision du développement économique. Et je sais que nous pourrons compter sur ce marqueur, sur cette expérience comme un vecteur de transformation de nos entreprises en donnant voix au chapitre aux salariés bien sûr, et pour que les entreprises s'engagent activement pour l'égalité femmes-hommes et pour plus de mixité, et contre toute forme de discrimination à l'emploi.

Alors un autre modèle est possible, et d'ailleurs, il existe déjà. De nombreux acteurs de notre territoire l'expérimentent chaque jour. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Alors, qu'est-ce qu'un développement économique responsable sur notre territoire ? Alors au nom du groupe SERDA, je suis heureux d'apporter contribution à nos échanges.

Alors, une action publique locale en termes de développement économique est forcément très humble parce que nous n'avons pas toutes les compétences requises. Nous devons agir à côté des compétences régaliennes de fiscalité par exemple, nous devons agir en lien avec les dynamiques européennes de stratégie industrielle, de recherche, d'innovation. Nous devons agir en nous adaptant, en tout cas en prenant en compte les règles internationales de commerce et d'échanges entre les pays, donc nous devons tenir compte de tous ces sujets.

Mais pour autant nous avons quelques marges de manœuvre. Elles nous ont été présentées à l'instant par Marie, Fabrice et André. Je vais y revenir. Et c'est dans ce cadre-là que nous agissons, que nous donnons, que nous posons quelques principes et directions en tant que collectivité, pour les entrepreneurs du territoire.

Donc ces signaux que nous donnons à nos porteurs de projets, à nos jeunes, à nos moins jeunes en formation, évidemment à toutes les communautés de salariés qui vivent sur notre territoire, on les retrouve dans cette stratégie de développement économique.

Alors je vais en citer quelques-uns. D'abord cette stratégie, elle essaye dans son périmètre – Fabrice l'a dit, la spatialisation, les mobilités, la question de la logistique – d'organiser, d'accélérer la transition vers un système productif local décarboné et propice à la restauration de la biodiversité.

Notre stratégie, elle essaye de combattre les inégalités sociales et territoriales en construisant des politiques de développement économique inclusives fondées sur l'accès de tous à l'emploi et une vision émancipatrice de l'activité. Nous essayons dans notre métropole de prendre notre part dans le projet politique et géopolitique de renforcement de la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe. On essaye de relocaliser quelques chaînes de valeur, de construire des filières territorialisées à l'échelle de notre grand territoire. Je ne parle pas que de Nantes Métropole mais également, comme Fabrice le disait, sur la collectivité et les territoires voisins.

Nous essayons de permettre aux jeunes de réaliser leur potentiel, de mener à bien leurs projets professionnel, personnel, familial sur leur territoire d'élection, afin que chacun puisse trouver pleinement sa place dans la cité.

Nous essayons, on en a parlé, de contribuer au développement de l'apprentissage, des formations en alternance, d'inscrire les savoir-faire et les pratiques manuelles au cœur de la relation au travail. Nous l'avions dit avec les maires en Commission : le premier employeur de proximité, c'est bien souvent l'artisan, l'artisan du bâtiment, l'artisan de l'alimentation de proximité. Nous confortons les interactions entre le monde économique et le monde de la recherche et de l'Université, en plaçant au cœur de notre modèle de développement l'innovation et les progrès de la connaissance, sans disqualifier certaines filières aujourd'hui en devenir. Je crois que nous en parlerons encore aujourd'hui avec quelques délibérations.

Nous encourageons, nous venons de le dire, l'économie mixte, l'Économie Sociale et Solidaire, et plus largement tous les projets entrepreneuriaux à impact positif. Nous allons avoir la délibération sur la convention pluriannuelle avec les Écossolies. Nous établissons, Fabrice l'a dit également, des coopérations, des alliances territoriales pour assurer des équilibres territoriaux basés sur le triptyque emploi, habitat, mobilité, en lien avec les ressources disponibles, les richesses alimentaires de chacun des territoires, les ressources énergétiques, patrimoniales, paysagères et créatives de chaque territoire voisin.

Et enfin nous animons une gouvernance ouverte, vous l'avez rappelé, avec les acteurs économiques et sociaux, les syndicats, les fédérations professionnelles, le monde consulaire. Et nous saluons évidemment toutes les parties prenantes impliquées dans l'animation de la plateforme RSE de Nantes Métropole évoquée par André à l'instant.

Alors, ces principes sont nos axes de travail, ceux que nous partageons entre les Communes et la Métropole avec de nombreux entrepreneurs du territoire. Ils placent l'emploi et la transition environnementale au cœur de notre économie. Car au final, une économie responsable c'est probablement une économie incarnée avec des visages, une économie qui partage ses valeurs, ses richesses, ses ressources avec les hommes et les femmes qui en sont également les acteurs, ces acteurs qui considèrent que leur territoire est une terre d'opportunités pour toutes et tous, quel que soit son milieu, sa provenance, sa formation, son parcours de vie.

Notre groupe votera cette stratégie de développement économique et de l'emploi responsable avec enthousiasme. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Je voudrais tout d'abord saluer le débat que nous engageons dès le début de ce Conseil métropolitain sur les enjeux économiques, c'est-à-dire sur les enjeux de l'emploi sur notre territoire. Un thème de l'emploi qui est une des préoccupations essentielles de nos concitoyens. Économie et emploi qui vont obligatoirement être impactés par la crise en Ukraine, surtout si celle-ci dure, et économie et emploi qui sont hélas trop absents ou pas prioritaires dans le débat de la campagne présidentielle.

Cette journée est doublement importante pour notre territoire puisque cet après-midi le Conseil régional des Pays de la Loire va débattre et examiner le Schéma Régional du Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, le SRDEII. C'est un schéma issu de la concertation, issu de la construction, Fabrice Roussel l'a rappelé, avec une implication et des apports significatifs de nombreux EPCI de la région et particulièrement, c'est vrai, de Nantes Métropole.

Alors concernant la stratégie économique de la Métropole que nous examinons ce matin, je note l'ambition de faire de la métropole nantaise un territoire en pointe du développement économique responsable. Être en pointe est une excellente chose mais être en pointe, ça ne veut pas dire accompagner uniquement ceux qui sont vertueux, l'élite. Comme l'a souligné André Sobczak, ça veut dire accompagner tous les autres qui sont les plus nombreux et qui n'ont pas encore toutes les données pour changer de modèle et qui sont tout aussi responsables mais qui vont mettre du temps à se redéfinir.

Si la notion de performance globale qui a abouti à la RSE a été imaginée il y a plus de 20 ans par les entreprises, il y en a encore des entreprises qui face aux mutations qui arrivent, et notamment la transition écologique, sont dans l'incertitude, dans la crainte des nouveaux modèles. Elles ont conscience de leur Responsabilité Sociale et Environnementale, elles veulent y aller mais, il faut le dire, elles ont besoin d'aide, d'être accompagnées, et c'est notre rôle de les aider, de les accompagner, pas de les montrer du doigt parce qu'elles ne seraient pas dès aujourd'hui des entreprises à impact, dès aujourd'hui dans l'économie circulaire.

Alors oui, beaucoup d'entreprises sont sans doute moins vertueuses, ne sont sans doute pas à la pointe, mais ce sont souvent elles qui portent la majorité des emplois sur notre territoire. Je pense particulièrement à l'industrie et au bâtiment dont la transition bas carbone est essentielle mais ne peut se faire aussi rapidement que dans d'autres secteurs. Et si elles ratent les mutations nécessaires, les conséquences sociales seront fortes.

Le jeu à la nantaise dont vous parlez clairement dans cette délibération, jeu extrêmement collectif, ne peut pas être uniquement celui joué par ceux que l'on pourrait qualifier de professionnels de la mutation ou de l'environnement et du social, mais aussi joué par tous les autres qui y aspirent, qui veulent donc participer et qu'on ne doit pas laisser sur le banc, car dans le domaine de l'économie il est bien d'avoir des entreprises moteur, exemplaires, mais il est aussi essentiel de pouvoir aider, accompagner, persuader, faire grandir les autres, celles dont les mutations sont plus longues et plus impactantes, celles qui génèrent le plus d'emplois.

Et je voudrais ici émettre un vœu. La loi Hamon de 2014 a eu la vertu de mettre en avant l'ESS. Elle a par contre aussi créé un mur psychologique qui séparerait l'économie traditionnelle et l'ESS. Et les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux ne sont pas uniquement du ressort de l'ESS, comme les enjeux économiques ne sont pas uniquement du ressort de l'économie traditionnelle. Il faut arriver aujourd'hui à rapprocher ces deux mondes. L'ESS et l'économie traditionnelle doivent servir la même cause : être au service de l'emploi et des transitions, et ne pas oublier que la réussite économique est un passage obligé et indispensable pour servir les questions sociales et environnementales.

Alors pour terminer, je voudrais insister sur le rôle de notre Métropole comme locomotive pour l'alliance des territoires, reprendre le terme qui est adossé à l'économie dans cette délibération. Il nous faut une Métropole responsable qui rapproche habitat et emploi pour pouvoir accueillir sur notre département les 17 000 habitants supplémentaires chaque année. Une Métropole qui continue à travailler à l'alliance des territoires et qui accompagne le bassin d'emploi, une Métropole non pas centralisatrice mais locomotive pour tous les territoires.

Relevons enfin dans cette délibération des points importants pour lesquels vous pouvez compter sur notre groupe Avenir métropolitain : la santé du futur, l'industrie du futur, le numérique, les fintech, l'agroalimentaire, le commerce et l'artisanat.

Notons aussi la volonté de Nantes Métropole de s'engager sur la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée pour lequel notre groupe Avenir métropolitain est évidemment prêt à s'associer et à s'impliquer. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste deux réactions à vos propos parce que, comment dire cela ? Les acteurs économiques que nous rencontrons avec Fabrice Roussel, avec Julie Laernoës toutes les semaines sincèrement dans leur diversité me semblent beaucoup plus prêts et engagés que ce que vous venez de dire. Et sincèrement, je ne retrouve pas le clivage que vous semblez évoquer là dans la réalité économique de notre territoire.

Totalement d'accord avec vous sur le fait que notre job, notre responsabilité c'est d'accompagner ceux pour qui ces transitions sont les plus complexes. Et comme nous tous ici, j'ai rencontré des commerçants, des chefs d'entreprise qui me disent : "J'ai déjà du mal à tenir mes journées de 7 heures du mat à 23 heures le soir, alors si en plus je dois penser la transition écologique et sociétale, concrètement comment je fais ? Avec quels moyens ?"

Mais je ne voudrais pas laisser perdurer ce qui sont ici un peu des caricatures entre des mondes opposés, et je vais donner un exemple très concret. Dès le début de la crise, le premier collectif d'entrepreneurs qui est venu me voir, qui est venu nous voir avec Fabrice Roussel et Julie Laernoës en charge des mutations économiques, c'est un collectif d'industriels justement. Je vous invite à aller les rencontrer autour de l'IRT Jules-Verne. Ils ont entre eux travaillé sur ce qu'ils appellent le manifeste éco-industrie. Ils ont entre eux fait le job pour se dire : "Nous ne sommes pas aujourd'hui au niveau auquel nous devons être. Nous savons que c'est y compris notre intérêt de l'être." Et ces acteurs-là, ils n'ont pas attendu les collectivités locales. Je le dis très simplement. Ils n'ont pas attendu la Métropole. Ils n'ont pas attendu la Région. Ils se sont pris en main eux-mêmes.

Donc je voulais réagir parce que oui, il y a dans tous les secteurs, y compris dans les secteurs industriels de nos territoires, des gens qui sont engagés, qui ont entamé ça avec un principe de réalité sur quel modèle économique, comment on fonctionne, et ils ont été en avance de phase y compris sur la démarche collective puisque ce manifeste éco-industrie, il préexistait et au contraire il est venu nourrir les chantiers que nous avons réalisés. Donc je voulais réagir vraiment fortement sur ce point.

Je prends un deuxième exemple très concret : la question de l'artisanat et des commerçants, je vous invite là aussi à échanger par exemple avec le président de Plein centre, Teddy Robert pour ne pas le citer. Il vous dira que nous avons sur la métropole une des premières associations de commerçants à l'échelle du pays qui a décidé de dédier des moyens spécifiques justement pour accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Donc je ne voulais absolument pas qu'on passe sous silence des acteurs qui prennent totalement leurs responsabilités sur ce sujet. Thibault Guiné. »

M. Guiné : « Merci Madame la Présidente. Merci à Fabrice Roussel, Marie Vitoux et André Sobczak pour cette présentation.

La stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsables est un élément essentiel pour permettre aux acteurs économiques de notre Métropole d'engager les transitions sociale, démocratique et écologique nécessaires. Aujourd'hui, le modèle économique dominant est à bout de souffle. La quête de profits sans limite entraîne une détérioration importante des conditions de travail et des rémunérations, mais aussi de la planète et de ses ressources naturelles. L'érosion de la démocratie sociale du fait de la mainmise par des actionnaires de plus en plus exigeants sur les marges opérationnelles et leurs dividendes entraîne une perte de sens de nombre de salariés qui ne se retrouvent plus dans leur travail, dans une injonction à la productivité sans bornes.

Les récentes et tristes révélations sur le fonctionnement des maisons de retraite confiées à des groupes mercantiles viennent malheureusement fournir un exemple supplémentaire du danger de la quête sans fin du profit. Certains secteurs essentiels à notre société doivent échapper à une logique de rentabilité.

Dès lors, il est essentiel que notre Métropole se place résolument du côté d'un développement économique et responsable.

Économie Sociale et Solidaire et Responsabilité Sociétale des Entreprises : c'est en liant ces deux sujets et en les travaillant de front que nous parviendrons à aborder les grands défis qui touchent notre Métropole. Je pense par exemple à la question de l'ubérisation. Vous le savez, notre Métropole est touchée, comme toutes les Métropoles françaises et européennes, par ce phénomène. Les livraisons de repas représentent un marché encore nouveau qui échappe à toute responsabilité sociale, les leaders du secteur refusant même de salarier leurs travailleurs. Dès lors, la lutte contre l'ubérisation qui est, je crois, un objectif que nous partageons tous ici, devra passer par le développement d'alternatives issues de l'ESS mais aussi par une pression forte et continue sur les acteurs déjà implantés pour qu'ils acceptent d'adopter une politique de RSE et améliorent ainsi leur bilan social et écologique, aujourd'hui désastreux.

Enfin et pour conclure, la commande publique doit être pleinement intégrée dans notre stratégie d'économie et d'emploi responsables. Vous l'avez rappelé, ce sont 3,2 milliards d'euros qui seront dépensés en la matière par la Métropole lors de ce mandat. Nous devons absolument utiliser le levier de la commande publique au maximum pour assurer autant que possible que les investissements de la Métropole servent le développement de l'économie responsable. C'est ainsi que nous assumerons un rôle de locomotive entraînant tout le territoire métropolitain et ses acteurs économiques dans notre sillage.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^{me} Laernoes : « Madame la Présidente, dans la droite lignée de la réponse que vous avez faite à Monsieur Thiriet, je ne pouvais pas rester muette face au clivage un peu imaginaire puisqu'il ne correspond pas aujourd'hui à ce que nous vivons et dans le dialogue permanent, à la manière dont nous agissons avec les différents acteurs économiques.

Fabrice Roussel l'a bien exposé dans la feuille de route, qui est construite. Elle est construite et elle se base sur la réalité de ce dialogue qui est engagé, qui est concret, avec des demandes concrètes et pragmatiques. Il engage ce qu'on ressent aussi, et la dynamique qu'on ressent et qui provient, Madame la Présidente l'a bien exposé, des acteurs économiques eux-mêmes, qui ont une conscience profonde et forte, qu'elle soit écologique, sociale et économique puisque les trois s'allient parfaitement sur notre territoire.

Lors de la crise que nous avons vécue, les entreprises, les domaines d'activité qui ont les mieux vécu, qui ont même pu progresser dans certains cas, sont celles et ceux qui étaient justement déjà engagés dans une certaine forme de transition, qu'elle soit sociale, économique et écologique.

Je le dis et c'est aussi dans ce sens-là qu'avec Fabrice Roussel nous avons animé auprès des acteurs économiques un séminaire justement sur la résilience économique pour en tirer les leçons et le cap et la feuille de route qui vient d'être présentée.

Je donnerai aussi deux autres exemples. Sur le MIN, quand nous avons construit le MIN nous avons travaillé avec une entreprise nantaise, Toovalu, sur l'empreinte carbone. Il y a une entreprise qui était chargée et qui faisait tout ce qui est serrurerie donc en acier, qui a été assez paniquée à la lecture des chiffres et de l'analyse qui a pu être faite en disant : "Mais comment je change mon process industriel ?" Eh bien c'est justement là où la puissance publique peut et doit intervenir avec le monde de la recherche à accompagner celles et ceux effectivement qui ont des domaines d'activité qui sont peut-être les plus gourmands en énergies fossiles à pouvoir muter. C'est de ça que nous avons besoin sur notre territoire.

Et puis nous avons besoin aussi d'un cap clair et d'un style d'investissement stable, aussi bien pour les entreprises que pour notre société. Je voudrais citer un autre exemple que nous avons sur notre territoire, c'est notamment celui de Saunier Duval qui, et c'est particulièrement pertinent aujourd'hui au regard de la situation internationale, était un fabricant extrêmement reconnu sur notre territoire de chaudières à gaz et qui aujourd'hui est en train de muter son appareil productif vers les pompes à chaleur.

Voilà des mutations très concrètes qui répondent à l'économie de demain, qui répondent aussi à l'économie que nous pouvons faire sur les énergies fossiles pour nos concitoyens et qui répondent à une certaine forme aussi d'innovation. Et c'est de cette manière-là, de manière très responsable, de manière très concrète, de manière très pragmatique que nous agissons sur notre territoire, et c'est là le sens du cap que nous traçons notamment avec Nantes-Saint-Nazaire Développement : accompagner celles et ceux qui sont les plus éloignés de la transition bien évidemment, ne pas opposer et cesser d'opposer dans une espèce de monde imaginaire l'écologie et l'économie, mais au contraire faire avec celles et ceux qui agissent déjà sur le terrain. Et juste un petit mot pour terminer, Monsieur Thiriet, quand on voit qu'à la Région de manière dogmatique vous diminuez la subvention de la CRES de 35 000 euros au lieu d'accompagner toutes les mutations, on voit là que vous avez un petit cap à faire et peut-être à mieux dialoguer avec le monde entrepreneurial sur la métropole, puisqu'il y en a certes qui sont peut-être éloignés encore, mais le chemin est quand même tracé là et concret, et vous pouvez échanger avec vos collègues sur cette volonté conjointe et cesser d'opposer celles et ceux que vous pourrez déterminer d'une économie moins conventionnelle ou traditionnelle. Tout le monde est en mutation et c'est une bonne nouvelle pour notre territoire et nos activités localement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. Bravo d'abord pour cette délibération qui reprend les fondamentaux largement soutenus depuis longtemps par les entreprises du territoire, comme vient de le préciser mon collègue Richard Thiriet. Je vois aussi que vous êtes capables de lui

donner des conseils sur l'industrie de notre territoire, lui qui est justement un industriel reconnu, et Julie Laernoës l'a trouvé à côté de la réalité. On peut dire que vous avez le sens de l'écoute.

Vous dites avoir d'ailleurs écouté un collectif d'industriels, ce que nous savons. Mais là, vous parlez de l'élite de nos industriels, ceux qui ont justement les moyens de s'impliquer sur ces sujets, ceux qui ont les moyens humains et financiers.

Après, dans la méthode et dans la rédaction de cette délibération, sur le fond on est d'accord et je pense qu'avec Richard Thiriet on a un engagement dans le monde économique que vous connaissez, donc vous ne pourrez pas nous dire qu'on n'a pas conscience de ces sujets, qu'on n'est pas engagés sur ces sujets.

Mais sur la rédaction je vais vous citer un extrait. Vous dites : "Il s'agira d'inciter les entreprises du territoire à accélérer leur transition vers un modèle d'économie responsable, plus résilient, créateur de valeur et d'emplois de qualité, bas carbone et respectueux de l'environnement, inclusif et solidaire, coopératif et innovant." Si quelqu'un peut m'expliquer ce que ça veut dire ! Moi j'ai trouvé la phrase un peu longue. Je ne sais pas dans quel monde vous vivez.

Je suis justement et très humblement un chef d'entreprise, et c'est à eux que s'adresse la délibération. Je ne comprends pas la façon dont vous rédigez cette délibération. Vous avez mis tellement de belles choses dans cette phrase qu'on a l'impression que vous allez être notés par le Parti socialiste.

Autre point : vous parlez de résilience. Vous en parlez aussi facilement, comme si c'était devenu un mot-clé de la novlangue qu'on sort à tout-va depuis la fin du COVID. La résilience, elle n'a pas été voulue par les entrepreneurs et les salariés de notre territoire. Elle a été vécue. La résilience, ce n'est pas une valeur. C'est malheureusement un courage imposé dont il a fallu faire preuve dans des moments difficiles.

J'ai pour ma part été témoin de situations difficiles pour des entreprises dont les patrons et les salariés ont fait preuve de résilience, au contraire de beaucoup d'élus qui vivent de la politique et qui ont eu la chance de ne pas avoir à faire preuve de résilience.

Je pense qu'on devrait parler de ce mot, de résilience, et utiliser ce mot avec plus de recul et ne pas le galvauder dans les délibérations. Je l'ai entendu à plusieurs reprises encore dans la bouche des uns et des autres. Ce n'est pas une valeur. Il faut savoir qu'on va encore devoir en faire preuve, surtout à l'approche des prochains mois. Je sais que l'emploi va bien sur le territoire mais on a une situation terriblement complexe qui arrive. On a les entreprises qui vont être prises en étau, entre l'Ukraine d'un côté et le remboursement des PGE qui arrive dans les prochaines semaines.

Donc je pense que cette délibération est une base essentielle. Je crois que l'économie du futur, c'est l'économie circulaire. Simplement, je pense qu'il ne faut pas cannibaliser déjà les engagements des entreprises parce que ce sont les entreprises qui ont créé cette économie solidaire et surtout, à l'avenir elles ont besoin de notre soutien complet. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Quelques mots tout d'abord pour vous dire que les phrases que vous trouvez trop compliquées, je rappelle, elles n'ont pas été écrites par nous. C'est le travail collaboratif dans le cadre de la fabrique du modèle économique de demain, et ce sont des responsables d'entreprise qui ont souhaité que ces valeurs d'innovation, de solidarité, de modèle bas carbone, de respect de l'environnement soient inscrites dans ce texte-là. Voilà, donc ça a été partagé. Et pour faire évoluer l'économie il n'y a pas qu'un sujet, il y en a plusieurs. On sait ce qu'on pose aujourd'hui dans cette stratégie.

Et puis pour être clair quand même, l'enjeu ce n'est pas de stigmatiser, c'est d'accompagner. Je pense que c'est clair dans cette stratégie. Quand sur la responsabilité sociétale on veut accompagner 5 000 entreprises sur le mandat, quand on veut faire en sorte qu'il y ait 500 ambassadeurs, c'est-à-dire le double de ce qu'il y a actuellement, c'est qu'on a bien conscience qu'il faut accompagner, qu'il faut entraîner, mais on a bien conscience aussi qu'il faut aller plus vite. C'est ça le sujet qui est posé aujourd'hui par notre système.

Et puis là aussi, alors chacun se renvoie sa réalité, voilà, moi je vais renvoyer une autre réalité : j'étais il y a 15 jours avec 80 entreprises qui ont été accueillies par Nantes Saint-Nazaire Développement au cours de l'année 2021. Eh bien, pourquoi elles viennent sur Nantes ? Tout d'abord parce qu'il y a une qualité de vie – ça, c'est notre responsabilité collective du projet de

territoire –, forcément derrière un bassin d'emploi, un bassin de formation, parce qu'il faut recruter et il faut se développer.

Mais ils viennent parce qu'ils se disent : "On est sur un territoire qui est innovant, on est sur un territoire qui veut aller plus loin sur la transition écologique et sociétale, et à la fois on a un territoire qui nous reçoit et on a la conviction qu'il porte ses valeurs, mais aussi on a un modèle économique qui est déjà engagé dans cet objectif et ça va finalement nous aider, nous accompagner à aller plus vite." C'est ça aujourd'hui la réalité de l'accueil des entreprises sur le territoire.

Alors après, on n'empêche pas d'autres entreprises de venir sur ce territoire. Simplement lorsqu'on met des moyens – et c'est le cas avec l'Agence de développement économique –, évidemment on fixe des priorités, et je les ai rappelées. C'est les filières stratégiques, c'est les entreprises qui ont un impact positif sur les enjeux de transition écologique et sociétale.

J'étais avec des salariés de l'Agence de développement économique la semaine dernière. Ils ont été sollicités par une entreprise qui était dans le service bancaire qui ne correspondait pas aux critères qu'on a fixés à l'Agence. Le choix de l'Agence, c'est de ne pas accompagner. Maintenant, ça n'empêche pas que cette entreprise va peut-être trouver des locaux, va peut-être s'implanter sur le territoire. Donc je pense qu'on n'est pas dans un enjeu où il faut stigmatiser. L'enjeu, c'est d'accompagner, mais je le rappelle : cette stratégie, elle a été coécrite.

Et puis, dernier point également que je voulais là aussi souligner pour montrer comment on avance concrètement : avec l'Agence, avec tout le travail qu'on a fait aussi à Saint-Nazaire, avec Cap Atlantique, on s'est dit il y a trois/quatre ans qu'il fallait écrire une stratégie filière du nautisme et une filière maritime.

On s'est donné les moyens avec un lieu sur le Bas-Chantenay. Mais qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Eh bien, on a des entreprises qui viennent sur notre territoire, je pense à AirSeas mais je pourrais en citer d'autres, parce qu'elles ont un territoire qui est accueillant, mais par rapport aux relations entre des entreprises de l'ancienne économie, de l'ancien monde, et aux entreprises de la nouvelle économie, eh bien il y a tout un travail avec les chantiers navals, parce que les chantiers navals vont aussi aller sur le transport vélique. Voilà. Et c'est ce rassemblement que nous cherchons pour aller plus loin sur le fait de conforter notre économie et faire en sorte aussi que ces filières soient facteur de création d'emplois dans les prochaines années. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau puis André Sobczak pour répondre à la question précise de Laurent Turquois, et ensuite on conclura sur cette délibération. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, déjà, merci pour cette présentation complète de cette stratégie très importante. Notre groupe souhaitait déjà saluer le travail qui a été mené par les services de la Métropole, en lien avec les Villes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les différents acteurs économiques et associatifs du territoire.

Rappeler également qu'il s'agit ici d'inspirations du terrain qui viennent des habitants pour des collectivités, des entreprises qui déploieraient des services, des produits plus responsables en termes de qualité, plus responsables également en matière environnementale et plus solidaires également en matière d'emploi. Sur ce dernier point, il est obligé de mieux inclure les personnes éloignées de l'emploi et également les personnes en situation de handicap.

Alors nous notons le travail qui a été mené localement sur ces points-là, mais nous notons également que nous sommes encore assez loin du compte.

Donc, pour revenir à cette délibération, que nous voterons bien évidemment, plusieurs leviers sont activés, notamment vous l'avez dit les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, mais également un certain nombre d'acteurs territoriaux. Alors bien sûr l'ATDEC, mais nous souhaitons mentionner plus particulièrement la commande publique qui doit en effet se montrer exemplaire en termes d'achats responsables, mais également mettre davantage en lumière les acteurs locaux responsables.

Enfin, du coup, puisque ce sujet est, vous l'avez dit, complètement transversal – de la culture à l'habitat en passant par le numérique –, nous souhaitons quand même nous attarder un peu sur ce sujet de la santé. Nous avons parlé lors d'une précédente délibération de la mise en place de l'Institut de recherche en santé dans le futur quartier de la santé nantais, et d'une projection vers Station S, donc un dispositif regroupant chercheurs, laboratoires et entreprises.

Dans cette délibération, nous notons qu'il est encore mention de Station S, mais en lien avec le site herblinois de Laënnec, point étonnamment sur lequel je n'avais pas eu de réponse à ma

précédente intervention sur ce sujet. Pourtant, encore une fois je vous redis : nous avons une expertise herblinoise en la matière, nous avons un foncier disponible, nous avons une localisation géographique idéale pour pouvoir implanter un pôle d'excellence en santé et notamment dans l'innovation du futur, en lien avec la santé sur Saint-Herblain.

Nous nous réjouissons de voir mention de Saint-Herblain en lien avec Station S, mais pouvez-vous être un peu plus précis s'il vous plaît quant aux engagements financiers, aux investissements de la Métropole sur ce secteur herblinois ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Franckie Trichet pour répondre immédiatement sur ce point. »

M. Trichet : « Merci Madame la Présidente. Oui, effectivement, aujourd'hui Station S, il faut le voir comme étant inscrit dans un parcours global de la santé, où aujourd'hui on a des entreprises qui vont à un moment donné venir accélérer avec des chercheurs en proximité sur le quartier de la santé, et ensuite on a ce parcours résidence entreprise dans lequel les entreprises vont grandir, et sur lequel le site effectivement de Saint-Herblain sera un réceptacle de ce parcours.

Donc il ne faut pas mélanger les deux. Station S, c'est une dynamique globale sur laquelle on a la volonté effectivement de concentrer un site qui va rapprocher à côté du CHU les chercheurs, les ingénieurs, et ensuite il va y avoir ce parcours des entreprises innovantes qui va aller bien évidemment jusqu'à Saint-Herblain.

Je rappelle d'ailleurs qu'à la délibération 17 on va évoquer tout à l'heure ARRONAX. Donc ce n'est pas pour rien qu'on a cette qualification des lieux et des équipements associés sur l'accélération de santé à Nantes à partir d'un parcours. Station S, c'est la dynamique. Il ne faut pas se focaliser sur le lieu, simplement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. André Sobczak. »

M. Sobczak : « Vous avez été plusieurs à évoquer le chantier territoire Zéro chômeur de longue durée, et ça me permet effectivement de faire un petit point sur là où nous en sommes dans ce chantier. Donc je rappelle que c'est un nouveau levier pour venir en aide aux personnes durablement privées de l'emploi, en plus des clauses d'insertion qui sont évidemment déjà très développées ici sur le territoire, en plus de notre soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique et aussi au PLIE dont on parlera tout à l'heure.

On veut rajouter effectivement ce quatrième levier sur notre territoire, et hier on a eu notre premier Comité de pilotage métropolitain sur ce chantier qui a lieu d'ailleurs symboliquement dans les locaux de la CCI, pour montrer que c'est quelque chose qui est mené avec l'ensemble des acteurs publics : l'État, le Département qui était représenté, les Chambres consulaires, les acteurs de l'insertion évidemment, les différentes Communes, et on a effectivement collectivement décidé qu'on va commencer par deux premiers territoires sur notre métropole pour être efficaces et pour aussi répondre au contexte législatif national.

Vous savez qu'au niveau national il y aura 60 expérimentations qui sont labellisées, uniquement 60, donc on a considéré collectivement qu'il faut commencer par deux territoires ici pour nous donner un maximum de chances, que ces deux territoires effectivement réussissent dans un contexte particulier puisqu'on a, et ça a été présenté ce matin, un territoire où les acteurs de l'ESS sont déjà très dynamiques et font beaucoup de choses, donc il faut trouver quelque chose qui soit complémentaire et non pas en concurrence dans ce domaine-là.

Et je suis cependant un peu étonné par votre question parce que la semaine dernière, j'ai échangé avec Christine Guerriau, votre élue, et collectivement en fait on s'est mis d'accord pour dire que Saint-Sébastien ne pourrait pas faire partie du premier train d'expérimentation puisqu'effectivement il faut qu'il y ait une continuité géographique entre les différents territoires. Et c'est difficile de créer un lien entre Saint-Sébastien et Rezé qui existe, et Nantes Sud qui était une deuxième hypothèse, c'était aussi assez compliqué.

Donc on a collectivement décidé avec elle de vous garder dans la boucle comme d'autres Communes parce qu'en fait, ce n'est pas parce qu'on a sélectionné deux territoires – Rezé Château et Nantes Bottière-Pin-Sec – que les autres Communes ne vont pas bénéficier de cette dynamique-là. Il y a Orvault, il y a Bouaye, il y a Bouguenais, Saint-Sébastien qui sont particulièrement motivées et qui vont continuer à participer et bénéficier finalement de cette première expérimentation sur des territoires. Et on est d'ailleurs convenus aussi avec Christine Guerriau de se revoir dans les semaines à venir pour regarder comment on peut poursuivre à la

fois ce chantier-là mais aussi d'autres chantiers sur l'emploi, puisque je connais effectivement votre mobilisation sur ces thématiques-là – mais c'est vrai évidemment aussi pour l'ensemble des maires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste deux, trois mots pour finir à cette étape sur ce sujet. Sujet important : je me réjouis que nous venions de consacrer près d'une heure à notre stratégie sur quel développement économique responsable pour notre territoire. Je crois que c'est particulièrement important, à la fois dans la période dans laquelle nous sommes et pour nous projeter sur l'avenir. Je voudrais d'abord remercier vraiment l'ensemble des élus et des services qui y ont contribué.

La première chose que je voudrais dire, c'est que globalement notre territoire, d'un point de vue économique, va bien. Je le dis de manière claire, de manière simple, parce que je pense que c'est aussi un message de confiance pour les entrepreneurs et pour les habitants de ce territoire.

Fabrice l'a dit tout à l'heure : notre taux de chômage est inférieur aux moyennes nationales. On est à peu près à 6,4. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des quartiers où le taux de chômage demeure bien trop élevé, des catégories d'âge où le taux de chômage demeure bien trop élevé. Et évidemment, cette interaction entre économie et emploi, elle nous mobilise particulièrement.

En nous disant que notre territoire va bien d'un point de vue économique, je ne sous-estime évidemment pas les enjeux actuels. Je pense notamment aux questions de recrutement et aux questions d'approvisionnement. On a bien vu dans tous nos échanges avec les entrepreneurs que c'était quand même les deux sujets du moment qui montaient et qui pouvaient inquiéter. Nous sommes et nous serons à leurs côtés sur ces questions-là, mais on note une dynamique économique dans de nombreux secteurs.

J'en profite pour saluer l'événement qui a eu lieu en tout début de semaine, Rendez-vous en France, grand salon international dédié au tourisme. Je pense que ce n'est absolument pas le hasard s'il s'est tenu sur notre territoire, et il a été tout à fait positif.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est le cap que nous sommes en train de passer. On l'a vu dans les interventions des uns et des autres : il y a un cap sur le sens, sur la trajectoire que nous sommes en train de choisir collectivement, qu'il était important de souligner ce matin. Je ne reviens pas sur cette question de la mixité de l'économie, ça a toujours été un des points forts de notre territoire et aujourd'hui on est en train d'assumer à la fois cette transition au sens pluriel mais aussi un certain nombre de secteurs stratégiques, qualitatifs, qui sont pour notre territoire à la fois différenciants et cohérents avec les valeurs, le sens que nous voulons porter sur notre métropole.

Enfin, je termine à nouveau par la dimension coopérative de cette démarche. Je le dis parce que je ne pourrai pas citer tous les acteurs qui y ont participé mais il y a évidemment les Chambres consulaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Je le dis puisque dans les caps qu'on va passer, il y a cette idée d'une gouvernance à trois avec la Métropole et les consulaires, donc et Yann Trichard et Frédéric Brangeon pour ne pas les citer.

Là aussi, ceux qui connaissent bien ces sujets savent qu'il y a un cap qui est passé. Ça veut dire qu'il y a parfois des compétitions de clochers qui sont désormais derrière nous, et c'est tant mieux, parce qu'il y a cette capacité et cette volonté de faire ensemble, y compris entre les consulaires, mais un certain nombre de réseaux, je pense à DRO, Dirigeants Responsables de l'Ouest, je pense à Ruptur, je pense évidemment aux associations de commerçants Plein centre et UNACOD pour ne pas être trop longue. Je pense à toute la filière des restaurateurs et des hôteliers et j'y insiste parce qu'on sait tous qu'ils sont parmi ceux qui ont été le plus pénalisés dans la crise, donc c'est très important pour nous que l'UMI comme le GMI soient parties prenantes de cette démarche, les industriels que nous avons évoqués tout à l'heure... Bref, je m'arrête là pour ne pas être trop longue dans la liste, mais je voudrais vraiment insister sur le fait que je pense qu'on peut saluer le fait que des hommes et des femmes dans les entreprises prennent du temps pour ces démarches qui conjuguent approche publique et approche privée.

Parce que quand vous tenez un commerce, quand vous bossez dans une industrie, quand vous travaillez pour l'économie de service, ce n'était pas si évident il y a encore une petite dizaine d'années d'aller consacrer des heures et des heures de discussions collectives à une démarche qui est une démarche coopérative.

Donc moi je le dis, on a la chance sur ce territoire d'avoir des entrepreneurs qui sont engagés. La dynamique d'emploi, c'est aussi une dynamique du secteur privé. C'est parce qu'il y a des entrepreneurs qui investissent, des entrepreneurs qui prennent des risques, des entrepreneurs

qui sont prêts à s'engager sur ces sujets de transition, qu'on a un territoire dynamique comme le nôtre.

Et je pense que dans cette période quand même un peu obscurcie à la fois par la crise sanitaire et par la crise internationale, la responsabilité des politiques, c'est aussi de dire : "Il y a un chemin, il y a un chemin avec de l'espoir, il y a un chemin avec du positif."

Et donc je vous invite à voter avec enthousiasme cette délibération. Je rappelle que la loi confère un leadership partagé à la Région et à la Métropole sur ce sujet. Ça veut dire que cette démarche, elle a nourri le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation qui est aujourd'hui même proposé aux élus du Conseil régional.

J'espère donc que le vote que je souhaite unanime sur ce sujet va continuer à nous donner de la force dans les discussions nombreuses et vigoureuses que nous menons avec la Région sur ce sujet. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 – adopte la stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsables.

M. Sobczak présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Économie Emploi Responsables

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

04 - Économie sociale et solidaire - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022 -2024 avec l'association les Ecosolies - Approbation

Exposé

Depuis 2004, l'association Les Ecosolies, fédère, en tant que tête de réseau, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire, valorise la dimension économique de l'ESS, crée les conditions de coopération entre les acteurs – ESS et hors ESS -, accompagne la montée en compétences des porteurs de projets, entrepreneurs et dirigeants d'entreprises, pour développer des projets structurants multi-acteurs porteurs d'innovation sociale. Cette dynamique territoriale crée une intelligence collective, des synergies entre les acteurs pour déployer, expérimenter, développer des solutions innovantes et solidaires au service de tous les habitants et du territoire.

En 2014, le Solilab a ouvert ses portes. Véritable lieu totem, il permet de rendre davantage visible l'ESS, de favoriser les coopérations entre les entreprises qui y sont installées, et offre aux locataires tout un panel de services. La même année, Les Ecosolies s'est affirmée en tant que pôle d'innovation sociale et a signé la charte nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Ce lieu d'ancrage et de mutualisation a vocation à irriguer l'ensemble du territoire métropolitain.

Les Ecosolies et la SCIC « Les Lieux communs » animent ce pôle territorial de coopération économique (PTCE) et le Solilab et proposent une offre de services plurielle :

=> Une offre immobilière multiple : bureaux, espaces de co-working, de stockage, salles de réunion, espace de restauration et "événementiel", une boutique solidaire, un marché de producteurs, ... 135 structures y sont installées

=> Une offre d'accompagnement à l'émergence, expérimentation et au développement pour les porteurs de projets, les entrepreneurs et les entreprises : ateliers de sensibilisation, de pré-incubation, un incubateur et à partir de 2022, un accélérateur de territoire.

=> Des événements annuels phares :

- « grands publics », tels que 'l'Autre Marché', la 'Braderie des Ecossoles' et le 'Marché de la Folie des Plantes'. Ils rassemblent annuellement 150 structures de l'économie sociale et solidaire et accueillent 30 000 visiteurs. Ces événements constituent des temps forts de communication, de développement de leur chiffre d'affaires et de coopération entre les acteurs de l'ESS.

- « professionnels », tels que «Demain Mode d'Emploi », dont l'objectif consiste à mettre en relation des porteurs de projets et des entrepreneurs avec les partenaires du financement et de l'accompagnement de l'Innovation Sociale pour impulser et développer des projets entrepreneuriaux à finalité sociale et solidaire. Une trentaine de partenaires y participe chaque année.

Ce pôle participe à l'accompagnement et la formation des acteurs, à la promotion de l'ESS auprès des habitants et des professionnels. Il favorise l'implication des acteurs (économiques, académiques...) et la coopération des acteurs ESS et hors ESS pour coconstruire des solutions innovantes en réponse aux besoins des habitants et du territoire.

En 2015, les Ecossoles et Nantes Métropole ont coconstruit la première feuille de route ESS à horizon 2020, dans une logique de changement d'échelle et au service de l'essor de l'entrepreneuriat en ESS, pour la création de valeur et d'emplois pérennes sur le territoire dans quatre secteurs priorités : Réemploi, Alimentation et circuits courts, Services aux Personnes, Habiter autrement / Ecoconstruction. Cette feuille de route portait l'ambition de favoriser les coopérations entre les acteurs économiques du territoire ; faire reconnaître les entreprises de l'ESS en tant que structures économiques à part entière, au service du projet du territoire "durable, attractif et solidaire", d'affirmer l'innovation sociale comme un apport essentiel au même titre que l'innovation technologique.

Cette feuille de route marquait un tournant dans l'accompagnement de l'Économie Sociale et Solidaire par Nantes Métropole, et ceci à plusieurs titres :

- en affirmant une volonté d'accompagner des projets entrepreneuriaux
- en créant une offre d'accompagnement des Ecossoles dans une logique de « parcours » pour soutenir l'émergence de ces projets entrepreneuriaux dans les secteurs priorités précités, avec la spécificité de s'appuyer sur des « référents secteurs », professionnels qui apportent leur expertise aux porteurs de projet.
- en créant l'ESS Nantes Factory, un dispositif collectif de soutien à l'amorçage des projets entrepreneuriaux animé par la Métropole.

Cette feuille de route 2015-2020 a consolidé le positionnement de la Métropole nantaise comme un des territoires les plus dynamiques au niveau national pour l'économie sociale et solidaire. Elle a permis d'engager une dynamique entre les acteurs de l'ESS et avec les acteurs économiques de l'économie classique dans les secteurs priorités, au service de la structuration de filières de coopération, de positionner les acteurs de l'ESS comme acteurs économiques à part entière, et de reconnaître les fondements même de l'ESS - travail en collectif, ancrage territorial, innovation sociale, lucrativité qui bénéficie au territoire - comme incontournables pour répondre aux enjeux des transitions écologique et sociale du territoire, et incontournables dans la construction d'un modèle économique plus responsable.

La crise sanitaire a renforcé les aspirations des citoyens à un monde où sont réinventés les modèles économiques, les modes de travail, de production, de consommation, de déplacement, les modes d'habitat, et également de gouvernance pour contribuer à un développement responsable du territoire.

Nantes Métropole a engagé en 2021 avec les Ecossoles, et les acteurs du territoire, la co-écriture de la feuille de route territoriale ESS à horizon 2026. Elle pose l'ambition d'appuyer la transition énergétique, sociale, sociétale et environnementale du territoire, avec l'Économie Sociale, Solidaire, Responsable, en impliquant l'ensemble des ressources et des organisations, dans une construction collective de solutions prenant en comptes les attentes des habitants.

L'association Les Ecossoles est membre de la gouvernance de la plateforme RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) de la métropole nantaise dans le collège associatif/ESS.

Cette feuille de route s'articule autour de **8 leviers d'actions**, mis au service du déploiement de **10 filières de coopération**.

1- Les 8 leviers d'actions :

Ces leviers d'actions expriment des moyens, ressources ou modalités, portés par des acteurs et mobilisés au service du développement des secteurs d'activités et des filières de coopération :

- Évaluer et mesurer autrement la création de richesse (indicateurs d'impact)
- Inventer de nouveaux modèles de financement
- Renforcer l'accompagnement des acteurs
- Dessiner la stratégie immobilière pour le déploiement des projets ESS sur le territoire, avec comme projet emblématique le Solilab de demain
- Assurer un maillage et une coopération territoriale
- Communiquer et rendre lisibles les actions vers le grand public et les entreprises
- Faire de la commande publique et privée un levier puissant pour développer l'économie de proximité locale et responsable
- Contribuer à renforcer la création d'emplois, la professionnalisation et l'inclusion

2- Les 10 filières de coopération.

Les filières de coopération sont orientées autour de la résolution d'un besoin sociétal.

Elles :

- **sont transversales**, et irriguent les enjeux portés par les autres politiques de la Métropole,
- **intègrent les enjeux de la transition**, dans leur définition et dans leur objet,
- **englobent des acteurs et organisations hétérogènes** relevant à la fois du secteur public, du privé commercial lucratif, et de l'économie sociale et solidaire
- **sont moteurs d'innovation sociétale au bénéfice du territoire.**

Les leviers précités sont mis au service de développement des 10 filières de coopération identifiées :

1. Écoconstruction Solidaire
2. Réemploi et bioressources
3. Habitat Inclusif
4. Alimentation et circuits courts
5. Logistique urbaine durable
6. Numérique responsable
7. Mobilité inclusive
8. Énergie Citoyenne
9. Santé pour tous
10. Culture et Citoyenneté

L'association Les Écossolies, qui fédère 600 acteurs, dont 300 entreprises ESS adhérentes, développe un programme ambitieux qui répond aux ambitions de la feuille de route métropolitaine de l'économie sociale et solidaire.

À ce titre, il est proposé de lui accorder, au titre de l'année 2022, une subvention de fonctionnement de 330 000 €, en complément de l'acompte de 120 000 € attribué au conseil métropolitain du 10 décembre 2021, portant la subvention globale versée à cette association pour 2022 à 450 000 €. La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 -2024 jointe en annexe à la présente délibération détaille le programme des actions.

Les crédits annuels correspondant sont inscrits au budget 2022 de l'opération 2223.

M. Sobczak : « Madame la Présidente, chers collègues, dans la suite de la stratégie que nous venons d'adopter à l'unanimité et de la présentation de la feuille de route de l'ESS, je vais vous présenter cette délibération. Je vais tout de suite préciser que ne pourront pas prendre part au vote Mahel Coppey, Fabrice Roussel et Marie Vitoux, et j'imagine que ça doit être très frustrant effectivement pour eux et elles.

Cette feuille de route de l'ESS, on ne pourra pas la mettre en œuvre seuls. On a besoin du soutien de l'association des Écossolies, l'association des Écossolies qui est bien connue par nous

tous je pense depuis 20 ans. Ils agissent pour accompagner toute cette dynamique de l'ESS sur notre territoire. Ils sont connus évidemment à travers le lieu qu'ils animent, le Solilab, qui permet d'héberger 135 acteurs de l'ESS sur notre territoire et d'organiser beaucoup d'événements mais aussi d'être un lieu ouvert aux citoyens, notamment évidemment pour la braderie des Écossolies qui était organisée. C'est une association qui accompagne au quotidien tous ceux et toutes celles qui ont des projets dans le domaine de l'ESS, et tout à l'heure effectivement ça a été souligné : ce n'est pas simple effectivement de développer ces nouveaux modèles économiques et d'intégrer en même temps les questions sociales, écologiques et économiques, et c'est pour ça justement qu'on a besoin d'un accompagnement encore plus fort sur ce mandat, et on fait confiance à l'association des Écossolies de continuer à le faire, de continuer aussi à promouvoir cela auprès du grand public avec des événements qui permettent d'interpeller tous les citoyens de notre territoire sur ces thématiques-là. Je pense évidemment à des événements comme l'Autre marché où pendant la période de Noël on voit qu'un autre commerce est possible, mais aussi des éléments plus professionnels qui permettent tout au long de l'année à tous ceux et celles qui s'interrogent sur l'opportunité de créer une nouvelle structure de l'ESS plutôt que dans l'économie classique, de trouver toutes les réponses.

Et c'est pour ça effectivement qu'on propose cette convention d'objectifs et de moyens avec les Écossolies. Peut-être en complément avec ce qui a été dit tout à l'heure dans la feuille de route, insister sur l'importance du financement pour ces acteurs, puisque ce sont des acteurs qui comme toute entreprise vont aussi avoir besoin de nouveaux financements pour se lancer, pour faire face à des projets d'investissement, et c'est quelque chose qui va être porté par les Écossolies évidemment aussi, et aussi le lien entre les acteurs de l'ESS et les autres acteurs de l'économie, notamment les acteurs qui sont très engagés dans la RSE puisque c'est aussi un des objectifs qu'on se fixe, et évidemment, comme cela a été dit par Marie Vitoux, avec un focus particulier sur les 10 filières de coopération qui ont été identifiées.

Et c'est pour cela que je vous invite à voter cette convention et à accorder une subvention de fonctionnement de 330 000 euros supplémentaires aux Écossolies, ce qui porte le soutien de la Métropole sur cette année à 450 000 euros. C'est quelque chose qui est en progression pour montrer justement l'importance qu'on accorde à ce pilier du développement économique responsable sur notre territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Très rapidement, merci Madame la Présidente. Je voulais saluer, nous voulions saluer l'engagement de la Métropole pour les innovateurs sociaux, pour les associations coopératives et entreprises qui s'engagent en faveur de la solidarité.

L'ESS en France, c'est près de 2,4 millions de salariés, 12 millions de bénévoles mobilisés et on voit bien à quel point c'est un levier incontournable de la relance. C'est un secteur d'ailleurs d'autant plus sollicité actuellement et valorisé en ces temps de crise sanitaire, et c'est bien sûr un atout pour l'image de la France.

Alors l'État aussi a beaucoup investi sur ces sujets d'Économie Sociale et Solidaire, et vous le disiez, cet investissement financier pour les Écossolies est par ailleurs complémentaire puisque l'État a permis l'accès des entreprises de l'Économie sociale et solidaire aux dispositifs de droit commun pour qu'elles puissent consolider leur modèle et qu'elles puissent développer et renforcer leur capacité d'innovation.

On a aussi le déploiement des contrats d'impact social, les entreprises à missions et la valorisation des bénévoles. Donc voilà, je voulais quand même saluer cette délibération. Nous souhaitons le faire et puis revenir quand même un petit peu sur la nécessité d'impliquer tous les réseaux économiques. Alors vous avez répondu très bien tout à l'heure sur le fait que vous étiez bien dans cette démarche. Je pense évidemment à Dirigeants Responsables de l'Ouest. Ils sont déjà présents, c'est le CJD, Femmes chefs d'entreprise, le MEDEF, CPME, l'U2P et tous les réseaux qui sont déjà engagés sur cette Responsabilité Sociale et Environnementale. Je pense que c'est bien qu'ils puissent aller encore plus souvent vers les Écossolies en complémentarité, mais on a déjà le programme French Impact qui a déjà boosté ces sujets il y a quelques années. Voilà, merci. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024, jointe en annexe
2. approuve l'attribution d'une subvention aux Ecoscolies d'un montant de 330 000 €
3. autorise Monsieur le Vice-président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Non-participation au vote :

Mahel COPPEY, Fabrice ROUSSEL, Marie VITOUX,

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Économie Emploi Responsables

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

05 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Protocole d'accord 2022-2026 – Approbation

Exposé

Le PLIE, Plan Local pour l'insertion et l'emploi de la métropole nantaise, est un dispositif partenarial, porté par l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), visant à favoriser et faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre de parcours individualisés, en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion.

Il s'adresse à l'ensemble des personnes peu ou pas qualifiées sur la base des critères suivants, dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à l'emploi :

- demandeurs d'emploi de longue durée ;
- personnes relevant des minima sociaux – hors Allocataires du Revenu de Solidarité Active ;
- jeunes âgés de 18 ans et plus, sortis du système scolaire depuis 6 mois ;
- habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- toute personne rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles dont seniors, femmes isolées, en difficulté par rapport aux savoirs de base, ...

Le PLIE de Nantes Métropole accompagne chaque année en continu 2 000 bénéficiaires en grandes difficultés d'insertion dont 33 à 36 % issus des quartiers Politique de la Ville et près de 80 % de niveau de formation inférieure ou égale au CAP/BEP. Pour ces personnes, le PLIE construit un parcours vers l'emploi en mobilisant différents dispositifs (chantiers d'insertion, formation, période en entreprise, accompagnement social ou linguistique ...) et en développant des partenariats avec le monde économique.

Le protocole d'accord du PLIE 2018-2020 a permis de réaliser 1 204 actions de formation (qualification, certification, linguistique, remise à niveau, ...), 2 524 contrats de travail (dont 45 % de 6 mois et plus), ainsi que 890 étapes IAE (contrats de travail dans des structures d'insertion par l'activité économique).

Le PLIE est un dispositif qui vise à assurer cohérence et efficacité dans la mise en œuvre des politiques territoriales de l'insertion et de l'emploi, notamment par la coordination et la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle : État, collectivités territoriales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations.

Le PLIE mobilise les financements du Fonds Social Européen (FSE), à hauteur de près de 1,7 million d'euros par an, pour mettre en œuvre des opérations spécifiques visant à améliorer les parcours d'insertion. En 2010, sous l'influence des instances européennes en quête d'une meilleure organisation des organismes intermédiaires, les organismes de gestion des deux PLIE locaux de la CARENE et Nantes Métropole ont été regroupés au sein d'une unique structure dénommée l'OGIM (Organisme de gestion inter-PLIE mutualisé Nantes Saint-Nazaire).

Un nouveau Programme Opérationnel National FSE pour la période 2021-2027 sera adopté, en 2022, par l'Union Européenne. Ainsi et compte tenu des champs de compétences des différentes institutions en matière d'emploi / insertion, un nouveau protocole doit être conclu entre l'État, le Conseil départemental, l'ATDEC et Nantes Métropole afin de déterminer les modalités de fonctionnement du PLIE pour la période 2022-2026, correspondant à cinq années (limite réglementaire) de la nouvelle programmation européenne (l'année 2021, considérée comme une année de transition, a fait l'objet d'un avenant de prolongation d'un an au précédent protocole 2018-2020).

Pour cette période, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, le PLIE se fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- * 4 000 personnes accompagnées dans le dispositif (y compris certains publics engagés dans le PLIE précédent) ;
- * 50 % de sorties positives.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux publics rencontrant des difficultés linguistiques ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de longue durée « femmes » et « seniors ». Le PLIE métropolitain entend conforter ses pratiques « d'aller vers » dans une logique proactive s'appuyant sur la nouvelle organisation territoriale de l'ATDEC.

Durant cette période, le PLIE articulera ses interventions avec le PLIE de la CARENE, l'État et le Conseil départemental dans le cadre d'un cadre stratégique départemental, mais également avec la Région, Pôle Emploi, l'ATDEC (Mission Locale et Maison de l'emploi) et Cap emploi. Ses orientations, définies en cohérence avec la politique Économie et Emploi Responsables de Nantes Métropole, se déclinent en quatre axes :

- assurer un accompagnement renforcé et adapté ;
- faciliter l'accès à l'emploi ;
- accompagner l'évolution des pratiques d'accompagnement ;
- favoriser l'émergence de projets et le développement de l'offre d'insertion professionnelle.

Le financement des actions menées par le PLIE s'appuiera principalement sur la mobilisation du Fonds Social Européen, tandis que Nantes Métropole financera une partie des frais fixes de fonctionnement du PLIE et de l'OGIM.

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, vous le savez, la Métropole nantaise peut s'honorer d'avoir eu depuis longtemps une position à la fois novatrice et innovatrice de pointe en matière de ce qu'on appelait, à l'époque où ça a été créé, "l'activation des dépenses liées au chômage", c'est-à-dire l'idée de mettre le paquet sur l'insertion, la réinsertion dans l'emploi des personnes qui en étaient privées et de manière durable.

Nous avons eu le premier PLIE intercommunal puis le premier PLIE métropolitain et nous avons aujourd'hui un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui ne s'appelle plus "pour l'insertion par l'activité économique". Nous avons donc maintenant un plan pour l'insertion et l'emploi qui est porté par l'association que nous avons créée lors du précédent mandat et qui a regroupé non seulement l'activité du PLIE mais également la Mission locale et la Maison de l'emploi.

Et nous avons une particularité dans ce département puisque nous avons une coopération tout à fait singulière et pertinente au niveau du bassin que forme l'estuaire de la Loire, et c'est la coopération Nantes-Saint-Nazaire et c'est la coopération avec le PLIE de la CARENE, avec laquelle nous avons créé en 2010 un organisme de gestion de fonds européens puisque le PLIE est alimenté par le Fonds Social Européen, ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés, d'abord parfois de trésorerie parce que les fonds arrivent généralement deux ans après que les actions ont été exécutées, ensuite parce que comme tous les fonds européens il faut une

mécanique et une logistique administrative et financière tout à fait impressionnante pour justifier de l'emploi de ces fonds, et tout cela est très compliqué.

Dans beaucoup de territoires, ce sont les Départements qui sont les organismes de gestion du FSE et qui rendent compte à l'Europe via l'État de la manière dont les fonds sont utilisés. Nous avons en Loire-Atlantique créé une structure particulière qui répond justement à cette coopération entre Nantes et Saint-Nazaire.

Et donc cela justifie pleinement que pour mettre, j'allais dire, en convergence et en synergie l'ensemble des dispositifs qui finissent par être nombreux, d'insertion pour l'emploi sur notre territoire, il faut que nous arrivions à conventionner, et c'est ce que nous proposons de faire avec ce protocole d'accord 2022-2026, à la fois avec l'État mais aussi avec le Département qui lui aussi est responsable de l'insertion par l'activité économique également des allocataires du RSA. Et donc le PLIE va concerner un public tout à fait important puisqu'il accompagne à peu près 2 000 bénéficiaires par an dont un gros tiers réside dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ce ne sont pas des allocataires du RSA et on s'oriente évidemment vers tous ceux qui ont des problématiques particulières d'accession à l'emploi, soit en raison de leur niveau de formation inférieure ou égale au CAP-BEP, c'est 80 % comme le précise la délibération, et il faut construire des parcours vers l'emploi en répondant notamment, et ce sera une des priorités de ce nouveau protocole d'accord, à la question linguistique, à la question de la maîtrise de la langue, puisque nous allons trouver beaucoup de personnes ayant des statuts de réfugié notamment dans ces bénéficiaires de nos actions avec le PLIE.

Donc nous étions en 2021 en situation intermédiaire puisqu'il a fallu avenanter le précédent protocole en raison de la difficulté pour l'Union européenne de fixer de nouveaux objectifs et de nouveaux fonctionnements du FSE pour les années suivantes. En 2022, un nouveau programme opérationnel national va être adopté pour la période 2021-2027 mais donc il nous faut d'ores et déjà conclure un nouveau protocole donc entre l'État, le Conseil départemental, l'ATDEC et Nantes Métropole pour déterminer les fonctionnements et les priorités de fonctionnement du PLIE pour la période 2022-2026. Alors ça correspond à cinq années qui est la limite réglementaire de la nouvelle programmation européenne.

Donc les objectifs sont d'accompagner 4 000 personnes dans le dispositif, y compris certains publics engagés dans le PLIE précédent pour qu'il y est continuité dans l'accompagnement, avec un objectif de 50 % de sorties positives. Une sortie positive, ça peut être une sortie en formation qualifiante ou un contrat de travail d'une durée supérieure à six mois.

Donc l'attention particulière sera apportée au public, je le disais, rencontrant des difficultés linguistiques, des demandeurs d'emploi de longue durée, notamment les femmes, les seniors, et on entend évidemment prolonger ce qui s'impose de plus en plus dans tous ces domaines, c'est-à-dire la pratique d'aller vers. On va chercher les personnes là où elles sont, là où elles sont en difficulté, là où elles sont en précarité, pour les amener vers un accompagnement qui, on l'espère, leur permettra de s'insérer dans l'emploi de droit commun et de sortir des dispositifs.

Voilà ce que je pouvais vous dire, étant précisé que ça n'est pas André Sobczak qui rapporte cette délibération – et pour cause, il n'en a pas le droit –, ainsi d'ailleurs en matière de vote que Nathalie Leblanc, François Vouzellaud, Pierre Quénéa, Michèle Bonnet, et pour l'OGIM Nathalie Leblanc et André Sobczak également ont une raison supplémentaire de ne pas voter. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Nous souhaitons saluer le doublement des objectifs. Vous étiez déjà à 2 000 femmes et hommes accompagnés par an, cela fait d'ailleurs reflet à mon engagement depuis cinq ans, donc je voulais quand même en parler, et celui de l'État, c'est très complémentaire, le résultat déjà est visible sur Nantes et la Métropole. On est autour de 6 % de demandeurs d'emploi.

C'est aussi une ambition très concrète. On a des choses qui ont été mises en place comme Un Jeune une solution, les apprentis, plus de 700 000 en 2021, l'aide à l'accession à l'emploi par exemple sur les personnes en situation de handicap via les CDD Tremplin ou les 4 000 euros d'aide, les plans d'investissement compétences pour les réfugiés, l'aide à l'insertion par l'activité économique grâce à des aides à l'embauche, enfin bref, je voulais citer des exemples, des exemples locaux évidemment qui accompagnent, qui sont quand même formidables comme Inserim, ATAO, Envie, Autonomie 44 et j'en passe.

Je pense que notre engagement doit aller toujours plus loin pour les plus éloignés de l'emploi. Vous avez très bien répondu tout à l'heure sur les sujets Territoire zéro chômeur. Par contre, vous n'avez pas répondu sur les délais envisagés. J'étais restée à 2023-2024 et je voulais quand même avoir une question sur la place de l'insertion par l'activité économique sur les Quartiers Politiques de la Ville, savoir quelle était votre stratégie, parce que c'est une demande très forte : aller chercher les plus éloignés de l'emploi est de plus en plus complexe puisqu'on se rapproche du plein-emploi, donc on a encore plus de difficultés sur ces sujets-là. Les Quartiers Politiques de la Ville sont engagés sur ces sujets-là, souhaitent aller plus loin. J'étais encore dernièrement à Malakoff pour échanger avec des associations qui me disent que les jeunes n'arrivent pas à se connecter avec l'emploi, c'est très complexe. Donc je voulais connaître votre stratégie sur ce sujet. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Je vais apporter quelques éléments de réponse à Madame Oppelt, et redire que toute la stratégie de commande publique et d'achat responsable va être présentée et votée en juin prochain, donc tous les petits appels que vous avez faits ce matin sur ce sujet, qui effectivement nous rappellent que la commande publique est un levier important pour contribuer au développement économique responsable du territoire, on va pouvoir en débattre dans quelques semaines. Ce qui ne nous empêche pas d'agir au quotidien.

Et effectivement, cette question des clauses sociales, environnementales dans le marché, c'est omniprésent dès aujourd'hui et depuis de nombreuses années dans la commande publique à Nantes, ne serait-ce que par l'AMO insertion – et André en a parlé tout à l'heure.

Donc oui, nous favorisons, nous essayons dans le cadre de nos marchés, notamment dans la QPV, de faire appel à des forces locales, des emplois locaux. Nous avons mis en place avec la direction de la commande publique un groupe de travail avec tous les aménageurs et tous les acteurs qui sont un peu les satellites de la collectivité aussi et qui ont leurs propres stratégies d'achat, pour essayer de partager notre vision d'un développement économique inclusif et donc qui fait appel aussi, je le disais tout à l'heure, aux forces du territoire et à celles de notre quartier.

Donc oui, c'est un sujet en cours de travail dont tous les tenants et aboutissants vous seront présentés – en termes de volume, nombre d'heures, stratégie, où est-ce qu'on place les curseurs –, seront présentés en juin. Donc je veux bien continuer à échanger avec Madame Oppelt si vous voulez sur ces sujets-là sans attendre cette échéance. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Je voudrais dire à Madame Oppelt que son intervention m'a fait penser à une célèbre réplique cinématographique. J'avais envie de vous dire que je n'ai pas l'habitude de dire du mal des gens mais qu'effectivement vous êtes gentille, parce que vous nous parlez de choses comme si c'était une invention d'hier ou à peine d'avant-hier, alors que ça fait 20 ans que les structures, y compris celles que vous avez citées, existent, travaillent, et vous arrivez en expliquant que c'est votre œuvre des cinq dernières années. Il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin.

Je le dis : ce territoire à Nantes et à Saint-Herblain – Bertrand, nous sommes d'accord – a été pionnier dans ce secteur-là et évidemment nous continuerons à l'être. Et je rappelle quand même que c'est financé essentiellement par le Fonds Social Européen. Et la Métropole intervenant notamment, également la CARÈNE, pour financer le fonctionnement, une partie du fonctionnement de l'organisme de gestion qui est derrière.

Donc oui, effectivement, notre territoire va continuer à innover et à se mobiliser pour l'insertion de toutes celles et de tous ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, et avec les priorités que j'ai définies – c'est une continuité d'action depuis des décennies.

Je signale quand même, Madame Oppelt, que nous avons dû nous battre pendant ce quinquennat pour que, sous le ministère de Madame Pénicaud, l'État ne sabote pas complètement les Maisons de l'emploi qui sont, dans notre territoire, particulièrement importantes et particulièrement en proximité dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Alors ce n'est pas une affaire tout à fait récente, le fait que Bercy ait envie de faire la peau des Maisons de l'emploi, c'est une évidence, mais nous avons eu quand même à nous bagarrer au début de ce quinquennat contre une ministre qui a toujours refusé même de recevoir les acteurs des Maisons

de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Donc on va un petit peu modérer les satisfactions en ce qui concerne ce qui s'est passé durant ces cinq ans. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Non, je suis désolée Monsieur Bolo, mais votre condescendance est quand même assez indécente, votre façon de me répondre, utiliser des citations filmographiques pour me répondre est assez choquant, je trouve. J'avais une vraie question de fond et je la repose parce que j'étais bien dans les quartiers Malakoff et d'autres Quartiers Politique de la Ville, notamment Louisa qui en parle beaucoup sur les quartiers Nantes Nord et qui aimerait que l'on travaille précisément ce sujet de la place de l'insertion par l'activité économique – et c'est un sujet que j'ai moi-même travaillé donc je ne parle pas au hasard – et qu'on l'accélère, et c'était plus une proposition et une demande.

Je trouve que votre réponse ne fait pas avancer les choses et n'est pas constructive donc je suis désolée Monsieur Bolo, mais arrêtez avec cette façon de prendre les gens de façon hautaine et désagréable. Merci. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le Protocole d'accord du PLIE de la Métropole Nantaise, ci-joint, à conclure avec l'État, le Conseil Départemental, Pôle Emploi et l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences, qui définit les modalités de fonctionnement du PLIE sur la période 2022-2026 ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le protocole d'accord.

Non-participation au vote pour L'ATDEC :

Nathalie LEBLANC, André SOBCZAK, François VOUZELLAUD, Pierre QUENEA, Michèle BONNET

Non-participation au vote pour L'OGIM:

Nathalie LEBLANC, André SOBCZAK

M. Martin présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction de la stratégie et des études

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

06 - Transition écologique - Égalité - Schéma stratégique piéton métropolitain – Approbation

Exposé

Par délibération n°2018-172 en date du 7 décembre 2018, le conseil métropolitain a approuvé le plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027 perspectives 2030. Ce dernier met en avant la marche comme l'un des axes majeurs de la politique des déplacements. Il pose comme objectif d'augmenter la part de celle-ci de + 4 pts d'ici 2030, afin qu'elle représente 30 % de la part des déplacements quotidiens, comparé aux 26 % recensés en 2015.

Pour cela, le plan de déplacements urbains prescrit l'élaboration d'un schéma stratégique piéton, dont les objectifs sont :

- de renforcer la place du piéton dans les politiques publiques de la Métropole ;
- de mobiliser, de manière transversale et cohérente, les actions sur le territoire métropolitain portés aussi bien par les acteurs publics que privés, ainsi que par des initiatives citoyennes individuelles et collectives.

Développer la marche contribue largement aux enjeux identifiés par le PDU 2018-2027 perspectives 2030 qui sont de : garantir la mobilité pour tous, préserver l'environnement et la santé publique, assurer un cadre de vie de qualité, promouvoir le bien-vivre ensemble, renforcer l'inclusion et la cohésion sociale et poursuivre le développement d'une métropole attractive et rayonnante. En outre, c'est un fait, nous sommes tous et avant tout piéton.

C'est pourquoi le schéma stratégique piéton doit surtout porter et diffuser largement cette mission essentielle de changer de paradigme dans la fabrique de la ville ; passer d'un développement basé sur la fluidité et la vitesse à une conception de l'espace recentré autour du piéton, gage d'une métropole des courtes distances et apaisée.

Le schéma stratégique piéton métropolitain, proposé au vote du conseil métropolitain, s'est appuyé sur une démarche transversale et coconstruite avec les différents acteurs et représentants des usagers de l'espace public : le conseil des usagers de l'espace public a contribué dès 2016-2017 à la définition des enjeux, objectifs et orientations du schéma stratégique piéton. Il s'est également appuyé sur les différentes contributions et engagements issus des concertations et grands débats (Loire, Transition énergétique, longévité, la rue pour tous, convention citoyenne) et des ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration des documents institutionnels de planification (PLUm, PDU, PLH, PCAET, etc.).

Le projet de schéma a été également soumis à la relecture du comité des partenaires de la mobilité en novembre 2021. Ce dernier a souligné la nécessité de l'annexer d'un document de synthèse, appropriable par tous. Il a été demandé de compléter le schéma afin d'insister sur plusieurs sujets (l'état et l'encombrement problématiques des trottoirs, la formation des agents et intervenants sur l'espace public à la meilleure prise en compte du piéton et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite, une meilleure prise en compte de la cohabitation avec les vélos et les engins de déplacement personnel motorisés, ...) et d'améliorer la lisibilité et de compléter les références du document.

Ce schéma stratégique piéton devient un document stratégique transversal à toutes les politiques publiques métropolitaines, faisant de la marche le mode majeur de déplacement, afin de :

- consolider et de rappeler les principes de prise en compte du piéton dans les différentes politiques publiques de la Métropole et de faire partager une philosophie de prise en compte prioritaire du piéton, un mode de déplacement à part entière, qui doit trouver toute sa place sur l'espace public ;
- fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement de la marche ;
- inscrire les axes d'actions à mettre en œuvre à court, moyen et long termes dans les feuilles de route.

Le schéma stratégique piéton métropolitain, ci-annexé, s'organise en quatre axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en 8 fiches-actions et 27 actions résumées comme suit :

1. **améliorer, mailler et rendre lisibles les itinéraires piétonniers** : des actions qui confortent un développement urbain mixte et compact, une trame urbaine favorable aux courtes distances et des continuités piétonnes qui renforcent le maillage piétonnier à l'échelle des centralités, des quartiers et aussi de la Métropole ;
2. **soigner la conception et les ambiances, rendre accessible et procurer un sentiment de sécurité sur l'espace public** : l'espace public est ici au cœur de l'action en faveur du piéton ;
3. **inciter à la pratique de la marche** : il s'agit d'impulser et d'encourager le recours à la marche par différentes mesures, tels que l'information, la sensibilisation, l'accompagnement des initiatives aussi bien publiques que privées.
4. **suivre les pratiques de la marche et évaluer le plan d'actions.**

La participation citoyenne est incontournable pour la déclinaison de chacune des actions du schéma, dont certaines sont largement engagées et d'autres restent à engager.

Afin de conforter la nécessité de mettre le piéton au cœur de la conception et de la gestion des espaces publics, une démarche de dialogue citoyen sera mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la politique publique "conciliation, usages de l'espace public". Il s'agira d'identifier les conditions d'une ville marchable, agréable et inclusive en mobilisant le point de vue des citoyens. Les enseignements issus de cette démarche pourront enrichir le Schéma stratégique piéton.

M. Martin : « Bonjour à toutes et à tous. Après avoir parlé économie, insertion, emploi, quartiers populaires, on va parler piétons, et donc je vous propose de regarder aujourd'hui et d'adopter le schéma stratégique piéton qui s'inscrit dans la continuité du PDU que nous avons voté en décembre 2018, enfin que nos prédécesseurs sur le mandat précédent ont voté en décembre 2018, et qui indique un certain nombre d'orientations dont nous avons, nous, pu voter en février dernier : le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables. Donc le vélo, c'est fait, et là maintenant on va passer aux piétons.

Alors l'enjeu du piéton évidemment est essentiel. Il est essentiel d'un point de vue écologique bien entendu, puisque cette question du piéton, cette part modale du piéton aujourd'hui elle est de 26 %, donc 26 déplacements sur 100 se font à pied, et cette pratique de la marche aujourd'hui, elle est insuffisante dans notre métropole au regard des autres pratiques de la marche dans les autres métropoles de taille identique, elle est surtout insuffisante au regard des enjeux de santé publique puisqu'il nous faudrait marcher 30 minutes par jour minimum ou trois fois 10 minutes en marche active, et nous en sommes très loin.

Nous avons aussi un enjeu de santé bien sûr, écologique je le disais, notamment en termes de potentiel aussi de développement de la marche puisqu'aujourd'hui, faire plus de marche c'est faire moins de voiture. Je rappelle que nos ambitions du PDU, c'est d'augmenter de quatre points en fait la part de la marche, de passer de 26 à 30, mais aussi de réduire de 16 points la part de la voiture solo, et quand on prend un point de marche, c'est aussi qu'on enlève aussi un point à la voiture solo. Et je rappelle que la voiture aujourd'hui, les déplacements en voiture c'est 40 % de nos contributions aux gaz à effet de serre, donc là il y a un enjeu majeur.

Et nous avons du potentiel. Je suis persuadé que vous êtes tous venus à pied bien sûr ce matin au Conseil métropolitain. En tout cas nous avons un potentiel puisqu'effectivement un déplacement sur quatre du quotidien correspond à moins de 1 kilomètre. 1 kilomètre, c'est 11 minutes à pied. Vous voyez, pour 30 minutes de marche par jour déjà... Et 23 % de ce kilomètre se fait en voiture encore aujourd'hui.

Alors certes, on peut considérer qu'un certain nombre de personnes avec des difficultés de déplacement ont un absolu besoin de la voiture, mais que 23 % de nos concitoyens habitant la métropole aient absolument besoin de la voiture pour faire ce 1 kilomètre peut nous interroger.

3 kilomètres aujourd'hui, c'est 30 à 45 minutes de marche donc là on serait dans l'étiage de ce qui serait demandé en termes de santé publique, et ça correspond à un déplacement sur deux dans notre métropole. Moins de 3 kilomètres. Et aujourd'hui, ces moins de 3 kilomètres, soit 30 minutes de marche, ils se font à 40 % en voiture. Donc là aussi nous avons, je pense que nous avons un vrai potentiel de progression, qui contribue bien sûr à la santé.

C'est aussi une contribution de justice sociale parce que la marche, c'est aussi un mode de déplacement.

Donc en tout cas, c'est aussi une question de justice sociale parce que la marche aussi c'est le mode de déplacement le plus économique. Et ça ne vous a pas échappé : en ce moment, les prix du carburant flambent, et la question de la marche et du vélo c'est effectivement des moyens accessibles à tous et donc de justice sociale si on les favorise, clairement.

Cette question de la marche, en fait elle nous concerne tous. Certes je suis vice-président en charge des modes doux, mais aujourd'hui la marche concerne l'espace public, Michel Lucas, les aménagements de places, la qualité de vie de nos jardins, de nos espaces verts. Je pense à Delphine Bonamy, je pense à la sécurité routière, Anthony Berthelot, je pourrais citer tous les élus ici dans cette assemblée, bien sûr Bertrand sur les déplacements, tout ce qui nous concerne aujourd'hui, la question du piéton, nous sommes tous piétons donc c'est un enjeu majeur et donc c'est un enjeu dont on doit se saisir collectivement et donc il doit se retrouver dans la politique du tourisme, dans la politique des sports, dans la politique de santé bien sûr avec Marlène Collineau, dans la politique de l'alliance des territoires avec les connexions avec les autres territoires bien entendu.

Donc c'est un schéma qui est éminemment transversal. Dernier point sur lequel je voudrais insister sur ce schéma piéton, c'est la question du paradigme. Il y a encore 15 ans, le paradigme,

c'était la vitesse, c'était se rendre d'un point à un autre le plus rapidement possible, et donc c'était l'apanage de la voiture.

Aujourd'hui on a changé de paradigme. Aujourd'hui, le piéton est central dans la fabrique de la ville. Il est central parce qu'il est le plus fragile. Il est central aussi parce qu'il a le mode de déplacement le plus écologique. Il est central aussi parce que dans notre vivre ensemble, on va densifier la ville et la qualité de l'espace de vie au pied de nos immeubles, à proximité, cette ville du quart d'heure, le fait de pouvoir avoir un accès à proximité, 80 % des besoins essentiels à moins de 10 minutes de chez soi, c'est sortir de la vision périphérique grandes surfaces / centralité / hypercentre où on a les magasins, c'est avoir des pôles de commerce, d'activité, de vie, de vivre ensemble à proximité de chez soi. Et ça, la marche le permet, en tout cas le favorise. Donc c'est ça, le paradigme sur lequel nous nous engageons aujourd'hui à travers quatre axes, 28 actions. Les axes autour de la fabrique de la ville, comment aujourd'hui on donne de la lisibilité, de la continuité, on relie nos parcs et jardins, on favorise l'aménagement de nos places et placettes, mais aussi c'est l'aménagement de l'espace public à travers les questions de sécurité. Je pense notamment à la question de l'éclairage le soir, la nuit, comment on favorise aussi les déplacements la nuit avec cette question du sentiment de la sécurité.

C'est aussi des engagements des maires, parce qu'effectivement la question de la marche c'est aussi la proximité, c'est à travers leur plan de déplacements doux, et là je m'adresse à l'ensemble des 24 maires de l'agglomération parce que c'est vous qui avez vraiment la main sur la question du piéton. Je sais qu'à Rezé par exemple, il y a une stratégie sur les trottoirs qui a été réfléchie. Je sais qu'à Saint-Sébastien il y a une réflexion aussi sur l'aménagement des aires piétonnes de la centralité. Donc c'est vrai que ce sont les maires qui sont à la manœuvre aussi pour pouvoir rendre visible, concrète la traduction de ce schéma piéton.

Enfin, vous avez aussi la question démocratique avec l'incitation, l'éducation à la marche. On a rencontré – je m'occupe aussi du vélo, on en parlera juste après – de plus en plus de conflits piéton/cycliste. L'avènement des cyclistes aujourd'hui sur l'espace public a généré du conflit voiture/cycliste, mais aujourd'hui ce qu'on rencontre le plus souvent c'est de la tension entre cyclistes et piétons, et donc l'apprentissage du Code de la rue sur de nouveaux apprentissages, de nouvelles frictions possibles, en tout cas de nouveaux codes de conduite, eh bien ça s'apprend, ça s'apprend à l'école notamment par les actions écomobilité, c'est aussi des parents qui accompagnent leurs enfants, c'est des enfants qui prennent les premiers plis, les premiers bons gestes.

Et puis c'est aussi un juste équilibre entre l'information et la sanction. C'est aussi à un moment faire respecter : des voitures qui sont sur le trottoir, des zones encombrées... Et le partenariat mené notamment en lien avec le Comité des partenaires piloté par Bertrand Affilé, où de nombreuses associations, que ce soient des motards, que ce soient des automobilistes, que ce soient des personnes en situation de handicap qui nous alertent sur le fait que la question des continuités piétonnes est essentielle, et donc qui viennent nous aider à construire des solutions de ce schéma piéton.

Voilà, j'ai déjà été trop long mais c'est quand même un axe important en tout cas de notre politique publique sur lequel je souhaitais insister. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, alors nous souscrivons bien entendu à une ville, un territoire qui soit apaisé, et comme on venait de le dire il serait bon que nos débats ici soient davantage apaisés également sur la forme. Moi clairement, je regrette Madame la Présidente que vous n'ayez pas recadré en quelque sorte votre vice-président compte tenu des propos qu'il a tenus.

Et sur le fond, ça fait quand même à plusieurs reprises que nous posons des questions. Tout à l'heure Madame Oppelt, précédemment moi-même, c'est une question déjà qui faisait écho à une précédente intervention et sur laquelle je n'ai pas de réponse. Alors je veux bien qu'on siège ici toute la journée, qu'on soit studieux, qu'on écoute, qu'on pose des questions, mais on a le droit également d'avoir des réponses. Voilà, c'était mon préambule. »

M^{me} la Présidente : « Pardon, excusez-moi, je vais vous répondre tout de suite sur ce préambule parce qu'il me semble que Franckie Trichet vous a apporté une réponse tout à fait précise à votre question. Alors je vais la reformuler.

Il vous a clairement dit que sur Station S, le lieu de localisation, de l'entité, du bâtiment totem, je vais le qualifier comme ça à ce stade, sur Station S, serait sur l'île de Nantes à proximité du nouveau CHU, mais il vous a aussi dit que le travail qui était engagé était un travail de parcours d'accueil d'entreprises innovantes, et qu'à cet égard évidemment, le site à proximité de Laënnec serait un des maillons de ce parcours.

Donc pardon Monsieur Annereau, mais il me semble que Monsieur Franckie Trichet vous a totalement répondu sur la question précise que vous avez évoquée. Je vous laisse poursuivre. »

M. Annereau : « Je vous remercie. Monsieur Trichet a en effet répondu, mais pardon, pas à ma question. Ma question était sur les engagements financiers et investissements de la Métropole sur ce site. Ce que vous venez de dire ne répond aucunement à ma question, désolé de vous le dire Madame la Présidente.

Donc pour en revenir à cette délibération très importante, stratégie piétonne, nous avons l'ambition d'avancer vers les mobilités pour tous, de préserver l'environnement et puis la santé publique également. Alors peut-être que ça va permettre d'apaiser un petit peu les débats. On pourra dire même que nous, on se réjouit que vous souhaitiez qu'il y ait davantage de marcheurs sur notre territoire. »

M. Annereau : « Plus sérieusement, et plus gravement malheureusement, malheureusement chaque année en France, 500 personnes sont tuées en marchant en ville et sur les routes. Très directement, 10 % de ces accidents mortels proviennent du fait d'absence de trottoirs, de trottoirs trop étroits ou encombrés. Nous l'avons déjà dit en Conseil métropolitain et moi-même en Conseil municipal : les trottoirs de notre métropole sont trop souvent encombrés, jonchés de poubelles, de stationnement de véhicules à quatre roues, ou alors mal entretenus. C'est un fait. Et donc il nous faut davantage investir sur ce sujet, de manière pragmatique.

Donc c'était la loi de 2005 qui instaurait le plan d'accessibilité de la voirie. Quelles sont les marges financières que vous souhaitez dédier à cette préoccupation prioritaire pour les habitants de notre métropole ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Madame la Présidente, chers collègues, quelques mots sur le schéma stratégique piéton métropolitain que le groupe Gauche citoyenne votera.

S'il n'échappe pas à son lot de formules qui font la singularité des chartes, pactes, plans, référentiels et autres schémas stratégiques, à savoir le nécessaire changement de paradigme, coconstruit, inclusif, qui porte des ambitions partagées au service du bien-être et du bien-vivre ensemble, il se caractérise aussi par une grande clarté, une approche globale du sujet, des réponses qui méritent d'être mises en œuvre.

Sa lecture est passionnante, compréhensible, sans doute parce qu'il fait largement écho à notre quotidien, puisque nous sommes tous piétons, tous les jours, qui que nous soyons et quels que soient nos modes de vie.

Le mode piéton est universel, il est le plus accessible mais aussi le plus vulnérable, ça a été rappelé. Il est aussi le moins coûteux pour la collectivité. Ce schéma ne doit pas, ne peut pas, être un document de plus. Il s'inscrit pleinement comme le prolongement du Plan de Déplacement Urbain, et doit renforcer la cohérence de notre action pour les mobilités et l'aménagement de notre métropole, et en fait, il doit en être l'entrée.

Il concentre les enjeux les plus forts : l'ouverture de l'espace public à tous, la santé, la qualité de notre environnement, la sécurité. La stratégie piétonne est sans doute une des clés pour que le concept de ville du quart d'heure ne se concrétise pas seulement dans les centres de nos communes respectives, mais bien sur l'ensemble de la métropole.

Et pourtant, à titre d'exemple, à l'occasion de la délibération concernant les aménagements du pont de Bellevue lors du dernier Conseil métropolitain, le seul absent en termes de mobilité était le piéton. Et c'est le cas pour la plupart des aménagements structurants de notre métropole. D'où l'importance de ce schéma, assurément.

Nous éprouvons une inquiétude, vous l'aurez compris. En effet, le schéma stratégique piéton fait référence à pas moins d'une trentaine de documents votés par notre assemblée depuis moins de 10 ans, tous transversaux bien évidemment.

Ainsi, alors que le plan guide Étoile verte des vallées nantaises, le schéma directeur Loire à pied adopté en 2019 et l'OAP trame verte et bleue sont en lien avec le schéma stratégique piéton métropolitain, on apprend qu'un schéma spécifique viendra bientôt définir la stratégie piétonne en milieu naturel. Si j'avoue à titre personnel un certain goût pour la planification, j'ai peur que trop de plans dans le plan finissent par tuer le plan.

Si le mode piéton s'est largement développé dans notre métropole, sa part modale (26 %) est en deçà de celle observée dans les autres grandes métropole, à l'exception de Toulouse qui est à 22 %. Les différences de superficie, de densité, de climat ne permettent pas d'expliquer les variations. Rennes et Lyon sont par exemple à 34 %. Il serait intéressant de savoir ce qui, ici ou ailleurs, détermine des comportements différents.

Le franchissement du périphérique, ligne de distinction des pratiques pour paraphraser la rédaction du schéma, secteur de toutes les peurs pour paraphraser ce que disent les usagers, est peut-être une explication et un point majeur d'amélioration de l'espace public pour le piéton.

Nous avons bien évidemment l'espoir que le schéma soit désormais le point d'entrée pour les projets d'aménagement urbain ou de voirie dans notre métropole.

Trop souvent, et nous sommes tous responsables, nos débats sur les investissements concernant l'espace public se portent sur l'usage de la voiture, son stationnement, puis sur les transports urbains, le vélo, puis sur les espaces verts, le mobilier urbain, le trottoir devenant presque accessoire de l'espace public.

Et pourtant, y circulent les plus fragiles, les plus âgés, nous tous. Le schéma nous le rappelle.

Nous sommes donc enthousiastes à l'idée que les intentions de ce schéma se concrétisent prochainement, ceci grâce aux ressources dont disposeront les pôles pour porter cette exigence commune, tant sur les investissements structurants que sur les enveloppes pour améliorer et réparer l'espace public au quotidien. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, chers collègues, nous le savons, nous avons besoin de marcher davantage. C'est un enjeu de santé publique parce que la marche est un exercice physique au quotidien indispensable, ça a été rappelé, mais aussi un enjeu de lien social parce que marcher, c'est aussi l'occasion de mieux connaître son quartier, de rencontrer ses voisins.

Nous devons marcher davantage également pour répondre aux défis climatiques et à celui de la pollution de l'air parce que la marche, eh bien c'est le mode de déplacement zéro émission par excellence. Comme souvent le plus écologique et aussi le plus économique, et celui qui développe le plus notre autonomie. Le contexte actuel nous rappelle combien c'est important.

Ça a été dit : 23 % des déplacements de moins de 1 kilomètre sont réalisés en voiture dans notre métropole alors qu'une dizaine de minutes suffit pour faire ce parcours à pied. La marche progresse mais elle ne représente encore que 26 % de nos déplacements. Notre Plan de Déplacement Urbain ambitionne de développer une mobilité de proximité active et apaisée, et le Groupe écologiste et citoyen se réjouit donc de l'adoption de ce schéma stratégique piéton métropolitain qui vient compléter efficacement les politiques déjà mises en place par Nicolas Martin, Bertrand Affilé et leurs services.

Car il ne suffit pas de dire que nous devrions marcher davantage. Encore faut-il que nos quartiers, nos villes, nos espaces publics s'y prêtent et en donnent envie. Envie de marcher pour se détendre le week-end, envie de marcher pour faire ses courses dans les commerces de proximité, ou encore envie de marcher pour aller au travail, pour rejoindre son transport en commun.

Encore faut-il aussi que ce soit possible et sécurisant pour toutes et tous, pour les enfants qui vont à l'école, pour nos aînés, les personnes à mobilité réduite, lorsqu'elles évoluent dans leur quartier ou se rendent en centre-ville. Ce schéma stratégique piéton métropolitain est une formidable opportunité de réinventer nos espaces publics et de faire de notre territoire un espace plus écologique, plus agréable et plus inclusif.

Il liste des actions déjà engagées ou qui doivent l'être à l'avenir, mais plus globalement il fixe utilement un cap, une ambition collective. Collective parce qu'elle concerne différentes politiques publiques métropolitaines. Collective aussi parce qu'elle nécessite l'engagement de toutes et tous : la Métropole, je l'ai dit évidemment, mais aussi les habitantes et habitants, à la fois dans leurs choix individuels de déplacement, mais aussi dans les impulsions qu'ils peuvent donner de lors des temps de dialogue citoyen.

Et enfin également, notre engagement à nous les maires et les élus municipaux, lorsque nous réaménageons, dans nos communes, des quartiers, des trottoirs, des espaces publics, des abords d'écoles, ou lorsque nous mettons en place des cheminements ou des itinéraires piétons. Ce sera d'ailleurs l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil municipal d'Orvault.

Le plus souvent, nous travaillons ces sujets avec les Pôles de proximité de la Métropole, et je ne peux pas conclure mon intervention sans rappeler que collectivement nous devons faire en sorte que les équipes de ces Pôles de proximité aient les moyens humains de décliner sur le territoire cette ambition que nous nous fixons ensemble aujourd'hui. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Paragot. »

M. Paragot : « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, à lire cette étude qui a été présentée en G24 et en Commission, on ne peut que se féliciter des conclusions. Inciter à marcher plus pour ceux qui peuvent, pour respecter les recommandations de l'OMS, fournir aux piétons de larges et sécurisants trottoirs qui favorisent les déplacements, impossible d'être contre.

Seulement, lorsqu'on regarde les recommandations et que l'on croise avec le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables, on additionne : deux fois 1,80 mètre de trottoirs, jusqu'à deux fois 2,50 mètres de pistes cyclables, 6,40 mètres de voies pour les transports en commun et 6 mètres pour les voitures : on arrive à plus de 21 mètres de large sans les espaces verts indispensables et sans même imaginer laisser quelque place pour le stationnement. Faire rentrer cela sur la route de Clisson ou la route de Vannes est un vrai casse-tête.

Alors vous hiérarchisez. Vous hiérarchisez en mettant en avant ici les parcours piétons puis les cyclistes avant les transports en commun, et bien loin devant la voiture. Hiérarchiser, c'est opposer. Imposer des contraintes incompatibles entre elles, c'est obliger à faire des choix : un trottoir de 1,50 mètre et une piste cyclable de 2,50 mètres, ou alors un transport en commun en voie propre.

Au lieu de prôner une circulation apaisée, vous opposez les modes de transport en utilisant une sémantique guerrière : "poursuivre la reconquête des espaces routiers", à la diapositive 42. Pourtant, certains habitants du Sud Loire ont plus besoin d'un transport en commun structurant pour aller travailler que les habitants de la ville du quart d'heure n'ont besoin d'un trottoir de 3,50 mètres – c'est dans les recommandations –, d'un trottoir de 3,50 mètres pour aller chercher leur baguette de pain bio.

Tout le monde ici est d'accord pour dire qu'il faut des trottoirs permettant des accès PMR. Tout le monde ici souhaite que les vélos trouvent leur place sur les routes de la Métropole, mais au-delà des principes et des contraintes imposées, il faut laisser aux Villes la liberté d'aménager en fonction des paysages urbains. Au groupe UTM, on aimerait que les études soient un peu plus pragmatiques et un peu moins dogmatiques. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, juste un petit élément. En fait, on n'oppose pas les différents modes de déplacement. Il se trouve qu'il y a une hiérarchie qui découle de la fragilité de chacun des usagers en train de se déplacer. Le piéton est plus fragile que le vélo. Le vélo est plus fragile que le deux-roues motorisé, qui est lui-même plus fragile que celui qui va dans les transports en commun, et à la fin effectivement on trouve la voiture.

Donc la hiérarchie en fait, c'est juste une question de où est-ce qu'on va mettre une priorité si on veut effectivement faire en sorte que les gens se déplacent en toute sécurité, et donc il nous appartient après de faire des choix. On ne peut pas forcément tout faire partout. Et donc les choix, ce n'est pas nous qui les ferons à votre place. On les fera ensemble. Vous savez bien qu'on travaille sur ce sujet avec vous. Donc pas de faux procès s'il vous plaît. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente. Juste quelques mots, pour aller dans le sens de ce qui a été dit par plusieurs interventions, mais pour que ce schéma que nous soutenons ne reste pas lettre morte, il faut bien qu'on se donne les moyens financiers d'améliorer l'existant sur ces trottoirs par exemple, ou les axes piétons.

Moi, pour siéger dans des Commissions accessibilité sur la commune de La Chapelle, j'ai bien vu que tous les points à améliorer pour développer la marche, ces points sont bien répertoriés. On sait où il faut intervenir, mais très très souvent, on manque de budget. Et il faut saluer d'ailleurs le travail des Pôles de proximité qui ont très bien recensé les difficultés. Donc il faut qu'on se donne les moyens. On a réussi à se donner les moyens de développer la pratique du vélo. Je pense qu'il faut vraiment qu'on se donne les moyens de développer l'usage de la marche. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Delaby. »

M^{me} Delaby : « Madame la Présidente, chers collègues, dans un contexte où les besoins en déplacement se multiplient dans notre métropole, où les changements climatiques s'accroissent, il nous faut continuer d'agir afin de rendre notre cité accessible et agréable à l'ensemble de ses habitantes et habitants, mais aussi à celles et ceux qui y travaillent et qui la découvrent.

Il nous faut permettre une mobilité durable et décarbonnée, actrice de notre lutte contre le réchauffement climatique, et le maintien d'une bonne qualité de l'air.

À ce sujet, le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole, approuvé en décembre 2018, inscrit la marche à pied comme un axe majeur de sa politique publique mobilités.

Et l'objectif d'augmenter la part de celle-ci de plus de quatre points d'ici 2030 afin qu'elle représente 30 % des déplacements quotidiens sera atteignable avec l'approbation de ce schéma stratégique piéton.

Celui-ci a été construit avec de nombreux acteurs et s'appuie sur les contributions et engagements issus des grands débats et concertations (Loire, transition énergétique, longévité, la rue pour tous), que nous avons initiés ces dernières années.

Ce schéma rappelle et consolide la place prioritaire du piéton dans les différents projets politiques de Nantes Métropole. Il permettra à ce mode de déplacement de trouver toute sa place dans l'espace public.

Le schéma stratégique piéton métropolitain prône une ville plus accessible, mais aussi plus inclusive, plus égalitaire, plus sûre et plus agréable pour le piéton.

Il acte, de manière formelle, notre volonté de faire de la métropole un territoire des courtes distances, en rendant visibles et lisibles les itinéraires piétonniers existants, ou qui vont être imaginés désormais.

Il renforcera aussi l'accessibilité et la sécurité des piétons sur l'espace public. Ce, par une attention accrue en faveur d'aménagements urbains adaptés à chacune et à chacun, à nos modes de vies et envies, dans le cœur de notre métropole, comme dans les centralités de chaque commune, de chaque quartier de la cité.

Il accompagnera les changements d'habitudes concernant nos déplacements du quotidien en incitant à la pratique de la marche avec de l'information, de la sensibilisation, comme par l'encouragement d'initiatives publiques et privées.

Madame la Présidente, chers collègues, ce schéma, s'il est adopté, participera à rendre la vie dans notre métropole plus apaisée, plus respirable et plus respectueuse de l'environnement.

Il sera un autre outil de notre attractivité renouvelée, construite autour des enjeux transitionnels et en s'appuyant sur les atouts d'un territoire solidaire, collaboratif, audacieux et créatif.

Aussi, avec mes collègues du groupe Socialiste, Écologiste, Radical, Républicain, Démocrate et Apparentés, je vous invite à approuver ce projet de schéma.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Bon, je crois que le sujet sur l'ensemble des thématiques liées à la mobilité, c'est la complémentarité. Donc évidemment, il faut réussir à augmenter la part des piétons dans notre métropole. Ça passe sans doute, je vais parler plus d'une commune que je connais mieux que les autres peut-être, de Nantes, sur le dimensionnement des équipements et des trottoirs. C'est vrai qu'on a, au niveau nantais, un certain nombre de rues et de trottoirs qui sont vraiment très étroits, très peu larges, qui compliquent les déplacements des personnes en situation de handicap, mais aussi des familles qui pourraient avoir des poussettes. Il y a un certain nombre de trottoirs dans la ville sur lesquels on ne peut pas se croiser par exemple.

Donc on a un sujet sur le dimensionnement de ces équipements, on a un sujet sur le partage des usages. Stéphane Paragot l'a rappelé tout à l'heure : c'est vrai qu'on a une politique métropolitaine qui consiste de plus en plus à créer aussi des axes cyclables, des pistes cyclables sur les trottoirs, et donc on voit bien qu'on a la question du partage et du respect de ce partage par l'ensemble des usagers.

Je ne reprends pas l'exemple du quai de Versailles, de la partie historique, pas des nouveaux aménagements qui ont été faits quai Barbusse mais du quai de Versailles, où c'est quand même aujourd'hui extrêmement dangereux avec ces changements de voie tout au long du quai, et que sans doute que ça repose la question et la nécessité d'avancer sur la rédaction d'un Code de la rue. Ça fait une dizaine d'années qu'on nous fait cette proposition et j'espère qu'on va réussir à avancer sur ce sujet-là pour que chacun comprenne bien l'ensemble des usagers, qu'ils soient cyclistes, piétons, utilisateurs de trottinettes ou automobilistes, qu'il y a des règles et des devoirs à respecter lorsqu'on est un usager de l'espace public. Et donc voilà, nous on va évidemment voter ce dossier. Je ne suis pas sûr qu'il faille plus de marcheurs, comme le préconisait Matthieu Annereau, mais ce qui est sûr c'est qu'il faut plus de piétons. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pour une fois, nous sommes d'accord, Monsieur Bainvel. »

M^{me} la Présidente : « Nicolas Martin. »

M. Martin : « Merci des contributions nombreuses sur ce dossier, qui montrent bien que la question des piétons nous touche tous – et je crois que c'est l'affaire de tous, cette question de la prise en compte du piéton, et pas juste la faire d'une politique publique.

Et donc ce que je disais tout à l'heure, Julien Bainvel l'a dit, c'est une vision de complémentarité. La question d'accessibilité, la question de la santé, la question de l'aménagement public, la qualité de vie, notre environnement, la nature en ville, tout ça est relié aux piétons et donc doit nous mobiliser les uns les autres, et peut-être, pour répondre à Monsieur Paragot, c'est vrai que gouverner c'est choisir et que le choix que nous faisons dans cette majorité, c'est effectivement donner la priorité aux piétons, aux plus fragiles, d'assumer la réduction de la place de la voiture en ville pour donner plus de place aux piétons sur l'espace public.

Ça passe par de la réduction de stationnement, c'est un acte parfois courageux et qui nécessite beaucoup de pédagogie parce que c'est vrai que voilà, on a vécu pendant 40 ans dopés à la voiture, et qu'aujourd'hui c'est un modèle qui n'est plus tenable. Je crois, il me semble en tout cas que nous sommes tous d'accord là-dessus.

On a des objectifs climatiques qui aujourd'hui sont une urgence climatique que nous avons votée d'ailleurs collectivement dans cette assemblée, et qu'il faut qu'on puisse accompagner rapidement, fermement, la transition, les transitions et les exemples de la route de Clisson avec Laurent Turquois ou avec Monsieur Amailland, mais aussi sur la route de Vannes – je pourrais citer Jean-Sébastien Guitton et ici Bertrand Affilé – qui sont des enjeux aujourd'hui à l'horizon 35 ans d'aménagement de l'espace public, qui nécessitent effectivement de reprendre de l'espace, de prioriser ces espaces entre le piéton, le cycliste, l'automobiliste, les transports en commun, le choix de transports en commun en site propre ou pas. On est une ville aujourd'hui, il faut fabriquer aujourd'hui, refabriquer la ville sur elle-même, reconstruire la ville sur elle-même et ça nous amène à faire des choix.

Mais le fait de voter ce schéma piéton, ça nous engage aussi pour donner des priorités sur qui devons-nous favoriser en premier, et la question du piéton, il me semble, fait l'unanimité sur le fait qu'on ne peut pas construire une ville au détriment du piéton et de la marche. Voilà. C'est tout ce que je veux dire.

Après, dossier par dossier, il y aura effectivement à regarder de manière pragmatique comment on est en capacité d'aménager, d'apporter, Monsieur Annereau, la sécurité maximum, et on verra que sur la délibération suivante – je pense notamment aux travailleurs d'Arc-en-Ciel –, nous avons travaillé avec la Ville de Couëron pour un cheminement piéton qui permet à l'ensemble des salariés d'Arc-en-Ciel de pouvoir accéder à leur entreprise par une voie sécurisée pour les piétons, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Voilà, donc ça c'est aussi des choses très pragmatiques sur lesquelles je voulais insister. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot pour attirer l'attention de tout le monde sur le fait que c'est la première fois en réalité dans l'histoire de la Métropole que dans cette assemblée, on a un

débat sur le schéma stratégique piéton, avec bien sûr des points d'attention, des points d'amélioration. J'ai noté un certain nombre d'interventions qu'il faut évidemment regarder avec attention, mais je voulais le dire parce que je pense que ce n'est pas anodin, loin de là. C'est important que notre assemblée dans sa diversité se saisisse totalement, pleinement de ce sujet, avec désormais un cap stratégique qu'il va falloir mettre en œuvre de manière opérationnelle, étape après étape. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 – approuve le schéma stratégique piéton ci-annexé,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'espace public

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

07 – Transition écologique - Saint-Herblain Indre Couëron – Aménagement d'un axe magistral cyclable – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Exposé

Par délibération en date du 12 février 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le nouveau réseau vélo métropolitain. Ce schéma prévoit la réalisation de plusieurs axes cyclables magistraux, afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (passer de 3 à 12 % de part modale vélo en 2030). Ces axes seront aménagés conformément à un référentiel des aménagements cyclables (RAC).

L'un de ces axes magistraux lie la ville de Nantes à Couëron, en passant par Saint-Herblain et Indre, sur un itinéraire de 7,5 km.

L'objectif du projet est d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle, depuis le quai Cormerais à Saint-Herblain, en passant par la VM107 et la route de la Navale, jusqu'à la partie Est du quai Fougerat à Couëron.

Il s'agit de réaliser des aménagements sobres et fonctionnels. Une attention à l'usage du piéton sera portée, de façon à améliorer, voire à créer, des cheminements sécurisés.

Ainsi, le programme comprend :

- le confortement ou la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, de Saint-Herblain (quai Cormerais) à Couëron (Est du quai Fougerat) ;
- la réalisation d'aménagements permettant aux cyclistes venant de Haute-Indre de rejoindre en toute sécurité l'axe magistral, notamment via la rue Danielle Mitterrand ;
- la réalisation d'aménagements permettant de remédier aux conflits piétons-cycles, notamment sur les quais Cormerais et Fougerat ;
- la réalisation d'un couloir bus sur 200 mètres linéaires, sur le quai Cormerais ;
- l'étude de la création d'un cheminement piéton sur la route de la Navale, depuis l'entrée de Couëron jusqu'à l'usine Arc-en-Ciel.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 7 204 166,67 € HT, soit 8 645 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont la rémunération est estimée à 792 458,33 € HT, soit 950 950 € TTC.

Aussi, conformément aux articles R 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

La procédure susvisée concerne un marché ordinaire de maîtrise d'œuvre, d'une durée prévisionnelle de 48 mois.

Les crédits correspondants sont prévus sur :

- l'AP101 libellée Mobilités opération 2021 n° 3267 libellée Axes structurants et magistraux vélos,
- et l'AP50 libellée Transports collectifs opération 2021 n° 10146 libellée Voirie bus et chronobus – aménagements.

M. Martin : « On va passer du piéton au vélo. Toujours dans la ville apaisée, cette proposition de délibération est extrêmement importante parce qu'elle est la première traduction de la délibération que nous avons votée ensemble en février 2021 sur le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables. Je rappelle que le SDIC, c'est aussi une déclinaison du PDU qui a été voté par nos prédécesseurs mais qui nous engage jusqu'à l'horizon 2027, d'augmenter et de multiplier par quatre la place du vélo et la pratique de vélo dans notre métropole, avec des taux plutôt de l'ordre de 15 % dans la centralité et d'au moins 10 % sur la périphérie parce qu'effectivement on a encore – et Bertrand nous le rappelle souvent – quelques différences de pratiques, même si l'enquête TMO de 2021 a bien rappelé que l'ensemble des habitants, qu'ils soient de la centralité première ou deuxième couronne, souhaitent tous développer la pratique du vélo et de façon uniforme.

Ce schéma, cette délibération, elle concerne un des premiers maillons du futur... On ne peut pas utiliser le mot "Vélopolitain" puisque c'est une marque déposée mais en tout cas réseau express vélo, qui doit permettre de favoriser des déplacements rapides, sécurisés, en site propre, sur ce qu'on appelle les axes magistraux, qui favorisent des déplacements rapides de part en part de la métropole.

On a des grandes pénétrantes, on a aujourd'hui le Nantes-Couëron qui va être la première brique, et on a aussi un Nantes-Sautron, un Nantes-La Chapelle, un Nantes-Carquefou-Sainte-Luce-Les Sorinières, etc., des grandes pénétrantes, et aussi un réseau périphérique, de contournantes Nord et Sud, qui doit aussi fluidifier les capacités de passage d'une ville à l'autre sans passer par la centralité.

Donc ça, c'est le schéma que nous avons voté en février et cette première brique, elle a fait l'objet de nombreuses concertations. Je pense que les maires ici présents auront peut-être l'occasion de le rappeler. On a fait plusieurs Comités de pilotage. On a essayé de rechercher la qualité du déplacement, la sobriété aussi de l'investissement. En l'occurrence, sur cet axe-là de 7,5 kilomètres il y a une colonne de gaz qui passe et entre le choix de faire passer au Nord ou au Sud, l'aménagement cyclable, c'est un rapport financier de 1 à 3. Et donc moi je peux attester, souligner en tout cas la volonté de l'ensemble des maires qui se sont impliqués sur ce dossier de chercher la sobriété et la qualité et la sécurisation des cyclistes en priorité.

Donc cet axe, 7,5 kilomètres, ce sera une piste bidirectionnelle positionnée au Nord, mais avec l'intention aussi de pouvoir relier, et je pense notamment à un sujet qui est la piste aujourd'hui de la Loire à vélo, donc de pouvoir faire des connexions régulières dans chacune des communes, avec Indre notamment, avec un axe qui va venir rejoindre la centralité d'Haute-Indre si je ne dis pas de bêtise, et la connexion avec la Loire à vélo. Ce sera la même chose à partir de Couëron, puisque sur le quai Fougerat on va rejoindre aussi les itinéraires de la Loire à vélo, et puis de la même manière à Saint-Herblain.

Et nous profiterons donc de cet aménagement cyclable, et pour faire le lien avec la délibération précédente, d'aménager en face un itinéraire piéton sécurisé pour permettre aussi les cheminements piétons le long de l'ensemble de l'axe.

Et enfin, mais ça concerne davantage Bertrand Affilé, nous allons aussi en profiter pour réaliser un couloir bus de 200 mètres linéaires sur le quai de Cormerais. L'ensemble de l'opération donc est estimé à 8 645 000 euros TTC, qu'il vous est proposé de voter. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, l'amélioration et la sécurisation de l'axe Couëron-Indre-Nantes en passant par Saint-Herblain est une excellente nouvelle pour les Couëronnais et Indrais qui se rendent chaque jour à Nantes à vélo.

En revanche, je souhaitais remettre sur la table l'urgence d'aménager rapidement deux autres axes sur Saint-Herblain pour permettre à toutes et tous de se déplacer facilement à vélo au quotidien.

Même si ces voies ont parfois été reléguées au rang de "structurantes" ou "secondaires", elles n'en sont pas moins essentielles pour les habitants. Je veux bien sûr parler de la rue de Cheverny qui dessert plusieurs groupes scolaires et dont la dangerosité est sans cesse rappelée. Cet axe a été déclassé au profit de la route de Vannes, et il faudra bien trouver une solution pour la sécuriser.

La deuxième voie, elle est toute proche de notre délibération. Je veux parler de la VM17. C'est cet axe qui relie le bourg de Saint-Herblain et celui de la Chabossière. Deux études ont déjà été réalisées sur ce tracé. Je rappelle que les habitants ont attendu des années pour obtenir une aubette de bus digne de ce nom sur cet axe, et j'espère qu'ils n'auront pas à attendre autant pour avoir une voie cyclable dédiée.

Nous devons continuer donc à agir pour le développement du vélo dans toute la métropole et pour sécuriser les usagers. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci Madame la Présidente. Juste quelques mots pour remercier en tout cas les services de la Métropole et Nicolas Martin, le vice-président, sur la qualité des échanges pour les travaux qui ont été menés sur cet axe magistral. Il est vrai qu'il est attendu assez fortement par les habitants de nos communes – je regarde mes collègues maires de Saint-Herblain et de Couëron – car cet axe est déjà fréquenté en fait, déjà très utilisé, et donc le sécuriser semble important car les vélos côtoient des camions assez régulièrement, donc on est très satisfaits, mais quand on voit la taille de ces projets, on voit que concrètement ça sortira de terre en 2025 le temps des études, le temps de faire les choses, d'où l'importance aujourd'hui, et c'est là ce que je disais en ouverture de mon propos, l'importance d'avoir une qualité d'échange entre les services de la Métropole, les attentes des habitants, pour que quand ça sortira de terre ce soit le plus efficace possible. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Alors je vais faire comme mon collègue bien évidemment, remercier pour le travail qui a été effectué. C'est vrai que nous avons, c'était bien pratique, nous avons aussi travaillé au niveau d'un Pôle, c'est le Pôle Loire Chézine qui concerne les trois collectivités, et j'avoue que c'était effectivement plus simple.

Ce que je tiens à rappeler quand même, c'est que ce projet qui aboutit maintenant est l'issue aussi d'un travail qui a été mené de manière novatrice sur notre Pôle. Ce sont les ateliers de participation citoyenne qui ont été mis en place presque au début du mandat précédent, des ateliers qui concernent bien évidemment les habitants des trois communes et qui avaient comme sujet de réflexion les connexions entre nos trois communes.

Là, vient s'ajouter ou vient d'être mis en place dc schéma directeur qui nous permet d'avoir cet axe magistral qui arrive très rapidement quand même, même si on veut aller toujours aller plus vite – mais justement, pour aller à vélo ou à pieds, il faut apprendre à se déplacer plus doucement. Voilà.

Ces projets aboutissent, j'en suis parfaitement heureuse pour l'ensemble de nos habitants. Ça va permettre ces déplacements entre nos trois villes, quatre bien évidemment avec Nantes, de manière sécurisée. C'était vraiment ce qui était attendu. Juste rappeler qu'il y a d'autres travaux qui sont menés aussi en parallèle, parce qu'on sait très bien que l'axe magistral est important,

mais il va y avoir toutes les autres connexions. Il y en a certaines qui sont mises elles aussi en œuvre, et puis je tiens à rassurer la personne qui a pris la parole tout à l'heure, c'est que le travail sur la Gâtine – chez nous on l'appelle la Gâtine, c'est-à-dire la liaison entre le bourg de Saint-Herblain et le bourg de Couëron –, déjà les études sont faites, les études environnementales sont réalisées aussi, et maintenant va passer aux travaux.

Donc non, je tiens à rassurer, l'aubette de bus effectivement est arrivée, mais la voie sécurisée pour les piétons et les vélos, parce qu'elle est elle aussi très attendue, va se réaliser prochainement. Voilà. Et puis bon, bien sûr il y a d'autres projets dans nos communes, les uns et les autres. En tous les cas, merci pour ce travail, et puis c'est un travail en totale concertation sur les villes, et ça c'était vraiment très agréable, donc je remercie à la fois Nicolas Martin et bien sûr toutes les équipes qui ont travaillé avec lui. »

M. Roussel : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci. Donc bien sûr nous souscrivons complètement à cette délibération pour avancer davantage sur la question des mobilités douces et d'une meilleure cohabitation cyclistes et piétons. Donc c'est un objectif louable. Et puis, cet axe cyclable est en effet demandé clairement sur le terrain et réellement nécessaire.

Alors par contre, quelques petites questions, parce que nous avons peu de précisions dans cette délibération ni d'annexes : tout d'abord sur la sécurisation des travaux et notamment savoir si des impacts seront rencontrés en termes de stationnement et d'accès au bac également, puisque c'est très important, sur le fonctionnement également du marché de Basse-Indre, et à cet égard s'il y avait des conséquences qui pourraient être néfastes pour les commerçants du marché ou environnant, pensez-vous prendre quelques mesures de soutien ?

La deuxième question porte sur la concertation. Vous venez d'en dire un mot, mais on aurait bien aimé avoir davantage de précisions sur la coconstruction qui a pu être faite avec les utilisateurs et les habitants. Alors, j'avais également une question sur l'axe Saint-Herblain-Couëron via la Chabossière, mais on a eu quelques éléments de réponse, donc on attendra plus de précisions sur la sécurisation de cette voie (où un accident mortel s'est produit d'ailleurs il y a peu de temps), qui permettra également de désenclaver les petits villages environnants.

Et puis sur l'enveloppe financière en dernier lieu de ces travaux, compte tenu de l'augmentation des coûts de matières premières, une augmentation de l'enveloppe est-elle prévisible ? Je vous remercie. »

M. Roussel : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse. Évidemment, mes remerciements comme mes collègues pour tous ceux qui ont travaillé – Nicolas, et en particulier les services du Département Mobilités et du Pôle – pour que ce soit possible. C'est effectivement très attendu parce qu'il y a plus de gens par rapport à il y a trois ou quatre ans qui roulent à vélo pour se rendre en centre-ville, et effectivement ce n'est pas supersécurisé. J'ai testé pour voir ce que ça donnait, je partage les questionnements que donnait Nicolas.

On va avoir sur la VM17 et sur la Gâtine... Il faut faire attention : l'accident mortel qui a eu lieu, ce n'est pas un accident de vélo. Ce sont deux voitures qui se sont heurtées et ça n'a pas grand-chose à voir avec le vélo. Mais évidemment, on peut imaginer que si on limite les vitesses pour faciliter la traversée des piétons, ou pourquoi pas des cycles, ça viendra forcément ralentir la vitesse des voitures, et donc ça rajoutera de la sécurité sur ce site.

Et puis sur l'exemple qui a été donné par Primaël Petit, Cheverny, c'est vrai que la rue de Cheverny a été fléchée, pendant longtemps, comme pouvant accueillir un axe structurant, et en fait le choix qui a été fait, c'est plutôt de passer sur la route de Vannes. Donc à partir de ce moment-là on ne pouvait pas garder deux axes structurants parallèles de quelques centaines de mètres l'un à l'autre : ça aurait été un gâchis et donc on a effectivement procédé à un déclassement. Mais ça veut dire que le déclassement n'empêche pas qu'on va chercher à réduire les vitesses, on va chercher à permettre davantage de déplacements piétons, vélos, de proximité, et cela nous conduira sans doute d'ailleurs à devoir réduire la place de la voiture sur cet axe. On ne pourra pas faire autrement, sachant qu'on a aussi à travailler sur un autre axe parallèle qui lui devrait accueillir, enfin accueille déjà, des transports en commun, donc il nous faut articuler assez finement les deux.

Donc on sera amenés à en reparler bien entendu dans les semaines et les mois qui viennent. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé : « Madame la Présidente, mes chers collègues, au nom du groupe SERDA et comme conseiller métropolitain en mission auprès de notre vice-président Nicolas Martin sur le développement de la pratique cyclable, je salue évidemment vivement ce projet de délibération, et je vous avoue qu'il y a une certaine fierté derrière le travail qu'on a pu accomplir collectivement : maires, vice-présidents, élus, agents, autour de ce projet de délibération et d'axe vélo qui, comme ça a été dit, reliera plusieurs communes - Nantes, Couëron, Indre, Saint-Herblain - sur un itinéraire de 7,5 kilomètres.

Donc là on est clairement sur un enjeu métropolitain. Comme ça a été dit – mais je préfère à nouveau le souligner –, nos futurs axes magistraux irrigueront les territoires comme celui-ci en l'occurrence. A Saint-Herblain les traversées de la VM107 seront étudiées, ça a été dit, pour reconnecter des territoires entre eux et en effaçant, en tentant en tout cas d'effacer, la césure de cette route. À Indre aussi, ça a été dit sur la délibération précédente, il y a une attention très forte qui est portée sur les articulations avec les cheminements piétons. Et à Couëron, les liens vont être très forts aussi, depuis l'entrée de Couëron jusqu'à l'usine Arc-en-Ciel, à travers des cheminements piétons. Voilà.

Alors cette délibération, ce projet d'axe magistral, il répond à une très forte attente de la part des cyclistes et des associations de Nantes Métropole. Je tenais ici à dire que d'autres axes évidemment seront soumis à notre approbation et ce dès les prochaines sessions, avec une présentation, une présentation de la carte globale des axes qui seront réalisés sur ce mandat.

Comme Nicolas a pu le dire, nous mettons tout en œuvre pour favoriser le développement de la pratique cyclable et aussi pour sécuriser les cyclistes. Cette délibération en est la preuve, donc, par ce travail qu'on vient d'évoquer, ce travail collectif et étroit entre les Communes et la Métropole, par le déploiement de notre Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables avec entre autres les 50 kilomètres d'axes magistraux d'ici 2026, et aussi par la diffusion d'une vraie culture vélo avec notamment les associations.

Donc nous allons faire un saut qui sera qualitatif, très qualitatif on l'espère. Ces axes seront aménagés conformément à notre référentiel des aménagements cyclables. On ne va pas refaire le débat de février 2021 quand on a adopté le SDIC, mais je tenais quand même à rappeler quelques grands principes pour que les personnes qui nous écoutent comprennent bien ce qu'est un axe magistral.

Il devra en l'occurrence répondre au principe de continuité, c'est extrêmement important ; au principe aussi de séparation, au principe de sécurité. On portera une attention toute particulière sur la question des intersections, des giratoires. Et le quatrième grand principe est celui de la qualité. Ce seront des leviers de requalification de l'espace public.

Là aussi pour contextualiser, pour que tout le monde comprenne bien, il y aura vraiment un saut aussi dans les aménagements qu'on mettra autour de ces axes avec entre autres des outils de réparation et de gonflage, des moyens de lavage, une offre de stationnement qui sera diversifiée le long des axes et aux abords des pôles, avec aussi la mise en place d'une identité matérielle et visuelle propre avec des lignes qui seront numérotées, un peu comme un plan de réseau de transports en commun. Voilà, donc nous avons cette très forte volonté de changer de braquet sur le vélo.

Je tenais quand même ici aujourd'hui en Conseil métropolitain à dire publiquement que ces derniers jours, certains actes de malveillance envers les cyclistes se sont déroulés notamment sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire. Ces actes de malveillance nous font redoubler d'énergie. De façon répétée, des poignées de clous ont été dispersées sur la piste cyclable de la Croix-Sourdeau à Saint-Sébastien-sur-Loire. Le choix de l'emplacement ne laisse aucun doute sur l'objectif du ou des protagonistes de cette dangereuse démarche.

Je salue ici l'association sébastiennaise Nos Rues demain pour leurs alertes et pour l'implication de leurs adhérents, et comme le maire de Saint-Sébastien-sur-Loire, notre collègue Laurent Turquois, qui a condamné ces actes, le groupe des élus SERDA ne peut qu'exprimer sa forte désapprobation et demander que tous moyens soient mis en œuvre afin d'élucider cette affaire et sécuriser de manière permanente la circulation des vélos à cet endroit. Cette piste, déployée conjointement par la Métropole et par la Ville dans le cadre de la Rue pour tous en 2020, est bien appelée à devenir pérenne.

Jamais, jamais nous ne céderons face à ces actes qui visent à nuire à l'intérêt général, aux cyclistes et au développement de la pratique cyclable. Enfin, j'en finis pour conclure : dans notre métropole nantaise, Nicolas Martin l'a rappelé tout à l'heure, 40 % des déplacements de 1 à 3 kilomètres sont effectués en voiture. Nous assumons donc pleinement ce choix politique de rééquilibrer l'espace public pour proposer des alternatives via des itinéraires cyclables sécurisés, en continuité et confortables. Chaque année, comme le rappellent notamment les comptages de Place au vélo, le nombre de cyclistes à Nantes augmente de plus de 10 %. Donc cette redistribution améliorera la capacité globale de la voirie et donc l'efficacité de tous les déplacements au bénéfice de chacune et de chacun. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin pour un dernier mot, et je mets aux voix la délibération. »

M. Martin : « Je m'associe évidemment aux derniers propos d'Aurélien sur la condamnation d'actes qui pourraient être d'une gravité extrême, parce que potentiellement une enquête doit avoir lieu, mais en tout cas avoir des clous sur une piste cyclable peut être générateur d'accident, et un accident qui peut être extrêmement grave. Donc ce sont des actes qui méritent effectivement d'être condamnés s'ils sont pleinement avérés dans leur intentionnalité, parce qu'aujourd'hui on n'a pas de preuves de ce côté-là, mais en tout cas, c'est suffisamment inquiétant pour effectivement mettre une alerte et nous mettre une alerte à tous au regard aussi de nos ambitions, et qu'on voie aussi que les changements et l'accompagnement des changements de comportement nécessitent de l'accompagnement en douceur auprès des conflits potentiels cyclistes/automobilistes. On a parlé de cyclistes/piétons tout à l'heure, et je pense que c'est un axe extrêmement important. On peut s'appuyer sur un réseau associatif très dense.

Et pour parler de la concertation et faire le lien avec ce qui a été dit tout à l'heure, moi j'invite tous les maires bien sûr à pouvoir concerter... Je sais qu'à Orvault, ils ont mis en place un collectif d'habitants autour des pratiques cyclables. Je pense aussi qu'à Thouaré il y a des dynamiques, en tout cas des temps publics, pour partager ces enjeux-là avec les citoyens pour qu'effectivement les choses soient apaisées, comprises, et s'installent de façon pérenne pour tous.

Dernier mot aussi sur la question des "sudistes", si je peux les appeler comme ça. C'est vrai que je vais relayer, s'il me le permet, Pascal Pras, qui me dit souvent que quand il vient à vélo à Nantes, il vient par le bac d'Indre, et que c'est plus rapide de passer par le Nord que par le Sud. Effectivement ça met en évidence que cet axe ne sert pas que les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain, mais aussi potentiellement toutes les communes du Sud Loire qui par le bac vont avoir un accès plus rapide. Voilà, je vous remercie.

Et puis peut-être dernière chose, c'est pour la réponse à Primaël Petit : nous aurons l'occasion au mois de juin d'aborder la question plus spécifique de l'axe Nantes-Sautron donc je propose aussi qu'on continue les échanges autour des options possibles effectivement en termes d'aménagement, pour ne pas rester sur les sujets qui nous animent ce matin. Je vous remercie. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve le programme d'aménagement d'un axe cyclable magistral sur les communes de Saint-Herblain, Indre et Couëron,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 7 204 166,67 € HT, soit 8 645 000 € TTC,

3 – autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre,

4 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,

5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

08 - Transition écologique - Bouguenais - Rénovation de la ligne 3 de tramway secteur Neustrie / Les Couëts - Programme et enveloppe financière prévisionnelle - Approbation

Exposé

L'infrastructure de tramway entre Neustrie et Les Couëts à Bouguenais date de la construction de la ligne 2 sud en 2005 (aujourd'hui ligne 3 sud). Eu égard à la proximité des habitations et activités, le type de pose de rail retenu à l'époque était une pose antivibratile de type Ortec. Depuis, les éléments constituant le complexe de fixation du rail se sont dégradés, occasionnant des mouvements du rail et menaçant d'entraîner sa rupture. Cette usure prématurée engendre des limitations de vitesse de tramway. Les rails ne peuvent pas être remplacés ou réparés à l'identique puisque la technologie Ortec déployée à l'époque n'est plus commercialisée. La plateforme tramway actuelle doit être démolie pour pouvoir y intégrer un système de voie éprouvé, déjà mis en œuvre sur le réseau. Des travaux de rénovation sont donc à prévoir sur cette section afin de maintenir et d'améliorer le fonctionnement de la ligne 3.

Le programme de l'opération prévoit de rénover les 725 mètres linéaires de voie tramway en remplaçant l'intégralité de la pose de voie Ortec par de la nouvelle voie nantaise, type de fixation de voie garantissant une efficacité de mise en œuvre et facilitant le remplacement des rails à long terme. Il est prévu de conserver des propriétés d'atténuation acoustique similaires à l'existant. Il est également proposé d'intégrer à ce programme la sécurisation et la modernisation de la ligne : sécuriser les carrefours en ajoutant des feux de régulation de trafic et en appliquant les dernières normes en vigueur, et moderniser l'infrastructure en créant une communication ferroviaire (aiguillage) à l'ouest de la station Les Couëts.

Par délibération n°2018-179, le conseil métropolitain du 7 décembre 2018 a approuvé le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, liés au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole. Cet accord-cadre a été attribué à la SEMITAN. Un marché subséquent de mandat pour la rénovation de la ligne 3 de tramway secteur Neustrie / Les Couëts a été conclu avec la SEMITAN le 22 janvier 2021 en vertu de cet accord-cadre.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 9 774 000 € TTC.

La consultation pour désigner un maître d'œuvre sera lancée dans le cadre des délégations du conseil à la présidente. Les études de maîtrise d'œuvre à venir permettront de préciser le programme de l'opération et de proposer des scénarios de réalisation complète ou partielle de l'opération afin d'en phaser la réalisation. Dans tous les cas, les travaux de rénovation sont envisagés, au plus tôt, à partir de 2024, à l'issue des études, des arbitrages sur le phasage de l'opération et de la passation des marchés de fournitures et travaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°50 libellée *transports collectifs*, opération 2021-4004, libellée *Rénovation ligne 3 tramway Neustrie – Les Couëts*.

M. Affilé : « Ce dossier nous emmène à Bouguenais où il s'agit de la rénovation de la ligne 3 de tramway sur le secteur Neustrie-Les Couëts. Donc en fait, c'est une partie de ligne qui date de

2005, qui était la ligne 2 Sud à l'époque, aujourd'hui la ligne 3 Sud, et au moment où cette ligne a été installée, le mode constructif de pose de rails qui a été choisi compte tenu de la proximité d'habitations, a été une pause antivibratile de type ORTEC. Bon.

Sauf que depuis 2005, petit à petit, les éléments qui permettent de fixer le rail sur la plate-forme se sont dégradés et donc ont conduit à des mouvements du rail, ce qui évidemment impose aujourd'hui une limitation de la vitesse de circulation, ce qui n'est pas très positif pour les usagers. Et donc du coup, on a un problème technique puisque la technologie ORTEC n'est plus commercialisée, et donc nous devons refaire une plate-forme tramway pour y installer un système de voie éprouvée que nous connaissons, qui est la voie dite "pose à la nantaise" qu'on a déjà appliquée sur un certain nombre de chantiers, notamment je pense sur le parvis Nord de la gare, je pense sur Commerce par exemple.

Et donc ici, il vous est proposé de rénover. L'opération c'est 725 mètres linéaires de voirie en remplaçant l'intégralité de la pose ORTEC, mais pas simplement : en profiter également pour sécuriser les carrefours en ajoutant des feux de régulation de trafic - vous savez, les fameux feux rouges qui empêchent les voitures de traverser devant le tram-, en appliquant également les dernières normes et en particulier en sortant les poteaux de lignes aériennes de contact sur les côtés et pas au milieu de la plate-forme de tramway, et puis on en profitera pour créer également ce qu'on appelle un aiguillage, une communication ferroviaire techniquement, à l'Ouest de la station des Couëts.

Ici nous avons à approuver pardon l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération qui est de 9 774 000 euros. Quand je vous dis que le tramway c'est un peu cher, voilà, on a bien une illustration. Et ici, nous aurons à désigner un maître d'œuvre : cette désignation qui sera effectuée dans le cadre des délégations du Conseil à la Présidente. Donc il s'agit pour nous ici de fixer le programme et notre enveloppe financière prévisionnelle, sachant que des travaux de rénovation au plus tôt auront lieu en 2024 parce qu'il faut effectivement faire les études, et puis un peu de concertation, enfin, le travail classique quand on a des interventions de renouvellement de lignes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Le Corre. »

M. Le Corre : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, représentant Bouguenais, je me félicite bien sûr de l'imminence relative de ces travaux. Précisons que nous sommes ici dans un quartier, Les Couëts, survolé par les avions en phase d'atterrissage. Pour les habitants de la rue des Venelles, sur le dernier tronçon de la ligne 3 s'ajoutent donc des nuisances : crissements, grincements, vibrations, qui trahissent l'état de fatigue avancée des installations.

Cette modernisation à la nantaise, qui est un gage de qualité j'imagine, est donc la bienvenue. J'ajoute que l'issue de ce chantier coïncidera avec l'achèvement de la végétalisation de la place de La Chapelle au cœur des Couëts, végétalisation souhaitée et initiée par notre nouvelle majorité et adoptée récemment en Bureau métropolitain.

Nous avons donc des raisons de nous réjouir, je vous en remercie. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve le programme de rénovation de la ligne 3 de tramway entre Neustrie et Les Couëts à Bouguenais,

2 – fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 9 774 000 € TTC,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

09 – Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2022 et des tarifs au 1^{er} juillet 2022 - Approbation

Exposé

CONTEXTE

La présente délibération a pour objet de définir les évolutions de l'offre des lignes régulières à mettre en œuvre en septembre 2022 ainsi que les évolutions de tarifs applicables au 1^{er} juillet 2022.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte particulier, la crise sanitaire ayant fortement impacté le réseau de transports collectifs de l'agglomération. En 2021, la fréquentation était de l'ordre de 116 122 millions de voyages, soit - 21,8 % par rapport à 2019 et - 24 % par rapport aux objectifs de fréquentation prévus au contrat de délégation de service public. Début 2022, on observe une nouvelle baisse de fréquentation en semaine : - 18 % par rapport à 2020/2021.

Cette crise a également des effets sur le fonctionnement du réseau. En effet, depuis septembre 2021, de nombreuses suppressions de services sont constatées sur les lignes régulières et sur les circuits scolaires, qui s'expliquent par une grève de deux mois dans une des entreprises affrétées par la SEMITAN, mais surtout, par les effets combinés de la crise sanitaire (absentéisme et non remplacement) et du nombre de postes de conduite non pourvus sur le territoire.

Ce contexte nécessite de porter une attention particulière aux projets de développement d'offre qui pourraient être adoptés afin de s'assurer de leur faisabilité tant en terme de mobilisation de véhicules supplémentaires que de moyens humains.

Les adaptations de l'offre proposées dans cette délibération tiennent compte de ce contexte particulier et ont plusieurs objectifs :

- accompagner le développement urbain du territoire ;
- adapter le niveau d'offre aux impacts de la crise sanitaire sur la fréquentation en optimisant le niveau de service ;
- développer progressivement le réseau en cohérence avec le schéma des mobilités à 2035, présenté lors du Conseil Métropolitain de décembre 2021 ;
- pallier les surcharges observées sur certaines lignes du réseau TAN.

En complément des évolutions d'offres pour septembre 2022, il est proposé une revalorisation tarifaire, inférieure à l'inflation, ne couvrant que partiellement les évolutions de coût de production du réseau à l'utilisateur et permettant ainsi à la collectivité de poursuivre le développement de l'offre

LES ÉVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RÉSEAU

Les évolutions d'offre envisagées pour le 1^{er} septembre 2022 sont listées ci-après :

- **Refonte de la desserte de Carquefou (+87 853 km/an) :**

Il est proposé d'inverser les itinéraires des lignes 85 et 95 à partir du centre de Carquefou :

- desserte des quartiers Fleuriaye et Souchais par la ligne 85
- desserte de Bois Saint-Lys par la ligne 95.

Cette modification d'itinéraire s'accompagne par un ajustement des fréquences :

Ligne 85 : adaptation des fréquences :

- Jour bleu : 10 min en heure de pointe au lieu de 9 (8 en hyper pointe)
- Jour jaune et orange : 25 min en heure creuse au lieu de 30
- Jour violet : 25 min au lieu de 30 toute la journée
- Jour blanc : 64 min au lieu de 60

Ligne 95 : élargissement de l'amplitude le soir, 21h au lieu de 20h.

- **Prolongement de la E8 au lieu-dit La Cochère au Pellerin (+13 488 km/an) :**

Cette évolution a été actée en Conseil métropolitain du 9 avril 2021 et sera mise en place en septembre 2022 via une expérimentation sur 2 ans, avec un objectif de 70 montées/jour à atteindre sur le prolongement.

Cette mise en œuvre implique 1 véhicule supplémentaire et le maintien des fréquences actuelles.

- **Amélioration de l'intermodalité : réaménagement du parvis Gare Sud (+7 224 km/an) :**

L'ouverture du Boulevard de Berlin et les aménagements du parvis de la Gare sud permettent de réorganiser le tracé des lignes du secteur :

- L5 et C3 : passage par le Boulevard de Berlin,
- C2 : Terminus Gare Sud devant le parvis,
- L54 : Modification du tracé dans le secteur Gare Sud et terminus réalisé à l'arrêt « Saupin ».

- **Modification itinéraire L93 (+17 237 km/an) :**

Desserte du CHU Laënnec : modification de l'itinéraire à partir de l'arrêt « Cochardières » pour rejoindre l'arrêt « Armor » de la C3 et permettre la correspondance entre les deux lignes.

- **C20 : Prolongement à Gare Maritime (+154 067 km/an) :**

Le prolongement de la C20 jusqu'à Gare Maritime conforte cette ligne de rocade en améliorant sa connexion au réseau tramway et induit le passage par le Boulevard de Cardiff via l'itinéraire actuel de la 81 et de la E1.

Ce prolongement permettra la desserte de 5 nouveaux arrêts et des liaisons fluviales.

- **L38 : Amélioration de la desserte de Rezé et du pôle Jules Verne (+17 341 km/an) :**

Au regard de l'évolution de la fréquentation de cette ligne, il est proposé l'amélioration des fréquences suivantes :

- Jour bleu : 14 min en heure de pointe au lieu de 18 et 25 min en heure creuse au lieu de 30.
- Jour jaune : 20 min en heure de pointe au lieu de 30 toute la journée.

- **L80 : Amélioration des liaisons « de rocade » ; suppression du terminus partiel à Haluchère-Batignolles (+11 669 km/an) :**

Le terminus partiel effectué à Haluchère-Batignolles en jour jaune sera supprimé pour répondre aux besoins constatés en période d'été. Ainsi, toutes les courses de la ligne effectueront leur terminus à l'arrêt « Fac de Droit » du lundi au vendredi.

- **L47 : Clarification et amélioration de l'offre (+10 665 km/an) :**

Il est proposé les modifications suivantes :

- mise en place d'une desserte identique le soir, quel que soit le jour de la semaine,
- transformation de courses techniques (sans usager) en courses commerciales (avec usager),

- création d'un départ supplémentaire de Vertou à 18h vers Grande Noëlle,
- fonctionnement sur l'intégralité des jours verts.

- **Navette fluviale Grimaudière : prolongement de l'expérimentation**

Bilan de l'expérimentation de 2021, démarrée en 2019 :

- du lundi au vendredi : 65 montées/jour soit 2 à 3 montées par course,
- le dimanche : 500 montées/j soit 10 montées par course.

Il est donc proposé de prolonger l'expérimentation de la rentrée scolaire jusqu'aux vacances de la Toussaint 2022 sur la liaison fluviale entre les pontons Grimaudière à la Chapelle-sur-Erdre et Gachet à Nantes.

Mise en place d'une desserte avec un bateau :

- en semaine en heure de pointe (7h30-9h00 et 16h30-18h45) : 20 min de fréquence
- le dimanche de 15h à 19h : 20 min

- **Ajustements d'offre liés aux surcharges ou augmentation des temps de parcours**

Ligne 69	Jour bleu : 10 min au lieu de 12 en heure de pointe du soir	+ 5 120 km/an	+ 1 standard
Ligne 23	Jour bleu : 11 min au lieu de 12 en heure de pointe du matin et du soir	+ 9 031 km/an	+ 1 articulé
Ligne 2	Jour bleu : 4 min au lieu de 3,30 min en heure de pointe	-	-

- **Propositions de rationalisations**

1) L69 : Poursuite de l'expérimentation sur une année

En raison de la faible fréquentation (2,6 montées par course en moyenne), il est proposé de poursuivre l'expérimentation sur l'offre de soirée une dernière année, adossée à une campagne de communication conjointe ville et métropole.

Une évaluation au printemps 2022 permettra de définir si cette expérimentation s'achève ou si l'offre mérite d'être pérennisée (objectif de fréquentation fixé à 10 montées par course).

2) L96 : Suppression du tronçon entre Bouts des Pavés et Beauséjour (- 49 519 km/an) :

Il est proposé une modification d'itinéraire en raison de la présence des lignes C20 et 59 sur le même tronçon et de la sur-offre occasionnée

3) Réduction de fréquence sur plusieurs ligne en jour bleu (- 97 615 km/an) :

Pour adapter l'offre aux baisses de fréquentation observées, il est proposé de légèrement rationaliser l'offre sur quelques lignes structurantes :

Réduction de fréquence sur plusieurs lignes en jours bleus :

JOURS BLEUS

Ligne	Fréquences									
	HP matin	HC	HP midi	HC	HP soir	HP matin	HC	HP midi	HC	HP soir
L1	3	4	4	4	3	3	5	4	5	3
L3	5	5,75	5,75	5,75	5	5	6	6	6	5
C2	6	10	6	10	6	6,5	10	7	10	6,5
C3	6,5	10	6,5	10	6,5	7	10	7	10	7

Réduction de fréquence sur plusieurs lignes en jours verts :

JOURS VERTS

4) Réduction de fréquence sur plusieurs ligne en jour vert (- 45 537 km/an) :

Ligne	Fréquences									
	HP matin	HC	HP midi	HC	HP soir	HP matin	HC	HP midi	HC	HP soir
L1	3,5	4	4	4	3,5	3,5	5	4	5	3,5
L2	4	5,5	5,5	5,5	4	4	6	6	6	4
L3	5,5	5,75	5,75	5,75	5,5	5,5	6	6	6	5,5

5)

Réduction de fréquences par modification du calendrier TAN (- 47 855 km/an) :

Il est proposé de décaler l'offre en jour vert une semaine plus tôt au mois de mai.

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total de 93 169 **kilomètres** en année pleine.

LES ÉVOLUTIONS DE TARIF SUR LE RÉSEAU

La grille tarifaire proposée pour le 1^{er} juillet 2022 se caractérise par les éléments suivants :

- une augmentation moyenne des tarifs inférieure à l'inflation,
- une volonté de fidélisation des usagers avec une moindre hausse des formules illimitées afin de favoriser un usage plus régulier du réseau. Depuis la crise COVID, on constate une perte de 6 à 9 % des abonnés (y compris tarification solidaire).
- une cohérence tarifaire en rendant plus attractive la Formule Sur Mesure par rapport au carnet de 10 tickets (augmentation moindre de la Formule Sur Mesure).

Il est donc proposé cette nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2022 :

		TARIFS en €	
TITRES		01/01/2021	01/07/2022
			Évolution
FORMULES ILLIMITÉES	Formule Illimitée	492,8	500
	Formule Illimitée – de 26 ans	224	227
	Formule Illimitée – de 18 ans	210,4	214
	Formule Illimitée – de 12 ans	122,4	124
	Formule Illimitée + de 60 ans	272	276
	Formule Illimitée Entreprise	588	597
BILLETS MENSUELS	Billet mensuel	55,2	57
	Billet mensuel – de 26 ans	32,8	34
	Billet mensuel – de 18 ans	24,8	26
	Billet mensuel – de 12 ans	14,4	15
	Billet mensuel + de 60 ans	29,6	31
TICKETS	Ticket Unité	1,7	1,7
	Ticket Unité vendu à bord	2	2
	Formule sur Mesure	1,51	1,52
	Formule sur Mesure – tarifs réduit	0,95	0,98
	Carnet de 10 tickets	15,6	16
	Billet Groupe Scolaire	0,95	0,98

	Ticket Groupe Scolaire	9,5	9,8
	Ticket 24 H	5,8	6
	Ticket 24 H – 4 personnes	10	11
	Ticket 1 A/R – 5 personnes + P+R	4,5	4,5
	Carte Invité (1 ^{er} jour)	5,8	6
	Carte Invité (jour supp.)	2,9	3
	Ticket Navette Aéroport	9	9

Hausse moyenne des tarifs	1,56 %
----------------------------------	---------------

M. Affilé : « La délibération suivante est une délibération annuelle qu'on appelle souvent la "délibération offre et tarifs". Il s'agit en fait des évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2022 et des tarifs au 1^{er} juillet 2022, et c'est à peu près ce qu'on fait chaque année.

Nous avons une procédure qui a été appliquée, qui est un peu nouvelle, puisqu'on a depuis l'année dernière le Comité des partenaires de la mobilité. On a travaillé en ateliers avec le Comité des partenaires de la mobilité ; on a également démarré notre travail en G24, je crois que c'était au mois d'octobre l'année dernière, pour avoir les remontées des Communes. Nous avons fait les présentations dans les Pôles de proximité, dans la Commission, et évidemment ce jour au Conseil.

Alors, c'est un petit peu plus compliqué cette année parce que nous avons un mois d'avance par rapport aux autres années, puisqu'en général cette délibération, les élus qui siégeaient déjà les autres années le savent, c'est en général fin avril à peu près, et donc on est quasiment un mois plus tôt. Vous comprenez bien pourquoi : c'est pour ne pas percuter le calendrier présidentiel qui nous impose un peu d'adaptation.

Nous avons un contexte dans lequel on a une diminution de la fréquentation des transports en commun – et plutôt moins chez nous que chez d'autres ; on peut se consoler, quand on regarde ce que font les autres. Sur 2021 on avait à peu près -20 %, retenez l'ordre de grandeur, -20 % de fréquentation en moins par rapport à 2019, et -24 %, dans les objectifs de recettes par rapport au contrat de Délégation de Service Public.

Sur le début de l'année, sur les cinq, six premières semaines de l'année 2022 donc au mois de janvier ou février, au moment où on a eu les Commissions locales de Pôles, on était quasiment sur cette tendance-là, un peu moins, peut-être -18 %, et en fait aujourd'hui on est revenus à -8, -10 % selon les lignes. Donc en fait, il y a une amélioration relative mais quand même une amélioration d'une diminution. On est toujours en baisse par rapport à la situation de 2019.

On a eu quelques soucis, et je pense que les collègues se sont plaints à plusieurs reprises, de services qui ont été supprimés chez les affrétés. On a eu une grève chez un des gros affrétés, une grève de deux mois, et puis on a eu surtout sur la région, à peu près 500 postes qui manquent, dont à peu près 200 sur le département.

Donc on a bien des entreprises de transport qui souhaiteraient recruter mais qui n'arrivent pas à recruter des salariés pour faire tourner les bus. Et donc ça, ça veut dire que plutôt que d'avoir des annulations subies et imprévisibles, il vaut mieux adapter l'offre tout de suite sur un niveau un petit peu inférieur mais très prévisible, quand on sait qu'on peut la tenir. Parce qu'en fait, ce qui je pense fait douter tout le monde, c'est quand les enfants ou les jeunes partent de la maison le matin et il n'y a pas de bus. Pourquoi ? Parce qu'on a essayé de tenir coûte que coûte les jours bleus par exemple, alors qu'on n'a pas les moyens vu le nombre de personnels qui manquent.

Donc il faut essayer dans ce cas-là de s'adapter et de sécuriser ; en tout cas moi ce qui m'importe c'est que les jeunes, les usagers d'une façon générale soient à peu près sûrs d'avoir les transports qu'ils attendent.

Donc, on va vous proposer un certain nombre d'évolutions. Alors je ne sais pas si je vais tout refaire, peut-être tout préciser. C'est dans la délibération, je pense que vous avez tous regardé. Peut-être les éléments importants : une redéfinition du réseau de desserte de Carquefou qui a été

travaillée depuis maintenant, François, je crois que c'est deux ou trois ans à peu près, et qui effectivement va se faire sans doute en deux temps : on refait l'architecture et puis après on regardera en termes de fréquentation comment booster les augmentations, donc ça c'est la fréquentation.

On a également - cela figure dans la délibération mais ça a déjà été voté l'année dernière - , le prolongement de l'express E8 jusqu'au lieu-dit La Cochère au Pellerin. On a voté l'année dernière, on a fait des travaux pendant l'année, et donc ça va pouvoir commencer, pour la plus grande satisfaction du maire du Pellerin.

Et puis on a un certain nombre d'éléments qui changent, alors qui sont des améliorations où on essaie de coller aux attentes, de coller quand on a des surcharges par exemple sur certaines lignes à certains moments.

Dans les éléments marquants : la prolongation de la ligne C20 de Gare de Chantenay à Gare maritime, qui va avoir un gros intérêt, c'est ce qu'on disait tout à l'heure pour ceux qui par exemple pourront prendre le bac pour traverser et puis faire un peu de vélo, et ensuite – je pense à Pascal Pras mais il est parti – éventuellement laisser leur vélo à un endroit, et puis prendre le C20 qui leur permettra d'aller plus loin. On va travailler aussi sur un parking relais à proximité sur le secteur Janvraie.

On a également sur la ligne 93 une petite prolongation. La ligne 93 c'est celle qui dessert le secteur de Laënnec et aujourd'hui, on a une ligne qui fonctionne en deux. Il y a une première partie qui va sur la zone industrielle de la Lorie et puis sur Couëron, et une deuxième partie qui va sur Laënnec mais qui ne passe que par le terminus Mitterrand. Et donc en fait, vous avez 5 ou 600 mètres entre le dernier arrêt de la ligne 93 et le terminus de la ligne C3. Donc ce qu'on propose, c'est de faire faire un petit tiroir pour assurer une connexion soit avec la ligne de tramway 1, soit avec la ligne C3, de façon à multiplier les possibilités de connexion. Et puis accessoirement on rajoute aussi quelques éléments, notamment quelques abris supplémentaires. Bien sûr, on se propose de repartir sur la navette fluviale à la Grimaudière pour une période de six, sept semaines à la rentrée pour tester, puisque ce n'était pas superconcluant sur l'année dernière, donc on va repartir cette année. C'est vrai que les conditions étaient un peu particulières et donc il vaut mieux le faire deux années de suite pour avoir un enseignement un peu plus complet.

Nous essayons d'ajuster l'offre par rapport aux surcharges constatées, donc c'est souvent des kilomètres en plus, mais aussi parfois quand on a des sous-charges, parce que c'est parfois le cas aussi, eh bien on propose d'optimiser l'existant, avec quelques lignes qui vont être touchées mais qui sont des lignes structurantes : c'est la ligne 1, 2 et 3, c'est la ligne C2, C3 qui sont essentiellement sur le cœur d'agglomération.

On va maintenir, à la demande de Madame le Maire de Sautron, l'expérimentation pour la desserte de Thouaré, considérant là aussi que ce n'était pas concluant sur une année.

Cela fait 93 169 kilomètres nets en plus entre les plus et les moins, 93 000 kilomètres nets en plus. Je rappelle qu'un kilomètre c'est, Pascal Bolo confirmera, mais 5 à 6 euros à peu près de coût. Non, ça fait longtemps qu'il ne le fait plus.

Et du coup on a, après avoir eu une augmentation de 0 % en 2020, 0 % en 2021, une baisse de 20 % du tarif des abonnements, donc ça veut dire qu'on est passés de 100 à 80, de l'indice 100 à l'indice 80. On vous propose ici, pour ne pas mettre en péril le contrat de Délégation de Service Public, d'appliquer une augmentation moyenne des tarifs pondérés par les différents types de billettiques, de 1,56 %, qui correspond, je pense que chacun aura bien compris que c'est la moitié de l'inflation, à peu près pour l'instant en tout cas ; c'est le minimum qu'on doit faire pour ne pas déséquilibrer le fonctionnement de notre réseau et pour suivre l'augmentation, autant que faire se peut, en épargnant nos usagers, l'augmentation des coûts qui, vous le savez tous, frappe l'énergie mais aussi un certain nombre de dépenses, et on voit ça à chaque Commission mixtes des achats à la SEMITAN, on a des petits dépassements des estimations assez régulièrement. Donc les coûts sont en train d'augmenter.

Voilà Madame la Présidente, je crois que j'ai essayé d'être complet et rapide à la fois. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, j'interviens sur cette délibération au nom des élus carquefoliens pour exprimer notre satisfaction de voir le dossier des transports en commun progresser sur notre territoire. La refonte des lignes 85 et 95, notamment

par leur inversion de terminus, et le passage en bus articulés sur la ligne 85, constituent une évolution majeure à laquelle les Carquefoliens vont devoir s'habituer, en particulier les habitants du quartier du Bois-Saint-Lys.

Mais cette modification de tracé apporte aussi et surtout une réponse équilibrée à l'épineuse question de la saturation des bus sur le secteur du collège Gérard-Philippe aux heures d'entrée et sortie des élèves. C'est une demande récurrente depuis de nombreuses années, elle est satisfaite et s'inscrit dans le principe selon lequel il convient de faire venir les transports en commun là où on urbanise, et non l'inverse. Rappelons au passage que si notre commune bénéficie de la présence de quatre lignes régulières, seule la ligne 85 est non affrétée et exploitée en direct par la SEMITAN.

Je profite de cette évolution sur notre réseau pour évoquer également le boulevard des Européens dans la continuité du secteur Chantrerie-Boisbonne. Ce boulevard va voir d'importants changements puisqu'une voie dédiée aux bus et une voie verte vont être créées afin de faciliter la circulation des transports en commun aux heures de pointe d'une part, et inciter aux déplacements doux d'autre part, on en a beaucoup parlé ce matin.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces avancées. Nous tenons à remercier le vice-président chargé des déplacements, Bertrand, les services de la Métropole et ceux de la SEMITAN. Et nous formons en même temps le souhait que ces avancées permettent dans un avenir proche un accès plus facile sur le secteur de la Fleuriaye où se trouvent les étudiants de l'IUT, de nombreuses entreprises tertiaires qui peinent à recruter du fait, nous disent-elles, d'un déficit de transports en commun, mais aussi des bâtiments vides qui ne trouvent pas preneur pour cette même raison.

Enfin, un dernier mot pour évoquer, Madame la Présidente, l'autre axe structurant inscrit comme tel au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables dont il a été aussi beaucoup question un peu plus tôt, et qui subit en ce moment une transformation spectaculaire. Je veux parler de l'ancienne voie ferrée Carquefou-Doulon dont le site est le lieu d'expérimentation d'un véhicule autonome actuellement. Nous réitérons notre demande de prise en compte très sérieuse d'étude d'un transport en site propre sur cet axe, et de faire en sorte que ce secteur ne soit pas délaissé voire abandonné au profit de celui de la route de Paris. Il serait plus que dommage de ne pas profiter des travaux actuels, et encore plus regrettable d'attendre 2036 comme on a pu le lire, ou l'entendre ici ou là pour exploiter cet accès direct en bordure d'un collège, d'un lycée, de quartiers résidentiels et de la ZAC du Champ de Manœuvre. Les Carquefoliens et les Nantais du secteur Nord-Est ne le comprendraient pas. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Alors c'est vrai qu'on évolue dans une situation un peu tendue, Bertrand Affilé l'a rappelé au début de son intervention, avec les conséquences de la crise sanitaire et de la multiplication des cas COVID sur l'absence des conducteurs, la problématique du recrutement qui nous impacte aussi, même si c'est évidemment une problématique nationale, et que moi je partage assez, et on partage avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain la stratégie qui consiste à ajuster l'offre pour la fiabiliser et permettre à nos usagers de savoir quand est-ce que leurs transports vont véritablement passer, quitte à réduire un peu la voilure.

Pour autant, il ne nous aura pas fallu longtemps pour que les tarifs des transports métropolitains repartent à la hausse. Après les hausses de ces 15 dernières années, la diminution des abonnements et l'instauration de la gratuité le week-end, vous proposez aujourd'hui d'augmenter à nouveau les tarifs, et je vous avoue que cette stratégie tarifaire, elle nous interroge.

Parce que vous expliquez dans la délibération que cette hausse, elle doit, je cite : "permettre à la collectivité de poursuivre le développement de l'offre". Pourtant, la hausse tarifaire que vous proposez aujourd'hui, qui s'appliquera à partir du mois de juillet, elle permettra de ne générer qu'environ 1 million d'euros de recettes supplémentaires, quand la gratuité que vous avez instaurée coûte chaque année à la collectivité 6,5 millions d'euros, sans parler des renforcements d'offres générées par l'augmentation de la fréquentation le week-end qui font porter le coût pour la collectivité à environ 10 millions d'euros par an. Donc on voit bien que cette augmentation de tarifs ne va pas permettre du tout de compenser la gratuité que vous avez instaurée.

Alors, cette hausse que vous nous proposez aujourd'hui, elle est sans doute liée aux remarques de la Chambre régionale des comptes qui expliquait récemment l'incapacité de la SEMITAN à

financer les projets de bout de lignes de tram que vous voulez implanter sur l'île de Nantes, et elle est sans doute aussi inscrite dans une stratégie réfléchie, et donc nous souhaiterions que vous puissiez nous préciser cette stratégie, et si notamment vous comptez augmenter tous les ans, comme vous l'avez fait sous les mandats précédents, les tarifs des transports de la métropole.

Donc on le voit bien : la gratuité, elle a un coût, et comme toujours, ce coût il faut bien que quelqu'un le paye : soit l'utilisateur, l'usager, l'abonné, le client (et lui, eux, ils paieront dès le mois de juillet), soit le contribuable, à travers les nombreuses hausses d'impôts que vous imposez aux habitants des 24 communes de la métropole.

Alors évidemment, il faut développer le réseau, ça on en est bien d'accord, et je note d'ailleurs un certain nombre d'avancées dans les propositions qui nous sont faites aujourd'hui : le prolongement de la ligne C20 jusqu'à la Gare maritime ou de la ligne 93 jusqu'à Armor pour une connexion avec le C3, mais il reste encore à faire, et nos propositions d'ailleurs sont toujours valables – sans copyright, Monsieur le Vice-Président.

Mais c'est vrai que pour financer le développement du réseau, vous avez fait un choix qui ampute grandement nos capacités financières, c'est celui de la gratuité. C'est une erreur stratégique qui va peser tout au long du mandat sur nos capacités à faire. C'est une stratégie qui va consister chaque année à s'attaquer un peu plus au pouvoir d'achat des habitants de la Métropole qui font l'effort d'utiliser notre réseau de transports publics pour leurs déplacements et qui sont en cela bien mal récompensés. C'est une stratégie qui va consister également chaque année à impacter un peu plus les entreprises du territoire qui proposent la participation transport à hauteur de 50 % pour leurs salariés. C'est définitivement une stratégie que nous ne partageons pas et à laquelle nous nous étions opposés, et la hausse tarifaire que vous proposez aujourd'hui étant la conséquence de la gratuité instaurée il y a peu, nous nous y opposerons également aujourd'hui. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Madame la Présidente. C'est une délibération qui en fait constitue une véritable équation à plusieurs inconnues pour nous, et je pense pour beaucoup de nos concitoyens qui nous écoutent. On a certes un développement de l'offre et du nombre de kilomètres de certaines lignes qu'on salue. On a un développement des tarifs qui globalement suit peut-être même un peu moins l'inflation, et pour ces deux raisons, qui sont finalement les deux seules données connues de l'équation, nous voterons cette délibération.

Par contre, je crois après ce qu'on vient d'entendre que vous avez une responsabilité dans la clarification de la situation en matière de stratégie des transports sur notre métropole. Vous avez mis en place la gratuité des transports le week-end. Aujourd'hui, on a un an de recul globalement sur la mesure. Alors certes, il y a eu la période du COVID, il y a une baisse de fréquentation observée, il y a la problématique liée au personnel, mais nous n'avons à ce jour en tout cas aucune étude d'impact tant en matière de fréquentation liée à ce dispositif qu'en matière d'accoutumance ou de prise d'habitude à prendre les transports en commun, et finalement, on ne sait pas, malgré ce que peut dire Julien Bainvel, quel sera l'impact à long terme de cette mesure.

Vous avez la possibilité de faire en sorte que cette inconnue, en tout cas qu'une partie de l'équation soit résolue, en lançant dès à présent une étude et une évaluation sur l'impact concret en matière de nouvelles prises d'abonnements, en matière de souhaits, y compris de recours aux transports en commun plutôt qu'à la voiture individuelle ou à d'autres modes de transport. Là aussi, il ne faut pas hésiter à aller questionner les habitantes et les habitants et savoir vers quelles modalités de transport nous allons nous diriger et si finalement cette gratuité n'entraînerait pas une hausse des abonnements et du recours aux transports en commun ; mais c'est à vous de le démontrer.

Sur la question de la baisse des fréquentations, là il y a un problème philosophique. Alors je comprends que c'est délicat de prédire l'avenir, Monsieur Affilé, mais on observe une baisse liée à une période exceptionnelle qui est le COVID, et on anticipe du coup une transformation de l'offre, un ajustement de l'offre, sur une période future qui elle, on l'espère, sera une période "normale". Et donc nous disons : attention quand même à ne pas trop tirer de conclusions hâtives sur une période passée qui a amené certes les gens à moins prendre le transport en commun parce qu'il y avait le télétravail, mais est-ce que cette période va durer ? Là aussi, vous avez les moyens de l'étudier, de le sonder et d'ajuster nos dispositifs en conséquence.

On voit aussi malheureusement les week-ends, alors que l'offre de gratuité permet quand même un recours plus facilité aux transports en commun, qu'il y a de nombreuses coupures en centre-ville. Je note que les associations de commerçants n'ont pas aujourd'hui noté de dégradation de la fréquentation, mais nous tirons quand même la sonnette d'alarme sur la multiplicité de ces coupures.

Moi, chaque fois que je prends le tram à Nantes Nord je vois "50-Otages" en terminus. Ça commence vraiment à m'enquiquiner, pour parler poliment. Et sur la question des études, puisque je vous propose de lancer ces études, nous vous demandons également une nouvelle fois où en est d'étude d'opportunité sur le métro. Je rappelle que c'était un engagement de campagne en 2020, aujourd'hui nous n'avons pas de nouvelles malgré nos nombreuses demandes sur cette étude d'opportunité. Voilà, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci, Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente. Mon intervention porte sur l'évolution de la ligne 96 qui va de La Chapelle à Beauséjour actuellement. Et dans la délibération, il est donc indiqué que prochainement cette ligne aura pour terminus le Bout-des-Pavés. Je me dis que pour les utilisateurs de cette ligne, c'est quand même un peu la double peine puisque donc la ligne sera amputée d'une partie de son tracé, avec en parallèle une hausse des tarifs.

Moi, je peux entendre et je comprends, et je pense qu'on peut effectivement accepter l'idée que par souci d'efficacité et d'optimisation la ligne soit raccourcie puisqu'il y a une autre alternative en utilisant d'autres lignes pour aller sur Beauséjour. Donc dont acte, pourquoi pas ? Mais dans ce cas, je pense qu'il faut quand même proposer aux utilisateurs de cette ligne une amplitude horaire améliorée. Aujourd'hui, le dernier départ de Beauséjour est à 20 heures 15 en semaine. Je pense qu'on pourrait tout à fait envisager une proposition un petit peu plus tardive et puis peut-être aussi une amélioration de la fréquence en guise de compensation. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci de me passer la parole. Vous dire pour commencer que nous nous félicitons de l'évolution de l'offre de lignes régulières à la rentrée 2022, notamment en matière de prolongement de lignes. Cela montre que le réseau a vocation, conformément à nos orientations politiques, à s'étendre afin de proposer à la population de tout le territoire une offre de transports en commun.

Cependant, nous souhaitons intervenir ce jour sur les augmentations de tarifs au 1^{er} juillet 2022, sur une tonalité très différente de celle de Monsieur Julien Bainvel. C'est là je crois la richesse du débat démocratique. Pour le groupe Gauche citoyenne, la discussion porte sur plusieurs niveaux. D'abord, le contexte. Sans redire ici ce que vous connaissez toutes et tous, la population subit largement à la fois les augmentations du prix de l'énergie, craint pour les prix de l'alimentation, et, le sujet nous importe particulièrement, a vu les prix du carburant augmenter considérablement. Si d'évidence la collectivité Nantes Métropole, comme consommatrice d'énergie, est aussi prise en tenailles, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à celles et ceux qui, sans emploi, aux boulots précaires, étudiants, aux petits salaires et aux faibles pensions de retraite, supportent sans ménagement une situation qui dure.

De ce point de vue, si nous regrettons l'augmentation des tarifs, nous saluons qu'elle soit contenue à une hauteur inférieure à l'inflation. Cela a été rappelé par Bertrand Affilé.

Ensuite, les enjeux d'avenir. Nous formulons le vœu que nous votions pour la dernière fois des augmentations de tarif en la matière. Du moins, en attendant d'arbitrer le sujet principal de demain ou d'après-demain. Car au-delà de la question posée ce jour, nous souhaitons nous faire le porte-voix d'une génération qui a fait de son slogan "fin de mois, fin du monde, même combat". Nous faire le relais, aussi, des citoyennes et citoyens qui ont participé à la convention métropolitaine et interrogé la collectivité sur la gratuité de l'usage des transports en commun.

Enfin, nous faire l'écho des initiatives d'autres Métropoles, je pense à Montpellier Méditerranée Métropole, qui font le choix d'ouvrir ce chantier. La Métropole de Montpellier est la plus avancée, en France, puisque, comme nous, elle a déjà acté la gratuité des transports en commun les week-ends. Elle nous a dépassés puisqu'elle a maintenant acté la gratuité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans depuis septembre 2021. Fin 2023, la Métropole de Montpellier entrera dans la

phase 3 de son calendrier, avec une mise en place effective de la gratuité des transports en commun, pour toutes et tous, tous les jours.

C'est donc attentifs à ce qui se fait autour de nous et intéressés à l'idée d'amorcer, peut-être, une évolution majeure, que nous nous exprimons. Dans ce cadre, nous aimerions savoir quand auront lieu les Assises de la mobilité et nous assurer que les éléments de cadrage de la discussion comporteront la dimension gratuité d'usage, son coût et ses conséquences.

Cette discussion n'a à souffrir ni de tabou, ni de caricature. Si la gratuité d'usage devait être retenue, elle devrait l'être dans le but de soutenir nos ambitions politiques : en matière de qualité de l'air, d'égalité d'accès au service public, de soutien aux commerces de proximité, de lutte contre la sédentarité, de cadre de vie – et je pense évidemment ici aux embouteillages.

La construction de notre Métropole, sa maturité, doit permettre que nous ouvrons ce débat nouveau, nécessaire et exigeant.

On entend souvent parler de changement de paradigme, souvent de façon galvaudée. La gratuité des transports en commun en serait pourtant un, puisqu'elle modifierait en profondeur notre façon de penser et d'agir. Les changements de paradigme trimentent avec eux leur lot de réticences et de controverses. Pour le groupe Gauche citoyenne, c'est cet échange qu'il nous faut nourrir et auquel nous aspirons. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Je n'insisterai pas sur le fait que Monsieur Bainvel n'a pas encore bien assimilé – je crois qu'il a parfaitement assimilé en fait – que lorsqu'on augmente des impôts communaux, ça n'a pas d'influence sur l'équilibre du budget des transports publics. Et donc, faire le lien entre les deux est juste une absurdité. J'observe que Monsieur Bainvel est contre les baisses, il est contre les augmentations ; de toute façon, visiblement, il est contre.

S'agissant de la gratuité le week-end, il y a une réalité qui est encore dans la presse locale de ce matin : c'est la réaction des commerçants du centre-ville pour qui l'effet de la gratuité, et c'était un des objectifs poursuivis, amène des familles, des consommateurs supplémentaires dans le centre-ville. Que je sache, le soutien du commerce de centre-ville a quand même souvent été invoqué, évoqué par d'autres que la majorité. Et donc, quand on prend une mesure qui est favorable, je pense qu'il est quand même assez difficile, ou en tout cas il faut avoir le sens de l'équilibre un peu particulier, pour s'y opposer.

Les transports publics ne peuvent pas ignorer la question de leur modèle économique. Ce modèle économique a été percuté de manière extrêmement violente par la crise sanitaire. Et la réponse qu'y a apportée l'État avec quelques millions supplémentaires d'avances remboursables, a été peut-être bienvenue sur le moment, mais on s'aperçoit que structurellement, elle n'est pas suffisante. Et je rappelle que la République fédérale allemande au niveau fédéral, alors que nous sommes dans un pays bien plus décentralisé que le nôtre, a injecté, non pas en prêts mais en subventions pures et simples, plus de 4 milliards d'euros dans les transports publics.

Donc nous nous trouvons à devoir assumer localement des ambitions qui je crois sont partagées ici sur le développement du réseau de transports publics, sur l'encouragement au transfert modal, c'est-à-dire quitter sa voiture pour aller à pied, à vélo ou en transport public. Eh bien pour cela il faut des investissements. Des investissements lourds. Et toute l'économie du transport public montre que c'est d'abord et avant tout la pertinence et la qualité de l'offre qui fait l'augmentation de la fréquentation.

Alors je voudrais rassurer Mounir, qui nous conseille : Candide s'occupe de transports publics. Franchement, Mounir, évidemment qu'on questionne les habitants. Ce qu'on a peut-être le tort de ne pas faire, c'est de publier de manière plus systématique toutes les études qui ont été faites – et Nantes a servi de terrain d'expérience pas mal là-dessus, justement sur ce que les spécialistes ont appelé les "nouvelles routines intermodales", après la crise sanitaire ou pendant la crise sanitaire. Et effectivement, cette crise sanitaire elle a joué, dans ce domaine comme dans d'autres, un rôle d'accélérateur de transition.

Et je peux vous assurer que la SEMITAN, comme tous ses homologues de France et de Navarre, et nous partageons, nous confrontons nos résultats, sont extrêmement attentifs aux évolutions des comportements des usagers, des clients de nos réseaux. Et effectivement, nous avons un enjeu à ajuster tout cela au plus juste, sachant qu'il faut peut-être adapter parfois l'offre au niveau de la fréquentation, mais ne pas la réduire au point de dissuader une fréquentation nouvelle. Et c'est l'équilibre dans lequel nous sommes actuellement.

Il est évident que les effets de la crise internationale sur le coût des carburants et de l'énergie en général va avoir un effet sur les budgets des exploitants de transports publics parce qu'il va falloir payer... Je vous rappelle que 98 % de notre flotte de bus va marcher au gaz et que l'électricité est aussi en train de flamber, donc cet équilibre économique, il va se trouver également fragilisé peut-être avec une conséquence paradoxale, c'est que le coût de l'essence va conduire certains automobilistes à abandonner la voiture pour revenir dans les transports publics, et on constate ces dernières semaines une augmentation de la fréquentation de notre réseau, puisqu'on est largement supérieurs aux 90 %, alors qu'il y a quelques mois on était encore à 85.

Donc il faut vraiment qu'on regarde et qu'on suive presque mois par mois les évolutions, étant entendu que nous ne sommes pas maîtres de tout le contexte dans lequel ça se déroule.

Sur la question des coupures, je comprends tout à fait, et on a d'ailleurs des échanges, la SEMITAN va avoir de nouveaux échanges avec l'association Plein centre sur le sujet, mais dans la même logique que ce qui a été dit tout à l'heure, il vaut mieux avoir une offre fiable et annoncée à l'avance plutôt que de se retrouver avec des bus pleins ou des tramways pleins, coincés par des manifestations dans le plus grand désordre, sans savoir au bout du compte ce dont on va pouvoir disposer ou pas. Il y a peut-être un problème d'amplitude horaire de ces coupures parce que les manifestations étant ce qu'elles sont, on peut difficilement prévoir toujours comment elles vont se dérouler, mais puisque Mounir nous incite au dialogue, ce que je partage, peut-être le Gouvernement pourrait-il engager le dialogue avec ceux qui manifestent le samedi après-midi. Ça nous simplifierait peut-être de temps en temps la tâche.

Je voudrais juste souligner enfin pour terminer que cette question tarifaire ne doit jamais être abordée en oubliant l'existence de notre tarification de solidaire, et que c'est quand même un point essentiel : nous l'avons rénovée il y a déjà quelques années mais elle est extrêmement performante pour permettre à tous les habitants de cette métropole et au-delà, et à leurs ayants droit, de bénéficier de tarifs qui correspondent à leur capacité contributive.

Alors, le débat sur la gratuité totale : comparaison n'est pas raison. Montpellier n'est pas dans notre situation. On a vraiment des choix à faire sur des contextes qui sont extrêmement différents. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ambition pour les transports publics passera par des investissements extrêmement conséquents, et que ces investissements extrêmement conséquents, il faudra bien que le budget annexe des transports publics les supporte, sauf à vouloir généraliser la pratique de la subvention du budget général vers le budget des transports publics – mais là, ça se ferait au détriment du développement de l'ensemble des autres politiques publiques de la Métropole, ce qui ne me paraît pas souhaitable et notamment au détriment du développement de tout ce que nous faisons et ce qui a été exposé aujourd'hui, sur les déplacements doux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je vais faire un petit peu plus concis que mon collègue Pascal, qui était ma foi fort complet et qui a permis de brosser un certain nombre d'éléments. Mais quand j'entendais Monsieur Bainvel nous dire à de multiples reprises que nous faisons une erreur stratégique avec l'adoption de la gratuité le week-end, nous nous disons en fait qu'à gauche effectivement nous faisons le choix de marcher sur les deux jambes.

Nous le savons, les leviers sont nombreux pour inciter à emprunter les transports en commun. Le premier, et c'est aussi l'objet en partie dans cette délibération : il s'agit de la question du maillage et du développement de notre réseau. Le deuxième, c'est la question évidemment de la tarification. La tarification solidaire qui s'est largement développée, notamment pour prendre en compte la question de la situation des travailleurs pauvres, en est une belle illustration, et celle de la gratuité le week-end également.

Donc ce n'est pas une erreur stratégique. C'est bien un choix déterminé que nous avons fait parce que c'est bon pour l'environnement, et c'est bon pour le pouvoir d'achat des habitants de notre métropole. Et c'est ça, une politique de gauche qui marche sur ses deux jambes : une politique de gauche avec une vision globale, à la fois sur le développement de l'offre et sur des tarifications offensives.

Et puis j'écoutais Monsieur Mounir Belhamiti, je trouvais son intervention très équilibrée et puis là, patatras, on nous parle de coupures le week-end qui l'enquiquinent, donc à la suite de mon collègue Pascal Bolo je vous invite mes chers collègues de La République en marche à aller écouter, descendre du tramway, profiter de ces quelques minutes de marche pour aller à la

rencontre des manifestants, écouter leurs revendications. Ils seront d'ailleurs encore ce week-end dans la rue, n'en déplaise à Monsieur Mounir Belhamiti, pour discuter et mettre en avant les questions du logement qui ont été là aussi particulièrement attaquées par la majorité actuelle.

Et puis aussi dire à Monsieur Mounir Belhamiti que si l'on souhaite que les transports publics se développent sur notre territoire, il faut que nos territoires, nos Métropoles, nos collectivités, aient les moyens de le développer. Et en cela notamment, la baisse de la compensation du versement transport qui est payée par les entreprises aux collectivités, de la part là aussi d'une décision gouvernementale, est une très mauvaise nouvelle justement pour nous permettre d'avoir les moyens de développer une politique offensive dans le domaine.

Et quand j'entends les dernières annonces du président actuel qui nous explique qu'il va continuer et qu'il va même en rajouter sur la cure d'austérité qu'il promet aux collectivités dans le cadre d'un éventuel second mandat, je le dis, là c'est très dangereux pour l'avenir justement des moyens financiers et humains que nous aurons à mettre en œuvre justement pour répondre au défi climatique et social qui est devant nous. Donc oui, nous, nous assumons la trajectoire qui est la nôtre, à la fois qui est équilibrée, bonne pour l'environnement et bonne pour nos populations. » »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai deux demandes de nouvelles interventions : à la fois Mounir Belhamiti et Julien Bainvel, donc par définition concises puisqu'il s'agit de deuxièmes interventions, et je redonnerai la parole au rapporteur. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Oui, merci Madame la Présidente de me redonner la parole. Je voudrais juste répondre et je crois que Robin Salecroix finalement nous a démontré à quel point il y avait une différence entre les élus républicains dans cette assemblée qui savaient faire preuve de respect et de dignité sur leurs fonctions, et je crois que Monsieur Bolo nous a une nouvelle fois démontré, parce qu'il l'avait déjà fait vis-à-vis de notre collègue Valérie Oppelt tout à l'heure, que la malveillance était une de ses caractéristiques fondamentales. Et je crois quand même, Madame la Présidente, que vous avez la police de cette assemblée et que parfois il faudrait aussi rappeler certains usages à l'égard de nos collègues.

J'ai été interpellé sur la question de ma candeur vis-à-vis des chiffres, des projections. Je résume le propos de Monsieur Bolo, la logorrhée de Monsieur Bolo, c'est : circulez, il n'y a rien à voir, ne vous inquiétez pas, nous pilotons et nous gérons. Mais je n'ai vu aucune étude, Monsieur Bolo, et je vous mets au défi de m'en sortir une, sur la prospection, sur les anticipations de trafic et d'abonnement, sur notre métropole. Ni l'AURAN ni d'autres organismes qu'a à sa disposition la Métropole n'a lancé de telles études, donc moi, je vous mets au défi de me prouver que vous gérez effectivement bien la perspective de l'évolution des modalités de transport sur notre territoire, et je ne demande que ça. Je ne demande qu'à ce qu'on me prouve que vous êtes en totale maîtrise sur le sujet.

Et sur les manifestations, alors je ne sais pas à quel Pascal Bolo je dois m'adresser, si c'est le président de la SEMITAN ou si c'est le patron de la police municipale à Nantes, mais excusez-moi : vous-même vous taxez les manifestants antivax d'abrutis, sur les réseaux sociaux. Donc allez dire à l'État ou je ne sais qui dans vos discussions avec la Préfecture, etc., que nous ne faisons pas assez pour que les manifestants finalement manifestent sans gêner l'ordre public et sans troubler la libre circulation des citoyennes et des citoyens. Vous êtes en responsabilité à la fois sur le réseau de transports et à la fois sur la sécurité à Nantes. Donc soit vous êtes en incapacité d'agir, soit vous ne faites rien et vous êtes observateur - et là pour le coup la candeur est plutôt de votre côté - de la situation.

En tout cas, moi je vous le dis : l'État fait ce qu'il faut en matière d'investissement et de soutien à l'investissement sur le transport urbain. Je vous rappelle que le contrat qui a été signé sur les investissements en matière de développement des lignes de tramway, que le Premier ministre est venu ici y compris sur place signer avec vous Madame la Présidente, c'est une participation sans précédent d'investissements de l'État au côté de notre collectivité. Donc il ne faudrait pas s'arranger avec la vérité, en tout cas dire des demi-vérités.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire. En tout cas, je pense qu'il y a certains élus avec qui le débat peut se passer bien, et je remercie Monsieur Salecroix pour son intervention bienveillante, mais en même temps qui a le mérite de dire les choses, et je suis déçu de voir qu'encore aujourd'hui nous avons de tels propos tenus dans notre assemblée. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Ben c'est sûr qu'avec Pascal Bolo, on n'est jamais déçu. Lui sait tout et nous sommes de pauvres ignorants. Moi, je ne me permettrais pas de juger de ce qui est absurde ou pas.

Néanmoins, quand j'entends Pascal Bolo nous expliquer que la gratuité, ça fonctionne tellement bien qu'on va augmenter les tarifs pour ceux qui payent, quand j'entends Marlène Collineau nous expliquer qu'elle est favorable à la généralisation de la gratuité pour l'ensemble des usagers des transports publics de la métropole nantaise, et que donc elle va voter pour la hausse des tarifs qui sont proposés aujourd'hui, je me dis que j'ai peut-être loupé un épisode. Je suis peut-être complètement stupide, mais de mon point de vue ça manque un petit peu de cohérence et de clarté.

Pour ce qui nous concerne, on continue à tenir la ligne qui est la nôtre, qui consiste à dire : "Un, il faut maintenir un bon équilibre entre la contribution de la collectivité et les recettes issues de la tarification, et deux, il faut continuer à développer le réseau en faisant un certain nombre de choix avec lesquels nous sommes en désaccord avec ceux que vous portez sur un certain nombre d'aménagements, sur un certain nombre d'équipements, sur un certain nombre de matériels que vous décidez de mettre ici ou là."

Je veux aussi rappeler à Pascal Bolo qu'un Nantais qui voit ses impôts augmenter voit son pouvoir d'achat diminuer. Un Nantais habitant de la métropole qui voit ses tarifs de transport public augmenter voit son pouvoir d'achat diminuer. Alors, je sais qu'on est en campagne présidentielle et j'ai bien entendu les propos de Robin Salecroix, et il a raison : au moins, lui, il a sa cohérence, il a la transparence de ses idées politiques. Il les assume et c'est très bien comme ça. Moi, je n'oublie pas que la personne vice-président aux finances, adjoint aux finances à la Ville de Nantes, président à la SEMITAN, en charge de la sécurité à la Ville de Nantes, a soutenu Emmanuel Macron au premier tour de l'élection présidentielle en 2017. Je pense donc qu'il est bien malvenu pour donner des leçons sur qui est cohérent et qui ne l'est pas. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vais redonner la parole au rapporteur, comme annoncé, en nous invitant à nous recentrer peut-être, si vous le voulez bien, sur le cœur de la délibération, qui ne concerne pas les prises de position à l'élection présidentielle des uns et des autres. Vous aurez tout le déjeuner et le café pour le faire, et je suis sûre que vous le ferez avec grand loisir. Je rappelle que le cœur de la délibération concerne 93 000 kilomètres supplémentaires de tramway, de transport en commun, au service des habitants de ce territoire, et le modèle économique qui va avec. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, alors évidemment comme il y a eu pas mal d'échanges de mots doux entre les intervenants, conclure n'est pas simple. Parce que je ne voudrais pas en rajouter, mais il y a quand même quelques petites inexactitudes. Et vous remarquez que je suis extrêmement prudent dans la formulation. Je ne voudrais pas que quiconque se sente agressé par le terme, donc, "inexactitudes". Je l'ai dit tout à l'heure mais je pense que le propre de ceux qui sont figés dans leurs certitudes, c'est qu'ils n'écoutent pas ce qui est dit et les arguments qui sont développés.

Ici concrètement, dans le cadre de la Délégation de Service Public, est prévue une augmentation des tarifs tous les ans. Tous les ans. Alors moi, je vais demander au service de regarder qui a voté le contrat de Délégation de Service Public et je pense qu'on pourra rigoler un peu à ce moment-là. Mais en tout cas, ce n'est pas 1,56 % une fois. Je m'excuse de faire un peu de mathématiques, j'adore ça : après avoir baissé les abonnements de 100 à l'indice 80, appliquer 1,56 % sur 80 ça fait 1,25 % d'augmentation, et 1,25 % d'augmentation sur trois ans, donc un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 0,4 % par an.

Alos moi, je veux bien qu'on me dise qu'on augmente trop, mais quand même on est quasiment à cinq fois en dessous de l'augmentation qui était prévue dans le contrat de Délégation de Service Public.

On a également par ailleurs voté un schéma directeur des transports en commun. Ce n'était pas il y a 10 ans, c'était au mois de décembre. Visiblement, certains ont un peu oublié.

Alors après, erreur stratégique sur la gratuité des transports en commun le samedi et le dimanche, eh bien écoutez, il se trouve qu'on a à peu près 10 % de fréquentation en plus pendant le week-end, par rapport à 2019 et par rapport au début de l'année 2020. Donc moi, je vous invite à demander certes aux commerçants, mais aussi à demander aux usagers des différentes

communes si effectivement ce n'est pas inintéressant ou pas, ou si c'est une erreur stratégique comme ça a été dit.

Sur la correction sur la ligne 96 je pense qu'on aurait dû le faire plus tôt. On avait juste un petit problème technique, c'est qu'au moment où on a créé la ligne chronobus C20, on ne pouvait pas avoir, enfin on avait le site Bout-des-Pavés qui n'était pas accessible, on ne pouvait pas avoir un terminus à cet endroit-là, donc on a dû faire des travaux pour pouvoir procéder à cet ajustement, d'où la proposition, mais je rappelle que la ligne chronobus C20, c'est un bus toutes les 10 minutes en heure de pointe, et en plus la ligne 59 qui doit être à peu près un bus toutes les 15 minutes si je me rappelle bien. Donc ça fait quand même une très belle desserte.

On a toujours des éléments qui nous sont donnés sur la gratuité des transports en commun. Donc la gratuité le week-end, ça coûte un peu d'argent, mais la gratuité totale, ça coûte 10 fois plus cher. Donc ça veut dire que si on fait de la gratuité totale il faut essayer de trouver 65 millions d'euros je crois à peu près chaque année sur le budget principal. Alors je ne sais pas comment on fait pour trouver 65 millions d'euros. C'est quand même assez conséquent. Il ne suffira pas de renoncer à un petit projet par exemple à 17 millions une fois pour que ce soit suffisant. Donc ça ne marche pas.

Alors, c'est bien d'utiliser l'exemple de Montpellier, mais je crois savoir que Montpellier a appliqué une gratuité pour ses habitants, enfin pour les habitants de la métropole de Montpellier qui se font délivrer une petite carte. Nous, on est dans l'alliance des territoires. Tout le monde paye le même tarif, y compris les gens qui sont extérieurs à Nantes Métropole, et c'est très bien comme ça. Donc si on se met à faire des tarifs précis pour nos résidents et seulement pour nos résidents, je pense que ce n'est pas tout à fait aller dans le sens de cette alliance des territoires, et ça me semblerait assez peu efficace.

Voilà, Madame la Présidente. Peut-être sur l'étude d'opportunité sur le métro et les Assises de mobilité ? Donc on a toujours dit que l'étude d'opportunité sur le métro serait dans le cadre des Assises sur la mobilité, et il ne vous a pas échappé qu'on a été un peu perturbés dans un certain nombre d'organisations, donc on va pouvoir commencer à travailler sur l'organisation de ces Assises avec les associations, avec les élus, avec les professionnels du secteur pour le faire dès qu'on pourra le faire, sachant qu'il faut quand même obtenir quelques assurances sur le fait qu'il n'y ait pas de reprise forte de la pandémie qui nous obligerait à tout annuler une nouvelle fois. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Trois choses pour terminer à ce stade, sur notamment la question de la gratuité des transports en commun qui est revenue dans le débat, et à plusieurs reprises.

Premièrement, quand nous avons pris cette décision, nous l'avons prise pour trois raisons : soutien du pouvoir d'achat des habitantes et des habitants, soutien à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique, et soutien aux commerçants des centres-villes et des centres-bourgs.

Sur le premier point, soutien au pouvoir d'achat, j'invite chacune et chacun à faire des calculs. Vous pouvez faire les commentaires que vous voulez, mais gratuité des transports en commun le week-end et baisse de l'abonnement, je le rappelle, de 20 % puisque c'était ça la décision que nous avons prise pour que ce soit juste, même avec cette augmentation qui je le redis est en dessous de l'inflation, il y a un gain de pouvoir d'achat évident, net, extrêmement clair pour nos concitoyens. Donc cette première mesure, elle est remplie.

La deuxième pour la transition écologique, je n'y reviens pas : plus que jamais nous devons renouveler nos efforts.

La troisième, les commerçants du centre-ville, sincèrement, allez discuter avec eux, allez les rencontrer. Tous me disent : "Surtout, Madame la Présidente, ne revenez pas en arrière sur la gratuité des transports en commun le week-end, ni aujourd'hui ni demain."

La deuxième chose que je voulais partager ici – et je suis sûre qu'au-delà des clivages vous avez tous eu ces retours – : moi, sincèrement pendant la campagne comme après les élections, c'est la mesure dont les habitantes et les habitants m'ont le plus parlé. Tous les élus ici présents se sont parfois dit : "On passe nos semaines à faire des choses, à travailler sur des mesures, à mettre en œuvre des projets. On a parfois l'impression qu'une partie de ces actions ne sont pas visibles." Eh bien je peux vous garantir que s'il y a bien une mesure qui a été attendue, entendue au moment de son annonce et qui est visible aujourd'hui, c'est celle-là. C'est la mesure dont les citoyens me parlent le plus, qu'ils aient voté pour nous ou pas, d'ailleurs. Peu importe. Parce que c'est une mesure de la vie quotidienne.

Je vais vous donner un exemple le plus récent que j'ai. La semaine dernière, j'étais à la rencontre des bénévoles de l'ACCOORD pour vous donner un exemple précis, à la maison de quartier des Dervallières. Une dame qui a quatre enfants m'explique pourquoi jusqu'à avant la gratuité elle n'allait pas en centre-ville le week-end avec ses quatre enfants, et pourquoi aujourd'hui elle y va. Ça veut dire que derrière, il y a aussi un enjeu de mobilité. Derrière, il y a aussi un enjeu d'émancipation. Donc je vous le dis comme je le pense : moi je suis extrêmement fière et j'assume totalement que nous ayons mis en œuvre cette mesure de gratuité le week-end.

Et je vous invite à regarder ce qui se passera dans l'avenir. Je ne crois pas une seule seconde que dans toutes les grandes métropoles françaises qui sont en train de basculer sur ce qui est effectivement un nouveau modèle, il y aura de retour en arrière. Je crois qu'il n'y aura pas de retour en arrière sur ce sujet parce que le chemin est pris, parce que le trajet est lancé et parce que c'est tant mieux.

En revanche, en revanche il y a un vrai questionnement, et ce questionnement il est national. Je pense qu'en fait nous sommes au milieu du gué, au milieu du gué parce que nous avons acté pourquoi dans un moment où on doit effectivement faire de la question écologique un des éléments de notre matrice d'action, en revanche le modèle économique des transports en commun tel qu'il fonctionne aujourd'hui en France, n'a pas aujourd'hui intégré cet élément.

Cette question, elle est réelle, elle se pose ici à Nantes, elle se pose dans toutes les métropoles, j'en ai échangé encore avec Mathieu Klein la semaine dernière, qui sont en train de bouger sur ces questions, et là vraiment, je pense qu'il y a un beau sujet de réflexion et pour les parlementaires et pour les futurs Gouvernements, parce que soit on considère qu'il est temps de changer de modèle, c'est ce que je crois, mais alors on doit aussi faire évoluer le modèle de financement des transports en commun, et là il y a effectivement une question structurelle qui est devant nous mais qui, je le redis, dépasse largement la question de la métropole.

En tout cas, pour ma part j'assume et je revendique à 300 % ce choix de la gratuité des transports en commun le week-end, et je serais bien curieuse de savoir si dans les bancs de cette assemblée, si d'aventure quelques-unes ou quelques-uns se trouvaient en situation de revenir en arrière, s'ils le feraient véritablement. Vous aurez compris, dans la manière dont je pose la question, que j'y crois très très peu, parce que l'adhésion des habitants est là et vous le savez.»

Le Conseil délibère et, après vote électronique,

par 89 voix pour et 8 voix contre

1. approuve les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à compter de septembre 2022,
2. approuve les évolutions de tarifs applicables sur le réseau de transports collectifs urbains au 1^{er} juillet 2022, comme mentionnées ci-dessus,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est suspendue pendant la pause méridienne, puis reprise.

M. Quénéa présente le dossier suivant :

Direction Générale Citoyenneté et Territoires Solidaires
Mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

10 - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières - Avenant n° 2 à conclure avec l'ANRU – Approbation

Exposé

La convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec l'ANRU a été signée le 4 octobre 2019. Elle porte sur quatre des quartiers politiques de la ville de l'agglomération nantaise : Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), Nantes Nord (Bout des pavés, Chêne des Anglais, Boissière), Bottière Pin Sec, les Dervallières.

Autour de Nantes Métropole, porteur du projet d'ensemble auprès de l'ANRU, désormais 9 bailleurs, les Villes de Nantes et de Saint-Herblain, les aménageurs LOMA, NMA et Novapole Immobilier (filiale de Loire Océan Développement et de la Banque des Territoires, nouvel outil de portage immobilier de la Métropole), 3 opérateurs de la promotion immobilière, et la Foncière Logement, sont actuellement mobilisés pour mettre en œuvre ces 4 projets globaux, avec le soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement Services, de l'ANAH, de la Caisse des Dépôts, et du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Le NPNRU de Nantes Métropole représente un montant global prévisionnel d'investissement estimé à 608,5 millions d'euros HT (687,7 M€ TTC), incluant 538 millions d'euros HT (604,6 M€ TTC) d'opérations contractualisées avec l'ANRU.

Sur le volet habitat, le projet conventionné avec l'ANRU prévoit la réhabilitation de 2 780 logements sociaux, la démolition de 858 logements sociaux, et la reconstitution de 896 logements (858 en reconstitution de démolitions et 38 en reconstitution de suppressions de logements liées à des requalifications avec restructuration typologique) hors des quartiers prioritaires. En parallèle, ce sont plus de 1 600 logements diversifiés qui seront construits sur ces quartiers, dont 46 % de logements abordables.

Le projet s'appuie en outre sur les atouts de chacun des sites pour requalifier les espaces publics et les espaces verts, renforcer et renouveler l'offre d'équipements publics et le développement d'activités économiques au sein des quartiers.

La dimension Tranquillité publique est intégrée par la réalisation systématique, pour chacun des quatre projets globaux, d'une étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP). L'objectif est, tout au long de la définition des projets d'aménagement et de la phase chantier, d'anticiper les usages des futurs espaces publics ou collectifs et de faciliter l'accomplissement des missions de prévention, de protection, d'intervention et d'assistance des services de sécurité publique et de secours, tant en phase transitoire qu'en phase définitive. Le référent sûreté de la Direction départementale de la sécurité publique est ainsi systématiquement associé à ces démarches.

En parallèle, les dispositifs de médiation sociale sont renforcés, conformément au contrat de sécurité intégrée signé avec l'État en mai 2021.

S'agissant du Projet du Grand Bellevue, un Schéma local de tranquillité publique intercommunal a en outre été adopté conjointement par les Villes de Nantes et Saint-Herblain, la Préfecture, la Direction départementale de la sécurité publique, le Parquet et l'Éducation Nationale. Il s'appuie sur une

collaboration renforcée des partenaires signataires pour agir au quotidien afin d'améliorer la tranquillité publique sur le secteur.

Ces quatre projets globaux sont en phase opérationnelle depuis plusieurs mois, comme en témoigne le point d'avancement précisé pour chacun d'entre eux :

Bottière Pin Sec

Le projet global développé dans le quartier Bottière Pin Sec affirme un objectif de cohésion sociale autour d'un quartier agréable à vivre, accueillant, durable et solidaire. Plusieurs projets se déploient autour des solidarités : mise en place en 2022 d'une épicerie sociale et solidaire (en expérimentation dans l'espace du Colibri, lieu d'accès aux droits du Pin-Sec) dans la continuité d'une première épicerie éphémère VRAC, de la distribution de paniers solidaires pour les habitants du Pin Sec en lien avec une des nouvelles fermes urbaines du projet Doulon-Gohards, de l'aménagement d'un jardin dans le cadre des « paysages nourriciers » dont les légumes sont distribués chaque semaine dans l'espace Colibri. L'année 2021 a vu la mise en œuvre de deux chantiers majeurs actuellement en cours :

- **Cœur de quartier**, nouvelle centralité et lieu de convivialité du quartier : il a été procédé à l'ouverture en novembre 2021 du magasin Centrakor relocalisé, et à la démolition de l'ancien magasin. Sur l'espace libéré débutera, en avril 2022, la construction par le groupe CIF d'un nouveau programme de 80 logements en accession comprenant des commerces de proximité en rez-de-chaussée dont la livraison est prévue en 2024. En lien avec l'avancement des projets immobiliers, les premiers travaux d'aménagement d'espaces publics sur le cœur de quartier débuteront également en 2022. En parallèle, la collectivité poursuit l'accompagnement du collectif d'acteurs associatifs réuni autour du projet de « Beau Tiers-lieu ».

- Les travaux d'**extension et de réhabilitation de l'école Urbain Le Verrier** se poursuivent avec la réalisation de la nouvelle restauration scolaire, l'extension et la restructuration de la maternelle et de l'élémentaire et la rénovation des cours ; ils seront finalisés pour la rentrée scolaire 2022. La rénovation du gymnase complète ces interventions. L'aménagement de la rue Champollion et d'une partie de la rue de Valenciennes accompagne ces transformations.

Les **relogements** préalables à la déconstruction de 85 logements sur l'ensemble **Becquerel-Basinerie-Souillarderie** (NMH) sont achevés. Les entretiens conduits par Nantes Métropole Habitat pour identifier les souhaits et besoins des ménages dont les logements seront requalifiés ont débuté. Le bailleur souhaite pouvoir accompagner 50 % des locataires vers une mutation et réaliser par ailleurs 50 % des relogements provisoires sur site. Le démarrage des travaux de démolition et de requalification des 212 logements est programmé pour la fin 2023.

En 2022 va également débuter le relogement préalable à la démolition de 32 logements sur l'ensemble Grignard Sabatier. Sur le foncier libéré, Foncière Logement (filiale d'Action Logement) doit engager en 2024 la construction d'un immeuble d'une quarantaine de logements.

L'opération d'habitat participatif « Riveterie » de 15 logements portée par Cooplogis conjugue une démarche d'accession en Quartier Politique de la Ville, une démarche participative de co-conception d'un projet d'habitat et de voisinage et la production d'un nouveau mode de faire : le BRS, Bail Réel Solidaire. Pour limiter les effets de spéculation foncière et le prix de revient, l'opération sera en effet montée avec l'Organisme Foncier Solidaire, « Atlantique Accession Solidaire ». La constitution du groupe d'habitants est aujourd'hui en cours et regroupe 50 % des futurs occupants, dont 2 locataires du parc social LNH et 1 locataire du parc privé du quartier. L'agence Baltique est désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération dont la réalisation est prévue en 2023.

Les études de programmation pour la réalisation d'un **pôle d'équipements publics** seront lancées en 2022. Implanté place de la Bottière, ce pôle regroupera la Mairie annexe, l'équipe de quartier, l'agence de Nantes Métropole Habitat et le Centre Médico-social du département. Le démarrage des travaux est prévu en 2024.

Le projet de création d'un centre regroupant plusieurs professionnels de santé porté par l'association « soins et santé 44 » est en cours. Son implantation est prévue dans le cadre d'un projet d'extension de la pharmacie de la Bottière et en surélévation de ce bâtiment. Le projet architectural est en cours et le démarrage des travaux est projeté en 2023.

Dervallières

L'intervention pour les Dervallières s'organise autour d'un projet global, issu d'un diagnostic partagé, alliant urbain et cohésion sociale.

Des interventions sont en cours sur plusieurs secteurs prioritaires :

La **place des Dervallières**, cœur de quartier, commence sa mutation, après les incendies de 2018. Le schéma directeur réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, MAP Paysagiste, a été validé en septembre 2021 et la phase d'avant-projet sera finalisée au premier trimestre 2022.

La maîtrise d'ouvrage pour la construction de deux bâtiments sur la place est réalisée par Maison Familiale de Loire-Atlantique (MFLA), filiale d'Atlantique Habitations. Le premier immeuble - îlot A - prévoit un programme de 24 logements, développés en PLS dédiés à des seniors pour un tiers et à des jeunes actifs pour le reste. Il comprend des commerces de proximité en rez-de-chaussée : pharmacie, boulangerie, coiffeur et tabac-presse. L'esquisse du bâtiment est en cours de finalisation par les architectes du cabinet FAUN. Le démarrage des travaux est prévu début 2023 et la livraison est projetée pour septembre 2024. A la livraison du premier bâtiment qui libérera le foncier actuellement occupé par les locaux commerciaux, la construction du 2ème bâtiment sur l'îlot B pourra s'engager. Le démarrage des travaux de réalisation de cette opération de 25 logements en accession abordable via l'Organisme Foncier Solidaire, est projeté à l'automne 2024 et la livraison est prévue en 2026. En parallèle, la démarche « métamorphose » d'accompagnement de la transformation de la place est mise en œuvre avec les habitants pour préfigurer les nouveaux espaces, tester de nouveaux fonctionnements et accompagner le chantier de construction.

À proximité de la place, le pôle Daniel Asseray aujourd'hui sous-utilisé a fait l'objet d'une réflexion autour d'un nouveau projet de pôle de services publics intégrant la mairie de quartier et l'équipe de quartier, un accueil du CCAS et de la CAF, et des services de l'emploi en lien avec l'ATDEC. Son ouverture dans cette nouvelle configuration est prévue à l'automne 2022.

L'aménagement des espaces public aux **abords du Grand Watteau**, se poursuit avec la livraison de la dernière phase des travaux rue Watteau en juin 2022 . Une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans, implantée sur un espace permettant de faire le lien entre la place des Dervallières et le secteur Lorrain de la Tour, va prochainement être mise en service.

Un nouveau pôle santé privé boulevard Jean Ingres, regroupant médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes et infirmiers, a été livré en septembre 2021. Ce bâtiment construit par le CIF comprend également 19 logements en accession abordable.

La stratégie d'intervention pour l'ensemble **Lorrain de la Tour** associe la déconstruction de 52 logements pour lesquels les relogements sont en cours d'achèvement, ainsi que la requalification et résidentialisation de 310 logements selon des niveaux d'intervention différenciés. Le groupement EIFFAGE/Jacques Boucheton Architectes a été retenu par Nantes Métropole Habitat fin 2021 pour une mission de conception réalisation. Le dévoiement du réseau de chaleur et la préparation du chantier sont prévus à l'été 2022 et le démarrage de la démolition à l'automne. Les travaux de rénovation interviendront par la suite début 2023 pour s'achever à l'automne 2024.

Le **projet de ferme urbaine** dans le parc des Dervallières va pouvoir se déployer sur un modèle de ferme maraîchère et d'insertion par l'activité économique. Le choix de la Structure d'Insertion par l'Activité Économique exploitante et les études techniques préalables se dérouleront en 2022 avec l'accompagnement d'un prestataire spécialisé. La construction d'un bâtiment abritant les outils et le stockage nécessaires à l'exploitation sera réalisée en 2023 et les espaces seront mis en culture en 2024.

Nantes Nord

Si l'ambition du projet global vise la transformation du grand quartier et se caractérise par l'ampleur des démarches de co-construction menées avec les habitants et acteurs du quartier, le champ d'intervention de la phase actuelle se concentre sur les secteurs Bout des Pavés, Chêne des Anglais ainsi que sur le centre commercial de la Boissière.

L'approfondissement des études réalisées par le groupement Germe et Jam a permis d'affiner la prise en compte de la **présence de l'eau et du patrimoine arboré** constituant une véritable épine dorsale reliant les espaces naturels du quartier. Sur le secteur du Bout des Pavés et du Chêne des Anglais, un mode de gestion des eaux pluviales et du ruisseau existant permettra de créer un environnement paysager qualitatif.

La requalification du parc de logement social se poursuit sur le secteur Bout des Pavés :

Après la livraison en septembre 2021 des travaux sur les tours **3 et 5 rue Québec** (Aiguillon Construction) dont les 198 logements ont été requalifiés, les interventions se poursuivent sur le bâtiment **1 Québec** (Nantes Métropole Habitat) dont la moitié des logements sont aujourd'hui vacants, permettant la réalisation des travaux de requalification des 96 logements par phases successives, dont la 1ère a débuté en janvier 2022. Les 288 logements de l'ensemble « **Villes du Canada** » (Nantes Métropole Habitat) seront ensuite réhabilités à partir de juin 2022.

Le relogement des ménages préalable à la déconstruction du bâtiment rue de **Vancouver** (Nantes Métropole Habitat) est réalisé pour près de la moitié des locataires occupants. Le démarrage des travaux de démolition est projeté en 2023.

Sur le **secteur du Chêne des Anglais**, les 200 logements 2 et 4 rue Samuel de Champlain réhabilités par Vilogia sont livrés depuis juillet 2021. Le bâtiment 4 Champlain intègre un **projet d'habitat intergénérationnel** pour accueillir à la fois des personnes âgées (logements adaptés, logements en colocation seniors et jeunes/seniors), des familles ainsi que des jeunes actifs et/ou étudiants (dont logements en colocation à projets solidaires (KAPS) mis en œuvre par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville -AFEV). Il comprend une Maison des Assistantes Maternelles ainsi qu'un espace dans lequel le bailleur souhaite développer un projet social : recyclerie petite enfance et ateliers d'accompagnement à la parentalité mis en œuvre par l'association « Le Petit Lieu ».

Le relogement des 108 ménages du bâtiment **8 Champlain** (Nantes Métropole Habitat) est en cours d'achèvement : 15 ménages restent à reloger pour pouvoir libérer totalement le bâtiment et lancer les travaux de démolition fin 2022.

Les travaux de requalification des 24 logements sur le bâtiment **Symbiose** situé rue Jacques Cartier seront achevés au printemps 2022. Ce bâtiment intègre la création d'une serre bio climatique en toiture, support d'une activité de production agricole et/ou horticole et la création de jardin collectifs et solidaires dans le quartier. Les habitants du secteur se sont mobilisés autour de l'association Bio-T-Full pour mettre en place une serre géodésique et des parcelles de jardinage. Tout comme le projet de ferme urbaine des Dervallières, le projet Symbiose est lauréat de l'appel à projet « Quartiers fertiles » de l'ANRU.

Le chantier préparatoire à la construction de la future **maison de santé a débuté à l'été 2021**. La réalisation de cet équipement est portée par Loire Océan Développement et sa gestion sera confiée à Novapole immobilier (filiale de LOD et de la Banque des Territoires et outil de portage immobilier de la Métropole). La maison de santé est située au rez-de-chaussée d'un programme de 68 logements (en accession libre et abordable) réalisé par CIF Coopérative. La construction du bâtiment est en cours et sa livraison est prévue mi-2023. Cet équipement doit faciliter l'accès aux soins pour tous, développer des actions de prévention construites avec les habitants et renforcer les réseaux de santé sur le quartier (professionnels libéraux, associations, acteurs sociaux). Il regroupera une dizaine de professionnels de santé libéraux, ainsi que des permanences du CCAS et d'associations impliquées sur les questions de santé.

La création d'une **cour artisanale** portée également par LOD et gérée par Novapole dont la construction va débuter au 2ème semestre 2022, viendra finaliser l'opération de renouvellement Bout des Landes/Bruyères qui a fait l'objet d'un premier programme dans le cadre de l'ANRU. Il s'agit à travers la

réalisation de cet équipement de proposer une offre immobilière pour répondre aux besoins des artisans et TPE/PME qui éprouvent des difficultés à trouver des locaux disponibles et modulables dans le quartier. Elle comprendra 400 m² de bureaux et 1900 m² d'ateliers et sera livrée en 2023.

A la **Boissière**, le projet vise à renouveler ce secteur en démolissant le **centre commercial** actuel et en reconstruisant une nouvelle offre de logements incluant 3 à 4 cellules commerciales en rez-de-chaussée. Cette opération d'aménagement dont la mise en œuvre est confiée à LOMA va donner lieu à la réalisation par CIF Coopérative de deux bâtiments. La 1^{ère} tranche, qui sera engagée en 2022 comprend 35 logements (28 logements collectifs et 7 maisons de ville) et 290 m² de cellules commerciales. Le cabinet Intencité mandaté par LOMA poursuit les négociations auprès des propriétaires des commerces et des commerçants sur les modalités de transfert et d'éviction jusqu'à la réalisation des protocoles d'accord amiables.

Dans le cadre du schéma directeur des écoles, trois groupes scolaires font l'objet de travaux d'extension et de rénovation. À l'**école Paul Gauguin** la pose de modulaires réalisée en 2021 a permis la création d'une salle polyvalente, d'une salle d'activité et de 3 classes supplémentaires. En 2023 débiteront les travaux d'extension et de réhabilitation des groupes scolaires **Camille Claudel/ Georges Sand**, dont la capacité d'accueil sera portée à 9 maternelles et 18 élémentaires, et de **la Chauvinière**, portant sa capacité d'accueil à 7 classes maternelles et 11 classes élémentaires.

Grand Bellevue

Le projet intercommunal du Grand Bellevue s'articule autour de trois grands objectifs visant à faire de ce territoire un quartier populaire, actif et durable en recherchant des complémentarités entre la dimension urbaine, la cohésion sociale, le développement économique et les transitions.

Les transformations se poursuivent sur plusieurs secteurs sur lesquels sont mis en œuvre des projets d'aménagement d'ampleur.

Sur le **secteur des Lauriers/Bois Hardy**, la démolition du parking souterrain et du linéaire du Doubs a fait place à la réalisation du **square Michelle Pallas** autour de la Maison des Habitants et du Citoyen de Bellevue se combinant avec l'aménagement d'une **prairie fleurie** descendant en pente douce vers le collège Debussy. Des échanges seront menés avec les habitants concernant la version définitive de cette prairie, avant sa mise en œuvre en 2023-2024. L'emplacement situé dans le prolongement de la tour du Doubs a été choisi pour la construction en 2022 d'une halle pour le **projet de tiers lieu** porté par le collectif plan B (financé dans le cadre du PIA ANRU+) et regroupant les projets du Marché Alternatif de Bellevue, de plan B, d'ID numérique et de la boutique Océan.

Sur ce secteur, l'évolution majeure est l'ouverture en janvier 2022 de la **Maison de santé** située Boulevard Jean Moulin. Elle constitue un équipement structurant dans l'accès aux soins et regroupe une équipe de professionnels libéraux composée de six médecins généralistes, une sage-femme, deux kinésithérapeutes, deux orthophonistes, une infirmière et un centre de santé infirmier. Des permanences du CCAS, de médiateurs en santé et des actions de préventions sont mises en place pour accompagner les habitants dans leur parcours de soins.

- La déconstruction du **linéaire de la Saône** (97 logements), achevée en mars 2021, va permettre la construction d'immeubles d'environ 100 logements à partir de 2023. Le relogement des 52 ménages, réalisé à plus de 80 %, doit permettre d'engager en 2022 la déconstruction du **linéaire Gers Impair** (68 logements).

Les travaux de réhabilitation-extension des deux groupes scolaires Alain-Fournier à Bois Hardy et Lucie Aubrac sur le secteur des Bourderies, ont débuté et seront livrés fin 2022. En parallèle, l'ensemble des établissements scolaires et des acteurs éducatifs sont mobilisés au sein de la Cité éducative, dont les actions se poursuivent à travers notamment l'accompagnement numérique des élèves et de leurs familles, l'accompagnement des jeunes collégiens dans leur parcours, le développement d'actions autour de la citoyenneté et de l'esprit critique.

L'ambition du projet sur **Mendès-France** doit conduire à une transformation en profondeur de ce secteur se traduisant par une intervention sur le parc social, la production d'une offre de logements neufs intégrant des locaux permettant de renforcer l'offre commerciale, d'activités et de services, un accompagnement des copropriétés à proximité. Le réaménagement des espaces publics doivent également contribuer à changer l'image de la place à travers l'aménagement d'un mail paysager structurant sur l'axe est-ouest, le désenclavement de la place et de ses arrières, la relocalisation du marché côté Nantes.

Le programme de **requalification de l'ensemble des 260 logements** conduit par CDC Habitat est en cours depuis mars 2020 avec la livraison en 2021 d'une première tranche de 75 logements de l'immeuble Toulouse. Ce bâtiment comprend un multi-accueil intercommunal en rez-de-chaussée « L'orée des bois », porté par la Ville de Saint-Herblain et mis en service depuis le mois de janvier. Elle dispose d'une capacité de 40 berceaux (pour des accueils réguliers ou occasionnels) dont une unité de 6 berceaux réservés à des enfants en situation de handicap. Les travaux de requalification se poursuivent sur le reste du patrimoine du bailleur et doivent s'échelonner jusque début 2024.

Le relogement de 46 locataires occupant encore les logements et des associations, devant permettre d'engager la démolition de 104 logements et de 21 commerces est en cours et réalisé pour plus d'un quart des locataires ; il devrait s'achever au 1^{er} trimestre 2023. Sur le plan commercial, les négociations amiables menées par CDC Habitat (propriétaire de l'ensemble des cellules commerciales de la place) auprès des commerçants pour des départs ou des relocalisations, se poursuivent en vue d'une libération des locaux début 2023.

Suite aux démolitions des immeubles **Rossignol à Nantes** et **Dax à Saint Herblain** (2023-2024), la construction d'un premier bâtiment, lot principal de la place Mendès France, débutera **sur la partie nantaise**. Cette offre d'environ 100 logements dont 60 % de logements en accession abordable/-BRS, comprend 1 000 m² de cellules commerciales dont la Poste. L'équipe CISON et Urban Markers a été retenue fin 2021 pour la réalisation de cette opération dont le démarrage est prévu mi-2024 et la livraison mi-2026. Elle sera complétée par la réalisation d'un programme de 65 logements et de 600 m² de commerces dont les travaux sont prévus entre 2025 et 2027.

Sur la partie herblinoise de la place se développera un programme mixte d'une centaine de logements (accession libre, abordable et logements adaptés aux seniors) et 1 400 m² de locaux tertiaire, dont les travaux sont prévus entre 2025 et 2028.

Pour maintenir au quotidien une activité professionnelle et soutenir la vie sociale sur la place, 14 artistes aux pratiques diverses (peinture, sculpture, photographie, tissage, céramique...) s'installent actuellement dans 4 anciens commerces, du côté herblinois de la place. Durant l'année 2022, des rencontres et des animations seront proposées autour de leur travail.

Sur le **secteur des Moulins**, les interventions relatives au projet **Moulin des Hiorts** portées par Nantes Métropole Habitat comprennent la démolition de 92 logements, pour lesquels le relogement est encore en cours pour 20 % des locataires occupants, ainsi que la requalification et résidentialisation de 98 logements dont les travaux doivent débuter en 2022. Les travaux de réhabilitation de 54 logements de l'ensemble **Moulin Lambert** sont quant à eux programmés de fin 2021 à 2023.

À proximité de la médiathèque Lisa Bresner, la construction d'un **équipement sportif** va débuter en 2022. Outre l'accueil des activités physiques et sportives de combat, il développera des activités artistiques et d'expression : Dubble Dutch, gymnastique volontaire, danse, fitness. Sa livraison devrait intervenir à l'automne 2023.

Enfin, la démarche « Bellevue en transitions », soutenue par l'ANRU au titre de l'innovation dans les quartiers, va connaître un important déploiement d'activités en 2022 : lancement de la culture de champignons et de citrons-caviar par la Petite Ferme Urbaine, mise en place de la collecte de biodéchets dans la restauration collective (après la 1^{ère} phase sur le marché de Bellevue), construction du tiers-lieu plan B, poursuite de l'activité et travail sur le modèle économique et juridique pour le Marché Alternatif de Bellevue.

Enfin sur la **ville de Saint-Herblain** plusieurs opérations de restructuration du parc social seront lancées en 2022 :

- la réhabilitation et la résidentialisation du patrimoine **Moulin du Bois** (288 logements) et des immeubles **Hauts de Saint Herblain** (96 logements) par Atlantique Habitations,
- la requalification et la résidentialisation de l'ensemble **Les Nobels** (193 logements) par Harmonie Habitat. Sur le foncier libéré à la suite de la démolition de 24 logements sociaux sur le site des Nobels, deux opérations immobilières seront réalisées :
 - à partir de 2022 programme de 50 logements porté par le groupe Gambetta pour moitié en accession libre et en accession abordable/BRS pour le reste,
 - à partir de 2023 programme de 50 logements par Harmonie Habitat en accession libre et abordable/BRS dans les mêmes proportions,
- Le processus de relogement des ménages du **Village de la Bernardière** se poursuit et a permis la déconstruction de la moitié des 49 pavillons propriété d'Habitat 44.

* * *

La mise en œuvre opérationnelle de ces projets justifie quelques ajustements contractuels, qui ne bouleversent pas toutefois l'économie générale de la convention conclue avec l'ANRU. Un nouvel avenant à la convention pluriannuelle est donc proposé et consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Actualisation de la **programmation habitat de la place des Dervallières** : une programmation initiale en accession abordable dans le premier bâtiment (Îlot A) évoluant vers du locatif intermédiaire de 24 logements développés en PLS.
- Demande de soutien financier pour favoriser la commercialisation de **3 opérations d'accession abordable** en Bail Réel Solidaire via l'Organisme Foncier Solidaire (Atlantique Accession Solidaire) à travers le **fléchage de 88 primes ANRU** de 10 000 €/logement comprises dans une enveloppe de 159 primes à répartir sur des programmes en diversification. Il s'agit à cette étape des opérations suivantes :
 - Dervallières : Îlot B : 25 logements en accession abordable réalisés par Maison Familiale de Loire-Atlantique (MFLA), filiale d'Atlantique Habitations, nouveau maître d'ouvrage et signataire de la convention ANRU
 - Bottière Pin Sec : opération d'habitat participatif « Riveterie » de 15 logements en accession abordable portée par Coop Logis
 - Bellevue : projet MF5 porté par le CISN (nouveau maître d'ouvrage et signataire de la convention ANRU) comprenant 48 logements en accession abordable
- **Indemnité de minoration** de loyer accordée aux bailleurs sociaux pour le relogement des ménages dans des logements neufs ou livrés à partir de 2008 :
 - réévaluation des forfaits par projet et par bailleur en fonction des évolutions du Règlement Général de l'ANRU adopté en août 2021 à subvention globale constante
 Toujours à subvention globale constante :
 - élargissement à La Nantaise d'Habitations (LNH), ayant réalisé un relogement dans ce cadre,
 - prise en compte du projet des Dervallières avec un objectif de 4 relogements par Nantes Métropole Habitat
 - création d'une enveloppe à répartir au fil de l'eau en fonction des opportunités de relogement dans ces conditions.
- Mise à jour des **calendriers** contractuels
- Modification de l'**ordonnancement d'opérations sur Nantes-Nord** :
 - 1 rue de Québec (NMH) : dissociation du calendrier des travaux de réhabilitation et des travaux de résidentialisation qui seront réalisés en articulation avec les interventions sur les espaces publics dans le cadre de la création de la ZAC,
 - requalification 6 et 10 rue Samuel de Champlain (NMH) : dissociation en 2 opérations selon un nouveau calendrier d'intervention au 1^{er} semestre 2023 pour la tour 10 et au 2^{ème} semestre 2024 pour la tour 6.

- Actualisation de la **programmation de logements locatifs sociaux en reconstitution** de l'offre par la modification de la répartition des logements PLUS et PLAI dans des opérations existantes, le retrait de certaines opérations dont le montage prévu n'est plus réalisable et l'identification d'opérations nouvelles. Sur un volume global de 896 logements à reconstituer, 783 logements locatifs sociaux sont actuellement intégrés à la programmation métropolitaine et 113 logements restent à flécher. Ces derniers seront identifiés par actualisation de la programmation annuelle et nouvel ajustement de la convention en 2023.
- Demande de réaffectation de la subvention prévue pour la réalisation d'une maison de projet à Bottière Pin Sec (53 000 €) devant évoluer vers la mise en place d'un dispositif mobile, sur l'opération d'extension et de restructuration du groupe scolaire urbain Le Verrier, dont le coût prévu dans la convention de 7,3 M€ TTC est aujourd'hui de 9,4 M€ TTC.

Le projet d'avenant n°2 est joint en annexe.

M. Quénéa : « Il s'agit ici de valider quelques ajustements contractuels, et d'intégrer des évolutions qui ne perturbent pas l'économie générale d'une convention pluriannuelle que nous avons signée avec l'ANRU en octobre 2019 au sujet des projets de renouvellement urbain de Nantes Métropole.

Pour le coup, il s'agit, comment dirais-je, de l'actualisation de la programmation de la place des Dervallières en particulier, de la modification de l'ordonnancement d'opérations sur Nantes Nord et plus particulièrement sur la rue du Québec, de la requalification de logements sur la rue Samuel-de-Champlain aux 6 et 10, et enfin une demande de réaffectation de la subvention prévue pour la réalisation d'une Maison à projets à Bottière-Pin-Sec, qui doit évoluer vers la mise en place d'un dispositif mobile. Voilà le cadre dans lequel on va s'inscrire. Et puis la mise à jour de certains dossiers contractuels. C'est l'avenant numéro 2, nous en avons déjà eu un l'année dernière.

Mais ce projet d'avenant que vous avez en annexe nous permet de faire un rapide focus sur l'évolution des chantiers en cours ou en prévision sur les quatre quartiers prioritaires concernés par le nouveau programme de renouvellement urbain, qui pour rappel représente un montant global prévisionnel de plus de 600 millions d'euros. Ce n'est pas une bagatelle. Et en masse, c'est plus de 2 700 logements sociaux qui vont être réhabilités, ou qui sont en cours de réhabilitation, 858 qui sont démolis ou vont l'être, et ensuite 896 reconstruits hors des quartiers prioritaires. En parallèle, c'est plus de 1 600 logements diversifiés qui seront reconstruits, construits sur ces quartiers, dont près de la moitié en logement abordable.

Alors ces quatre projets globaux intègrent la dimension de la transformation physique des quartiers concernés tout en intégrant un objectif de cohésion sociale qui évidemment est essentielle pour nos quartiers populaires, pour qu'ils soient des lieux de vie apaisés au sein desquels la vie associative joue un rôle essentiel et fédérateur.

À titre d'exemple, pour être rapide, sur les chantiers en cours ou en devenir, sur Bottière-Pin-Sec c'est la mise en place en 2022 d'une épicerie sociale et solidaire en lien avec une des nouvelles fermes urbaines du projet Doulon, et l'aménagement d'un jardin dans le cadre des paysages nourriciers dont les légumes sont distribués chaque semaine dans l'espace Colibri. On est là sur la dimension sociale.

Mais le cœur du quartier Bottière-Pin-Sec se transforme. Il a été procédé à l'ouverture en novembre 2021 du magasin Centrakor délocalisé, et sur l'espace libéré par l'ancien magasin c'est 80 logements qui seront reconstruits. Le chantier démarre en avril 2022 et les commerces de proximité en rez-de-chaussée, c'est assez constant sur l'ensemble des quartiers, seront opérationnels en 2024.

Sur les Dervallières, la place commence sa mutation après les incendies de 2018. La livraison d'un premier bâtiment est prévue en septembre 2024 et il prévoit donc un programme de 24 logements dédiés aux seniors pour un tiers, à des jeunes actifs pour le reste, des commerces en rez-de-chaussée, la pharmacie, la boulangerie, coiffeur, tabac-presse.

Toujours sur les Dervallières, j'en profite pour préciser également le projet de ferme urbaine dont on a déjà évoqué le principe lors d'une précédente délibération. Là, ça se développe sur un modèle de ferme maraîchère et d'insertion par l'activité économique. Le choix de la structure d'insertion ainsi que les études techniques est prévu cette année pour une mise en culture en 2024.

Sur Nantes Nord, toujours deux, trois exemples qui permettent de vous démontrer comment le quartier se transforme. Les Comités de pilotage que nous avons avec les élus et les techniciens sur le projet global confirment notamment l'intérêt d'une transformation en profondeur de ce grand quartier en affinant la prise en compte de la présence de l'eau et du patrimoine arboré. Les opérations d'ampleur de requalification du parc logement social se poursuivent sur le Bout-des-Pavés, également sur le Chêne-des-Anglais, avec notamment un projet d'habitat intergénérationnel.

Au 8 Champlain, le relogement de 108 ménages est en cours avant de relancer les travaux de démolition fin 2022. La construction d'une cour artisanale va débuter au deuxième semestre de cette année.

À Boissière, la démolition du centre commercial laissera place à une offre de logements et de relocalisation de commerces en rez-de-chaussée. La première tranche sera engagée dès cette année également.

Sur le Grand Bellevue qui couvre évidemment les deux communes de Nantes et Saint-Herblain, l'attention se porte en particulier sur la transformation de la place Mendès-France qui représente à elle seule tous les enjeux d'un projet global d'ampleur, vous le savez bien. Nous sommes ici au cœur de la politique de la ville, avec ce qu'elle représente. Les interventions coordonnées sur le parc social, sur l'offre de logements, sur l'offre commerciale, l'activité, les services, le réaménagement des espaces publics, l'accompagnement des copropriétés de proximité, sont d'une complexité certaine, et vous n'en doutez pas.

L'accompagnement... comment dirais-je ? Je me permets ici de remercier à cette occasion évidemment l'ensemble des élus qui font au quotidien un travail de réelle proximité en direction des habitants, et ils en ont besoin. Les services de la Mission politique de la Ville font preuve d'un professionnalisme remarquable autant que l'engagement des bailleurs et de l'ensemble des acteurs autour de la maîtrise d'ouvrage.

Je vous le dis : ce dossier est extrêmement complexe et nous le voyons au quotidien : lorsqu'une porte s'ouvre, une autre se referme, et il faut inventer au quotidien, au fil de l'eau, pour que nous puissions trouver les ajustements adaptés, au-delà même effectivement d'une simple délibération avec l'ANRU.

Nous le savons et les défis sont aussi grands et conséquents que les obstacles, mais lorsque nous inaugurons une structure comme la Maison de la santé à Bellevue, nous percevons tout l'intérêt des habitants autant que l'engagement sincère de toute la communauté des artisans que nous formons. Ensemble ici est révélé le sens profond et sincère et positif de notre mission d'élus, Mesdames et Messieurs.

Aussi et pour terminer mon propos, chers collègues, Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler voire de préciser et d'interroger quelques points qui méritent toute notre attention. En effet, ces transformations d'ampleur ne pourraient se faire sans un engagement dans la durée des différents partenaires financeurs, d'une part. D'autre part, la colonne vertébrale de ces modifications visibles de nos quartiers prioritaires repose en particulier sur la vitalité associative. Le cadre partenarial dans lequel nous nous inscrivons, l'engagement de notre Métropole, s'appuie sur ce lien fort, sur un lien qui se doit d'être nécessairement durable avec l'État.

Au niveau local, nous avons des représentants de l'État mobilisés. Je me satisfais particulièrement du travail de qualité avec notamment Madame la Sous-Préfète qui est à l'écoute pour partager les priorités, qui essaie de jongler elle-même avec les différentes enveloppes pour essayer de financer les projets prioritaires.

Au niveau national nous avons des inquiétudes, Mesdames et Messieurs, réellement, sur la durée. Pourquoi ? Parce qu'on observe une multiplication des appels à projets pour financer des projets en quartiers prioritaires auparavant financés dans le cadre d'appels à projets du contrat ville. Le contrat ville en fait, c'était la pierre angulaire, c'était le socle sur lequel on rapprochait la demande de l'offre. Il y a des interrogations sur l'avenir de ces contrats ville.

Aujourd'hui, on trouve des financements sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, sur une nouvelle enveloppe du fonds interministériel, notamment sur les quartiers de reconquête républicaine, trois sur Nantes Métropole – Bellevue, Dervallières et Malakoff –, une nouvelle enveloppe sur les Gilets roses, bref, ces différents dispositifs nous perdent et surtout ne nous rassurent pas sur la durée et sur le montant de l'enveloppe.

Je prends pour exemple cette année. Dès cette année, une baisse est annoncée de l'enveloppe Quartiers d'été à hauteur de 50 %. Pour les Nantais c'est toutes les actions autour des piscines.

Vous le voyez, c'est quelque chose qui du coup nous engage parce qu'on ne prépare pas une action deux mois à l'avance. On la prépare sur l'année qui précède. Les acteurs associatifs qui sont mandatés pour le faire, qui se proposent pour agir le font avec une anticipation nécessaire. Donc ces associations qui ont pu bénéficier de financements importants via des appels à manifestation d'intérêt et qui, une fois ce financement éteint, se tournent vers les collectivités, je pense notamment à des dispositifs comme Cité éducative qui sont en cours et qui produisent leurs effets, mais je pense aussi à cet appel à manifestation d'intérêt Tremplin asso avec Paq'la Lune et Vrac, il y a des inconnues derrière. Qui va les porter, si ce n'est nous, si ce n'est les collectivités concernées ?

Donc il faut que l'État continue à s'inscrire dans la durée, et force est de constater que les interrogations que nous avons sont certaines et réelles. Et ce n'est pas du tout par dogmatisme que je précise le propos. C'est parce qu'effectivement, c'est devant le refus et notamment sur cette baisse annoncée comme je vous le disais de l'enveloppe des Quartiers d'été à hauteur de 50 %... Même si au niveau local on essaye de trouver, l'État essaie de trouver, ses représentants à tout le moins, essayent de trouver des moyens pour qu'on puisse compenser cette baisse annoncée.

Et donc du coup et pour terminer, c'est le travail à long terme qui est réinterrogé. Pour autant, il est essentiel. On sait qu'on ne fait pas des *one shot*, des coups sur deux ou trois ans avec les quartiers prioritaires. La fracture est importante. Et là où j'interroge l'État et effectivement ses représentants, c'est sur la certitude, Madame Oppelt, pour revenir à notre échange ce matin, sur : que faisons-nous dans nos quartiers prioritaires, notamment sur l'activité économique ?

J'ai évoqué l'action sur la cour artisanale par exemple, sur la ferme nourricière des Dervallières, sur le travail avec l'ATDEC, je le précise là, mais aussi avec l'ensemble des associations qui œuvrent au quotidien, je pense notamment à Mozaïk RH, je pense à Ville simplement, ces acteurs qui sont là pour permettre que nos jeunes trouvent des stages ou trouvent de l'emploi ou que l'activité économique se vérifie et se voie. C'est un travail au quotidien et moi je ne lance aucune invective à travers mon propos, simplement des occasions, et s'il vous est possible, s'il nous est loisible effectivement d'interpeller à un plus haut niveau pour que tout cela s'inscrive dans la durée et que, au-delà d'une simple délibération d'un avenant, nous puissions garantir à l'ensemble des habitants une pérennité de l'action politique, je pense que cela est essentiel, et c'est ce que je voulais vous faire passer comme message aujourd'hui. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Abbassia Hakem. »

M^{me} Hakem : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, simplement vous dire à l'occasion de la présentation de cette délibération par Pierre Quénéa notre satisfaction très sincère de la part de mes collègues du groupe SERDA, de la présentation de cette délibération.

En effet, elle est importante pour la vie des habitantes et des habitants des quartiers populaires de la métropole. Elle est importante aussi parce qu'elle vient ponctuer, vous l'avez souligné Pierre, le travail des équipes, des adjoints en charge de la politique de la ville ou des quartiers, des élus de la Métropole, toutes et tous engagés quotidiennement en faveur de l'amélioration concrète de la vie dans ces quartiers dits "prioritaires".

Elle vient également conforter le fait de passer à une autre étape de nos projets de renouvellement urbain. À Nantes et Saint-Herblain, deux des quatre communes de notre métropole qui comptent des Quartiers Politique de la Ville, vous savez que depuis 2014, nous travaillons en intercommunalité sur le quartier du Grand Bellevue. Ce projet de renouvellement urbain a un volet fort d'habitat, de requalification significative de l'espace public, une nouvelle offre d'équipements publics, et le développement d'activités économiques diversifiées.

Mais c'est aussi un engagement de cohésion sociale fort. Car ces projets réaffirment le droit à chacune et à chacun d'y vivre sereinement et sans aucune crainte.

La conseillère métropolitaine et adjointe au maire que je suis le sait pertinemment. Les projets de renouvellement urbain, que ce soit du Grand Bellevue, de Nantes Nord, de Bottière-Pin-Sec ou des Dervallières sont structurants et concrets. Ils s'inscrivent dans une démarche partagée et rendent pour le coup la ville plus belle et sans doute la vie de leurs habitants plus facile et plus agréable.

À Nantes Nord, vous l'avez rappelé, la pose des premières pierres dont celles de la future maison de santé amorce la transformation du quartier comme elle annonce la future centralité du Chêne-des-Anglais et se concentre également sur le secteur du Bout-des-Landes.

Dans le quartier Bottière, la relocalisation du nouveau magasin Centrakor esquisse un peu plus le cœur de quartier qui va lier le secteur Bottière et celui de Pin-Sec. J'ajouterai les travaux d'extension et de réhabilitation conséquents de l'école Urbain-Le-Verrier qui va donner aussi sans doute une dimension totalement différente et montrer en tous les cas que l'enjeu, le défi de l'éducation est un défi qu'il nous faut relever aujourd'hui.

Aux Dervallières, les espaces publics et les abords du bâtiment Watteau, immeuble phare du quartier, sont en phase d'être renouvelés, et la place des Dervallières amorce sa mutation.

À Bellevue, vous l'avez cité, nous avons eu le plaisir ces dernières semaines d'inaugurer la crèche intercommunale, également la maison de santé, et nous avons hier avec plusieurs élus de quartier et mon collègue Ali Rebouh adjoint aux sports, nous avons posé la première pierre du futur équipement sportif dont l'ouverture est prévue pour septembre 2023.

Chacune des réalisations qui ont été brièvement évoquées le prouve aujourd'hui et redessine le quartier et renouvelle la vie de celui-ci. Comme chaque projet en cours, il révèle tout le potentiel et vous l'avez souligné également, économique, social, culturel de nos concitoyens qui y résident.

De plus, il me paraît important aujourd'hui d'insister sur la participation des habitants à ces grands projets urbains. En tous les cas, c'est notre manière de fonctionner et cela prouve que nous construisons la ville aujourd'hui avec et pour les habitants.

En effet, nous considérons que ce sont les acteurs et les actrices de la transformation positive de notre cité et de leur quartier. Aucune requalification aujourd'hui, aucun renouvellement n'est fait sans une concertation riche et inscrite dans le temps avec celles et ceux qui sont directement concernés. Mais cela nous oblige encore plus, et c'est d'ailleurs grâce à cela que ces opérations d'envergure à l'échelle de notre territoire restent avant tout des projets durables et dont le premier résultat mesurable est un mieux vivre ensemble.

Un projet de renouvellement urbain peut inquiéter, peut générer de fortes attentes, peut bousculer les habitants concernés, solliciter de manière forte bailleurs et agents de nos villes, changer nos habitudes ou les réalités économiques et commerciales, culturelles et sportives. Aussi, permettez-moi en guise de conclusion simplement de saluer la formidable résilience, alors on en a beaucoup parlé ce matin de ce terme-là, en tous les cas il a un sens très fort dans ce cadre-là, la formidable résilience des habitants et des habitantes, l'implication sans faille des professionnels concernés, la présence rassérénante des associations. Toutes et tous ont contribué et renforcent une cohésion qui fait la force de notre Métropole. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Catherine Bassani. »

M^{me} Bassani : « Madame la Présidente, chers collègues, cette réhabilitation nous parle de grands projets de réhabilitation, de construction de plusieurs centaines de milliers de mètres carrés de logements, d'espaces et d'équipements publics ou encore de cellules commerciales. Elle nous donne à voir une certaine idée de la ville de demain. Une ville solidaire où les inégalités et la pauvreté se réduisent grâce à un service public ancré, en proximité, et à la création d'emplois locaux de qualité. Une ville écologique avec une biodiversité préservée, des projets nourriciers et la revégétalisation de zones trop longtemps artificialisées.

Cette alliance de la justice sociale et de l'écologie est essentielle plus que jamais, puisque la transition écologique doit profiter en priorité à ceux qui sont les plus exposés au dérèglement climatique, aux pollutions ou encore aux nuisances industrielles. Nous le savons toutes et tous : les personnes les plus exposées au cumul de risques environnementaux sont les plus précaires et bien trop souvent les habitants des Quartiers Politique de la Ville.

Allier justice sociale et écologie, c'est aussi donner du sens, donner envie aux habitants de s'engager, de participer à la création d'un autre avenir.

Pour ne citer que quelques exemples, le marché alternatif de Bellevue, l'épicerie solidaire de la Bottière ou encore le tiers-lieu Plan B : ces initiatives fonctionnent parce qu'elles naissent des citoyens, mais aussi parce qu'elles répondent directement aux problématiques d'urgence sociale et écologique.

Oui, c'est bien cette attractivité-là que nous les Élus écologistes et citoyens appelons de nos vœux aujourd'hui. Des projets qui favorisent l'emploi local, qui s'appuient sur des initiatives citoyennes et associatives inspirantes, qui encouragent l'autonomie alimentaire et énergétique, qui diffusent une culture du partage, de la coopération, qui changent l'image stéréotypée des quartiers et enfin qui améliorent concrètement le quotidien des habitants. Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pauline Langlois. »

M^{me} Langlois : « Merci Madame la Présidente. Merci à Pierre Quénéa pour sa présentation. Elle montre l'importance de ce projet de renouvellement urbain et comment notre Métropole s'y engage pleinement. L'urgence est là, les attentes sont nombreuses et le chantier est colossal. Permettez-moi de saisir cette occasion, et pour compléter les paroles de mon collègue Pierre Quénéa, pour aborder plus globalement la situation des Quartiers prioritaires Politique de la Ville et exprimer notre inquiétude quant aux incertitudes qui planent sur leurs habitants.

Nés de la réforme de 2014, les QPV ont pris le relais des CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Si l'idée d'éviter le saupoudrage avait sans doute du bon, cela a abouti à la réduction du nombre de quartiers bénéficiaires, qui est passé de 2 500 à 1 300. Surtout, le critère unique de qualification basé sur le revenu par habitant, s'il avait l'avantage de la clarté, ne rendait pas toujours compte de la réalité complexe de territoire.

Le quinquennat qui s'achève a été cinq ans de perdus pour ces quartiers et leurs habitants. Je dis bien cinq ans de perdus. Par exemple, la diminution scandaleuse des APL, mais aussi la suppression des trois quarts des contrats aidés par l'exécutif est venue affaiblir l'action, pourtant essentielle, des collectivités et des associations. Le recul des services publics s'est poursuivi dans bien des territoires, éloignant encore un peu plus les habitants de leurs droits les plus élémentaires. Enfin, la fin de non-recevoir adressée à l'ambitieux rapport Borloo en 2018 vient compléter le tableau d'un pouvoir peu attentif au devenir des QPV et de leurs habitants.

On me dira que durant les 18 derniers mois, le Gouvernement a multiplié les annonces, les plans, les mesures. On pourrait s'en féliciter si cette habitude n'avait pas été dictée par la situation de crise sanitaire, économique et sociale. Le "quoi qu'il en coûte" est une réaction dictée par la conjoncture : il ne fait pas un projet pour les quartiers.

Alors que le débat politique de la présidentielle peine à trouver de l'écho chez nos concitoyens, il serait bon pourtant que son issue soit, pour les QPV, synonyme de changement. Nous attendons une prise de conscience au sommet de l'État afin que l'action au sein des quartiers prioritaires ne soit plus dictée par la crainte d'une explosion sociale ou la problématique sécuritaire. Nos collectivités ont besoin d'un État partenaire, porteur d'une vision. L'absence de ce sujet de la conférence-programme fleuve du président sortant ne nous rassure malheureusement pas sur le sort des 1 300 QPV et leurs 5 millions d'habitants.

À l'heure où des auditions se poursuivent pour la définition des futurs contrats de ville, nous voulons croire qu'il ne s'agit pas pour le pouvoir d'esquiver le sujet dans la période électorale. Nous avons plus que jamais besoin de moyens, mais aussi d'une véritable reconnaissance du rôle des collectivités. Nous devons avoir notre mot à dire dans la gestion de certains crédits, mais également dans la définition du zonage des QPV. C'est particulièrement nécessaire, dans une période où la crise COVID a modifié les situations et fragilisé les habitants dans les quartiers.

C'est à ces conditions que nous pourrions accompagner au mieux le renouvellement urbain et définir ensemble un projet d'avenir pour les quartiers.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

- 1 - approuve les termes de l'avenant n° 2 à la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières conclue avec l'ANRU
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole.

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Nantes

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

11 - Nantes Doulon-Bottière – ZAC Doulon-Gohards – Dossier de réalisation des équipements publics – Programme des équipements publics – Approbation

Exposé

Par délibération du 16 décembre 2016, le conseil métropolitain a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Doulon-Gohards afin de développer un projet de territoire coconstruit avec une vocation à la fois urbaine et agricole unique. Ce projet de faubourg qui s'appuie sur le quartier existant du Vieux Doulon, accueillera, à l'horizon 2035, 2700 logements sur 180 ha dont 100 ha préservés de zone naturelle et 4 fermes urbaines.

Cette opération d'aménagement propose une démarche de projet singulière nommée « la ville fertile ». Elle constitue une nouvelle façon de faire la ville, ensemble et pour tous, au cœur d'une nature révélée. Cette nature révélée sera l'occasion de mettre en œuvre la ville de la proximité et d'adapter ses pratiques au quotidien en cohérence avec la transition écologique.

En proposant sur la ville centre une offre de logements neufs, diversifiée et accessible à tous au cœur d'un cadre naturel riche de qualité, le projet Doulon-Gohards répond aux besoins de développement de la métropole, participe à la lutte contre l'étalement urbain et répond ainsi aux enjeux majeurs de la transition écologique.

Les grands objectifs poursuivis par la ZAC Doulon-Gohards sont les suivants :

- *construire le quartier en s'appuyant sur la singularité des lieux : une géographie des bourgs de Loire et une histoire marquée par la présence des maraîchers et des cheminots ;*
- *s'appuyer sur le tissu social et économique du quartier en particulier le secteur du Vieux-Doulon ;*
- *conserver la vocation sociale de ce quartier populaire et de ses abords en proposant une nouvelle offre de logements sociaux, d'habitat adapté à destination des publics précaires (CCAS), gens du voyage et de terrain d'insertion temporaire ;*
- *retrouver une dimension nourricière en développant une nouvelle forme d'agriculture urbaine, de proximité et durable ;*
- *révéler un site vaste et multiple en s'appuyant sur ses caractéristiques naturelles ;*
- *pérenniser la ville du vivre ensemble, solidaire, créative et collaborative ;*
- *concevoir un projet agile qui pourra s'adapter aux évolutions sociétales sur 20 ans.*

Pour accompagner le développement du quartier, de nouveaux équipements publics porteurs de cohésion sociale, prendront place au cœur du quartier Doulon-Gohards.

La Ville de Nantes a d'ores et déjà engagé la construction d'un groupe scolaire de 16 classes destiné à accueillir à la fois les nouveaux élèves et les élèves du secteur. Il intègre un centre de loisirs, une salle polyvalente et un plateau sportif ouverts aux habitants du quartier. Sa livraison est programmée pour la rentrée 2023 préalablement à l'arrivée des nouveaux habitants. Une crèche nature de 60 berceaux est programmée pour 2025. À proximité s'implantera le nouveau gymnase dont les études s'engageront en 2024 en complémentarité du renouvellement des équipements sportifs de la plaine Audubon qui s'inscriront dans un environnement naturel en lien avec la réouverture du ruisseau des Gohards.

Enfin, le Pôle des Arts Nomades, projet culturel singulier, répondra au développement culturel à destination du nouveau cirque et des arts de la rue. Ouvert sur le quartier, ce nouveau lieu destiné à la pratique, l'entraînement, la répétition et la création artistique regroupera une dizaine de compagnies dont le collectif Quai des Chaps, acteur des arts de la rue implanté sur le quartier, et des compagnies et bureaux de production du nouveau cirque issus du territoire nantais.

Le 16 décembre 2016, le conseil métropolitain a également approuvé le traité de concession d'aménagement confiant la réalisation de la ZAC à Nantes Métropole Aménagement. Ce traité a été signé le 5 janvier 2017.

Il convient désormais de procéder à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC (annexe n°1). Celui-ci comprend :

- le projet de programme des équipements publics ;
- le projet de programme global des constructions ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps.

Le programme global des constructions

Il prévoit la réalisation :

- d'environ 170 000 m² de surface de plancher de logements dont 25% de logements sociaux y compris l'habitat adapté, 30% de logements en bail réel et solidaire et 45% de logements libres ;
- d'un terrain d'insertion temporaire ;
- d'environ 12 500 m² de surface de plancher d'équipements dont un groupe scolaire associé à un centre de loisirs, un multi-accueil, un gymnase et le Projet des Arts Nomades ;
- 4 fermes urbaines sur environ 8 ha ;
- d'environ 7 500 m² de surface de plancher d'activités, de commerces et de services.

Le projet de programme des équipements publics (PEP)

Le projet de programme des équipements publics décline l'ensemble des équipements publics qui seront réalisés dans le cadre de la ZAC Doulon-Gohards, la maîtrise d'ouvrage des travaux, la gestion future ainsi que le coût prévisionnel et le ratio de prise en charge financière par l'opération, Nantes Métropole et la commune de Nantes.

Territoire situé aux confins de la ville, le projet Doulon-Gohards affirme sa requalification par un maillage d'espaces publics au profit des modes actifs sécurisés et apaisés et remettra en connexion la trame écologique, support de biodiversité, par une restauration hydraulique et écologique des continuités vers la Loire et le parc du Grand Blottereau au sud, vers l'écoquartier Bottière-Chénaie et le quartier de la Bottière au nord, selon un parcours nature inscrit dans l'étoile verte nantaise.

Cela se traduit par :

- la requalification des voies existantes telle que la rue de la Papotière, axe majeur du quartier desservant la nouvelle école, la requalification des voies secondaires du quartier, la création de nouvelles voies structurantes dédiées aux modes actifs telle que la « Grande Traversée » et par la création de voies de desserte des fragments urbains ;
- la valorisation des espaces naturels existants par la réhabilitation des zones humides préservées, la réouverture de la partie busée du ruisseau des Gohards et l'aménagement associé du parc, le parc ligérien comme principe de parcours nature, les jardins familiaux, la préservation des espaces boisés et la création des squares de proximité. Ces espaces verts ont vocation à intégrer le patrimoine de la ville.

La ZAC Doulon-Gohards est destinée à accueillir de jeunes ménages et des familles et à favoriser la ville de la proximité. Il est donc apparu opportun d'y réaliser un multi-accueil petite enfance, d'environ 60 places, situé au cœur du quartier.

Cet équipement sera réalisé par le concessionnaire de la ZAC et financé exclusivement par une participation de la Ville de Nantes en application de l'article L.300-5 III du code de l'urbanisme. Il intégrera le patrimoine communal.

Comme le prévoit l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Nantes a donné son accord par délibération en date du 18 mars 2022 sur les modalités de réalisation, de financement et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétences, en l'occurrence l'aménagement des espaces verts et du multi-accueil petite enfance.

Les modalités prévisionnelles de financement

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération tenant compte de ce projet de programme global des constructions et de ce programme des équipements publics, intègrent une participation du concédant s'élevant à 17 636 066 € HT, apport en nature compris inscrit dans le bilan de la concession d'aménagement.

Le dossier de réalisation ci-annexé est consultable par le public au Département Urbanisme et Habitat, au Pôle Erdre et Loire ainsi que sur le site internet de Nantes Métropole.

M. Pras : « Bonjour à tous et à toutes. Cette délibération nous amène à Nantes, sur le quartier Doulon-Gohards et plus exactement sur le territoire de cette future ZAC, ZAC Doulon-Gohards, enfin future, dans le sens où elle va s'engager, mais nous l'avons déjà par délibération créée en décembre 2016. Donc quartier qui portera un développement urbain de 2 700 logements à terme, à l'échéance d'une trentaine d'années, et qui va se développer à l'Est des quartiers nantais et notamment en couture avec le Vieux-Doulon sur ce secteur d'ancien habitat de villages de rives de Loire.

Donc je disais que dans la délibération, on rappelait que cette ZAC avait été créée en 2016, qu'elle avait pour objet de créer 2 700 logements et sur un territoire de 180 hectares de préserver 100 hectares à des zones naturelles, à des zones préservées et à l'accueil de fermes urbaines qu'on a eu déjà eu l'occasion d'évoquer.

On évoque sur ce territoire et on a développé sur la métropole dans le cadre du projet qui est porté celui du développement d'une ville fertile qui vient révéler un grand secteur naturel et le mettre en valeur et permettre le développement bien sûr de l'habitat, la continuité d'un projet urbain de ville de proximité, mais aussi de préservation d'espaces naturels, tout cela en cohérence avec nos pratiques qui nous conduisent dans la préservation de la biodiversité des espaces naturels et la problématique des zones humides à préserver.

C'est un moyen aussi, ce développement urbain sur ce territoire de cœur de métropole, de lutter contre l'étalement urbain et de répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique. Alors, quels sont les grands objectifs poursuivis par cette ZAC ? Objectifs qui seront traduits dans ce dossier de réalisation et de programme des équipements publics que cette délibération nous propose de valider.

Nous retrouvons d'abord la volonté de construire un quartier qui va venir s'appuyer sur cette géographie particulière des bords de Loire que j'évoquais tout à l'heure, qui ont une longue histoire, qui sont en lien pour ce territoire avec le maraîchage nantais mais aussi avec la présence des cheminots sur ce territoire, et le lien historique avec la SNCF.

S'appuyer sur un tissu économique existant, celui du quartier du Vieux-Doulon et en continuité de ce quartier, retrouver une dimension nourricière en développant vous le savez des fermes urbaines, et l'enjeu c'est le développement de ces quatre fermes urbaines en proximité et s'inscrivant dans une démarche de développement durable, révéler un site aux multiples qualités qui s'appuie sur ses caractéristiques naturelles, pérenniser la ville du bien vivre ensemble avec un projet de développement de solidarité et de créativité, et concevoir un projet agile qui va permettre au long des 20 années qui sont devant nous, d'assurer son développement et puis son adaptation aux évolutions sociétales.

Alors dans la délibération, on évoque pour accompagner son développement de nouveaux équipements nécessaires à la qualité de vie et au développement et à l'accueil de nouvelles populations à la cohésion sociale, qui prendront cœur sur le quartier.

On évoque notamment le fait que la Ville de Nantes a engagé déjà la construction d'une école de 16 classes qui sera destinée à accueillir les enfants des futurs ménages qui viendront s'installer et qui sera opérationnelle dès les premières livraisons.

On évoque l'intégration d'un centre de loisirs sur ce territoire, d'une salle polyvalente, de plateaux sportifs, tout ça venant au cours du développement de ce projet dès 2023.

Et puis on évoque une crèche pour les années 2025 et un gymnase pour un peu plus tard avec des équipements sportifs qui se développeront à proximité des équipements sportifs déjà présents, notamment ceux de l'association de la Saint-Médard.

Bien sûr, on évoque aussi la réouverture dans le cadre du traitement naturel de ce secteur du ruisseau des Gohards, comme j'ai eu l'occasion de le présenter lors de la Commission urbanisme durable et habitat. Ce travail fait suite à un travail d'étude d'impact, d'étude environnementale et puis validée par le commissaire-enquêteur qui avait suivi l'enquête publique sur ce dossier. Et bien sûr que ce travail de réouverture du ruisseau des Gohards se fait en concertation et en intégration et en réflexion avec toute cette étude d'impact et ce suivi. Une élue avait évoqué les inondations, eh bien effectivement ça a été pris en compte de manière à ce que ce ruisseau rouvert nous écarte de cette politique antérieure du tout-tuyau qui, lui, conduit parfois à des inondations, pour là aujourd'hui permettre l'extension de l'eau et des rives de ce ruisseau des Gohards.

On évoque enfin sur ce territoire l'accueil d'un Pôle des arts nomades qui devient d'ailleurs un projet emblématique, un projet phare à côté des fermes urbaines sur ce développement de ce projet, qui participera au développement culturel de ce secteur et notamment permettra l'accueil des pratiques circassiennes et des arts de la rue avec l'implantation de ces activités qui permettront répétitions, entraînement et préparation de spectacles, création artistique. Ça permettra le regroupement d'une dizaine de compagnies, notamment le collectif Quai des Chaps qui est déjà présent sur ce territoire.

On rappelle dans la délibération que cette ZAC a été confiée à Nantes Métropole Aménagement, qui en deviendra l'opérateur. Et donc, comme je le disais, il convient de procéder à l'approbation du dossier de réalisation. Ce dossier de réalisation comprend le programme global de construction dans lequel on rappelle que c'est la production de 170 000 mètres carrés de surface plancher de logements, avec 25 % de logements locatifs sociaux, 30 % de logements abordables portés par du Bail Réel Solidaire, et 45 % de logement libre, 12 500 mètres carrés de surface de plancher d'équipement pour accueillir ces habitants et répondre aux besoins de services dont le groupe scolaire, le centre de loisirs, le multiaccueil, le gymnase, la présence des quatre fermes urbaines sur environ 8 hectares et puis 7 500 mètres carrés de surface plancher liée à des activités, notamment à l'accueil de commerces, en continuité de la centralité du Vieux-Doulon et puis commerces et services.

Le programme des équipements bien sûr intégrera des problématiques d'aménagement et de réaménagement de voirie. On évoque notamment la requalification des espaces publics au profit des modes actifs, le développement de cheminements, à nouveau la restauration hydraulique et écologique des continuités du ruisseau des Gohards vers la Loire, l'aménagement de continuités vers le parc du Blottereau et puis le lien sur ce territoire avec les espaces qui resteront des espaces naturels.

Donc on parle de la requalification des voies existantes, notamment la rue de la Papotière qui verra en particulier l'accueil de cette nouvelle école, et puis de voies secondaires sur les modes actifs – on évoque une traversée de ce territoire qui s'appellera "la grande traversée", la valorisation des espaces naturels, des zones humides qui seront préservées, la réouverture des parties boisées du ruisseau des Gohards.

On rappelle, et c'est important, que ce projet urbain permettra d'accueillir de jeunes ménages, des familles en particulier avec des enfants, et donc le développement des équipements tels que l'école mais aussi le multiaccueil seront des éléments de réponse à l'accueil de ces jeunes ménages et de ces familles.

Sur les modalités prévisionnelles de financement, puisque ça fait partie de l'ensemble de ces éléments de dossier de réalisation, on rappelle que l'apport financier est de 17 636 000 euros hors taxes, pour partie composé d'apports en nature qui sont des apports de fonciers déjà acquis par la collectivité, et que le versement financier sera environ, dans ces 17 millions d'euros, de 7 millions d'euros.

Voilà, Madame la Présidente, la nécessité de procéder à cette approbation pour pouvoir réaliser ce quartier d'avenir qui s'inscrit bien dans notre démarche de renouvellement urbain et en même temps sert l'approche de la transition écologique et environnementale. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Oui ? »

M^{me} Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, dans ce territoire de tradition ouvrière et cheminote, nous avons porté l'idée que sortir de terre un quartier répondant aux attentes des habitants et des habitantes ne pouvait se faire sans eux. Les retours ont été encourageants, révélant des attentes en termes de besoins environnementaux et sociaux, liant les besoins du futur avec l'histoire de ce quartier.

Ainsi, il est à noter la place donnée à la nature dans ce projet, les plus de 100 hectares de zones naturelles préservées, la remise au jour et la revalorisation du ruisseau des Gohards, ou encore la création de squares en lien avec le parc du Grand-Blottereau et la Loire.

Souhaitons que les jeux d'enfants seront accessibles aux enfants en situation de handicap comme souhaité dans l'avis des citoyens.

Dans une belle continuité avec la vocation maraîchère de Doulon, la mise en place des fermes urbaines viendrait naturellement s'inscrire dans un paysage de jardins familiaux et collectifs qu'il s'agira de conforter. Nous voyons là se dessiner le projet d'une densification urbaine équilibrée, loin de toute velléité de bétonnisation forcenée du territoire.

Face à la pression démographique qui touche tous les quartiers d'habitation de la ville, nous engageons la construction de 2 700 logements pour répondre aux besoins de logement pour toutes et tous. Cependant, peut-on regretter que la part de logements sociaux n'atteigne que 25 % ? Un chiffre nantais qui, bien que supérieur à bien d'autres collectivités, reste clairement insuffisant au regard des besoins exprimés.

Face à l'explosion des loyers qui grèvent chaque jour un peu plus le budget des ménages, face aux nombreux projets des promoteurs dans le diffus, l'offre de logements sociaux doit être constamment réévaluée. Il en va de même pour la mixité de l'habitat sur le territoire. Cette question est particulièrement importante dans un quartier sur lequel est situé un terrain d'accueil des gens du voyage. Malgré la loi qui l'oblige et notre PLH qui le prévoit, le développement de dispositifs adaptés répondant aux besoins d'ancrage de ces populations reste à développer sur toute la métropole et plus particulièrement sur cette ZAC.

Nous avons aussi sur ce quartier une situation particulière en termes de bidonvilles occupés par environ 150 familles migrantes de l'Est. L'installation d'un troisième terrain d'insertion temporaire à Nantes répond pour une part à la prise en compte de cette situation. Mais il est indispensable de porter des actions multiformes pour résorber ces bidonvilles, liant humanité et fermeté, comme vous le rappelez, Madame la Présidente.

Solidarité intercommunale voire départementale, analyse des fonciers disponibles pour l'installation temporaire de familles et favoriser ainsi leur accès aux droits fondamentaux et aux droits communs, diagnostic social de chaque famille, médiation, tranquillité publique sont autant d'axes à travailler. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci Madame la Présidente. Quelques mots pour dire qu'en effet c'est un beau projet qui allie à la fois le besoin en logement, sujet dont on parle régulièrement avec Pascal Pras et qui permet d'envisager l'installation de nombreuses populations sur ce secteur.

Je voulais simplement souligner aussi la proximité directe avec la commune de Sainte-Luce. Ça n'a pas forcément été exprimé ici mais pour celles et ceux qui ne connaissent pas Doulon-Gohards, je vous invite éventuellement à venir sur place puisqu'il n'y a qu'un petit ruisseau et un petit pont de 2 mètres qui sépare la commune de Sainte-Luce et la ZAC de Doulon-Gohards notamment sur le secteur Bois-des-Anses, pour lequel il y aura 700 logements à peu près à terme à l'horizon 2033, donc je pense que ça nous pousse à travailler en commun ensemble bien entendu pour envisager des circulations puisque là, les 700 logements en Bois-des-Anses, on a 200 logements à recevoir à l'horizon 2025-2026 sur le centre-ville de Sainte-Luce et une étude de programmation en cours sur le centre-ville qui fait que dans ce secteur-là il y aura beaucoup de logements. Je pense que cela nécessite de l'anticiper, puisqu'on imagine bien que les habitants de Bois-des-Anses iront sans doute faire leurs courses dans le bourg de Sainte-Luce, donc il faut qu'on puisse amplifier encore les échanges qui existent déjà, mais cela demande un travail collectif. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous porterons naturellement attention aux questions exprimées par les intervenants précédents. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

- 1 - approuve le dossier de réalisation de la ZAC Doulon-Gohards à Nantes, joint en annexe n°1, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme ;
- 2 - approuve le programme des équipements publics de la ZAC Doulon-Gohards à Nantes, figurant en page 10 de l'annexe n°1, conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme ;
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Quénéa présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction d'Aménagement et d'Urbanisme Nantes

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

12 - Nantes – Zone d'aménagement concerté Nantes Nord – Participation des constructeurs aux équipements publics - Approbation

Exposé

Par délibération du 10 octobre 2021, le conseil métropolitain a approuvé la création de la ZAC Nantes Nord à Nantes.

Le projet se développera sur 15 ans et comporte 5 objectifs :

- rendre lisible et clarifier le réseau des parcs par la préservation et le renforcement des espaces plantés existants mais aussi par la volonté de relier les différents espaces pour permettre la création d'un réseau de parcs (espaces publics) ;
- compléter et renforcer les liaisons par l'amélioration de l'armature est-ouest, la requalification des grands tracés urbains mais aussi par le développement des continuités piétonnes et cyclables ;
- compléter l'armature des centralités du quartier Nantes Nord par :
 - la restructuration de certains équipements et la consolidation et la centralisation de l'offre de services publics au cœur du quartier (Pôle des Services publics – Centralité Champlain, réhabilitation/restructuration des équipements scolaires, etc.);
 - une offre commerciale complétée et renouvelée en accord avec les besoins du territoire et les dynamiques locales (offre de restauration, valorisation des circuits-courts, etc.) et implantée en pied d'immeubles des logements existants et projetés ;
- améliorer l'attractivité, la diversité résidentielle et la qualité spatiale avec la démolition de 348 logements sociaux (principalement les T3/T4 et grands logements) afin de désenclaver le quartier et permettre son ouverture ; la construction de 1 130 logements en diversifiant les typologies d'habitats ; la réhabilitation de certains ensembles de logements ; la densification maîtrisée aux abords des grands tracés ;

- restructurer et améliorer la stratégie des eaux pluviales par le remplacement des réseaux vieillissants, la remise à ciel ouvert des cours d'eau qui étaient canalisés, la recherche d'une alternative à la gestion « tout tuyau ».

Le programme prévisionnel de la ZAC prévoit :

- la construction d'environ 1 130 logements neufs ;
- la création d'environ 8 000 m² de surface de plancher pour accueillir des activités, des commerces et des services ;
- la démolition de 348 logements locatifs sociaux ;
- la requalification et la résidentialisation de 2 545 logements locatifs sociaux ;
- la création ou la requalification de 238 490 m² d'espaces publics y compris des espaces verts.

En vertu de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme, pour les constructions édifiées sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession location ou concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone, une convention doit être conclue entre l'aménageur et le constructeur afin de déterminer les conditions de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC.

La convention constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire ou de lotir.

La participation aux coûts d'équipement de la zone peut être versée directement à l'aménageur ou à la personne publique qui a pris l'initiative de la création de la zone si la convention conclue avec le constructeur le prévoit.

Il convient de retenir, eu égard au montant prévisionnel du programme des équipements sur les secteurs Bout des Pavés (secteur 1), Chêne des Anglais (secteur 2), Boissière (secteur 3) et Petite Sensive (secteur 4), un montant de participation au m² propre à chacun de ces secteurs, comme suit :

- secteur 1 : 160€ / m² de surface de plancher,
- secteur 2 : 160€ / m² de surface de plancher,
- secteur 3 : 228€ / m² de surface de plancher,
- secteur 4 : 148€ / m² de surface de plancher.

Ces montants ont été déterminés en fonction des coûts spécifiquement exposés pour la réalisation des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces quatre secteurs distincts.

M. Quénéa : « Cette délibération est assez courte, elle est technique. Dans le cadre de la ZAC Nantes Nord qui a été créée en 2021, toutes les constructions édifiées sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession/location/concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone, une convention doit être conclue entre l'aménageur et le constructeur afin de déterminer les conditions de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC.

Pour l'établir, il importe de s'appuyer sur un programme des équipements publics du secteur. On a déterminé quatre secteurs, vous les avez dans la délibération, avec effectivement un prix de la participation au mètre carré. Ces montants ont été déterminés en fonction des coûts spécifiquement exposés pour la réalisation de ces équipements publics à réaliser qui sont eux-mêmes là pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier ces quatre secteurs distincts. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve les modalités de participation des constructeurs à la réalisation des équipements publics de la zone d'aménagement concerté Nantes Nord,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

13 - Nantes – Projet du Grand Bellevue – Réhabilitation de l'immeuble sis 2, rue Alfred Rebelliau – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle, de la convention de mandat et lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Grand Bellevue, l'une des priorités opérationnelles est le secteur de Mendès-France, dont la place sera reconfigurée, et la polarité commerciale renforcée. Ainsi, pour permettre la construction de nouveaux immeubles de commerces et de logement côté nantais, et d'activités et de logements côté herblinois, les immeubles bordant et encadrant la place Mendès-France vont être démolis par leur propriétaire, CDC Habitat. Ces immeubles accueillent au rez-de-chaussée des commerces, dont une agence de la Poste.

La relocalisation de l'agence de la Poste est prévue à terme dans la nouvelle polarité commerciale Mendès-France. Avant de pouvoir définitivement occuper une des cellules commerciales de cette nouvelle polarité, une solution transitoire à proximité de la place Mendès-France a été recherchée pour que la Poste puisse continuer à assurer ses missions de service public. Nantes Métropole a ainsi identifié l'immeuble sis 2, rue Rebelliau à Nantes, dont elle est propriétaire. Ce bâtiment sera libre de tout occupant au début du 4ème trimestre 2022.

Des échanges avec la Poste ont permis de valider cette implantation transitoire le temps de la démolition et de la recomposition urbaine dans un second temps. À l'issue de cette période d'environ 4 années, la Poste se réimplantera au cœur de la centralité renouvelée, Mendès-France.

Afin de pouvoir accueillir le bureau de la Poste à compter de mi 2023, les travaux de réhabilitation de l'immeuble Rebelliau porteront sur :

- la démolition des espaces intérieurs du rez-de-chaussée ;
- l'adaptation des façades existantes permettant un repérage et un fonctionnement optimisé de la Poste et l'accueil du public ;
- le réaménagement intérieur suivant le cahier des charges techniques fourni par la Poste et validé par Nantes Métropole.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 795 000 € HT soit 2 154 000 € TTC.

Afin d'assurer un suivi global de l'opération, Nantes Métropole souhaite confier à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) un mandat portant sur le programme ainsi défini.

Pour mener à bien ces travaux, LOMA doit recourir à une maîtrise d'œuvre externe. Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est donc proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 et libellée Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, opération 2021 - N° 3273, libellée NPNRU Grand Bellevue.

M. Quénéa : « Nous sommes à nouveau sur le Grand-Bellevue, et en particulier sur la place Mendès-France ou juste à côté, la réhabilitation de l'immeuble du 2 Rebelliau. C'est l'approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et de la convention de mandat et le lancement d'une procédure adaptée.

Dans le cadre la reconfiguration de la place, la période de démolition/reconstruction nous oblige à trouver les solutions transitoires pour maintenir sur site l'activité des différents services. Ainsi et en attendant sa relocalisation dans la nouvelle polarité commerciale dans quatre ans, le bureau de La Poste s'implantera à compter de mi-2023 au 2 rue Alfred-Rebelliau. Cette implantation transitoire nous oblige à divers travaux de démolition et d'aménagement des espaces intérieurs du rez-de-chaussée, ainsi qu'à des adaptations de façades et d'accueil des publics.

Le suivi de l'opération est confié à Loire Océan Métropole Aménagement pour un coût estimé à près de 1 800 000 euros. Une réflexion sera également portée par l'aménageur sur la réaffectation d'usage au terme de l'implantation provisoire qui se dessine.

Je dois, pour conclure mon propos, vous dire que les discussions avec La Poste sont toujours en cours. Il nous fallait, pour le calendrier, le passer aujourd'hui, mais sachez que rien n'est véritablement abouti du côté de l'entreprise La Poste, mais que nous sommes en bonne voie de trouver effectivement pour les habitants en premier chef une solution adaptée, à seule fin, et ça a été dit à plusieurs reprises, et en particulier par Abbassia Hakem tout à l'heure dans son propos, de maintenir du service public au cœur de ce grand quartier du Grand Bellevue. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 – par dérogation à la délégation de compétences accordée par le conseil métropolitain au bureau métropolitain, approuve le programme de l'opération de réaménagement de l'immeuble Rebelliau – Nantes Bellevue - Accueil de La Poste ;

2 - fixe l'enveloppe financière de cette opération à 1 795 000 € HT, soit 2 154 000 € TTC ;

3 - approuve la conclusion avec Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme de l'opération et fixe sa rémunération, en sa qualité de mandataire, à 35 000 € HT ;

4 - autorise le lancement d'une procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la désignation d'un maître d'œuvre ;

5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer la convention de mandat et à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre ;

6 - autorise LOMA, en tant que mandataire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;

7 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

Delphine BONAMY, Jocelyn BUREAU, Anthony DESCLOZIERS, Martine METAYER, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

14 – Campus Nantes - Contractualisations avec les établissements d'enseignement supérieur privés - Principes d'intervention - Convention pluriannuelle de fonctionnement 2022-2024 à conclure avec l'École de Design Nantes Atlantique (EDNA) – Approbation

Exposé

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En effet, en application des dispositions de l'article L216-11 du Code de l'éducation « *les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire* ».

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour l'avenir du territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec pour ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020/2026, la Métropole a réaffirmé sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles (rappelée par délibération du conseil métropolitain du 10 décembre 2021 portant contractualisation avec l'Université de Nantes, devenue Nantes Université au 1^{er} janvier 2022.

Nantes Métropole entend construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, en poursuivant son soutien autour des axes stratégiques suivants :

- **Soutenir la recherche et l'innovation**
- **Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs ESR**
- **Améliorer la réussite et la vie des étudiants**
- **Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale**
- **Poursuivre la transition numérique des établissements**
- **Accélérer la transformation écologique**
- **Ouvrir le champ de l'expérimentation.**

Au regard des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la métropole nantaise, de la conviction partagée par les acteurs du territoire que Nantes se doit de franchir un palier et muter en un écosystème de la connaissance à la hauteur des standards internationaux, Nantes Métropole entend soutenir les acteurs ESR selon les principes d'intervention suivants :

- apporter un soutien prioritaire à Nantes Université, acteur majeur sur le territoire, regroupant Université de Nantes, Centrale Nantes, ENSA Nantes, Beaux-Arts Nantes Saint Nazaire, CHU, INSERM, IRT Jules Verne depuis le 1^{er} janvier 2022.

- soutenir les autres établissements d'enseignement supérieur publics tels que IMTA (numérique, énergie et environnement), ONIRIS (santé animale et santé publique, les domaines clinique, biomédical, les sciences de l'alimentation et le génie des procédés).

Enfin, devant l'évolution croissante de l'offre d'enseignement supérieur privé sur la métropole, il est proposé de retenir les principes de contractualisation avec certains établissements actuellement en plein développement selon les critères suivants :

- établissements privés d'enseignement supérieur technique (écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce et de gestion) ayant une vocation professionnelle et une visibilité nationale et internationale confirmée et dont le ministère a accrédité ou visé les diplômes et qui sont considérées comme apportant un concours utile au service public de l'enseignement supérieur
 - les écoles d'ingénieurs privées évaluées par la Commission des titres Ingénieurs (CTI) : évaluation périodique de toutes les formations d'ingénieurs des établissements français sur le territoire national en vue de leur accréditation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé. La CTI est décisionnaire pour l'accréditation des établissements privés et consulaires.
 - les écoles privées de commerce autorisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après évaluation par la commission d'évaluation des formations de gestion (CEFDG), à délivrer des diplômes visés.
- établissements ayant reçu par l'État la qualification EESPIG (Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) qui clarifie le secteur de l'enseignement supérieur privé en distinguant les établissements à but non lucratif, délivrant des diplômes au nom de l'État et régulièrement contrôlés par l'autorité publique
- établissements évalués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- établissements membres de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)

Selon ces principes d'intervention, l'École de Design Nantes Atlantique, peut prétendre à un soutien de la collectivité.

L'École de design Nantes Atlantique est un établissement d'enseignement supérieur privé dédié aux métiers du design. Fondé en 1988, l'établissement est une association loi 1901 reconnu par l'État depuis 2002, partenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, membre de la Conférence des Grandes Écoles et associée à l'Université de Nantes.

L'École du Design Nantes Atlantique (EDNA) est un acteur majeur de cet écosystème de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Preuve de cette excellence, l'EDNA vient de recevoir le label « Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général » (« EESPIG »), décerné pour 6 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, réelle reconnaissance de l'efficacité de l'école à répondre aux défis de l'enseignement supérieur français à travers un modèle alliant pédagogie innovante et adaptation aux enjeux et mutations socio-économiques actuelles. L'EDNA est la première école de design indépendante française à recevoir cette qualification. 2022 sera aussi l'année du déménagement de l'établissement sur l'île de Nantes, au cœur du Quartier de la Création.

Au cours de ces dernières années, Nantes Métropole a inscrit dans ses projets une démarche de design. Ces expériences ont permis à Nantes Métropole de confirmer l'amélioration des services publics rendus aux usagers. Elle souhaite poursuivre sa collaboration avec l'EDNA sur 2022/2024 pour faciliter l'intégration de la culture design au sein de ces différentes directions.

Nantes Métropole apporte ainsi son soutien aux actions mises en places par l'EDNA en vue d'approfondir les compétences de ses étudiants en design appliqué aux politiques publiques, en valorisant comme ressources pédagogiques les problématiques rencontrées au sein des services de la collectivité. Pour compléter cette démarche, les étudiants réaliseront la restitution de leurs travaux auprès des services.

Ces collaborations seront à la fois des opportunités d'application de recherche/action pour les équipes pédagogiques de l'EDNA et également des opportunités d'application des méthodes design pour renouveler les schémas d'application de l'action publique de Nantes Métropole et en explorer de nouveaux.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien pluriannuel pour la période 2022/2024 à hauteur d'un montant prévisionnel de 225 000 € en fonctionnement avec un versement de 75 000 € maximum sur l'année 2022 ; les montants prévisionnels pour les années 2023 et 2024 seront attribués sous réserve du vote du budget annuel par le Conseil métropolitain, sur les postes de dépenses figurant dans la convention jointe en annexe.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne la démarche Campus Nantes, avec d'une part les principes d'intervention dans le cadre de notre soutien aux établissements d'enseignement supérieur et privé, et puis la convention pluriannuelle de fonctionnement 2022-2024 avec l'École du Design de Nantes Atlantique – en précisant que pour cette délibération Louise Vialard et Franckie Trichet ne pourront pas prendre part au vote.

Donc nous sommes depuis le mandat précédent inscrits dans cette démarche Campus Nantes qui consiste à la fois à soutenir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi à travailler sur les différents sites, pour faire en sorte que nos établissements puissent s'intégrer au mieux dans la cité.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire : nous portons une attention spécifique à l'enseignement supérieur et à la recherche parce que cela vient, bien évidemment, conforter notre stratégie notamment sur l'économie et l'emploi responsable, et à travers notamment ce que nous faisons dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, nous allons participer à hauteur de plus de 36 millions d'euros ou encore, et on le verra dans les prochaines délibérations, notre soutien au Quartier Hospitalo-Universitaire. Nous réaffirmons donc cette forte ambition.

Cette forte ambition, elle est nécessaire pour soutenir la recherche et l'innovation, pour améliorer évidemment la réussite et la vie des étudiants, porter aussi dans notre métropole l'ouverture de la connaissance à tous, et puis aussi que les travaux de ces établissements nous permettent d'accélérer sur la transition écologique et la transition numérique.

Donc nous avons, je tiens à le rappeler, au cours du Conseil métropolitain, dès décembre dernier, là aussi réaffirmé notre soutien à Nantes Université, puisque nous nous étions engagés sur une contribution pluriannuelle de près de 5 millions d'euros sur 2021-2023, et rappeler comme l'a fait Madame la Présidente il y a quelques jours, l'excellente nouvelle que nous avons eue, puisque Nantes Université a été labellisée I-site NExT, donc c'est à la fois forcément des soutiens financiers mais c'est aussi une reconnaissance du travail accompli.

Donc nous soutenons Nantes Université, mais nous soutenons aussi différents établissements d'enseignement supérieur privé, et nous souhaitons à travers aussi cette délibération clarifier, poser les conditions de soutien à ces établissements d'enseignement supérieur pour que, un, les choses soient claires au niveau des élus de Nantes Métropole, mais aussi parce que nous sommes souvent sollicités par de nombreux établissements, donc il paraissait important aussi d'avoir ce cadrage.

Donc vous avez dans la délibération les conditions et principes de contractualisation avec les établissements. Donc vous avez les quatre critères qui sont établis. Donc un, évidemment, le fait que le ministère accréditait ou visait les diplômes qui sont considérés comme importants ou utiles au service public de l'enseignement supérieur ; deux, également les établissements qui ont reçu par l'État la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, également le fait que les établissements soient évalués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche, de l'enseignement supérieur, et enfin que les établissements puissent être membres de la Conférence des grandes écoles.

Donc selon ces principes d'intervention, l'École de Design de Nantes Atlantique peut prétendre à un soutien de la collectivité puisqu'elle est membre de la Conférence des grandes écoles et associée à l'Université de Nantes. Elle est évidemment reconnue par l'État depuis 2002, partenaire également de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, et elle vient également de recevoir le label Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général qui est décerné pour six ans par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'École de design est la première école de design indépendante française à recevoir cette qualification.

Et puis vous le savez, cette école de design va connaître une nouvelle étape avec l'implantation au cœur de l'île de Nantes dès le mois de septembre prochain.

Évidemment cette école, elle travaille à la fois sur les usages, notamment sur les questions d'usage d'espaces publics, elle travaille aussi sur les sujets d'alimentation, et donc ces différents travaux rencontrent les politiques publiques que nous pouvons mener, et c'est pour ça qu'il vous

est proposé une convention de trois ans à hauteur de 75 000 euros maximum par an pour soutenir des projets qui évidemment rentreraient dans le cadre de nos politiques publiques, soit un soutien de 225 000 euros maximum sur cette période pluriannuelle. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve les principes de contractualisation avec des établissements d'enseignement supérieur privé,

2 - approuve la convention pluriannuelle de fonctionnement Campus Nantes à conclure avec l'École de Design Nantes Atlantique annexée à la présente délibération et approuve en conséquence l'attribution d'une subvention de 75 000 € maximum au profit de l'École **de Design Nantes Atlantique** au titre de l'année 2022,

3 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Non-participation au vote :

Franckie TRICHET, Louise VIALARD

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

15 – Campus Nantes – Contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur privés – Convention pluriannuelle de fonctionnement 2022-2024 à conclure avec Audencia EESC – Approbation

Exposé

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En effet, en application des dispositions de l'article L216-11 du Code de l'éducation « *les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire* ».

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour l'avenir du territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec pour ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020/2026, la Métropole a réaffirmé sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles (rappelée par délibération du conseil métropolitain du 10 décembre 2021 portant contractualisation avec l'ex Université de Nantes, devenue Nantes Université au 1^{er} janvier 2022.

Nantes Métropole entend construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, en poursuivant son soutien autour des axes stratégiques suivants :

- **Soutenir la recherche et l'innovation**
- **Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs ESR**
- **Améliorer la réussite et la vie des étudiants**
- **Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale**
- **Poursuivre la transition numérique des établissements**
- **Accélérer la transformation écologique**
- **Ouvrir le champ de l'expérimentation**

Suite aux principes d'intervention proposés dans la délibération présentée au présent conseil métropolitain pour une contractualisation avec des établissements d'enseignement supérieur privés, AUDENCIA EESC peut prétendre à un soutien de la collectivité :

- école privée de commerce autorisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après évaluation par la commission d'évaluation des formations de gestion (CEFDG), à délivrer des diplômes visés.
- établissement membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

Audencia est un Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC) sous la tutelle de la CCI de Nantes Saint-Nazaire.

Audencia se positionne parmi les meilleures Écoles de Management européennes et fait partie du cercle très fermé des business schools mondiales bénéficiant à ce jour de la triple accréditation EQUIS, AACSB et AMBA, pour la durée maximale de 5 ans, gage de son engagement pour un enseignement d'excellence.

Première École de Management en France à adhérer à l'initiative Global Compact des Nations Unies, Audencia s'est très tôt engagée à former et accompagner des managers innovants et responsables, dotés de compétences hybrides, qui contribuent positivement aux grands enjeux auxquels nos organisations, nos sociétés et notre planète, sont confrontées.

Dans le cadre de son plan stratégique ECOS 2020/2025, certains projets d'Audencia rencontrent un intérêt par rapport à notre politique publique ESR et à certaines politiques publiques de Nantes Métropole.

- Création de GAIA, une nouvelle école de la transition écologique et sociale, dédiée à la formation aux stratégies et pratiques managériales à impact positif. Cette école portera notamment les projets suivants :
 - la poursuite de la Chaire Impact Positif au service de la transformation RSE des entreprises
 - la création d'un incubateur de projets
 - la création d'un dispositif de formation continue dédié : contribuer à la diffusion des connaissances en matières d'approches vertueuses auprès de l'ensemble des acteurs du territoire ligérien grâce à des formations gratuites.
- Par ailleurs, Audencia accentue l'orientation de ses formations vers l'interdisciplinarité en proposant de nouveaux parcours doubles diplômes ou doubles compétences tant au niveau national qu'international, avec d'autres établissements métropolitains.
 - en renforçant l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa
 - en proposant des programmes hybrides co-délivrés avec d'autres établissements :
 - Le BBA Big Data & Management Audencia/Centrale Nantes est une formation hybride alliant le Management et l'Ingénierie pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises.

- Le Bachelor « Management Design & communication » avec l'École de Design de Nantes qui sera ouvert en septembre 2023
- Enfin, Audencia accélère l'ouverture sociale à travers un dispositif novateur, le programme SIRIUS, programme expérimental innovant unique en France.

Ainsi Audencia souhaite renforcer son ouverture à tous les talents grâce à un dispositif permettant de lever l'autocensure et les obstacles financiers relatifs à la poursuite d'études supérieures et permettre à une promotion de 15 à 30 jeunes ayant obtenu un baccalauréat professionnel tertiaire, issus des quartiers prioritaire de la métropole et de territoires ruraux, d'accéder gratuitement à une année de préparation en école de management et la possibilité de poursuivre en bachelor.

Les actions et projets sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien pluriannuel pour la période 2022/2024 à hauteur d'un montant prévisionnel de 300 000 € en fonctionnement avec un versement de 100 000 € sur l'année 2022, cette somme vient en complément de la subvention de 50 000 €/an approuvée pour la Chaire Impact Positif lors du Bureau du 26 novembre 2021, pour la période 2021/2023 ; les montants prévisionnels pour les années 2023 et 2024 seront attribués sous réserve du vote du budget annuel par le Conseil Métropolitain, sur les postes de dépenses figurant dans la convention jointe en annexe.

Cette subvention sera imputée sur l'opération comptable 65/23/65748/3055.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadre d'intervention tels que :

- BRIO, dispositif d'égalité des chances afin d'apporter, au niveau local, une réponse aux questions de diversité et d'accès aux savoirs pour tous, labellisé en 2008 "Cordée de la réussite". Ce dispositif associant Audencia/Centrale Nantes /Oniris et IMTA a fait l'objet d'un soutien de la collectivité depuis 2014, soit un montant total de 88 000 € entre 2014 et 2021
- Incubateur de projets Alliance, associant Audencia/Centrale Nantes/ENSA (programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat qui a pour finalité la création d'entreprises innovantes sur le territoire), qui fait l'objet d'un soutien de la collectivité depuis 2015, soit un montant total de 250 000 € entre 2015 et 2021.

M. Bolo : « Dans le même esprit de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et dans le cadre de la stratégie Campus Nantes dont s'est dotée la Métropole, je vous propose le conventionnement pluriannuel sur le fonctionnement à conclure avec Audencia qui est désormais, vous le savez, une école, un établissement d'enseignement supérieur consulaire sous tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire.

Audencia se positionne désormais parmi les meilleures écoles de management européennes et a des triples accréditations comme l'expose la délibération, tout à fait significatives.

Il y a une alliance, en tout cas une convergence entre les objectifs et ce que propose Audencia, et les objectifs de la stratégie de Nantes Métropole en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Évidemment, nous avons un conventionnement avec ce qui est devenu Nantes Université depuis le 1^{er} janvier dernier, mais toujours autour des axes stratégiques qui sont les nôtres : soutenir la recherche et l'innovation, accroître la notoriété de la Métropole au travers de ces acteurs d'enseignement supérieur et de recherche, améliorer la réussite et la vie des étudiants, ouvrir la connaissance à tous, l'inclusion et l'ouverture sociale, poursuivre la transition numérique des établissements, accélérer la transformation écologique et ouvrir le champ de l'expérimentation. C'est sur cette base-là, donc sur des objectifs précis, que nous vous proposons de conventionner pour le maximum possible de temps avec Audencia. »

M^{me} la Présidente : « Merci, je dois préciser que ne participent ni au débat ni au vote Fabrice Roussel, André Sobczak et Louise Vialard. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve la convention pluriannuelle de fonctionnement Campus Nantes à conclure avec Audencia EESC, annexée à la présente délibération

2 - approuve en conséquence l'attribution d'une subvention de 100 000 € au profit d'Audencia EESC au titre de l'année 2022, en complément de la subvention de 50 000 €/an approuvée pour la Chaire Impact Positif lors du Bureau du 26 novembre 2021, pour la période 2021/2023

3 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Non-participation au vote :

Fabrice ROUSSEL, André SOBCZAK, Louise VIALARD

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

16 – Centrale Nantes – NEMO 1 – Subvention – Convention - Approbation

Exposé

Centrale Nantes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, est classée parmi les meilleures écoles d'ingénieurs de France et en constante progression dans les classements mondiaux. Elle forme des ingénieurs polyvalents de très haut niveau scientifique et technique, dotés d'une solide culture managériale, capables de replacer les matières scientifiques dans un contexte global intégrant les questions environnementales et sociétales.

Membre du Groupe des Écoles Centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris), elle dispense un enseignement de haute volée pour des étudiants fortement sélectionnés et accueille plus de 2000 étudiants sur son campus de Nantes.

Au-delà de cette formation réputée, Centrale Nantes s'appuie sur de multiples partenariats industriels et institutionnels forts pour déployer une recherche académique et appliquée au meilleur niveau européen et mondial. La recherche académique est basée sur une approche interdisciplinaire qui s'organise autour de trois enjeux majeurs autour de la croissance et de l'innovation : l'usine du futur, la transition énergétique et l'ingénierie de la santé.

Centrale Nantes dispose de deux outils majeurs pour l'innovation et la création : des plateformes de recherche sans équivalent (Bassins Océaniques, Bancs d'Essais Moteurs, ...) et un incubateur de vingt ans d'expérience qui supporte les projets de création d'entreprise.

Depuis le 1er janvier 2022, Centrale Nantes est un établissement-composante de Nantes Université.

Centrale Nantes se distingue également par son rôle de précurseur dans l'écosystème maritime territorial et se positionne comme l'un des leaders européens en termes de recherche et d'innovation dans le champs du génie océanique et des énergies marines renouvelables avec d'une part ses formations et programmes de master et d'autre part, ses bassins océaniques et le site d'essais en mer SEM-REV, uniques en Europe.

Plus récemment l'École Centrale de Nantes en collaboration avec Ifremer, associé aux Universités de Nantes, de Bretagne Ouest et de Bretagne Sud et au CNRS, a créé en 2019 le premier Institut Carnot MER qui accompagne les entreprises de la filière mer (FIMER) dans le développement durable et digital des activités maritimes.

Le site de Centrale Nantes, basé sur le campus du Tertre, à proximité d'IFREMER et bientôt de l'École Nationale Supérieure Maritime (rentrée 2022), est une des spécificités qui fondent un écosystème maritime nantais unique en France construit autour d'une fédération d'acteurs académiques et industriels autant collaborative qu'atypique.

En lien avec son histoire et les transitions qui agitent l'ensemble du secteur maritime (numérique, énergétique, manufacturing), Nantes Métropole fonde son ambition maritime depuis 2019 sur le maritime du futur, décarboné et performant, autour de ses cartes maîtresses que sont l'innovation et l'expérimentation. De l'amont jusqu'à l'aval des filières, cette stratégie s'appuie sur l'industrie du futur éco responsable, les nouveaux usages et l'évolution des réglementations qui révolutionne déjà le transport maritime et fluvial.

Centrale Nantes, brique fondatrice du volet maritime du territoire, s'est pleinement impliquée à ce titre dans les démarches stratégiques métropolitaines (étude sur la structuration d'une filière nautique et navale à l'échelle de l'estuaire, la création du Nantes CityLab Maritime, étude portant sur le potentiel hydrolien estuarien ...).

Par délibération du 29 juin 2015, Nantes Métropole a approuvé la convention d'application du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015/2020, marquant son engagement à financer des opérations immobilières d'enseignement supérieur et de recherche et des programmes d'équipements scientifiques portés par des établissements publics, pour une somme globale de 25 181 000 €.

Le projet NEMO, Centre d'expérimentation pour les systèmes Navals, les Énergies Marines et le génie Océanique, était l'un des projets du volet immobilier du CPER 2015/2020, porté par Centrale Nantes. Son ambition est de renforcer les capacités des moyens d'essais nationaux en hydrodynamique marine, afin de répondre aux nouveaux défis associés au développement des énergies marines renouvelables (EMR), à leur exploitation dans les meilleures conditions de sécurité pour le personnel, les infrastructures et l'environnement, ainsi qu'aux développements des concepts innovants pour le transport maritime (navire du futur) et les systèmes navals.

Ce projet est nécessaire au maintien du leadership de Centrale Nantes et du territoire dans le domaine de l'expérimentation en hydrodynamique marine, au service de la communauté scientifique nationale. Il est indispensable également au maintien de la France dans le peloton de tête en Europe pour les EMR et les technologies marines, dans un environnement en forte évolution (nombreux projets en cours en Europe). Le projet NEMO s'inscrit donc pleinement dans la stratégie maritime du territoire et la politique publique dédiée à l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation de Nantes Métropole

Le budget sollicité initialement pour le financement du projet NEMO lors du dépôt pour le CPER 2015-2020 était de 14 millions d'euros et celui conventionné dans la convention d'application-programme d'actions ESRI, signée le 4 décembre 2015, était de 8 millions d'euros.

Les moyens inscrits au CPER 2015/2020 (8 M€) n'ont pas permis de couvrir l'ambition initiale du projet. L'opération a fait l'objet d'une reconfiguration au titre du CPER 2015/2020 avant d'être réinscrite et prolongée dans le CPER 2021-2027 (NEMO2) à venir.

La reconfiguration du projet, conjugué à des retards dans les réalisations, a donc décalé le conventionnement entre Centrale Nantes et Nantes Métropole.

Le projet reconfiguré a été redimensionné de 8 M€ à 4, 448 M€, répartis entre un volet «immobilier» (3,237 M€) et un volet « équipements » (1,211 M€).

Le volet équipements, financé par l'État et le FEDER, priorise la réfection du générateur de houle du bassin d'essais.

Sur le volet immobilier, la priorité est donnée à la démolition/reconstruction du « bâtiment-ateliers » pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail dans l'espace du bassin, avec un calendrier prévisionnel d'exécution pour cette opération, qui se termine au second semestre 2023.

Le "bâtiment-ateliers" du projet NEMO 1 vise à doter les bassins d'essais d'espaces de travail pour la conception, fabrication et préparation des maquettes. Prenant en compte la pluridisciplinarité nécessaire à la réalisation des dispositifs d'essais, le « bâtiment Ateliers » est pensé pour rassembler les différents métiers présents dans l'équipe, faciliter les échanges tout en offrant des espaces de travail dédiés

(l'usinage mécanique est réparti sur trois espaces distincts ; dans la partie opposée, volontairement à l'écart du bruit des machines-outils, se trouveront les espaces développement et conception, au milieu du bâtiment se trouvera l'espace dédié à l'intégration des équipements dans les maquettes et un laboratoire de métrologie équipé des dispositifs d'étalonnages nécessaires pour vérifier la conformité des appareils de mesures).

Aussi il est proposé d'approuver le cofinancement, par Nantes Métropole, du projet NEMO 1, à hauteur de 968 750 € sur le volet immobilier, dont 629 687 € pour l'année 2022 et 339 063 € pour l'année 2023 (sous réserve du vote du budget correspondant). Le volet équipement sera pris en charge par l'État et le FEDER.

Il est proposé d'approuver la convention 2021/2023 entre Nantes Métropole et Centrale Nantes, annexée à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2021, chapitre 204 opération n°2021-3647 libellé CPER 2014/2020-CENTRALE.

M. Roussel : « Cette délibération concerne Centrale Nantes avec la subvention au projet Nemo puisque nous avons évoqué des projets de subventions liés à des actions de grandes écoles, mais il y a aussi le soutien sur l'investissement, donc vous le verrez à travers Centrale Nantes et puis aussi dans la délibération suivante sur le GIP ARRONAX, et comment on accompagne nos différentes structures pour qu'elles soient performantes sur nos filières d'excellence. Ici vous allez le voir à travers l'industrie, les énergies marines renouvelables, et puis avec le GIP ARRONAX sur les questions de santé.

Donc Centrale Nantes est évidemment un établissement public réputé puisqu'elle s'appuie notamment sur de multiples partenariats industriels et institutionnels. Je rappelle qu'elle dispose de deux outils majeurs pour l'innovation et la création, avec des plates-formes de recherche sans équivalent, et puis un incubateur de 20 ans d'expérience qui supporte des projets de création d'entreprises. Et puis, cela été un long chemin mais depuis le 1^{er} janvier 2022 Centrale Nantes est évidemment une partie composante de Nantes Université.

Vous le savez aussi : Centrale Nantes se distingue aussi par son rôle précurseur dans l'écosystème maritime territorial et c'est également un leader européen de recherche et d'innovation dans le champ du génie océanique et des énergies marines renouvelables.

Donc nous avons ici un projet d'équipement, le projet Nemo, qui est un centre d'expérimentation pour les systèmes navals, les énergies marines et le génie océanique. Ce projet est un projet finalement un peu ancien puisqu'il était déjà dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020. Il a été remodelé puisqu'historiquement il était plutôt autour de 14 millions. Il avait été ramené à 8 millions et finalement il a été redimensionné à 4 448 000 euros.

Donc aujourd'hui, nous sommes sollicités pour la participation sur le volet immobilier qui se situe à hauteur de 3 237 000 euros, et c'est pour ça qu'il vous est proposé un cofinancement par Nantes Métropole à hauteur de 968 750 euros, avec globalement deux tiers versés en 2022 et un tiers qui sera versé en 2023. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci Madame la Présidente. Juste un petit mot. On votera bien sûr cette délibération qui est un beau projet de l'École Centrale qui résonne particulièrement bien avec les orientations économiques de la Métropole dont nous avons échangé ce matin.

Simplement je constate que l'imaginaire de Jules Verne inspire nos grands acteurs et nos grandes institutions locales. On parle de Nemo dans cette délibération, on parlera, Fabrice Roussel l'a dit, de NAUTILUSS juste après avec le cyclotron ARRONAX, et donc je me permets, j'espère que vous me pardonneriez, de saisir l'occasion de ces deux délibérations pour demander quelques nouvelles d'un projet qui se rapproche, en tout cas à en croire ses concepteurs, de l'imaginaire vernien.

Je vois que vous souriez, Madame la Présidente : je veux parler de l'Arbre aux Hérons qui devait être présenté à notre assemblée au mois de décembre puis au mois de février. Nous sommes en mars, nous n'avons pas de nouvelles de ce projet qui est un peu, il faut le dire, en train de devenir l'arlésienne de notre Conseil métropolitain. Donc est-ce que vous pourriez rapidement nous

donner quelques nouvelles de ce projet et nous dire à quel horizon vous pensez le présenter au sein de notre assemblée ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Vous conviendrez, Madame Garnier, que l'entrée en matière est pour le moins tirée par les cheveux. Néanmoins, dans le cadre de la grande mansuétude qui préside à cette assemblée, ce que je vous propose c'est qu'on va voter sur la délibération pour terminer de parler enseignement supérieur et recherche. Comme je suis assez attachée à la cohérence des choses, si vous le voulez bien, on va aussi passer la délibération 17 et la délibération 18 parce que tout cela fait partie d'un tout et que je ne voudrais pas qu'à la fin de l'histoire plus personne n'y comprenne rien. Et malgré le fait que ce sujet qui vous tient à cœur, je le sens bien, ne soit pas à l'ordre du jour cet après-midi, juste après les deux délibérations que j'ai citées, Fabrice Roussel répondra naturellement à votre question. Pour l'instant, on en revient au sujet qui a été évoqué par le vice-président. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention avec Centrale Nantes pour la période 2021/2023, annexée à la présente délibération, prévoyant une participation financière de Nantes Métropole au projet NEMO 1 pour un montant total de 968 750 € ;
2. approuve en conséquence l'attribution d'une subvention de 629 687 € au profit de Centrale Nantes sur l'exercice 2022 ;
3. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment à signer la convention.

M. Trichet présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

17 - Participation financière de Nantes Métropole au projet « Nautiluss » du GIP ARRONAX à Saint Herblain - Convention de financement – Approbation

Exposé

Soutenu par l'État, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ARRONAX exploite à Saint-Herblain, depuis 2007, un cyclotron à haute énergie (70 Mev soit 70 millions d'électron-volts) pour les besoins de la recherche en Santé et plus particulièrement sur le cancer en lien avec le CHU de Nantes, l'Université de Nantes, l'ICO (Institut de Cancérologie de l'Ouest), l'INSERM (institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), le CNRS Centre National de la Recherche Scientifique), l'IMTA (Institut Mines-Télécom Atlantique) et le pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies.

Cet "Accélérateur pour la Recherche en Radiochimie et Oncologie à Nantes Atlantix- ARRONAX" travaille sur la conception, la production et l'utilisation de radio-isotopes pour la recherche en médecine nucléaire, à la fois pour réaliser des diagnostics (par scintigraphie) et des traitements (par radiothérapie interne).

Compte tenu des enseignements tirés de la crise sanitaire, le GIP ARRONAX souhaite développer de nouvelles activités de recherche avec les principaux objectifs suivants :

- pallier l'insuffisance de recherche-développement en santé en France,
- relocaliser la production de médicaments en France,
- réduire les délais de diagnostics (la Ligue contre le cancer déclare pour la France 93 000 cas non déclarés en 2020).

Ce nouveau projet baptisé "NAUTILUSS" pour "Nouveaux Aménagements et UTILités à Usages Scientifiques pour la Santé" porte principalement sur la recherche clinique en médecine nucléaire en prenant en compte les récentes avancées de la science biologique et médicale (génomique, immunologie) associée à des progrès considérables dans les technologies du séquençage génomique, des outils d'analyses et d'imagerie biomédicale et de l'Intelligence Artificielle et des Big data. Le projet prévoit également de poursuivre les partenariats avec de grands industriels comme AAA/Novartis, Ipsen, IBA, Bracco, Blue Earth, Orano, Eckert and Ziegler, Telix Pharma et les startups locales et régionales : Chelatec, Porsolt, Naogen Pharma, Atonco, ...

Ce projet "NAUTILUSS" nécessite la construction de nouveaux locaux sur le site actuel de Saint-Herblain, pour une surface totale de 907 m² comprenant une zone de laboratoires (246 m²), une zone technique d'ateliers (335 m²) et une zone tertiaire pour des bureaux (326 m²) avec également des aménagements extérieurs (zone de livraison et de stationnement). L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2023.

Ce projet du GIP ARRONAX vient consolider la stratégie métropolitaine de structuration de la filière "Santé du futur", et notamment la valorisation de l'excellence de la recherche académique en Santé, la dynamique des biotechnologies et le développement de l'axe "santé et digital" via les technologies d'intelligence artificielle et de "big data".

Le montant total du projet s'élève à 3 014 050 euros. Une demande de financement a été déposée auprès de l'Union européenne à hauteur de 2 014 050 euros (FEDER- React EU) et une autre auprès des collectivités locales pour un montant de 1 million d'euros, à parité entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole.

Il est donc proposé de soutenir ce projet par l'octroi d'une subvention de 500 000 euros. Le versement s'effectuera sur les exercices budgétaires 2022 et 2023 (50 % à la notification de la convention et 50 % à l'achèvement des travaux).

La subvention est imputée sur l'AP 102 « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique », opération 2021-3870 « Arronax – Filière radiopharmaceutique ».

M. Trichet : « Cette délibération s'inscrit dans ce qu'a évoqué le premier vice-président Fabrice sur notre soutien actif et engagé sur la structuration d'une filière santé je dirais d'aujourd'hui et de demain. Donc on se place dans le cadre du projet NAUTILUSS évoqué par Madame Garnier, qui s'inscrit dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public ARRONAX.

Je tiens juste à préciser peut-être l'acronyme parce qu'on parle souvent d'ARRONAX, mais on ne sait pas ce qu'il en est derrière. Sans vouloir faire de cours de physique, c'est un cyclotron. L'acronyme, c'est donc aujourd'hui l'Accélérateur pour la Recherche en Radiochimie, Oncologie à Nantes Atlantique.

Donc on est aujourd'hui sur un équipement de grande recherche, un grand équipement scientifique pour pouvoir accompagner les recherches sur le cancer en particulier, en lien avec le CHU, Nantes Université, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, l'INSERM, le CNRS et puis les pôles de compétitivité.

Donc l'enjeu c'est vraiment, suite à la crise post-COVID de pouvoir réindustrialiser, relocaliser certains axes de recherche-développement, de pouvoir aussi s'inscrire sur la production de médicaments et de pouvoir surtout accompagner et réduire des délais de diagnostic qui sont aujourd'hui assez longs. J'ai juste un chiffre à vous proposer, puisqu'aujourd'hui il y a 93 000 cas qui ne sont pas déclarés en 2020, sur lesquels si on avait des outils plus performants on pourrait évidemment pallier cette lacune.

Donc le nouveau projet qui s'appelle NAUTILUSS pour Nouveaux Aménagements et Utilités à Usage Scientifique pour la Santé, on s'inscrit vraiment dans cette démarche, l'étude du génome, l'utilisation d'algorithmes, d'outils d'analyse en imagerie biomédicale, et puis forcément l'intelligence artificielle, donc on est sur l'extension d'ARRONAX avec un bâtiment d'une surface

de 900 mètres carrés et d'équipements associés de laboratoire de traitement d'images. On est sur un projet à 3 millions d'euros sur lequel bien évidemment il y a une part de FEDER qui va venir s'inscrire et puis l'équivalent d'1 million d'euros sur un effort conjoint entre la Région et 1 million d'euros de la Métropole.

Donc bien évidemment, je vous invite à soutenir cette dynamique qui s'inscrit dans la dynamique santé métropolitaine à la fois avec les sites, on s'en félicite, les grands projets d'aménagement, Station S, on l'a évoquée ce matin, l'extension aussi sur le site de Saint-Herblain avec ce beau projet ARRONAX. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, un mot rapide pour soutenir ce beau projet NAUTILUSS, donc continuité d'ARRONAX. En effet, un effort commun de l'Europe au côté de la Métropole et de la Région. Rappelons en effet les objectifs de NAUTILUSS, vous l'avez dit brièvement : avoir une filière de médicaments du futur au niveau radiopharmaceutique en local et pour travailler avec différents acteurs locaux, et puis en effet travailler sur le raccourcissement des délais pour la détection du cancer, c'est un enjeu fort. C'est un enjeu sur lequel notre territoire est fortement mobilisé, vous l'avez dit, sur ce site même, à côté de l'ICO notamment et du site de Laënnec qui travaillent avec d'autres biotech sur ces enjeux.

Nous nous réjouissons de ce dossier que nous soutenons. Merci. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 – approuve la participation de Nantes Métropole au projet "NAUTILUSS" du GIP ARRONAX par le versement d'une subvention de 500 000 euros,

2 - approuve la convention financière déterminant les conditions de versement de la participation de Nantes Métropole,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

18 - Quartier hospitalo-universitaire (QHU) - Construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public – Approbation de la convention-cadre de financement multi-partenariale - Approbation de la convention financière entre la région des Pays de Loire et Nantes Métropole

Exposé

Le projet du Quartier Hospitalo Universitaire sur l'île de Nantes et son insertion dans le futur quartier de la santé ont été présentés dans le cadre de la délibération du Conseil métropolitain du 4 février dernier. Nantes Métropole a approuvé, pour la construction du parking public, le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région des Pays de la Loire, désigné maître d'ouvrage unique pour la construction de l'ensemble immobilier collectif dédié aux formations en santé.

Pour rappel, il s'agit du regroupement, dans un même ensemble immobilier, des facultés en santé de l'Université de Nantes (médecine et odontologie (hors PASS (Parcours Accès Santé Spécifique)), et 5ème année Pharmacie), de 11 formations paramédicales, sanitaires et sociales du CHU et de l'Institut Régional de Formation aux Métiers de la Rééducation et de Réadaptation (IFM3R) actuellement situées sur le Plateau des écoles à Saint Sébastien sur Loire.

L'ensemble immobilier intégrera également un restaurant universitaire au regard du nombre très important d'étudiants (près de 7000 sur site) et un parking public de 650 places afin de compléter l'offre du quartier.

L'opération immobilière du « Volet formation en santé » du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) de l'île de Nantes a été programmée au titre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 signé le 23 février 2015 pour la réalisation des premières études de programmation à hauteur de 5 M€ (1 M€ pour l'Etat, 1,75 M€ pour la Région, 1,75 M€ pour Nantes Métropole, 0.50 M€ de financements issus du FEDER (estimation).

Il a fait l'objet d'une inscription au Contrat d'Avenir signé le 8 février 2019 et d'un protocole d'accord sur le Contrat de Plan conclu entre l'État et la Région (CPER) des Pays de la Loire 2021-2027 signé le 22 janvier 2021.

Les crédits de la phase travaux pour les entités « formation et restauration universitaire » sont contractualisés dans le cadre du CPER 2021/2027 signé le 25 février 2022 entre l'État et la Région.

Dans ce cadre, les partenaires financeurs (État, Région, Nantes Métropole, Université de Nantes, CHU) se sont accordés sur la réalisation et le financement de ce projet commun.

Les principes, la gouvernance financière du projet, ainsi que le plan de financement prévisionnel sur l'ensemble du périmètre du projet incluant les quatre entités Formation, Restaurant universitaire (RU), Parking public et Cellules d'activité/commerces, font l'objet de la présente délibération et de la convention-cadre de financement, ci-annexée, qu'il est proposé d'approuver.

S'agissant du plan de financement prévisionnel de l'opération de construction, le montant total de l'opération (hors équipements et mobilier) s'élève à 206,30 M€ TTC (coût immobilier comprenant études et travaux, frais de maîtrise d'ouvrage et d'acquisition/ coordination du foncier).

Nantes Métropole soutiendra donc le projet, sur la base de son coût prévisionnel, à travers :

- une subvention estimée de 1,75 M€ pour les études,
- une subvention estimée de 36 M€ sur l'entité « Formation » incluant le foncier,
- une subvention estimée de 4,50 M€ sur l'entité « Restaurant Universitaire »,
- un remboursement de travaux estimé de 46,68 k€ sur l'entité « Parking Public »,

soit un total prévisionnel de 88,93 M€.

D'un point de vue opérationnel, en application de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, l'État (pour la réalisation du volet formation), le CROUS (pour la réalisation du restaurant universitaire), et Nantes Métropole (pour l'entité stationnement/cellules commerciales), transfèrent la maîtrise d'ouvrage à la Région, qui est ainsi désignée « maître d'ouvrage unique » pour développer l'opération immobilière dans son ensemble.

La Région et Nantes Métropole doivent dès lors également signer la convention financière pour le volet formation et restaurant universitaire, ci-annexée, qu'il est proposé d'approuver.

En 2022, une dernière convention sera soumise à un conseil métropolitain ultérieur : la convention foncière à conclure entre l'État, la SAMOA et la Métropole en vue de définir les volumes qui seront remis pour chacune des entités (formation, restaurant universitaire, parking et cellules commerciales). Les deux premières entités reviendront à l'Etat, la dernière, parking et cellules commerciales, à la Métropole.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, pour la délibération 18, je dois laisser la présidence de séance au premier vice-président pour bien respecter les règles juridiques auxquelles nous sommes les uns et les autres soumis. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Merci Madame la Présidente. Cette délibération concerne le Quartier Hospitalo-Universitaire, avec la construction de l'ensemble collectif Formation en santé qui inclut la nouvelle

faculté de santé, le restaurant universitaire et un parking public. Il s'agit aujourd'hui d'approuver la convention-cadre de financement multipartenariale, et la convention financière entre la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole.

Alors je vais être assez synthétique sur la présentation de ce projet puisque nous avons lors du dernier Conseil métropolitain, présenté de manière assez détaillée ce projet, et puis nous avons aussi délibéré sur la construction du parking public et notamment le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région des Pays de la Loire qui a été désignée maître d'ouvrage unique pour la construction de l'ensemble immobilier collectif dédié aux formations de santé.

Donc c'est le regroupement dans un même ensemble immobilier des facultés de santé de l'Université de Nantes, de 11 formations paramédicales, sanitaires et sociales du CHU, de l'Institut régional de formation aux métiers de la rééducation et de réadaptation actuellement situé sur Saint-Sébastien, et puis, je l'ai dit, l'ensemble immobilier intégrera un restaurant universitaire et également un parking public d'environ 650 places afin de compléter l'offre du quartier.

Vous avez dans la délibération le détail des engagements financiers des différents partenaires et donc des engagements de la Métropole. Je tiens à préciser que vous retrouvez une enveloppe de 5 millions d'euros qui avait été financée dans le cadre du CPER 2015-2020 et pour lequel la Métropole avait participé à hauteur de 1 750 000 euros. Donc vous avez également le coût prévisionnel de l'opération qui s'élève à 206 300 000 euros TTC, qui comprend donc le coût immobilier avec des études et travaux, les frais de maîtrise d'ouvrage, d'acquisition, et la coordination du foncier.

Je rappelle les engagements de la Métropole. Une subvention de 1 750 000 euros pour les études, une subvention de 36 millions d'euros sur l'entité formation incluant le foncier, une subvention de 4 500 000 euros sur l'entité restaurant universitaire et un remboursement de travaux estimé de 46 680 000 euros sur l'entité parking public, ce qui engage un total prévisionnel de 88 930 000 euros.

Pour votre information nous aurons un jury dès lundi prochain, et donc en 2022 une dernière convention sera soumise au Conseil métropolitain. C'est la convention foncière à conclure entre l'État, la SAMOA et la Métropole.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Monsieur le Vice-Président. Vous l'avez signalé tout à l'heure : on en a largement délibéré, et voté largement à une majorité cette délibération au mois de février. Vous avez précisé en effet qu'il y avait un différentiel de 5 millions d'euros par rapport à ce que nous avons voté le 4 février. On passe de 201 à 206 millions d'euros. Pouvez-vous s'il vous plaît préciser le pourquoi de ces 5 millions supplémentaires ? Merci. »

M. Roussel : « Je l'ai dit : les 5 millions supplémentaires, ce sont les études qui avaient été financées dans le cadre du CPER. On avait plus tôt, dans la précédente délibération, présenté les dépenses qui allaient venir, mais l'État a souhaité ajouter cette enveloppe qui a réellement été dépensée. Voilà. C'est pour ça que nous passons de 201 à 206.

François Vouzellaud et Marie Vitoux. »

M. Vouzellaud : « Juste je me rends compte à l'instant mais dans la délibération sur le remboursement de travaux c'est marqué 46 000 euros et pas 46 millions. C'est peut-être une erreur. »

M. Roussel : « Il y a eu une dernière correction hier soir, qui a été retransmise à toutes et tous. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci. On doit à nouveau donc se positionner sur ce projet de futur Quartier Hospitalo-Universitaire, vous l'avez rappelé, on en a débattu au précédent Conseil métropolitain et donc on va ici rappeler notre position que vous connaissez. Ce projet prévoit donc un regroupement de toutes les activités sur un site qui est inondable, et on y est opposés depuis le début puisque cette concentration ne répond finalement ni à l'impératif d'accessibilité à la santé et à la proximité des soins, ni à la résilience de notre territoire.

Ce projet, il perpétue la centralisation des soins en un seul plateau technique, qui est assez inaccessible pour une grande partie des habitants du département. Cette centralisation ne fera par ailleurs que renforcer l'offre privée, et nous le regrettons.

Ceci étant dit, la faculté de médecine, elle est aujourd'hui dans un état en effet plus que vétuste et il est évidemment important que les étudiants disposent de locaux décents pour étudier. C'est de notre responsabilité de leur offrir un environnement sain, et nous en avons pleinement conscience.

Aussi, dans un souci d'écologie et de sobriété énergétique, nous devrions peut-être regarder s'il n'est pas possible de le réhabiliter en profondeur pour un accueil digne de l'ensemble des étudiants. Il y a des Villes comme Bordeaux, Saint-Étienne, Paris, qui ont entrepris de grands travaux de réhabilitation de leurs sites universitaires et hospitaliers, avec des travaux qui se déroulent par phases pour permettre la continuité du service.

Voilà, je pense que ça aurait du sens d'étudier cette hypothèse puisque par ailleurs sur le site de l'Hôtel-Dieu il y a des constructions récentes, et du coup ça permettrait de garder aussi ces constructions fonctionnelles et adaptées aux besoins actuels, et de restaurer la faculté au plus proche de l'hôpital et des enseignants-chercheurs.

Donc c'est pour toutes ces raisons que le Groupe écologiste et citoyen ne votera pas cette délibération. »

M. Roussel : « Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Non ? Donc je tiens à préciser qu'il n'y a pas que Madame la Présidente qui ne peut pas participer au vote et au débat, donc je tiens à préciser que Johanna Rolland, Thomas Quéro, Mahel Coppey, Pascal Pras, Franckie Trichet, Marlène Collineau, Isabelle Leray, Louise Vialard, Richard Thiriet, Laurence Garnier, Valérie Oppelt, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Sophie Van Goethem ne prennent pas part au vote – ni au débat, mais ils ne l'ont pas fait, donc tout s'est bien passé. »

Le Conseil délibère et, après vote électronique,

60 voix pour, 14 contre et 5 abstentions

1. approuve la convention-cadre de financement, annexée à la présente délibération, relative à la construction du « Volet Formation en santé » du Quartier-Hospitalo-Universitaire (QHU) de l'île de Nantes,
2. approuve la convention financière entre Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire, annexée à la présente délibération, relative à la participation aux entités Formation et Restaurant Universitaire,
3. autorise Madame la Présidente ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et signer les conventions citées ci-dessus.

Non-participation au vote :

Johanna Rolland, Thomas Quéro, Mahel Coppey, Franckie Trichet, Marlène Collineau, Isabelle Leray, Louise Vialard, Richard Thiriet, Laurence Garnier, Valérie Oppelt, Marie-Annick Benâtre, Sophie Van Goethem

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

19 – Développement économique, Innovation – Syndicat Mixte Atlanpole – Retrait du Département de la Loire-Atlantique - Adhésion de l'Université Gustave Eiffel – Modification des règles de suppléance au conseil d'administration - Approbation du principe

Exposé

Le syndicat mixte ATLANPOLE porte la technopôle du bassin économique et universitaire de la métropole nantaise qui a pour objet l'ingénierie de l'innovation, l'incubation de projets et l'animation.

Il assure, à ce titre, les missions principales suivantes :

- l'ingénierie de l'innovation sur le territoire Loire-Atlantique/Vendée, en tant qu'Incubateur régional labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Son Business Innovation Center (BIC) lui permet de détecter, sélectionner et accompagner des projets innovants, qu'ils soient issus ou non de laboratoires de recherche, et de promouvoir le développement par l'innovation de PME existantes.
- l'animation et la mise en réseau des compétences sur le territoire régional et plus largement sur le Grand Ouest (Bretagne Pays de la Loire) . Il assure par ce biais, et par ses réseaux, le rôle de relais des pôles de compétitivité du Grand Ouest. Il contribue à la visibilité et l'attractivité du territoire, des entreprises et des chercheurs au plan national, européen et international. Il participe ainsi au marketing du territoire par l'innovation, en lien avec les différents outils dédiés des membres du syndicat mixte.

Par délibération en date du 21 février 2022, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte ATLANPOLE a décidé de modifier ses statuts en vue d'approuver :

- le retrait du Département de la Loire-Atlantique
- l'adhésion, en qualité de membre à part entière, de l'Université Gustave Eiffel
- la possibilité pour les structures ayant un seul membre siégeant au comité syndical de désigner un suppléant.

Ces modifications statutaires doivent être approuvées par les assemblées délibérantes des membres adhérents du syndicat mixte, avant d'être entérinées par un arrêté préfectoral.

Sur la base des nouveaux statuts, ATLANPOLE est désormais constitué des 9 adhérents ci-dessous :

- Nantes Métropole,
- la Région des Pays de la Loire,
- la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire et de l'Estuaire (C.A.R.E.N.E.),
- la CCI de Nantes-Saint-Nazaire,
- Nantes Université,
- le CHU de Nantes,
- la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon,
- la Communautés d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP Atlantique),
- les Grandes Écoles IMT Atlantique, École Centrale de Nantes, ONIRIS, ENSM, Université Gustave Eiffel

Un exemplaire des statuts est joint à la délibération.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer de passer à la délibération 19 et je vais donner la parole à Fabrice Roussel, ce qui va lui permettre dans un premier temps, avant d'évoquer la délibération, de répondre comme j'en ai pris l'engagement, à la question de Madame Garnier tout à l'heure, avant d'évoquer le développement économique et l'innovation. »

M. Roussel : « Très bien, merci. Donc je vous rappelle que nous en étions restés aujourd'hui à des échanges entre la Préfecture et nous-mêmes sur le contrat que nous devons valider en Conseil métropolitain entre Nantes Métropole et la compagnie La Machine pour la réalisation de l'œuvre.

Donc dans les derniers échanges que nous avons eus sur le contrat, la Préfecture nous avait posé des questions sur à la fois le fait d'intégrer la mission d'ingénieurs indépendants dans le contrat – ce n'était pas forcément utile –, et puis également, deuxième élément, en nous demandant de mettre le plan de financement et le prévisionnel de réalisation dans ce contrat.

C'est un travail que nous avons mené. Nous avons renvoyé ce dernier projet à la Préfecture et une réunion se tient ces jours-ci. Nous aurons donc ensuite le retour de la Préfecture, ce qui permettra de déterminer la date de passage au Conseil métropolitain. J'ai proposé une visite des Machines il y a quelque temps au groupe que nous avons mis en place - le groupe qui travaille sur ce dossier - et qu'on réunira évidemment une fois ces informations obtenues de la Préfecture, dès que nous aurons eu ce retour.

Je vais enchaîner maintenant avec la délibération donc 19 qui concerne le syndicat mixte Atlanpôle puisqu'il y a trois sujets concernant ce syndicat mixte. Je rappelle qu'il a pour objet l'ingénierie, l'innovation et l'incubation de projets.

Par délibération du 21 février dernier, le Conseil d'administration du syndicat mixte Atlanpôle a décidé de modifier ses statuts en vue d'approuver : un, le retrait du Département de la Loire-Atlantique qui n'a plus forcément cette compétence ; deux, l'adhésion en qualité de membre à part entière de l'Université Gustave-Eiffel qui est un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur et, peut-être ça vous parlera plus, qui notamment fait en sorte que l'IFSTTAR qui se situe à Bouguenais soit partie prenante de cette Université Gustave-Eiffel. Donc au regard des compétences développées par l'IFSTTAR et l'Université Gustave-Eiffel, il paraissait important qu'ils puissent être membres de ce syndicat mixte. Et puis également la possibilité pour les structures ayant un seul membre siégeant au Comité syndical de désigner un suppléant. Il s'agit pour nous d'approuver la modification de ces statuts. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte ATLANPOLE conformément aux termes de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 21 février 2022,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Laernoës présente le dossier suivant :

Direction générale –Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité - DGTPDS
Direction Réglementation & Gestion Espace Public - DRGEP
Pôle Protection des Populations

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

20 - Approbation de la prolongation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval sur la période 2023 - 2029 – Engagement Loire

Exposé

La directive européenne « inondation », adoptée en 2007 et transposée en droit français en 2011, a pour objectif global de réduire les conséquences négatives des inondations majeures sur les territoires. Elle demande à chaque État membre de définir des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) en fonction des enjeux concernés, pour y mettre en œuvre des stratégies adaptées aux contextes locaux. Le bassin Loire Bretagne compte 22 TRI, pour 122 TRI à l'échelle nationale.

Onze communes de la métropole ont ainsi été désignées « TRI de Nantes » en 2014 : Bouguenais, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Jean de Boiseau, Saint-Sébastien sur Loire et Vertou, soient les 10 communes concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation Loire aval, auxquelles s'ajoute Vertou.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du TRI de Nantes a été élaborée en 2017, en co-pilotage, par l'État et Nantes Métropole, et a été validée par arrêté préfectoral du 8 juin 2018.

Cette stratégie est mise en œuvre depuis juillet 2018 au travers du Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour la Loire aval 2018/2023 (PAPI d'intention), doté d'un budget de 3,027 millions d'euros.

Le PAPI Loire aval est un dispositif contractuel, piloté par Nantes métropole. Il a été labellisé par l'État et la Commission Inondation du Plan Loire le 21 juin 2018, et a été approuvé par le Conseil métropolitain du 5 octobre 2018. La convention avec l'État, qui ouvre droit à des co-financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a été signée par la Présidente de Nantes métropole, le Préfet de Loire Atlantique et le Préfet de Bassin le 29 juin 2019.

Le PAPI Loire aval fait partie intégrante de la stratégie de Nantes Métropole d'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes, accélérés par le changement climatique. À ce titre, les actions du PAPI Loire aval sont reprises dans le volet "adaptation" du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Nantes Métropole.

Après 4 années de mise en œuvre du PAPI d'intention, 25 actions sur 29 sont aujourd'hui en cours de réalisation et 5 sont finalisées. Ce programme a permis des avancées significatives sur plusieurs champs :

- L'accroissement de la connaissance sur des enjeux exposés aux risques d'inondation :
 - Plus de 17 000 personnes sont concernées par une crue centennale de la Loire
 - 42 500 personnes sont potentiellement concernées par les phénomènes de ruissellement
 - Par ailleurs, plusieurs campagnes de terrain (3 200 bâtiments analysés sur 6 000 identifiés) ont montré que la moitié des bâtiments situés dans la zone inondable de la Loire étaient faiblement exposés.
- L'adaptation aux risques :
 - Environ 600 diagnostics de vulnérabilité et d'adaptation aux inondations ont été réalisés sur des logements, 4 sur des entreprises et 25 sur des établissements publics sensibles (crèches, écoles, bâtiments administratifs et de secours...). À ce jour, 24 000€ de subventions ont permis aux particuliers qui le souhaitent d'adapter leur logement à ce risque. On observe actuellement une hausse des demandes de subvention pour ces travaux.
 - Un groupe de travail avec les opérateurs de réseaux s'est réuni à 5 reprises afin de cadrer la méthode d'évaluation de la vulnérabilité de leurs infrastructures en cas de crue majeure.
 - Une étude de vulnérabilité de la voirie a permis de préciser les niveaux de submersion pour différents scénarios. Elle a été réalisée dans l'objectif d'établir un plan de circulation en cas de crue majeure de Loire, et de réduire ainsi l'impact sur les déplacements.
- La gestion de crise :
 - La métropole et les communes concernées ont participé en 2019 à un exercice « ORSEC crue majeure de Loire » piloté par l'État. Un marché piloté par Nantes Métropole est en cours pour reproduire ce type d'initiative en impliquant d'autres acteurs tel que les opérateurs de réseaux.
 - Des outils ont été développés pour faciliter la gestion d'événements notamment d'inondation : espace collaboratif « gestion de crise », application cartographique pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des Plans Communaux de Sauvegarde.

- Des retours d'expérience ont été menés à la suite d'événements exceptionnels (pluies des 9 juillet 2017, 1er mars 2020, 2 octobre 2021) avec l'ensemble des services impliqués dans la gestion de crise.
- L'information préventive :
 - Une trentaine de repères de crue et d'échelles de crue sont en cours d'installation sur 10 communes volontaires de Nantes Métropole. Ces installations seront mises en valeur par un accompagnement pédagogique : parcours urbains et articles sur le site de Nantes Patrimonia, panneaux d'information sur la voie publique.
 - Un programme pédagogique sur le risque inondation à destination des scolaires (CM1, CM2 et 5è) est en cours de développement dans le cadre du marché avec l'association Ecopole. Environ 200 élèves devraient être sensibilisés en 2021/2022, année pilote, puis 1200 élèves par an.
 - Un espace collaboratif a été créé pour faciliter la mise à disposition de connaissances sur les risques d'inondation pour les acteurs institutionnels locaux.
- La gestion des écoulements et des ouvrages de protection :
 - Une étude est en cours de lancement, afin d'améliorer la connaissance sur les opportunités de curage d'étiérs dans le secteur de Saint Jean de Boiseau et de la Montagne.
 - Une étude visant à définir les « Ambitions de Nantes Métropole sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » est en cours (étude AMAPI). Sur le volet prévention des inondations, les ouvrages à classer éventuellement au titre du décret digue de 2015 (décret n° 2015-526 du 12 mai 2015) sont en cours d'identification.

Les actions engagées doivent être prolongées et la mise en œuvre des projets poursuivie, pour offrir une réponse adaptée à l'ensemble des habitants et entreprises exposés aux risques d'inondation.

Il s'agit notamment d'étendre les dispositifs mis en œuvre à l'ensemble des 24 communes et de répondre à la demande importante de la population, notamment sur le risque de ruissellement.

Pour ce faire, un nouveau dossier de candidature doit être déposé auprès des services de l'État. Cela implique une mobilisation des parties prenantes telles que définies dans l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016.

Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif de diagnostics d'adaptation aux inondations a révélé le besoin de subventionner certains travaux préconisés par les diagnostics, mais non subventionnés par l'État, afin de réduire significativement la vulnérabilité des bâtiments expertisés et de répondre ainsi aux objectifs de la Stratégie Locale Inondation de Nantes Métropole. Trois cas sont proposés pour accorder ces subventions :

- des travaux suite à diagnostic de vulnérabilité dans les 13 communes hors TRI, non pris en charge par l'Etat dans le PAPI d'intention actuel,
- des travaux et mesures sur les biens exposés au risque de ruissellement, non éligibles dans le règlement de subvention de l'État, mais recommandés dans les diagnostics (portes étanches, alarmes anti-inondations..),
- des travaux entrepris par des propriétaires ayant subi une inondation, sans diagnostic de vulnérabilité pré-existant, et donc non pris en charge par l'Etat.

Les modalités de financement et les conditions d'éligibilité sont détaillées dans le règlement de subvention annexé à cette délibération.

M^{me} Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne un sujet qui concerne toutes nos communes et sur lequel on est à juste titre interpellés, qui est la prévention des inondations. C'est une délibération importante sur le fond, mais peut-être un peu compliquée dans le nombre de sigles qu'elle implique et des engagements puisqu'on est sur, comme vous le voyez, un PAPI, et on arrive à la fin du premier PAPI et on va sur le deuxième PAPI.

Voyez là la complexité, les calendriers et l'extension qu'on propose. Donc notre action sur la stratégie inondations s'inscrit bien dans la déclinaison nationale et locale de la directive européenne sur les inondations. On a élaboré dans ce cadre-là une Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation que vous retrouvez ici comme SLGRI, qui a été élaborée en partenariat avec l'État et on a donc élaboré de manière collaborative avec une cinquantaine de structures du territoire, et cette stratégie a été approuvée par arrêté préfectoral. Donc c'était sur cinq ans, 2018-2023.

Elle était mise en œuvre, vous le voyez, sur 11 communes qu'on a déterminées comme Territoires à Risque Important (TRI), avec un certain nombre d'actions qu'on a pu mettre en œuvre.

La seconde phase du PAPI, donc vous voyez, on la prépare, se déroulera de 2023 à 2029. Donc on est en train de faire le bilan de la première phase et puis on est donc sur deux déclinaisons et orientations qui sont différentes, c'est-à-dire d'une part élargir le périmètre à l'ensemble des 24 Communes de la métropole, et puis mon collègue Pascal Pras l'a évoqué lors de la délibération sur Doulon-Gohards, on est bien, et c'était déjà dans le PLUM aussi, sur une stratégie différente notamment pour prendre aussi en compte le risque inondation dû au ruissellement.

Les évaluations permises par les actions et la seconde phase, c'est d'une part une meilleure connaissance des enjeux puisqu'on a plus de 17 000 personnes qui sont concernées par la crue centennale de la Loire.

Vous savez, on a dans les modélisations des crues, la crue décennale, donc une inondation qui peut intervenir tous les 10 ans, la crue centennale, celle qui peut intervenir tous les 100 ans, et la crue millénaire. C'est les différentes modélisations qu'on peut avoir. Et puis on a beaucoup plus en réalité, et c'est aussi la réalité qu'un certain nombre de maires évoquent sur le territoire, de personnes, puisque c'est 42 500 personnes qui sont potentiellement concernées par les phénomènes de ruissellement.

Donc face à cela, dans le plan d'action et d'adaptation au risque, on a eu 600 diagnostics de vulnérabilisation et d'adaptation aux inondations sur les logements, également pour les entreprises et sur les établissements publics sensibles, avec notamment 24 000 euros de subventions aux particuliers, et aussi une étude de vulnérabilité sur la voirie qui est importante aussi, qu'il ne faut pas oublier.

Un travail sur la gestion de crise également qui a eu lieu en 2019 sur les crues majeures de Loire et le développement d'outils de gestion d'événements avec des espaces collaboratifs, applications cartographiques et retours sur les événements exceptionnels, notamment les pluies du 9 juillet 2017, vous vous en rappelez peut-être, du 1^{er} mars 2020 ou bien encore du 2 octobre 2021. Enfin, bien sûr nous faisons de l'information préventive avec une trentaine de repères de crues. Donc c'est vraiment accroître la culture du risque sur notre territoire et un programme pédagogique sur le risque inondation, notamment à destination des scolaires et des enfants.

Et puis dernière brique de cette stratégie j'ai envie de dire, la gestion des écoulements et des ouvrages qu'on appelle "de protection", et il y a une étude en cours notamment sur le curage des étiers à Saint-Jean-de-Boiseau et La Montagne, et puis dans l'étude AMAPI que nous copilotons avec mon collègue Jean-Sébastien Guitton sur l'identification des ouvrages à classer au titre du décret de digues de 2015.

Et je laisse pour la fin de la présentation la parole à mon collègue Jean-Sébastien Guitton puisque nous avons des compétences et délégations partagées sur ce sujet assez majeur pour notre territoire. »

M. Guitton : « Merci. Effectivement, Julie Laernoës l'a expliqué, Julie Laernoës : l'enjeu du PAPI précédent, c'est essentiellement de se concentrer avec l'État sur les communes où les risques d'inondation concernent l'augmentation du niveau de la Loire. Et on l'a vu sur ce début de mandat et sur les mandats précédents : au-delà de ce type d'inondation, on a tout un enjeu des inondations par ruissellement d'eaux pluviales ou par débordement de petits cours d'eau, et donc la nouvelle ambition qu'on porte, comme ça a été expliqué, c'est d'élargir ce programme d'action à l'ensemble des communes et à l'ensemble des types de risques d'inondation.

On l'a déjà présenté lors de délibérations précédentes ou de Conseils métropolitains précédents : notre action pour éviter les inondations concerne tout une politique sur nos règles d'urbanisme, et puis des travaux qu'on met en œuvre, mais effectivement dans un certain nombre de cas, ce qu'il est nécessaire de faire, c'est à la fois aller chez les habitations qui existent, faire des diagnostics

de vulnérabilité, et ensuite de cofinancer avec l'État lorsque c'est dans le cadre d'un PAPI, de cofinancer des travaux dans les bâtiments concernés.

Donc aujourd'hui, la nouvelle impulsion qu'on donne, c'est à la fois dans le prochain programme, sur six ans, d'élargir à l'ensemble de la Métropole, et dès maintenant de se donner la possibilité de subventionner des travaux qui jusqu'à présent ne sont pas subventionnables parce qu'ils ne rentrent pas dans le cadre du conventionnement avec l'État. Et donc on va se donner les moyens de financer des travaux qui soit concernent des risques de ruissellement par eau pluviale dans les communes pas concernées, donc qui aujourd'hui n'étaient pas éligibles, et puis aussi, notamment on en a parlé à Saint-Sébastien-sur-Loire il y a quelques mois, des situations où des particuliers qui ont été soumis à des inondations ont tout de suite mis en œuvre des travaux avant même que le diagnostic de vulnérabilité ait été réalisé, et en fait on n'était pas dans la possibilité de subventionner ces travaux qu'ils avaient faits en amont, en urgence.

On va se donner les moyens avec cette délibération de pouvoir subventionner ce type de situation donc je pense que vraiment c'est un vrai progrès dans les outils qu'on se donne pour être à l'écoute et avec les habitants dans la gestion de ce risque inondation. Et donc cette délibération, elle a donc bien trois objets : affirmer notre intention de prolonger le PAPI sur six ans sur les 24 communes, solliciter des subventions de l'État et de l'Europe, et puis, je le disais, changer les règles de subventionnement pour pouvoir élargir les situations qui seront éligibles à ces subventions. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve le principe de la prolongation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour la Loire aval, sur une période de 6 ans, soit 2023 - 2029, à l'échelle des 24 communes de Nantes Métropole.

2 - sollicite des subventions auprès du FEDER, dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional et du Plan Loire IV, ainsi qu'auprès de l'État.

3 - approuve le règlement de subvention relevant du dispositif de diagnostics d'adaptation aux inondations mis en œuvre dans le cadre du PAPI d'intention 2018/2023 et annexé à la présente délibération, et délègue à la Vice-Présidente déléguée l'attribution des subventions correspondantes et la signature des conventions associées,

4 – autorise Mme la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction de l'Habitat

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

21 - Délégation des aides à la pierre de l'État 2019-2024 en faveur du logement social et du parc privé – Programmation 2022 – Avenants au titre de l'année 2022 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Approbation

Exposé

L'article 61 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 (codifié dans le code de la construction et de l'habitation (CCH)) permet à l'État de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements la gestion des aides à la pierre (parc social et parc privé). Dans ce cadre, Nantes Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006. Conformément à l'article L.301-5-1 du CCH, la

délégation des aides à la pierre engage l'État et la collectivité pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention de délégation de compétence.

Le champ des compétences déléguées par l'État à Nantes Métropole concerne d'une part, les décisions d'attribution des aides publiques, à l'exception de celles distribuées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession (prêt social de location accession (PSLA), de la rénovation de l'habitat privé (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat - ANAH), de la création de places d'hébergement, et, d'autre part, la notification de ces décisions aux bénéficiaires du parc social.

Le Conseil métropolitain a approuvé le 5 avril 2019 une nouvelle convention de délégation des aides de l'État en faveur du logement social et de l'amélioration du parc privé ancien pour la période 2019-2024.

Les objectifs annuels et la dotation financière sont fixés chaque début d'année dans le cadre d'un avenant. C'est l'objet de la présente délibération.

Le bilan 2021 des agréments

Au titre des aides pour le logement social, 714 logements avec prêt locatif à usage social (PLUS) et 499 logements avec prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ont été financés en 2021, auxquels se sont ajoutés 120 logements PLUS et PLAI financés par l'ANRU, portant le volume de financement à 1 333 logements PLUS et PLAI pour l'année 2021.

Les agréments en faveur du logement abordable ont bénéficié à 273 logements financés avec un prêt locatif social (PLS), auxquels s'ajoutent 123 logements financés avec un prêt social en location accession (PSLA). L'offre en accession abordable a été complétée avec 96 logements agréés par l'organisme de foncier solidaire : Atlantique Accession Solidaire.

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 532 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH, dont 397 logements de propriétaires occupants, 21 logements locatifs conventionnés et 114 logements en copropriétés.

Les objectifs 2022

- Le logement social

Compte tenu des objectifs de production annuels à hauteur de 2 000 logements sociaux, Nantes Métropole a obtenu de l'État une première dotation permettant de financer 1 850 logements en PLUS et PLAI (environ 150 logements ANRU étant prévus en 2022). L'enveloppe allouée par l'État pour réaliser cet objectif est de 7 408 101,72 €. À cela s'ajoute une enveloppe de 1 017 477,67 € pour la réalisation de logements PLAI adaptés.

Dans le cadre de son Plan de Relance « Restructuration lourde et rénovation énergétique », l'État déléguera à Nantes Métropole une enveloppe complémentaire ultérieurement.

- Le logement abordable

Au titre du logement abordable, les objectifs sont identiques à ceux de l'année passée, à savoir : 500 logements à agréer en PLS et 350 logements en location accession (PSLA).

- L'amélioration de l'habitat privé

Les objectifs d'intervention en faveur du parc privé sont en augmentation avec notamment l'intensification des chantiers de rénovation énergétique des copropriétés : 1 205 logements à réhabiliter dont 996 logements dans le cadre du programme Habiter Mieux dédié à la lutte contre la précarité énergétique. L'enveloppe allouée par l'ANAH est quasi équivalente à la dotation initiale 2021, avec un montant de 7 346 169 €.

Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans l'avenant annexé.

L'enveloppe globale prévisionnelle des droits à engagements allouée par l'Etat et l'ANAH dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2022 est de 15 771 748,39 €.

M. Pras : « Il s'agit de la délibération annuelle que nous prenons sur l'avenant au titre de l'année 2022 des conventions que nous avons avec l'État et avec l'Agence Nationale de l'Habitat concernant la délégation des aides à la pierre. Alors, on rappelle dans la délégation que la Métropole nantaise au titre de la loi est délégataire des aides à la pierre de l'État et de l'ANAH pour couvrir des compétences particulières dans l'attribution d'aides publiques, à l'exception de celles qui sont portées dans le cadre de l'ANRU, ce qui a été présenté tout à l'heure par Pierre Quénéa, donc des actions qui permettent la construction, l'acquisition, la réhabilitation de logements locatifs sociaux, de logements foyers, de logements accession (il s'agit là du prêt location-accession du PSLA), la rénovation de l'habitat privé au travers des aides de l'ANAH, la création de places d'hébergement.

Donc le Conseil métropolitain a approuvé une convention de délégation des aides à la pierre en 2019 pour la période 2019-2024, et tous les ans nous avons une dotation nouvelle qui fixe par avenant l'engagement pour l'année à venir – donc il s'agit de l'année 2022.

Mais quelques éléments d'abord du bilan 2021 dans cette présentation. Vous le savez : nous sommes sur une période de tension sur le marché du logement avec une moindre production, et on le voit encore en 2021 : 714 logements PLUS PLAI ont été produits en 2021, auxquels s'ajoutent les 120 logements financés dans l'ANRU, ce qui fait un volume de beaucoup moins de logements que ce qui est prévu. Il y a aussi les PLAI et les PLUS qui sont financés. Ça fait 1 333 logements, beaucoup moins que les 2 000 logements qui sont inscrits à notre PLH malheureusement.

En faveur du logement abordable, nous avons 273 logements qui ont été financés au titre du PLS, 123 au titre du PSLA, et puis bien sûr l'introduction du nouveau dispositif du Bail Réel Solidaire qui nous a permis d'agréer 96 logements au titre du BRS. Là aussi on est en-dessous des 850 logements prévus sur le logement locatif abordable et le logement en accession abordable.

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, en 2021 nous avons financé 532 logements qui ont bénéficié d'aides de l'ANAH, 397 propriétaires occupants, 21 logements locatifs conventionnés et 114 logements en copropriété.

Pour 2022, les engagements pour le logement locatif social sont à la hauteur des 2 000 logements locatifs sociaux inscrits dans le PLH métropolitain. Cela concerne 1 850 logements PLUS PLAI, et environ 150 logements en renouvellement ANRU pour l'année 2022. On a pour cela une aide de l'État qui est de 7 408 101,72 euros auxquels s'ajoute une enveloppe d'1 017 477,67 euros pour la réalisation de logements à PLAI adapté.

Enfin, on a négocié avec l'État la possibilité au regard de la relance d'avoir un complément ultérieurement, au regard de ce que nous produirons.

Concernant le logement abordable, nous avons un financement pour 500 PLS et 350 logements en accession PSLA. Et puis enfin, sur l'amélioration de l'habitat, on rappelle 1 205 logements réhabilités dont 996 logements dans le cadre du programme Habiter mieux qui est dédié à la lutte contre la précarité énergétique, et pour cela nous disposons d'une enveloppe de l'ANAH de 7 346 169 euros, ce qui nous fait une enveloppe globale pour porter le développement du logement neuf sur notre territoire pour l'année 2022 et porter le renouvellement du logement ancien, et en particulier s'inscrire dans l'amélioration de ces logements, une enveloppe totale de 15 771 748,39 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci Madame la Présidente. J'écoutais avec attention la présentation de Pascal Pras qui a lui-même précisé qu'on était très en-deçà des objectifs fixés dans le PLH en matière de construction de logement social.

Bon, c'est bien de le reconnaître. Les chiffres, sur 2021, c'est 1 333 je crois que vous avez dit Monsieur Pras, logements sociaux, sur un objectif de 2 000 sur lequel vous vous êtes engagée il y a plusieurs années, Madame la Présidente, puisque cet engagement date de 2014 si ma mémoire est bonne. Donc sept ans après, on est à 1 300 logements sociaux financés effectivement. Donc on est loin du compte.

Si on regarde un peu en arrière, je passe sous silence les chiffres de 2020 qui évidemment compte tenu du contexte ne veulent rien dire, mais en 2019 je crois qu'on était à quelque chose comme 870 logements sociaux, donc on fait quand même figure de mauvais élève en matière de construction de logements sociaux et au-delà des difficultés conjoncturelles qu'on a pu connaître,

ce qui je trouve doit nous alerter, c'est qu'on est très en-deçà de nos objectifs. En 2019, pour prendre une année qui veut dire quelque chose, on était à 53 % de réalisation de nos objectifs de logements sociaux, 870 je crois sur un objectif fixé de 1 600.

Donc même l'objectif fixé avec les services de l'État était déjà largement en-deçà des 2 000 logements sociaux annuels sur lesquels vous communiquez. Et puis surtout, quand on est à 53 % de réalisation de nos objectifs avec l'État, des Villes comme Angers ou La Roche-sur-Yon sont à 95 %, des Villes comme Laval ou comme Le Mans sont à plus de 70 %. Donc la question qui se pose, c'est de savoir... de deux choses l'une.

Soit les objectifs sont mal calibrés et à ce moment-là il faut les réajuster : si on n'arrive pas à faire 2 000 logements sociaux chaque année au sein de la métropole nantaise, eh bien il faut le dire, il faut ajuster le PLH en conséquence.

Soit on a une difficulté spécifique à Nantes Métropole pour boucler le financement de ces logements sociaux. Manifestement en tout cas, les autres Villes de la région ont des scores de réalisation bien plus importants, et auquel cas il faut identifier cette difficulté pour la lever et faire en sorte qu'on puisse atteindre les objectifs fixés. Mais en tout état de cause, je trouverais dommage que notre PLH qui est à mi-parcours puisqu'il court sur la période 2019-2025, ne soit plus qu'un outil de communication pour répéter à l'envi qu'on fait 2 000 logements sociaux par an, si on en fait 1 300 les bonnes années.

Donc est-ce que vous pourriez nous apporter quelques précisions sur ce volet-là, pour voir un petit peu vers quoi on s'oriente dans les années à venir, y compris en termes de rattrapage – puisque je crois que Monsieur Pras a évoqué cette piste ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais laisser et François Prochasson et Pascal Pras, parce que je vois que les deux sont impatients de vous répondre sur ces questions.

Je voudrais quand même dire deux choses. D'abord je me réjouis de votre intervention, Madame Garnier, parce que, disons-le clairement, je ne vous ai pas toujours entendue être aussi favorable à la construction de logements. J'ai quand même clairement en tête et en mémoire, multiples et multiples exemples à l'appui, vos interventions alertant les habitants et notamment les Nantais sur le fait que nous construisions trop, qu'il fallait arrêter de construire, et qu'il fallait ralentir. Je note donc avec une grande satisfaction l'évolution visiblement de votre position stratégique sur le sujet.

Deuxième point que je voulais évoquer clairement : il y a une problématique aujourd'hui sur la métropole nantaise, disons-le clairement : François Prochasson et Pascal Pras vont vous dire comment on s'organise pour y répondre, comment on s'organise pour faire face à ce sujet qui est un sujet absolument majeur. En revanche, je pense que ce serait inexact de laisser avancer que ce sujet est un sujet exclusif de la métropole nantaise. En réalité, l'ensemble des chiffres nationaux le démontrent : toutes les grandes Métropoles du pays sont aujourd'hui confrontées à cette problématique.

L'ensemble des acteurs du logement, que ce soient les acteurs du logement social, que ce soient les acteurs de la promotion, le disent : ça fait partie d'ailleurs y compris des discussions en cours avec les services de l'État puisqu'à l'évidence, il y a la conjugaison d'un certain nombre de facteurs, je peux en évoquer ici quelques-uns : la loi ELAN et les conséquences sur une partie du monde HLM, les questions de coût de construction, les questions d'évolution de société aussi. Je ne vais pas détailler là davantage mais en réalité, nous avons une problématique locale. C'est tout à fait juste. Cette problématique est aujourd'hui une problématique nationale, je le dis tout simplement, parce que si on veut trouver les bonnes réponses, il faut d'abord me semble-t-il poser le bon diagnostic.

François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci Madame la Présidente. Je pense que vous avez dit l'essentiel parce que le premier problème qui se pose aujourd'hui pour nous est bien la politique nationale favorisant la production de logements, de logements sociaux et de logements libres. Donc nous sommes dans une conjoncture où les bailleurs aujourd'hui sont à la peine pour produire, où les promoteurs hésitent à lancer certaines opérations parce qu'elles ne peuvent pas être équilibrées. Alors il se trouve que la conjoncture locale, qui est d'ailleurs une conjoncture partagée effectivement par toutes les Métropoles, est une conjoncture qui lie un surenchérissement du coût des matériaux, donc un coût de production du logement qui augmente considérablement, un Plan Local d'Urbanisme qui nous permet effectivement de préserver les enjeux climatiques, de

biodiversité, etc., et évidemment, la difficulté d'accéder à du foncier sur une métropole pour laquelle l'attractivité produit une pression très forte sur le foncier.

Donc, ces éléments que Pascal certainement développera mieux que moi, viennent rendre plus complexe la production du logement et donc la capacité de la Métropole à loger toutes les personnes qui souhaitent accéder à un logement quel qu'il soit.

On peut penser effectivement, et c'était le débat de ce matin sur le développement économique, on peut penser en particulier à la difficulté des salariés aujourd'hui, enfin des entreprises, pour embaucher des salariés, sachant que ces salariés vont rencontrer des difficultés pour se loger.

Toutes ces situations nous placent effectivement dans une situation difficile sur laquelle il paraît absolument urgent de mobiliser les moyens nationaux, de faire appel effectivement à une révision de la politique de production au niveau national, mais aussi d'agir au niveau local. Il y a au moins deux pistes sur lesquelles nous pouvons travailler et, je le dis, travailler ensemble, toutes Villes, toutes Communes confondues de notre territoire.

Le premier, c'est de mieux expliquer, c'est de mieux expliquer les raisons de la nécessité de loger tout le monde et donc de produire du logement. Ce dialogue, il est d'autant plus utile que nous savons aujourd'hui que les personnes qui parfois vont discuter de la construction d'un logement à côté de leur propriété sont les mêmes qui dans quelques années, constatant que la difficulté est tout à fait présente de loger tout le monde, vont s'étonner qu'on n'arrive pas à loger leurs propres enfants. C'est donc un dialogue à établir sereinement pour essayer de faire admettre que la construction de logements est une nécessité, sur un territoire qui se développe.

La deuxième question qui est à travailler aussi ensemble, c'est bien de réinventer notre façon de fabriquer la ville et là aussi, c'est un travail que nous menons déjà largement dans le cadre notamment des contrats territoriaux. Comment réinventer la ville ? Comment ces défis qui sont devant nous aujourd'hui autour du climat, de la biodiversité, de la nécessité de loger, peuvent se conjuguer pour continuer effectivement à construire ? Voilà ce que j'ai envie de dire. Il faut regarder les choses avec détermination, s'organiser pour retrouver les niveaux de production qui ont été inscrits au PLH.

Voilà, c'est ce que j'exprime et c'est sur ces points que nous devons travailler ensemble. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Après ce que vient de dire François, j'aurai peu de choses à ajouter et après ce que vous avez évoqué. Malgré tout, redonner quelques éléments. D'abord dire que c'est en 2016 que nous avons modifié le PLH, que nous l'avons fait passer de 5 500 logements neufs par an à 6 000 logements neufs par an, avec cet engagement politique volontaire de solidarité et d'accès au logement pour tous, de développement des 2 000 logements locatifs sociaux.

Ce que je voudrais rappeler à Madame Garnier, c'est que le PLH globalement qui permet la production du logement locatif social, la production du logement locatif abordable et en accession abordable, ce qui est un élément important sur notre métropole pour pouvoir conserver les primoaccédants, les jeunes ménages et de manière générale les classes moyennes, il y a un engagement aussi très fort dans le PLH. Il faut qu'on conserve ce cap.

Et puis après, bien sûr, la production du libre. Ce que je voudrais dire, c'est que c'est l'ensemble de notre PLH qui connaît aujourd'hui quelque mauvais sursaut, et effectivement nous ne sommes pas au rendez-vous des objectifs des 6 000 logements neufs alors qu'au cours des années 2014, 2015, 2016, nous avons connu des années d'autorisation de production de logements qui ont frisé avec les 8 000 logements et qui ont permis heureusement à cette époque de porter davantage de logements locatifs sociaux que nous le connaissons depuis 2020 et 2021.

Nous avons bon espoir et je le souhaite et j'y travaille avec François Prochasson, de faire en sorte que nous relevions la tête au cours de cette année 2021, mais comme je le dis et comme l'a rappelé François, nos enjeux, c'est cette ville à urbanisme négocié, à projets dialogués avec nos habitants pour rendre acceptable la production de ce logement qui doit permettre l'accueil de toutes et de tous ceux qui souhaitent habiter sur ce territoire.

Je rappelle qu'il en va de l'accompagnement de la dynamique territoriale et tous les maires, les 23 autres maires que moi-même en sont convaincus : nous les rencontrons en ce moment dans l'élaboration et dans la mise à jour de la fiche et des fiches communales dans le cadre du PLH, et chacun est sensibilisé à la nécessité de redévelopper ce logement pour loger tout le monde et

faire que sur notre territoire ce que nous avons réussi à faire pendant de nombreuses années, à savoir contenir les prix de l'accès au logement neuf, de l'accès au logement ancien et puis les prix du locatif, à les maintenir, à retrouver cette stabilité que nous avons jusqu'en 2020. Il en va de la volonté de chacun et de cet engagement, et du travail que nous avons à faire de négociation et de présentation de nos projets.

François a évoqué un autre point qui est celui des coûts de la construction qui ont subi une envolée depuis la fin de l'année 2019, et on sait aujourd'hui qu'il y a un accroissement de ces coûts de construction compte tenu du contexte international actuel, mais même avant, on les connaissait déjà, notamment sur la rareté d'un certain nombre de produits – le bois, l'acier –, et puis les coûts de main-d'œuvre qui ont aussi fortement augmenté.

Mais on doit être conscients que mettre un toit sur la tête de chacun est un objectif qu'on a, nous, en tant que maires et élus de ce territoire. Il en va du partage de cette solidarité avec tous et de la nécessité de pouvoir loger chacun en fonction de ses besoins et de ses capacités financières. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Madame la Présidente. Je voulais juste réagir aux propos que je partage sur le fond de notre collègue François Prochasson et des précisions qui viennent d'être apportées.

Évidemment que l'objectif de loger tout le monde dans notre métropole doit être celui que nous partageons tous. Seulement je m'interroge quand même parce qu'il y a les intentions, les incantations parfois, et puis les actes, les votes. Quand je prends un exemple, et pardonnez-moi Monsieur Prochasson, mais sur le projet de Paridis, en l'occurrence, vous vous êtes opposés à ce projet et pourtant c'est bien le respect d'une neutralité foncière puisque ne participant à l'étalement urbain, c'est bien un projet partenarial parce qu'en l'occurrence ce n'est pas du tout de l'argent public qui permet de construire du logement, des bureaux et des activités commerciales.

Donc je m'interroge : comment en fait vous voulez mettre en œuvre concrètement cette ambition – qui est encore une fois partagée ? Mais malheureusement je ne crois pas aux miracles en matière de construction de logements. Il va falloir qu'on décide de construire la ville sur elle-même, et puis que notamment le privé prenne sa part en matière de nouvelles surfaces à construire. Et donc il faudra effectivement que les élus aient le courage et la responsabilité de voter certaines délibérations.

Je vous remercie, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je rejoins les interventions des uns et des autres, en particulier la dernière de Mounir Belhamiti. Il faut être cohérent dans nos propos, mais je prends ça au niveau des maires également.

Mais il y a aussi un souci d'équipement ; car construire c'est bien, accueillir c'est bien, mais il faut accueillir dans de bonnes conditions. Et il est nécessaire que les équipements suivent, aussi bien ceux qui sont dédiés à la Métropole en termes d'équipements de voirie, de réseaux en particulier, et je vais rebondir tout de suite sur l'aspect des réseaux avec le PAPI qu'on a passé tout à l'heure.

Je prends l'exemple de Basse-Goulaine. Basse-Goulaine se trouve maintenant sur son territoire appartenant à la fois à la Métropole pour les eaux pluviales et également à un nouveau syndicat depuis le 1^{er} janvier 2022 qui s'appelle le SYLOA, que préside notre ami Guitton. Et il y a également des équipements publics, des équipements de salles de sport, d'écoles, et vous le savez Madame la Présidente puisqu'on l'a évoqué quelquefois en réunion des maires : ces équipements pèsent lourd dans le budget de certaines Communes qui n'en ont pas les moyens.

Donc tout ça pose des difficultés, sans parler évidemment des pénalités SRU que les uns et les autres payons justement en fonction de ce déficit. Il y a plusieurs éléments, donc les discours c'est bien gentil, mais dans les faits il faudra mettre les choses aussi en application. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Oui, Madame la Présidente, simplement je pense que Monsieur Belhamiti s'est un peu pris les pieds dans le tapis en prenant l'exemple de Paridis. Je rappelle que sur Paridis le

nombre de logements prévus est de 370 pour une extension commerciale de 25 000 mètres carrés de commerces et de bureaux, sur 32 000 mètres carrés au total. L'objectif de Paridis n'est clairement pas de résoudre ou de résorber la crise de logement qu'on peut connaître sur la métropole, mais bien centré sur une logique de consommation et de zones commerciales.

Je veux aussi rappeler que nous sommes en responsabilité, cohérents. Les enjeux, François Prochasson les a décrits. La situation des bailleurs sociaux à travers ce quinquennat et les marges de manœuvre pour produire et construire à des coûts acceptables se sont considérablement compliquées. Il y a un investissement majeur : se loger. Le droit au logement est un droit absolument fondamental pour l'intégrité de chacun et de chacune. La liste des demandeurs de logements sociaux et de mutation est longue et s'allonge. Et donc oui, nous sommes à pied d'œuvre pour faire en sorte et pour réunir toutes les conditions dans le respect aussi de la réalité que nous vivons et dans le respect de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Et je pense, pour prendre un exemple de ce Conseil métropolitain, et pour rebondir aussi sur l'intervention de Monsieur Vey, que la ZAC Doulon-Gohards, conjugue justement tous ces éléments, c'est-à-dire se raccorder dans la manière d'urbaniser à l'histoire du territoire et des quartiers à urbaniser, de faire la place à l'eau, de prendre en compte la prévention des inondations dans la manière d'aménager, de travailler aussi sur la ville nourricière et la résilience alimentaire, puisqu'il semble que ce mot ne soit pas totalement compris aujourd'hui, et dans ce souci aussi nous avons voté sur cette ZAC Doulon-Gohards justement tous les équipements publics qui doivent bien évidemment accompagner la construction de logements. On ne peut pas construire uniquement des logements, mais c'est toute une cohérence et une ville qu'il faut fabriquer de manière écologique et solidaire. Nous sommes à pied d'œuvre et nous prenons nos responsabilités à l'échelle locale pour cela. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci Madame la Présidente. Je vais revenir sur ce qui est l'objet de cette délibération, c'est-à-dire la délégation des aides à la pierre et la politique du logement qui s'intègre et qui s'inscrit dans la politique de l'habitat. Depuis 2004 effectivement, cette délégation a favorisé ce que l'on a appelé la "territorialisation des politiques de l'habitat". Ainsi, notre Métropole a progressivement investi les différents champs de ces politiques en intervenant sur l'aide à la production de logements sociaux, sur le parc privé dégradé, sur la constitution de réserves foncières et l'implication dans la politique de la ville, et enfin par des actions en faveur des publics spécifiques comme les jeunes, les personnes âgées, les plus démunis.

Cette délégation est devenue un outil de gouvernance de notre politique métropolitaine en matière d'habitat : pilotage amont de la programmation, discussion avec les différents partenaires et choix des programmes largement discutés, notamment aussi sur les localisations en concertation bien sûr avec les Communes. Et ceci que cela concerne le neuf, ou encore le parc ancien.

Ainsi, on peut dire que le Programme Local de l'Habitat à travers sa politique de logement constitue désormais un document de référence, et globalement, que la délégation des aides à la pierre constitue un effet de levier manifeste.

La maîtrise de la distribution des aides à la production de logements permet de disposer d'une vision d'ensemble de la programmation sur le territoire de la métropole. Mais au-delà de ce constat a priori positif, si nous voulons maintenir notre ambition politique de logement pour tous et favoriser la mise en œuvre effective de notre pacte commun de l'habitat, et je dis bien "commun", nous sommes bien 24 Communes à pouvoir accueillir ces logements, il nous semble important de poser deux pistes de réflexion, l'une au niveau de la politique nationale et l'autre au niveau de la politique locale.

Le cadre national introduit une certaine rigidité, on l'a entendu, croissante des dispositifs, une approche principalement quantitative de la thématique et des orientations pour le moins fluctuantes, notamment en termes de financement, une approche très généraliste et dans une logique de guichet.

La conjugaison de ces différentes évolutions pose question pour l'avenir de la délégation des aides à la pierre, mais surtout sur sa pertinence et son efficacité dans un tel contexte. Aussi, nous pensons que c'est vers plus de décentralisation qu'il faut aller, tout en préservant bien sûr un rôle de garant et d'accompagnement financier par l'État. Pourquoi ne pas envisager de passer d'une délégation des aides à une véritable délégation globale de responsabilité pour territorialiser les politiques du logement et les différents leviers existants : l'aide à la pierre, l'aide fiscale, le zonage,

les aides à la personne ? Cela permettrait de mieux répondre aux spécificités locales. Mais peut-être nos parlementaires futurs pourront-ils s'emparer de cette réflexion et accompagner nos projets.

Au plan local, je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être développé, mais nous partageons quand même le constat que de trop nombreux habitants de la métropole rencontrent des difficultés pour accéder à un logement qui corresponde à leurs ressources. Aussi, il conviendrait peut-être de redonner aux organismes HLM sur tout le territoire leur rôle historique, et de ne pas concentrer majoritairement leur activité sur le logement très social. Il est important d'asseoir la vocation généraliste de la mission d'intérêt général des bailleurs sociaux et de développer avec eux du logement intermédiaire. Ainsi les bailleurs peuvent accompagner le besoin des salariés de ce qu'on appelle "l'économie réelle".

Il est indispensable de procurer un logement abordable aux habitants qui ne peuvent accéder au logement aux conditions du marché, mais qui assurent pour autant les emplois de fonctions support de la métropole. Alors je ne détaillerai pas mais on les retrouve aussi bien dans la logistique, le BTP, la santé, etc.

Enfin, cette mixité de l'offre permettrait également aux bailleurs d'assurer ce qu'ils maîtrisent d'ailleurs depuis plus de 150 ans : une certaine capacité à assurer une maîtrise d'ouvrage directe et à produire et à expérimenter d'autres manières de fabriquer et de construire. Ça permettrait également à travers une certaine mixité de financement d'assurer aussi au sein du parc une réelle mixité sociale. Je vous remercie. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve l'avenant 20 (n°1 pour l'année 2022) ci-annexé, à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclu entre l'État et Nantes Métropole fixant la dotation déléguée pour 2022 au titre du logement social à 8 425 579,39 € ;

2 - approuve l'avenant 1, ci-annexé, à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclu avec l'ANAH, fixant la dotation déléguée pour 2022 au titre du logement privé à 7 346 169 € ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer lesdits avenants.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale culture et arts dans la ville
Direction du patrimoine et de l'archéologie

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

22 - Recherche Archéologique – Convention de fouille archéologique – Nantes – Le Bois des Anses

Exposé

Nantes Métropole a approuvé le transfert à compter du 1^{er} juillet 2015 de nouvelles compétences portant sur l'archéologie préventive et programmée. Cette compétence a été confortée par l'attribution d'une habilitation ministérielle à la recherche préventive appliquée au territoire de la métropole nantaise, en date du 29 octobre 2019. Le pôle archéologique métropolitain intervient sur les 24 communes sous prescriptions de l'État (Service Régional de l'archéologie) lorsqu'il s'agit de prévenir de la présence de vestiges archéologiques en amont des aménagements.

Dans cette démarche urbanistique globale, la phase de recherche archéologique est intégrée en cohérence avec les opérations d'aménagement. Dans ce cadre, Nantes Métropole entend ainsi étudier et préserver les différents éléments constitutifs de ses identités géographiques et historiques.

La ZAC Doulon-Gohards est un vaste projet urbain qui s'inscrit en lien avec le développement du secteur Doulon-Bottière. Il s'appuie sur son patrimoine agricole afin de créer un nouveau quartier comprenant des espaces naturels et maraîchers, des logements et des espaces publics. La ZAC se situe au nord-est de Nantes et le secteur du Bois des Anses est localisé en limite de Sainte-Luce-sur-Loire.

Suite à une demande d'avis déposée par Nantes Métropole Aménagement, la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire a émis un arrêté de prescription de diagnostic qui a été réalisé en 2017 et 2018. Le diagnostic a révélé des vestiges importants d'époque protohistorique qui font l'objet d'une prescription de fouille par le Service régional de l'archéologie (arrêté n°2021-334 du 12 avril 2021).

Cette fouille offre l'opportunité d'étudier une occupation domestique de la fin de l'âge du Fer (150 à 50 av. J.-C). L'habitat gaulois est cerné par un vaste enclos fossoyé qui délimite l'aire de la ferme. Les recherches auront pour but de comprendre l'organisation de cette ferme, son évolution, et les activités qui s'y déroulaient. La fouille du Bois des Anses s'inscrit dans la problématique des modes d'occupation du sol et les résultats pourront être comparés à ceux de la ferme gauloise de la Louëttrie, localisée à 500 mètres à l'ouest, zone fouillée en 2020. De plus ces résultats viendront alimenter les réflexions du Projet Collectif de Recherche portant sur les dynamiques de peuplement à la confluence Loire-Erdre-Sèvre, coordonné par le Pôle archéologique de la Métropole – Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, auquel plusieurs institutions participent telles que l'Université de Nantes, l'Inrap et la DRAC.

Nantes Métropole Aménagement (NMA) missionne expressément Nantes Métropole pour la réalisation de cette opération de fouille. La convention jointe en annexes 1 et 2 définit les modalités d'intervention, le coût de l'opération, la refacturation au maître d'ouvrage de l'intégralité des dépenses de fonctionnement et de personnel, dont le montant est estimé à 315 258 € HT pour la tranche ferme et 96 390 € HT pour les tranches conditionnelles conformément au devis estimatif rattaché à la convention.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit un début d'intervention mi-avril pour une durée de 2,5 mois. Les crédits correspondants sont prévus au budget 2022 chapitre 011 opération n°3570 libellé archéologie, chapitre 012 frais de personnel et chapitre 70 opération n°3570.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention (annexes 1 et 2) définissant les modalités d'organisation de cette fouille.

M. Roussel : « Nous retournons sur la ZAC Doulon-Gohards et le Bois-des-Anses avec un sujet de recherche archéologique, avec une convention de fouille archéologique, et je présente cette délibération puisqu'Anthony Descloziers ne peut pas le faire.

Je rappelle que depuis 2015 nous sommes compétents sur l'archéologie préventive et programmée. Cette compétence a été confortée par l'attribution d'une habilitation ministérielle donc depuis 2019.

Je rappelle que le Pôle archéologique métropolitain intervient sur les 24 communes sous prescription de l'État lorsqu'il s'agit de prévenir la présence de vestiges archéologiques en amont des aménagements. Donc dans cette démarche urbanistique globale, la phase de recherche est intégrée en cohérence avec les opérations d'aménagement, et dans ce cadre, Nantes Métropole entend ainsi étudier et préserver les différents éléments constitutifs de ses identités géographiques et historiques.

Donc nous sommes sur la ZAC Doulon-Gohards dont je vais vous épargner la présentation puisque cela été largement détaillé. Donc suite à une demande d'avis déposée par Nantes Métropole Aménagement, la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire a émis un arrêté de prescription de diagnostic qui avait été réalisé en 2017 et 2018. Ce diagnostic avait révélé des vestiges importants de l'époque protohistorique, qui font l'objet d'une prescription de fouille par le Service régional de l'archéologie.

Donc cette fouille nous offre l'opportunité d'étudier une occupation domestique de la fin de l'Âge de fer, entre 150 et 50 avant Jésus-Christ ; c'est un habitat gaulois qui délimite une aire de ferme, et les recherches auront donc pour but de comprendre l'organisation de cette ferme, son évolution, les activités qui s'y déroulaient. La fouille du Bois-des-Anses s'inscrit dans cette problématique des modes d'occupation du sol, et les résultats pourraient être comparés

notamment à ceux de la ferme gauloise de la Louëtrie, qui était localisée à 500 mètres à l'Ouest, et zone qui avait été fouillée en 2020.

Et puis ces résultats, ils viendront aussi alimenter le collectif de recherche qui porte sur des dynamiques de peuplement à la confluence Loire/Erdre/Sèvres. Tout cela est coordonné notamment par le Pôle archéologique de la Métropole. Donc Nantes Métropole Aménagement missionne Nantes Métropole pour la réalisation de cette opération de fouille. Donc c'est un montant qui est estimé à 315 258 euros hors taxes pour une tranche ferme, et un peu plus de 96 000 euros pour les tranches conditionnelles. Et donc la convention définit les modalités d'intervention, le coût de l'opération, la refacturation au maître d'ouvrage de l'intégralité des dépenses de fonctionnement et de personnel. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je précise que plusieurs élus ne prennent pas part ni au débat ni au vote, en l'occurrence Delphine Bonamy, Anthony Descloziers, Jocelyn Bureau, Bassem Asseh, Michel Lucas, Pascal Pras, Marie-Annick Benâtre, Mahel Coppey, Pierre Quénéa, Sandra Impériale, Jean-Claude Lemasson, Christelle Scuotto-Calvez, Laure Beslier, Christine Guerriau, François Vouzellaud, Vincent Boileau et Thomas Quéro. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le programme de fouille ainsi que les termes de la convention à conclure avec Nantes Métropole Aménagement pour la réalisation de la fouille préventive sur le site du « Bois des Anses » et autorise sa signature,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

Delphine BONAMY,

Jocelyn BUREAU,

Michel LUCAS,

Marie-Annick BENATRE,

Pierre QUENEA,

Jean-Claude LEMASSON,

Laure BESLIER,

François VOUZELLAUD,

Thomas QUERO

Anthony DESCLOZIERS,

Bassem ASSEH,

Pascal PRAS,

Mahel COPPEY,

Sandra IMPERIALE

Christelle SCUOTTO-CALVEZ

Christine GUERRIAU,

Vincent BOILEAU,

M. Riom présente le dossier suivant :

Direction Générale Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'espace public

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

23 – Réseau de chaleur de Bellevue Nantes Saint-Herblain - Avenant n° 10 à la convention délégation de service public – Approbation

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Énergie territorial. Elle s'est fixée des objectifs volontaristes de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Par ailleurs, dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques voire à les réduire via le développement de réseaux à un tarif compétitif et stable dans le temps.

Un des leviers importants pour atteindre ce double objectif est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé. Ce levier est conforté par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte adoptée le 22 juillet 2015 dont l'un des objectifs forts à l'horizon 2030 est de multiplier par 5 la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur.

Sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent aujourd'hui plus de 35 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement,...).

Dans ce cadre, Nantes Métropole a confié la gestion du réseau de Bellevue Nantes Saint-Herblain à la société NADIC par convention de délégation de service public conclue le 20 janvier 1999. La DSP a été prolongée par avenant n°9 jusqu'au 31 mai 2023.

Il est proposé de conclure un avenant n°10, afin de procéder à des modifications non substantielles de la convention de DSP, dans le respect des dispositions de l'article L.3135-1 du code de la commande publique.

En effet, dans le cadre de la fin de la DSP au 31 mai 2023, il apparaît nécessaire de préciser les modalités d'application des articles 75 et 76 de la convention concernant :

- la remise des installations à l'expiration de la concession
- la gestion des travaux de gros entretiens et renouvellements à réaliser avant la fin du contrat,
- le rachat des approvisionnements correspondant à la marche normale des installations.

D'autre part, conformément aux possibilités précisées à l'annexe 3 de l'avenant n°7, Nantes Métropole a choisi de résilier, au 31 mai 2023, l'AOT qui a permis notamment le financement de la chaufferie bois, des travaux de rénovation des cogénérations et de l'extension du réseau vers les Dervallières. Il est donc important de préciser les modalités de résiliation de cette AOT signée entre NADIC et Nantes Biomasse Investissement (NBI).

Enfin, il convient également de définir, spécifiquement pour l'année 2023 qui n'est pas une année complète d'exploitation les points suivants :

- le taux mixité d'Énergie Renouvelable à respecter sur la période du 1^{er} janvier au 31 mai,

- les modalités d'attribution des allocations de tonnes de CO₂ auxquelles la chaufferie gaz de la rue Jamet est soumise depuis 2005, année de la mise en place du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre au sein de l'Union Européenne,
- la prise en charge par NADIC de la taxe foncière et de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

Le projet d'avenant n°10 est annexé à la présente délibération.

M. Riom : « Bonjour à toutes celles et ceux que je n'aurais pas encore vus. Je vais donc vous présenter une délibération qui concerne les réseaux de chaleur. Alors c'est l'occasion de rappeler ce que c'est qu'un réseau de chaleur. Je vous rappelle que notre Métropole s'est engagée sur le fait d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Alors il convient de se demander : finalement, l'énergie sur Nantes Métropole, qu'est-ce que c'est ? Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais en gros il faut savoir que notre Métropole dans l'ensemble de sa consommation énergétique, c'est un tiers pour les mobilités, un tiers pour le chauffage et un tiers pour ce qu'on appelle l'électricité spécifique et l'industrie. Donc on adresse bien cette question du chauffage pour cette délibération.

Pour ce qui est des sources d'énergie, on a 40 % de produits pétroliers, 28 % de gaz, 26 % d'électricité et 7 % de autres. Eh bien là, on s'occupe bien de ce petit pour cent, 7 % d'autres, où figure la chaleur puisque souvent on parle de transition énergétique, on parle d'électricité, mais la chaleur c'est un enjeu important.

Les réseaux de chaleur, c'est donc une politique très importante de notre métropole, en tout cas sur la partie climat énergie. On a un grand nombre de logements qui sont déjà raccordés au réseau de chaleur, près de 35 000 : des bâtiments sportifs, des hôpitaux... C'est une politique publique qui suit un rythme d'accélération important aussi, puisqu'entre 2012 et 2020 on a fait fois trois sur le nombre de kilomètres de réseau et aussi sur la quantité de chaleur produite. Et on a lancé, dans le cadre de ce nouveau mandat, un schéma directeur des réseaux de chaleur, donc je m'adresse à tous les maires des différentes communes qui m'interpellent sur : "Où est-ce qu'on va avec le réseau de chaleur ?" : on est en train de travailler sur une feuille de route sur ce sujet et on a aussi une manière de développer les réseaux de chaleur qui est de passer par des DSP, des Délégations de Service Public, et on estime que cette manière de faire est une bonne manière puisque comme je vous l'ai dit ça se développe bien.

Donc la délibération que je vous présente, c'est préparer la suite d'un des réseaux de chaleur, à savoir le réseau de Bellevue, justement pour renouveler cette Délégation de Service Public.

En tant que telle, la délibération est assez technique, mais en fait il faut qu'on fasse un avenant au contrat existant pour préparer le renouvellement, donc on va devoir faire la remise des installations à l'expiration de la concession, la gestion des gros travaux d'entretien, le rachat des approvisionnements correspondant à la marche normale des installations : vous voyez, c'est des éléments assez techniques, mais qu'il nous sera nécessaire de passer pour préparer la suite. Et on a également le fait de résilier une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public plus tôt que prévu. Bref, on met à jour le contrat pour qu'on puisse bien renouveler cette Délégation de Service Public du réseau de Bellevue.

On aura encore quelques éléments à regarder d'ici le renouvellement, notamment le taux de mixité d'énergie renouvelable qui est un indicateur très important que nous regardons avec attention parce qu'il faut que nos réseaux de chaleur soient au maximum fournis avec de l'énergie renouvelable. Les modalités d'attribution des allocations de tonne CO₂, là aussi un enjeu important parce qu'on parle beaucoup de l'augmentation du prix de l'énergie : il faut savoir que les réseaux de chaleur, c'est le meilleur moyen de lutter contre la précarité énergétique. Ce matin on a été interpellés à l'entrée du Conseil sur cette question de la précarité énergétique. Eh bien les réseaux de chaleur, c'est l'énergie la moins chère qu'on ait à notre disposition donc c'est très positif et c'est vrai que les attributions d'allocations de tonne CO₂ ont tendance à augmenter, enfin le prix a tendance à augmenter, donc il faut faire attention.

Et enfin, un sujet technique sur la prise en charge de la taxe foncière et de la redevance d'occupation du domaine public. Voilà pour cette délibération sur les réseaux de chaleur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération sur le chauffage urbain est l'occasion de parler politique énergétique. Après les chocs pétroliers des années 70, l'énergie est redevenue un enjeu central et de pouvoir. La crise ukrainienne provoque un choc énergétique majeur qui nous rappelle que les énergies fossiles sont des énergies de la guerre.

Nos sociétés sont à 80 % dépendantes des énergies fossiles avec des conséquences environnementales, sociales, humaines, dévastatrices : hausse des inégalités, de la précarité, des *burn-out*, pollution, dérèglement climatique.

Cette délibération sur le chauffage urbain est aussi l'occasion de rappeler que depuis des années, les écologistes alertent sur notre dépendance aux énergies fossiles et l'extraordinaire opportunité que représentent les énergies renouvelables, seules énergies démocratiquement contrôlées.

Notre collègue Tristan Riom l'a très bien dit : nous avons pris collectivement l'engagement de réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables et récupérables d'ici 2050, et s'appuyer sur l'énergie locale produite sur les réseaux de chaleur est une très bonne nouvelle.

Véritable alliée de la lutte contre le dérèglement climatique, le recours à un réseau de chaleur permet d'utiliser les ressources locales pour satisfaire les besoins des divers usagers. Notre Métropole peut être pionnière en ce domaine.

Enfin, cette crise ukrainienne nous fait voir qu'il y a un lien entre paix et climat. Les énergies renouvelables constituent les seules énergies pacifiques car elles permettent de nous affranchir de la dépendance aux régimes autoritaires. L'enjeu aujourd'hui est d'inventer un nouveau modèle de société plus juste et soutenable. Nos Villes ont un rôle clé à jouer. Je vous remercie. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - approuve l'avenant n°10, ci-annexé, à la convention de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau de Bellevue Nantes Saint-Herblain à conclure entre Nantes Métropole et la société NADIC.

2 - autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

24 - Désignations diverses

Exposé

À la suite du décès de M. Hervé NEAU, il convient de procéder à son remplacement dans les organismes suivants :

- au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes – SEMMINN, en tant que membre titulaire,
- au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,
- au sein de la Commission de suivi de site pour la société ALVA, en tant que membre suppléant,

- au sein de la Commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Nantes Atlantique, en tant que membre titulaire.

Par ailleurs, à la demande de M. Anthony DESCLOZIERS, il convient de procéder à son remplacement dans les organismes suivants :

- au sein de la Commission locale d'information et de surveillance des unités de traitements des déchets, s'agissant de celle située à la Prairie de Mauves, en tant que représentant titulaire,
- au sein du comité syndical de l'entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle, en tant que membre titulaire,
- au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),
- au sein du conseil d'administration de l'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, en tant que membre suppléant.

Enfin, il convient de désigner M. Jacques PINEAU, nouveau conseiller métropolitain, pour siéger au sein des commissions permanentes Grands services Urbains et Mobilités.

M. Roussel : « Cette délibération concerne différentes désignations, donc notamment pour remplacer Hervé Neau. Il vous est précisé dans la délibération que Pierre Quénéa siégera au Conseil d'administration de la SEMMINN, Thibault Guiné siégera au sein du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, Jacques Pineau siégera au sein du Comité de suivi de site pour la société ALVA en tant que membre suppléant, et également Jacques Pineau siégera au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nantes Atlantique en tant que membre titulaire. Il siégera également au sein des Commissions Grands services urbains et Mobilités.

Ensuite, à la demande de Monsieur Anthony Descloziers, donc il est proposé plusieurs remplacements : tout d'abord Anthony Descloziers sera remplacé par Nathalie Leblanc pour siéger au sein de la Commission locale d'information et de surveillance des unités de traitement des déchets s'agissant de celle située à la Prairie de Mauves en tant que représentant titulaire, Anne-Sophie Judalet siégera au sein du Comité syndical de l'Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle en tant que membre titulaire, Françoise Delaby siégera au sein de la Commission consultative des services publics et Hervé Fournier siégera au sein du Conseil d'administration de l'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire en tant que membre suppléant. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 – en remplacement de M. Hervé NEAU :

- ➔ désigne M Pierre QUENEA pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes – SEMMINN, en tant que membre titulaire, et l'autorise à percevoir à titre individuel des indemnités résultant de l'exercice de la fonction d'administrateur dans la limite de 230 € par réunion du conseil d'administration,
- ➔ désigne M. Thibaut GUINE pour siéger au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,
- ➔ désigne M. Jacques PINEAU pour siéger au sein de la Commission de suivi de site pour la société ALVA, en tant que membre suppléant,
- ➔ désigne M Jacques PINEAU pour siéger au sein de la Commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Nantes Atlantique, en tant que membre titulaire,

2 – en remplacement de M. Anthony DESCLOZIERS :

- ➔ désigne Mme Nathalie LEBLANC pour siéger au sein de la Commission locale d'information et de surveillance des unités de traitements des déchets, s'agissant de celle située à la Prairie de Mauves, en tant que représentant titulaire,
- ➔ élit Mme Anne-Sophie JUDALET, au scrutin uninominal, pour siéger au sein du comité syndical de l'entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle, en tant que membre titulaire,
- ➔ désigne Mme Françoise DELABY pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),
- ➔ désigne M. Hervé FOURNIER pour siéger au sein du conseil d'administration de l'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, en tant que membre suppléant,

3 – désigne M. Jacques PINEAU pour siéger au sein des commissions permanentes suivantes du Conseil métropolitain :

commission Grands services urbains,
commission Mobilités,

4 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein desdits organismes

5 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

M. Pierre QUÉNÉA

Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

25 - Délégations du Conseil métropolitain au Bureau, à la Présidente et aux Vice-Présidents – Ajustements

Exposé

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par délibération n°2020-32 en date du 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a accordé des délégations dans divers domaines de compétence au Bureau métropolitain, à la Présidente et aux Vice-Présidents.

Il est proposé de modifier la délibération n°2020-32 comme suit :

- **Conventions d'occupation du domaine public**

Le point 11.2.2 accorde délégation, respectivement, à la Présidente (si le montant annuel des loyers et charges ou des redevances est inférieur à 200 000 € HT) et au Bureau (si ce montant est supérieur ou égal à 200 000 € HT) pour conclure ou résilier en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.

Il est proposé de préciser que ces délégations s'appliquent également aux conventions d'occupation du domaine public constitutives de droit réel.

De même, il est proposé d'apporter la même précision s'agissant de la conclusion des avenants à ces conventions (point 11.2.3).

- **SAFER**

Il est proposé d'accorder délégation à la Présidente pour solliciter la SAFER pour des missions de concours technique ou des missions opérationnelles pour la promotion et le développement d'une agriculture durable ou pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement, signer les conventions afférentes et leurs avenants.

- **Règlement de service Eau Potable**

Le point 15.4.1 accorde délégation au Bureau pour adopter et modifier les règlements de services et les règlements intérieurs des équipements métropolitains.

Il est proposé d'accorder délégation à la Présidente pour modifier certaines annexes techniques du règlement de service Eau Potable qui demandent une mise à jour régulière :

- annexe 1b (Cahier des prescriptions techniques et mise en œuvre de l'individualisation)
- annexes techniques A, B, C, D, E, F
- annexe 1c : courrier de décharge usager.

L'adoption ou la modification du règlement de service Eau Potable lui-même, de même que de son annexe 1a (contrat d'individualisation), resteront de la compétence du Bureau.

La Présidente pourra déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à un ou plusieurs Vice-présidents et membres du Bureau, et le cas échéant à des agents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées.

M. Roussel : « Cette délibération concerne des ajustements de délégations du Conseil métropolitain au Bureau, à la présidente et aux vice-présidents. Nous avons délibéré en juillet 2020 lors de l'installation de notre Conseil métropolitain. Il vous est proposé trois modifications : une qui concerne les conventions d'occupation du domaine public, donc le point 11.2.2 accorde une délégation respectivement à la présidente si le montant des loyers et charges des redevances est inférieur à 200 000, et au Bureau si ce montant est supérieur ou égal à 200 000, pour conclure ou résilier en qualité de bailleur ou de preneur toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, et d'approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.

Il est proposé, pour asseoir le caractère juridique, de préciser que ces délégations s'appliquent également aux conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels. De même, il est proposé d'apporter cette même précision s'agissant de la conclusion des avenants à ces conventions.

Un sujet qui concerne la SAFER puisqu'il est proposé d'accorder délégation à la présidente pour solliciter la SAFER pour des missions de concours techniques ou des missions opérationnelles pour la promotion et le développement d'une agriculture durable ou pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement.

Et puis dernier point : le règlement de service d'eau potable. Là il est proposé d'accorder délégation à la présidente pour modifier certaines annexes techniques du règlement, en sachant que l'adoption, la modification du règlement du service d'eau potable lui-même, de même que son annexe 1a, resteront de la compétence du Bureau. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1 - décide, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Bureau ou à la Présidente les attributions suivantes, qu'elles soient exercées directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire :

		à la Présidente	au Bureau
11.2.2	Conclure ou résilier en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, y compris toute convention d'occupation du domaine public constitutive de droit réel, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires	a) si le montant annuel des loyers et charges ou des redevances est inférieur à 200 000 € HT	b) si le montant annuel des loyers et charges ou des redevances est supérieur ou égal ou égal à 200 000 € HT
11.2.3	Conclure tout avenant à une promesse de bail, bail, convention d'occupation ou de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, y compris tout avenant à une convention d'occupation du domaine public constitutive de droit réel	a) si l'avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole b) si l'avenant a un effet financier pour Nantes Métropole, et si le montant annuel des loyers et charges ou des redevances, avenant(s) compris, est inférieur à 200 000 € HT	c) si l'avenant a un effet financier pour Nantes Métropole, et si le montant annuel des loyers et charges ou des redevances, avenant(s) compris, est supérieur ou égal à 200 000 € HT

	à la Présidente
11.3.5	Solliciter la SAFER pour des missions de concours technique ou des missions opérationnelles pour la promotion et le développement d'une agriculture durable ou pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement, signer les conventions afférentes et leurs avenants

	au Bureau
15.4.1	Adopter et modifier les règlements de services et les règlements intérieurs des équipements métropolitains et leurs annexes, à l'exception de la modification des annexes du règlement de service Eau potable listées au point 15.4.1 bis

	à la Présidente
15.4.1 bis	Modifier les annexes suivantes du règlement de service Eau potable : - annexe 1b - annexes techniques A, B, C, D, E, F - annexe 1c

2 - décide que Madame la Présidente de Nantes Métropole pourra déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à un ou plusieurs Vice-présidents et membres du Bureau, et le cas échéant à des agents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération,

3 – modifie en conséquence la délibération n°2020-32 en date du 17 juillet 2020, par la modification des points 11.2.2, 11.2.3 et 15.4.1, et l'ajout des points 11.3.5 et 15.4.1 bis, conformément à l'article 1 ci-dessus

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Bassal présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

26 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 5 créations de postes pour répondre aux besoins du service :
 - 1 poste d'attaché est créé à la mission territoire de longévité ;
 - 1 poste d'attaché à 7/10^{ème} est créé à la direction de la santé publique ;
 - 2 postes d'ingénieur sont créés pour une durée de trente mois à la direction nature et jardins ;
 - 1 poste d'attaché (chargé de mission qualité multicanale) est créé pour une durée d'un an à la direction de la relation aux usagers ;

Par ailleurs :

- 1 poste d'attaché et 1 poste de technicien créés à la direction insertion par le logement pour une durée temporaire sont prolongés de trois ans
- 1 poste d'attaché créé à la direction territoriale d'aménagement ouest agglomération 3 pour une durée temporaire est prolongé de trois ans.

- 15 suppressions de postes :
 - 1 poste d'ingénieur et 1 poste d'adjoint administratif sont supprimés suite au transfert de la direction de l'urbanisme réglementaire à la ville de Nantes ;
 - 1 poste vacant créé au département des ressources numériques pour une durée de trois ans est supprimé ;
 - 2 postes d'adjoint du patrimoine (château des ducs de Bretagne) devenus vacants sont supprimés ;
 - 1 poste d'adjoint technique vacant est supprimé au service courrier de la relation aux usagers ;
 - 9 postes en surnombre, devenus vacants, sont supprimés.
 - 13 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés

seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 13 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe assainissement

- 3 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 2 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'eau

- 3 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – AVANCEMENTS DE GRADE 2022

2) Ratios d'avancement de grade 2022 (catégories A, B, C)

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Compte tenu du calendrier des CAP d'avancement de grade en 2022 et de l'ensemble des évolutions statutaires (9 décrets publiés la dernière semaine de l'année 2021) impactant le déroulement de carrière de nombreux cadres d'emplois et les lignes directrices de gestion de la collectivité, il n'est pas possible de calculer formellement le ratio promus-promouvables de manière précise et anticipée, le reclassement des cadres d'emplois concernés par les évolutions statutaires étant en cours (effectivité des reclassements nécessaire avant l'établissement des tableaux d'avancement de grade).

Aussi, à titre exceptionnel et transitoire pour l'année 2022, le ratio, qui agit comme un plafond et non comme un plancher, sera établi à 100% des agents promouvables en vertu des règles statutaires et remplissant les conditions de déroulement de carrière fixées par les lignes directrices de gestion votées en comité technique le 10 novembre 2020 et délibérées en conseil métropolitain le 11 décembre 2020.

Modification des lignes directrices de gestion - Avancement brigadier-chef principal filière police municipale

Concernant la filière police municipale, la nomination à l'ancienneté sera désormais proposée à compter de 2022 pour les brigadiers détenant le 10^{ème} échelon (11^{ème} échelon prévu dans le dossier du CT du 10 novembre 2020) pour les agents qui n'exercent pas les missions spécifiques permettant l'accès au grade de gardien brigadier-chef principal, dès lors que les conditions statutaires sont remplies et que les agents exercent les missions depuis au moins une année.

III – AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE VISANT À L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ANNONCE DE LA MALADIE D'UN ENFANT ATTEINT DE PATHOLOGIE CHRONIQUE OU DE CANCER

La loi n°2021-1678 du 17 décembre 2021 visant à l'accompagnement des enfants atteints de pathologie chronique ou de cancer introduit dans la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires une nouvelle autorisation spéciale d'absence pour les parents qui apprennent cette pathologie chronique (nécessitant un apprentissage thérapeutique) ou le cancer de leur enfant, au moment de l'annonce.

Sous réserve du décret attendu pour la fonction publique sur, d'une part, la liste des pathologies chroniques concernées par cette autorisation, et, d'autre part, le nombre de jours d'absence dont les parents pourraient bénéficier, il est proposé que la collectivité accorde une autorisation spéciale d'absence (ASA) à un agent pour lui permettre de faire face à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique, ou d'un cancer, chez son enfant mineur, pour une durée de 2 jours ouvrés.

Il est précisé aussi que :

- les jours accordés sont proratisés à la quotité de temps de travail
- si les deux parents sont agents de la collectivité, l'ASA est accordée aux deux parents
- l'impact de ces jours d'ASA sur les titres-restaurant et le régime indemnitaire (à l'exception du RI grade) est le même que celui pour la garde d'enfant malade, selon le système adopté par la collectivité.

IV – DONS DE JOURS POUR ACCOMPAGNEMENT D'UN ENFANT OU D'UN PROCHE

Nantes Métropole a déjà délibéré pour offrir la possibilité de dons de jours entre agents, pour l'accompagnement d'un enfant de moins de 20 ans (février 2017), ou d'un proche (décembre 2018), qui nécessite une présence soutenue de l'agent au regard de la maladie, du handicap, ou de blessures dont il pâtit.

Les décrets correspondants (respectivement n°2015-580 du 28 mai 2015 et n°2018-874 du 9 octobre 2018) précisent que les jours qui ont été attribués aux agents bénéficiaires, mais dont ceux-ci ne disposeront pas dans l'année, sont rendus à l'administration.

Ces jours, donnés, sont donc défalqués des compteurs des agents donateurs mais également perdus si le bénéficiaire n'a pu tous les utiliser.

Sans précisions ni interdiction du législateur, la collectivité souhaite aller plus loin et se donner la possibilité, désormais, d'affecter ces jours donnés dans un compte de réserve, qui pourrait permettre, pour une situation analogue et pendant l'année en cours, de les réattribuer à un agent qui demanderait à bénéficier de dons de jours, avant le lancement d'une campagne à cet effet.

Cette possibilité entrera en vigueur à compter des campagnes de 2022.

V - CRISE SANITAIRE : FACILITES HORAIRES POUR LES TESTS DE DÉPISTAGE DES AGENTS ET LA VACCINATION DES ENFANTS

Afin de renforcer la couverture vaccinale de la population, la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 a introduit une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous médicaux liés aux vaccinations contre la covid-19 ainsi que pour permettre aux agents d'accompagner les mineurs ou les majeurs protégés dont ils ont la charge, aux rendez-vous médicaux liés à la vaccination contre la covid-19.

Dans le contexte de forte contagiosité du variant Omicron, afin de préserver la santé des agents et de faciliter la continuité du service public, Nantes Métropole met en place une facilité horaire de 2 heures pour permettre aux agents d'aller se faire dépister sur le temps de travail. Cette facilité horaire, de droit, devra s'organiser en amont avec la hiérarchie pour garantir la continuité de service. Elle est sans impact financier ni sur les droits à RTT des agents.

Par ailleurs, et au regard de l'évolution de la situation épidémique, des orientations du gouvernement en matière de vaccination des enfants, Nantes Métropole met en place une facilité horaire de 2 heures pour

permettre aux agents parents d'accompagner les mineurs ou les majeurs protégés dont ils ont la charge, pour se faire vacciner sur le temps de travail. Cette facilité horaire, de droit, devra s'organiser en amont avec la hiérarchie pour garantir la continuité de service. Elle est sans impact financier ni sur les droits à RTT des agents.

VI - CRÉATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ET D'UNE FORMATION SPÉCIALISÉE COMMUNE A NANTES MÉTROPOLE, LA VILLE DE NANTES ET SON CCAS, ET DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES

L'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique modifie la loi du 26 janvier 1984 et institue une instance unique pour débattre des sujets d'intérêt collectif, le comité social territorial (CST), en lieu et place du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail actuels.

Le deuxième alinéa de l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permet la création, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale, de l'ensemble ou d'une partie des communes membres et de l'ensemble ou d'une partie des établissements publics qui leur sont rattachés, d'un comité social territorial commun compétent pour tous les agents de ces collectivités et établissements publics lorsque l'effectif global concerné est au moins égal à cinquante agents.

Une formation spécialisée (FS) dédiée aux questions d'hygiène, sécurité, santé au travail est instituée au sein du CST dans les collectivités ou établissements publics employant au moins 200 agents.

En application du II de l'article 32-1 de la loi n°84-53, des formations spécialisées complémentaires peuvent être créées en cas de risques professionnels particuliers pour les sites ou services concernés. Elles sont respectivement dénommées formations spécialisées de site ou de service selon que les risques particuliers qui ont justifié leur création concernent un site ou un ou plusieurs services.

Ces formations exercent alors les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour les sites ou services concernés.

Dans la continuité de la mutualisation des instances consultatives du personnel effective depuis 2018, permettant une meilleure appréhension des enjeux de la métropolisation d'une part et la convergence souhaitée des politiques de ressources humaines entre la Ville de Nantes, le CCAS et Nantes Métropole d'autre part, il est proposé de créer un comité social territorial commun et une formation spécialisée commune à ces trois institutions, d'acter le principe de création de formations spécialisées de site ou de services pour la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole, et d'en finaliser le nombre et le périmètre lors des instances de juin 2022, après échanges avec les organisations syndicales et les directions opérationnelles concernées.

Les effectifs des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole au 1^{er} janvier 2022 sont de 8 570 agents. Ils permettent la création d'un comité social territorial commun et d'une formation spécialisée commune.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil métropolitain la création d'un comité social territorial commun et d'une formation spécialisée commune à la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole, compétents pour les agents de ces trois institutions, et d'acter le principe de création de formations spécialisées de site ou de services selon les modalités suivantes :

- placer le CST commun et la FS commune auprès de Nantes Métropole
- fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 15 le nombre de représentants du personnel suppléants au comité social territorial
- fixer à 15 le nombre de représentants de collectivité titulaires au comité social territorial, dont 12 représentants titulaires et 3 représentants sollicités par la Présidente du CST en fonction des sujets portés à l'ordre du jour. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.
- fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaires de la formation spécialisée, et à 30 le nombre de représentants du personnel suppléants, sous réserve que seuls 2 représentants au total et non 3 assistent aux séances plénières

- fixer à 15 le nombre de représentants titulaires de la collectivité à la formation spécialisée, et à 15 le nombre de représentants de la collectivité suppléants
- acter le principe de création de formations spécialisées de site ou de services pour la Ville, son CCAS et Nantes Métropole, et en finaliser le nombre et le périmètre lors des instances de juin 2022, après échanges avec les organisations syndicales et les directions opérationnelles concernées.

La création d'un CST commun, et d'une FS commune, ainsi que la détermination de la composition de ces instances, ont été soumises à l'avis du comité technique le 28 février 2022.

VII – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE AUPRÈS DE NANTES MÉTROPOLE

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), des compétences du champ social sont transférées du conseil Départemental de Loire-Atlantique vers Nantes Métropole.

Il s'agit plus particulièrement de la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Le FAJ est un secours temporaire pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans en difficulté, mis en place afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. L'objectif de ce dispositif est d'éviter l'exclusion des jeunes à travers des aides financières ponctuelles (subsistance, logement, formation, permis de conduire).

Dans le cadre du développement de synergies entre services de Nantes Métropole et du CCAS de la Ville de Nantes, il est proposé de faire appel, à compter du 1^{er} janvier 2022, aux compétences du Département Prévention et Solidarités du CCAS en mettant à disposition de Nantes Métropole un agent du cadre d'emplois des cadres socio-éducatifs.

Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités financières sont définies dans une convention (annexe 2).

M^{me} Bassal : « La délibération que je vais vous présenter comporte sept points de la politique ressources humaines.

Vous trouvez dans le premier point l'adaptation classique du tableau des effectifs avec pour ce Conseil municipal dans le budget principal la création de cinq postes pour répondre aux différents besoins des services, 15 suppressions de postes dont neuf qui étaient des postes en surnombre, et puis également des transformations de postes pour adapter aux besoins du service ou aux grades des agents.

Dans le budget annexe assainissement, cinq transformations de postes pour adapter toujours aux besoins du service et aux grades des agents, et dans le budget annexe de l'eau trois transformations de postes pour les mêmes raisons.

Vous avez l'ensemble de ces éléments dans le tableau de l'annexe 1 qui vous a été remis en même temps que la délibération.

Le point numéro 2 de la délibération concerne l'avancement de grade de nos agents et agentes. En effet, c'est bien notre assemblée délibérante qui fixe chaque année le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Cette année, au regard des évolutions statutaires et du calendrier des CAP d'avancement, il n'est pas possible de calculer le ratio de promus/promouvables de façon précise et anticipée. Et il est donc proposé de façon exceptionnelle un ratio à 100 % des agents promouvables, bien sûr au regard des règles que nous avons votées dans les lignes directrices de gestion.

Et il est également proposé à la filière police municipale l'avancement au grade de brigadier-chef principal pour les brigadiers détenant le 10^e échelon, et non plus le 11^e échelon comme maintenant.

Le troisième point concerne une nouvelle autorisation d'absence suite à la loi du 17 décembre dernier. Cette ASA permet aux parents de pouvoir accompagner leurs enfants atteints de pathologie chronique ou de cancer. En attente du décret qui doit préciser la liste des pathologies chroniques et le nombre de jours autorisés, nous autorisons, nous, l'absence en se basant sur

d'autres ASA, soit deux jours ouvrés, même si nous savons que cela vient évidemment s'ajouter à d'autres mesures existantes aujourd'hui.

Le quatrième point n'est pas sans lien avec le précédent car il concerne le don de jours entre agents et agentes. En effet, nous avons déjà délibéré sur le don de jours pour permettre l'accompagnement soutenu d'un enfant ou d'un proche au regard de la maladie, du handicap ou de blessures qui nécessitent une présence continue.

Jusqu'à présent les jours non utilisés par l'agent ou l'agente qui en avait besoin étaient perdus car non rendus au donateur. Il est donc proposé aujourd'hui qu'ils puissent être mis sur un compte de réserve et qu'ils puissent être accordés dans l'année à un agent ou une agente qui demanderait à pouvoir bénéficier de ces dons de jours.

Le cinquième point concerne les facilités horaires que nous mettons en place dans le contexte de crise sanitaire. En effet, nous permettons à notre personnel de pouvoir sur le temps de travail aller se faire dépister. Pour cela, nous mettons en place une facilité de deux heures. Cette facilité qui doit être validée par la hiérarchie est sans impact financier pour nos agents et agentes. Et nous mettons également une facilité horaire de deux heures pour permettre également à ces agents d'accompagner sur leur temps de travail leurs enfants au centre de vaccination. Cette facilité doit être également validée par la hiérarchie et elle est également sans impact financier.

Le sixième point concerne la création du Comité Social Territorial. En effet, dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, il est acté la fusion des deux instances consultatives qui sont le Comité technique et le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail en une seule instance qui se dénommera Comité Social Territorial. Cette instance va se mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2023 mais nous devons délibérer six mois avant les élections professionnelles qui, elles, vont avoir lieu le 8 décembre prochain, ce qui explique que c'est à l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain.

Ce Conseil Social Territorial sera l'unique instance pour débattre des sujets collectifs. Il reprend les anciennes attributions du CHSCT en créant en son sein une formation spécialisée. Nous avons eu depuis maintenant plusieurs mois différents échanges avec les organisations syndicales pour définir ensemble les contours de cette formation spécialisée et acter le nombre de représentants de cette nouvelle instance.

Donc il est proposé aujourd'hui la création de ce Comité Social Territorial commun et la formation spécialisée commune à la fois Ville de Nantes, le CCAS et Nantes Métropole. Il sera donc compétent pour les agents de ces trois institutions. Et acter le principe de création de formations spécialisées soit de site ou de service, donc il est proposé de placer ce Comité Social Territorial commun et la formation spécialisée commune auprès de Nantes Métropole, de fixer à 15 le nombre de représentants de personnel titulaires et à 15 le nombre de représentants de personnel suppléants, de fixer à 15 le nombre de représentants des collectivités titulaires et à 15 les suppléants également, et pour la formation spécialisée, nous aurons 15 représentants du personnel titulaires et 30 représentants de personnel suppléants.

Nous actons également le principe de création de formation spécialisée de sites ou de services et nous allons donc poursuivre ces échanges avec les organisations syndicales et les directions opérationnelles pour à la fois finaliser le nombre et le périmètre, ce qui fera l'objet d'une délibération que je vous présenterai lors du Conseil municipal de juin 2022.

Et le septième point concerne la mise à disposition d'un agent du CCAS. En effet, suite à la loi NOTRE, la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes, le FAJ, a été transféré du Département à Nantes Métropole. Il est donc proposé de pouvoir s'appuyer sur les compétences du Département prévention et solidarité du CCAS en mettant à disposition à Nantes Métropole, pour une durée de trois ans, un agent du cadre d'emploi des cadres socio-éducatifs. Vous avez les modalités de mise en œuvre dans la convention qui vous a été remise. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci Madame la Présidente. Nous vous demandons si c'est possible de dégrouper la partie concernant la création du CST, permettant au Groupe communiste et à d'autres d'exprimer leur désaccord sur cette fusion des instances de démocratie sociale qui nous est une fois encore imposée par ce Gouvernement.

Et permettez-moi très rapidement, à l'heure où nos agents se mobilisent pour leur pouvoir d'achat devant la Cité, de solliciter l'extraordinaire cynisme notamment de la majorité En marche dans le

domaine, qui viennent nous annoncer, et du président, le dégel éventuel du point d'indice renvoyé au lendemain de sa réélection éventuelle.

Tandis que notre Métropole ouvre un cadre de dialogue pour la revalorisation du régime indemnitaire, Emmanuel Macron multiplie les promesses alors qu'il y a quelques mois encore, il nous imposait d'augmenter le temps de travail de nos agents sans contrepartie, en guise de remerciement, sans doute, pour leur mobilisation pendant la crise.

Je le dis aussi à cette occasion comme je l'évoquais ce matin : la nouvelle cure d'austérité aux collectivités prévue par le chef de l'État ne peut que nous inquiéter, nous les élus et aussi nos agents, quant à nos capacités à faire vivre justement le service public. À l'heure où l'inflation galope et les inégalités s'accroissent, nous estimons au contraire que les collectivités, la Métropole, ses agents, ne doivent pas être vus comme un problème mais sont au contraire vectrices de solutions et de réponses vertueuses aux défis de notre monde. Gageons que nos gouvernants d'aujourd'hui et de demain s'en souviennent. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc mettre aux voix la délibération en accédant à la demande de séparation de vote. »

Le Conseil délibère et, après vote électronique,

par 69 voix pour et 24 abstentions

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1) ;
2. approuve :
 - les ratios d'avancement de grade établis pour l'année 2022
 - la modification des lignes directrices de gestion pour l'avancement au grade de brigadier-chef principal ;
3. approuve la création d'une autorisation spéciale d'absence pour permettre à un agent de faire face à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique, ou d'un cancer, chez son enfant mineur ;
4. approuve la possibilité d'affecter dans un compte de réserve les dons de jours non utilisés pour permettre de les réattribuer dans l'année à un agent qui demanderait à bénéficier d'un don de jours ;
5. approuve :
 - la mise en place d'une facilité horaire pour permettre aux agents d'aller faire des tests de dépistage sur le temps de travail ;
 - la mise en place d'une facilité horaire pour permettre aux agents parents d'accompagner les mineurs ou les majeurs protégés dont ils ont la charge pour se faire vacciner sur le temps de travail ;

par 59 voix pour, 10 voix contre et 24 abstentions

6. approuve :
 - la création d'un comité social territorial commun et d'une formation spécialisée commune à la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole, selon les modalités décrites dans la présente délibération
 - le principe de création de formations spécialisées de site ou de services, dont le dispositif sera finalisé lors des instances de juin 2022 ;

par 69 voix pour et 24 abstentions

7. approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS auprès de Nantes Métropole, dans le cadre de la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (annexe n°2) ;
8. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 Tableau des emplois permanents

Sous total (1)	EMPLOIS au 4 février 2022	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	EMPLOIS au 24 mars 2022		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1		1			2		2
Directeur général adjoint des services	10					10		10
Directeur général des Services Techniques	1					1	-1	0
Sous total (1)	12	0	1	0	0	13	-1	12
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	27		1			28		28
Attaché	482	-2	3			483	-2	481
Rédacteur	353	-4	2			351	-3	348
Adjoint administratif	620	-6	3			617		617
Sous total (2)	1482	-12	9	0	0	1479	-5	1474
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	35	-4				31		31
Ingénieur	416	-2	7			421	-1	420
Technicien	560	-1	4			563	-9	554
Agent de maîtrise	281	-2	3			282	-3	279
Adjoint technique	1428	-8				1420		1420
Sous total (3)	2720	-17	14	0	0	2717	-13	2704
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
SECTEUR MEDICO - SOCIAL								
Médecin	7					7		7
Infirmier	1					1		1
Psychologue	4					4		4
Sous total (4)	12	0	0	0	0	12	0	12
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE								
Ergothérapeute	3					3		3
Technicien paramédical Catégorie B						0		0
Sous total (5)	3	0	0	0	0	3	0	3
SECTEUR SOCIAL								
Assistant socio-éducatif	5					5		5
Sous total (6)	5	0	0	0	0	5	0	5
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	11					11		11
Attaché de conservation du patrimoine	23					23		23
Bibliothécaire	0					0		0
Assistant de conservation du patrimoine	40					40		40
Adjoint territorial du patrimoine	48	-2				46		46
Sous total (7)	122	-2	0	0	0	120	0	120
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1					1		1
Adjoint territorial d'animation	0					0		0
Sous total (8)	1	0	0	0	0	1	0	1
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale	1					1		1
Chef de service de police	2					2		2
Agent de police	31					31		31
Sous total (9)	34	0	0	0	0	34	0	34
TOTAL GENERAL	4391	-31	24	0	0	4384	-19	4365

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du Contrôle de gestion

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

27 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne l'économie et l'emploi responsable.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **2 903 732 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération suivante, la délibération 27, les règles en vigueur m'obligent à laisser la présidence de séance à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Très bien. Je passe la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Notre traditionnelle délibération sur les subventions est réduite, j'allais dire, à sa plus simple expression puisqu'il y a la subvention annuelle pour Nantes-Saint-Nazaire Développement pour mettre en place notamment la stratégie de développement économique qui a été exposée ce matin par notre premier vice-président donc pour un montant de 2 900 000 euros, et puis 3 732 euros pour l'ATDEC.

Alors, me direz-vous, qu'est-ce qu'une subvention de 3 732 euros vient faire au Conseil métropolitain ? Eh bien c'est tout simplement pour une action particulière liée au financement de la création d'entreprise dans les quartiers d'habitat social et les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, mais que cette subvention vient en complément de celle de 2 241 600 euros qui a déjà été votée, ce qui explique qu'elle est soumise à votre approbation. »

M. Roussel : « Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Donc je tiens à préciser que pour Nantes-Saint-Nazaire Développement ne prennent pas part au vote Johanna Rolland, moi-même et Franckie Trichet, et pour l'ATDEC Nathalie Leblanc, André Sobczak, François Vouzellaud, Pierre Quénéa et Michèle Bonnet. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise, le cas échéant, la signature de la convention correspondante.

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour l'ATDEC :

Nathalie LEBLANC, André SOB CZAK, François VOUZELLAUD, Pierre QUENEA, Michèle BONNET

Non-participation au vote pour Nantes St Nazaire Développement :

Fabrice ROUSSEL, Franckie TRICHET

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

28 - Territoires d'Événements Sportifs – Élargissement des missions - Approbation des statuts - Cotisation

Exposé

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby qui sera organisée par la France en 2023, Nantes Métropole, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Lille Métropole Européenne, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne Métropole et Toulouse Métropole ont été retenues en tant que collectivités d'accueil de l'événement et sont engagées vis-à-vis de la Fédération Française de Rugby.

Pour organiser au mieux ces rencontres majeures au plan sportif et économique, les Villes et les Métropoles Sites d'accueil se sont constituées en une association loi 1901 portant la dénomination de « Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 ». L'adhésion de Nantes Métropole a été approuvée par le Conseil métropolitain le 7 décembre 2018.

Cette association a souhaité élargir son champ d'intervention aux Jeux Olympiques et para-olympiques de 2024 et globalement à l'organisation des grands événements sportifs internationaux. Il a été ainsi décidé d'étendre l'objet de l'association et d'ouvrir cette dernière à des territoires dont l'expérience et les connaissances dans ce domaine seront bénéfiques et utiles à l'ensemble des membres. L'association regroupe à ce jour 20 collectivités territoriales.

La nouvelle dénomination de ce club des sites est « Territoires d'Événements Sportifs ».

Il est proposé d'approuver les statuts de l'association (ci-annexés), d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle s'élevant à 10 000 € pour son fonctionnement, et de désigner un élu métropolitain pour représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de fonctionnement LE - opération 3588 « Grands Événements Sportifs ».

M. Roussel : « Je vais vous présenter la délibération 28, qui concerne Territoires d'événements sportifs, avec l'élargissement des missions et l'approbation des statuts, et la cotisation. Je rappelle que dans le cadre de la Coupe du monde de rugby qui sera organisée par la France en 2023, Nantes Métropole avec Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Lille, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne et Toulouse avaient été retenues en tant que collectivités d'accueil de l'événement et s'étaient engagées vis-à-vis de la Fédération française de rugby.

Donc il y avait une association qui avait été créée, qui portait la dénomination "Club des sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023". L'adhésion de Nantes Métropole avait été approuvée par le Conseil métropolitain du 7 décembre 2018.

Cette association a souhaité élargir son champ d'intervention aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, et globalement à l'organisation des grands événements sportifs internationaux. Il a donc été décidé d'étendre l'objet de l'association et d'ouvrir cette dernière à des territoires dont l'expérience et les connaissances dans ce domaine seront bénéfiques et utiles à l'ensemble des membres. Donc l'association regroupe à ce jour 20 collectivités territoriales et donc la nouvelle dénomination de ce Club des sites est « Territoires d'événements sportifs ».

Donc il vous est proposé d'approuver les statuts de l'association, d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle s'élevant à 10 000 euros pour son fonctionnement et de désigner Ali Rebouh pour nous représenter au sein de cette instance. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité ,

- 1 – approuve les statuts du club des sites « Territoires d'évènements sportifs »,
- 2 – désigne M. Ali REBOUH pour représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration de l'association,
- 3 - approuve le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 € pour le fonctionnement de l'association,
- 4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

M. Ali REBOUH

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performances
Direction Finances

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

29 - Décision modificative n°01 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements

Exposé

Cette délibération présente le contenu de la décision modificative n° 01 pour le budget principal et les budgets annexes, ainsi que des mesures à caractère budgétaires et comptables.

1) **Équilibre de la décision modificative**

Cette décision modificative enregistre uniquement des mouvements en dépenses et recettes de la section d'investissement sur les Autorisations de Programme. Le montant des crédits de paiement 2022 n'est pas modifié. Cette décision modificative permet notamment de retirer les crédits pluriannuels non utilisés sur des opérations millésimées antérieures à 2021 qui sont donc devenus caducs.

1. **Budget principal**

Sur le budget principal, les crédits caducs ont été retirés à hauteur de 1,8 M€.

Par ailleurs, plusieurs opérations budgétaires sont augmentées ou ouvertes conformément aux délibérations déjà votées pour un montant de 10,1 M€ et concernent essentiellement le secteur de l'enseignement supérieur et recherche, dont le détail est joint dans l'annexe 1 « état des autorisations de programme et crédits de paiement ».

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
Pilote	n°	Libellé	Montant opération avant DM	Variation total opération à la DM1	Montant opération après DM
AJUSTEMENTS D'OPÉRATIONS DÉJÀ OUVERTES				7 659 353 €	
GF – DRIES	3647	Ecole Centrale Nantes – Soutien Recherche - Prog. Equip.CPER	108 000	968 750	1 076 750
GF – DRIES	3886	IRS 2020 - Etudes pour la construction	750 000	7 830 000	8 580 000
GF – DRIES	3870	ARRONAX - Sub étude structurat. & valoris. filiè radiopharma	77 500	500 000	577 500
GE – Dir Eco et emploi	706	Création et aménagement de sites d'activités	4 364 062	150 000	4 514 062
CADUCITÉ				-1 789 397	
NOUVELLES OPÉRATIONS À OUVRIR				653 458	
GE – Dir Eco et emploi		Cellules commerciales QHU - création		653 458	653 458
TOTAL DM1 MARS 2022 – BUDGET PRINCIPAL – NANTES METROPOLE				8 312 811	

La répartition par chapitre des crédits de paiement est modifiée sans changement sur le montant total qui reste identique au montant voté au BP2022. Le tableau ci-dessous donne le détail de la nouvelle répartition par chapitre.

Nantes Métropole - Budget principal - DM - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	23 135 944,56	0,00	-18 160,00	-18 160,00	23 117 784,56
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	89 034 646,04	0,00	-5 409,76	-5 409,76	89 029 236,28
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	33 286 465,68	0,00	-19 411,90	-19 411,90	33 267 053,78
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	137 086 127,81	0,00	-156 621,08	-156 621,08	136 929 506,73
Total des dépenses d'équipement		282 543 184,09	0,00	-199 602,74	-199 602,74	282 343 581,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	278 400,00	0,00	182 349,91	182 349,91	460 749,91
16	Emprunts et dettes assimilées	79 650 000,00	0,00	0,00	0,00	79 650 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	32 872 450,24	0,00	0,00	0,00	32 872 450,24
Total des dépenses financières		114 800 850,24	0,00	182 349,91	182 349,91	114 983 200,15
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	5 488 171,12	0,00	17 252,83	17 252,83	5 505 423,95
Total des dépenses réelles d'investissement		402 832 205,45	0,00	0,00	0,00	402 832 205,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	7 000 173,00		0,00	0,00	7 000 173,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 591 000,00		0,00	0,00	100 591 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		108 587 173,00		0,00	0,00	108 587 173,00
TOTAL		511 419 378,45	0,00	0,00	0,00	511 419 378,45
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						511 419 378,45

2. Budgets annexes

Les ajustements d'écritures réelles proposés concernent principalement le traitement de la caducité des crédits, sans modification de la répartition des crédits de paiement par chapitre, ni modification de leur montant total. Ainsi seul l'état des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est joint en annexe 1.

Budget annexe Eau :

Sur le budget annexe de l'eau les crédits caducs ont été retirés à hauteur de - 432 K€.

Budget annexe assainissement :

Sur le budget annexe de l'assainissement les crédits caducs ont été retirés à hauteur de - 841K€.

Budget annexe déchets :

Sur le budget annexe déchets les crédits caducs ont été retirés à hauteur de - 20,4 K€.

Budget annexe Transports :

Sur le budget annexe des transports, les crédits caducs sont retirés à hauteur de - 248 K€.

L'opération « Rénovation ligne 3 tramway Neustrie Les Couets, études préalables » est augmentée de 30,4 K€.

Budget annexe stationnement :

Sur le budget annexe stationnement, une seule inscription concernant la création du parking du quartier hospitalo-universitaire pour un montant de 46 M€, sans inscription de crédits de paiement 2022.

OPERATIONS BUDGETAIRES		AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
n°	Libellé	Montant opération av ant DM	Variation total opération à la DM1	Montant opération après DM
	NOUVELLE OPERATION A OUVRIR		46 022 126	
	Parking QHU – création		46 022 126	46 022 126

1) DISPOSITIONS TARIFAIRES

Mise à disposition du Palais des sports de Beaulieu et de la patinoire du Petit-Port aux lycées publics et privés

Nantes Métropole met à la disposition des lycées publics et privés nantais les différentes salles du Palais des sports de Beaulieu et de la patinoire du Petit Port.

Dans ce cadre, une convention quadriennale et tripartite mise en place au 1er janvier 2019 entre Nantes Métropole, le Conseil Régional et chaque établissement a été approuvée au Conseil métropolitain du 8 février 2019.

Cette convention fait l'objet d'un avenant annuel, afin de prendre en compte la revalorisation des tarifs et le volume horaire d'accès aux équipements sportifs pour l'année 2022.

Vous trouverez en annexes 2 et 3 les avenants pour 2022 à conclure avec les lycées publics et les lycées privés.

M. Bolo : « La délibération numéro 29, une décision modificative. Alors évidemment comme nous venons d'adopter le budget, il ne s'agit pas de décisions impactant l'exercice budgétaire, tant dans la section d'investissement que la section de fonctionnement. Il s'agit juste d'ajuster les autorisations de programmes et crédits de paiements en fonction du déroulement des opérations. Et donc des crédits caducs ont été retirés à hauteur de 1,8 million d'euros et nous avons des opérations augmentées ou ouvertes conformément aux délibérations déjà votées pour un montant global de 10,1 millions d'euros et qui concernent essentiellement le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Donc il est précisé que la répartition par chapitre est modifiée sans changement sur le montant total qui reste identique au montant voté au budget prévisionnel 2022. Et donc vous avez le détail sur le tableau, rien de plus à en dire.

Sur les budgets annexes, des crédits caducs également retirés ainsi que sur le budget de l'assainissement et sur le budget des déchets, et sur le budget annexe des transports, des crédits caducs également retirés pour 248 000 euros alors que 30 400 euros sont rajoutés sur l'opération de rénovation de la ligne 3 Neustrie-Les Couëts. Et puis des dispositions tarifaires : les mises à disposition du palais des sports de Beaulieu et de la patinoire du Petit-Port aux lycées publics et privés. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du **budget principal**
2. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget principal** selon l'état joint en annexe 1,
3. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe de l'eau** selon l'état joint en annexe 1,
4. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe 1,
5. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe des déchets** selon l'état joint en annexe 1,
6. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, du **budget annexe transports collectifs** selon l'état joint en annexe 1,
7. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe 1,
8. approuve la signature des avenants 2022 à la convention relative à la mise à disposition des lycées publics et privés du Palais des sports de Beaulieu et de la patinoire du Petit Port,
9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Économie Emploi Responsables

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

30 - Avance de trésorerie pour l'OGIM – Approbation

Exposé

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain a approuvé un protocole d'accord relatif au Plan Local pour L'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Métropole Nantaise avec l'État et le Département, qui définit les modalités de fonctionnement du PLIE sur la période 2022-2026.

Le PLIE de Nantes Métropole accompagne chaque année, en continu, 2 000 bénéficiaires en grandes difficultés d'insertion dont plus de 30 % issus des quartiers Politiques de la Ville et près de 80 % de niveau de formation inférieure ou égale au CAP/BEP. Pour ces personnes, le PLIE construit un parcours vers l'emploi en mobilisant différents dispositifs (chantiers d'insertion, formation, période en entreprise, accompagnement social ou linguistique ...) et en développant des partenariats avec le monde économique. Ces parcours sont rendus possibles grâce à la mobilisation annuelle de près de 1,7 million d'euros de fonds sociaux européens.

Le PLIE est un dispositif de coordination visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics exclus durablement du marché du travail.

À cette fin, il se compose d'une plateforme organisationnelle d'acteurs, couplée à une plateforme financière rassemblant trois types de partenaires : les institutionnels et les financeurs, les partenaires opérationnels, et des prestataires et opérateurs de mise en œuvre des actions.

Ce dispositif doit être porté par une collectivité qui le délègue à un organisme intermédiaire, notamment aux fins de gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE) qui contribuent à l'activité du dispositif. Au plan local, cette gestion est assurée par l'OGIM (Organisme de Gestion Inter-PLIE de la Métropole de Nantes et Saint-Nazaire), né de la fusion en 2010 des deux dispositifs locaux de la métropole nantaise et de Saint-Nazaire.

La gestion financière induite par ce dispositif suppose que la structure porteuse ait une trésorerie adaptée à la gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE), permettant de supporter le décalage très important entre le paiement des opérateurs et le versement du FSE.

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2021-2027, pour faire face à ces risques de déséquilibre de trésorerie, Nantes Métropole est appelée, comme elle l'a fait lors de la précédente programmation FSE (2014-2020), à accorder une avance de trésorerie de 1 000 000 € en faveur de l'action du PLIE de la métropole nantaise. Il y a lieu de rappeler que l'avance de trésorerie consentie à l'OGIM sur la programmation 2014-2020 a été remboursée, à échéance, en 2021.

Dans le cadre du nouveau Protocole d'accord qui va être signé pour la période 2022 - 2026, il apparaît nécessaire de consentir à l'OGIM une avance de trésorerie couvrant la période 2022-2026 et de conclure, à cet effet, une convention financière entre Nantes Métropole et l'OGIM. L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 31 décembre 2026, en cohérence avec la programmation du PLIE et la mise en œuvre des fonds européens.

Les crédits correspondants sont prévus en dépense et en recette sur l'opération n°25592020.

M. Bolo : « Je vous ai parlé tout à l'heure de l'OGIM, l'organisme de gestion pour les fonds FSE liés au PLIE. Je vous ai précisé que s'agissant de questions européennes et de FSE, les versements ont tendance à arriver fort tard, et que l'OGIM a besoin régulièrement d'avances de trésorerie remboursables, donc je vous propose une avance de trésorerie d'1 million remboursable le 31 décembre 2026. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pas de demande d'intervention particulière ? Je précise que Nathalie Leblanc et André Sobczak ne peuvent pas participer au vote. »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1- approuve les termes de la convention ci-jointe visant à accorder une avance de trésorerie de 1 000 000 € à l'OGIM, remboursable au 31 décembre 2026,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

Nathalie LEBLANC, André SOBCZAK,

M. Salecroix présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville écologique et solidaire
Direction du Cycle de l'Eau

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

31 - SAINT-HERBLAIN - Réhabilitation de la zone d'entrée de la station d'épuration de Tougas - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle

Exposé

La station d'épuration Tougas, située à Saint-Herblain, assure le traitement des eaux usées d'une grande partie des habitants de la métropole au nord de la Loire et constitue un élément majeur du système d'assainissement du territoire. Elle est notamment constituée d'un poste de pompage à l'entrée de la station, ouvrage unique essentiel pour la continuité de service, qui permet l'envoi des effluents dans la filière de traitement de la station.

Cet ouvrage est soumis à de fortes contraintes compte tenu de la présence d'hydrogène sulfuré (H₂S) en concentration importante qui engendre des dégradations sur les bétons et fragilise la structure de l'ouvrage.

Par délibération du 13 octobre 2020, le bureau métropolitain avait fixé l'enveloppe du projet à 1 730 000 € HT soit 2 076 000 € TTC, et autorisé le lancement de la consultation des travaux de réhabilitation de cet ouvrage.

Néanmoins, la forte inflation des prix des matériaux et des installations de chantier, ainsi que l'ensemble des mesures importantes pour garantir la continuité de fonctionnement tout en réalisant les travaux, engendrent des surcoûts que l'enveloppe prévue ne permet pas de supporter.

Il est donc nécessaire de porter l'enveloppe financière prévisionnelle à un montant de 2 700 000 € HT soit 3 240 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 043 libellée « eaux usées » opération 2021-441 libellée « Traitements ».

M. Salecroix : « Cette délibération concerne la réhabilitation de la zone d'entrée de la station d'épuration de Tougas située à Saint-Herblain, et une modification de l'enveloppe financière prévisionnelle.

La station d'épuration de Tougas assure, comme vous le savez, le traitement des eaux usées d'une grande partie des habitants de la métropole au Nord Loire, et constitue un élément majeur du système d'assainissement du territoire. Elle est notamment constituée d'un poste de pompage à l'entrée de station, un ouvrage unique essentiel pour la continuité du service. Cet ouvrage est soumis à de fortes contraintes compte tenu notamment de la présence d'hydrogène sulfuré en concentration importante, qui engendre des dégradations sur les bétons et fragilise la structure de l'ouvrage.

Par délibération d'octobre 2020, le Bureau métropolitain avait fixé l'enveloppe du projet à 1 730 000 euros hors taxes. Néanmoins, la forte inflation des prix des matériaux, des installations de chantier, ainsi que l'ensemble des mesures importantes pour garantir la continuité, le fonctionnement, tout en réalisant ces mêmes travaux, engendre des surcoûts que l'enveloppe prévue initialement ne permet pas de supporter.

Les facteurs explicatifs sont nombreux. Je vous en ai évoqué un certain nombre : les coûts élevés sur les installations de chantier, l'inflation forte des prix liés au contexte actuel de tension globale sur les matières premières et l'approvisionnement, la méthodologie proposée pour la création d'équipements permettant le maintien de la continuité de service, les moyens d'intervention en présence d'hydrogène sulfuré, cela nécessite notamment des équipements particuliers et impacte

la durée et la difficulté de l'intervention, la mise en œuvre de revêtement et de réhabilitation des bétons, le phasage et le planning notamment.

Il est donc nécessaire si vous en êtes d'accord de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet à un montant de 2 700 000 euros hors taxes. Je vous remercie de votre attention. »

**Le Conseil délibère et, par
89 voix pour et 8 abstentions**

1- décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réhabilitation de la zone d'entrée de la station d'épuration de Tougas à 2 700 000 € HT soit 3 240 000 € TTC,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer les accords cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstentions : M. ARROUET Sébastien, M. BOUVAIS Erwan, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme GUERRA Anne-Sophie, M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme GARNIER Laurence

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources
Département Finances Marchés Performance
Direction Finances

Délibération

Conseil métropolitain du 24 mars 2022

32 - Pacte financier métropolitain de solidarité - Montant attribution de compensation 2022

Exposé

Le 26 novembre 2021, la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) a approuvé le rapport ayant pour objet d'évaluer les charges liées au transfert de la compétence en matière de terrains familiaux locatifs (TEFA) à Nantes Métropole en application de la loi du 2 février 2017 et pour lesquelles quatre communes sont concernées (Nantes, Bouguenais, Rezé et Saint-Herblain). Elle a également procédé à l'évaluation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abords de voirie créés depuis 2001, assuré par les communes, dans l'objectif de prendre en compte ces coûts d'entretien dans les attributions de compensation.

Les conseils municipaux se sont prononcés sur ce rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population et l'ont approuvé.

Il vous est désormais demandé de fixer les montants des attributions de compensation (AC) 2022 résultant de ce rapport CLECT et en tenant compte des montants d'AC définis antérieurement.

Conformément, au rapport de la CLECT du 26 novembre 2021, ce montant d'AC sera révisé dans les conditions suivantes :

- En 2022, l'inventaire, commune par commune, des espaces verts d'abords de voirie sera poursuivi pour disposer d'un état à jour à la date du 31 décembre 2021. En 2023, une nouvelle révision de l'AC sera proposée pour tenir compte de la finalisation de cet inventaire. Elle aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

- En 2024, il sera proposé d'actualiser de 1 % le montant de l'AC.
- Un nouveau travail d'actualisation et de valorisation de l'inventaire sera réalisé à partir de 2024 pour tenir compte des nouvelles surfaces des espaces verts d'abords de voirie livrées à partir du 1^{er} janvier 2022. Les AC pour les années 2025 et 2026 tiendront compte de cette actualisation.

Le conseil métropolitain se prononcera sur chacune de ces évolutions du montant de l'AC.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les montants des attributions de compensation allouées aux communes membres sont ainsi fixés :

Commune	CLECT 2015	CLECT 2021					Montant AC 2022	Montant AC "base" (hors régularisation TEFA 2022)
	AC 2021	Convention de gestion	TEFA					
		Impact AC au titre des conventions de gestion	Impact récurrent AC (fonctionnement et investissement)	Régularisation 2022 (remboursement période 2017-2021)	Montant à ajouter/déduire de l'AC 2022			
formule	a	b (X)	c (Z)	d	e = c + d (Y)	f = a + b + e	g = f - d	
Basse Goulaine	145 247,85	62 728,94				207 976,79	207 976,79	
Bouaye	-69 518,30	49 009,42				-20 508,88	-20 508,88	
Bouguenais	5 258 396,88	218 494,33	1 013,59	-4 054,37	-3 040,78	5 473 850,43	5 477 904,80	
Carquefou	8 357 052,33	514 055,98				8 871 108,31	8 871 108,31	
La Chapelle sur Erdre	952 008,75	183 465,47				1 135 474,22	1 135 474,22	
Couéron	3 147 356,11	38 555,51				3 185 911,62	3 185 911,62	
Indre	2 672 202,06	34 090,48				2 706 292,54	2 706 292,54	
La Montagne	-376 666,37	23 824,79				-352 841,58	-352 841,58	
Nantes	27 135 000,08	1 341 372,80	-139 904,40	535 325,25	395 420,85	28 871 793,73	28 336 468,48	
Orvault	2 069 494,02	238 432,10				2 307 926,12	2 307 926,12	
Le Pellerin	-213 015,06	15 672,37				-197 342,69	-197 342,69	
Rezé	5 561 743,43	281 407,10	-2 449,88	82 424,79	79 974,91	5 923 125,44	5 840 700,65	
St Aignan de Grand Lieu	1 660 961,54	63 604,01				1 724 565,55	1 724 565,55	
St Herblain	11 448 459,00	464 883,19	1 198,95	454 207,70	455 406,65	12 368 748,84	11 914 541,14	
St Jean de Boiseau	-162 147,42	34 320,79				-127 826,63	-127 826,63	
St Sébastien sur Loire	432 172,62	172 763,55				604 936,17	604 936,17	
Ste Luce sur Loire	1 091 718,54	65 910,30				1 157 628,84	1 157 628,84	
Sautron	355 831,74	43 438,60				399 270,34	399 270,34	
Les Sorinières	499 046,13	62 711,86				561 757,99	561 757,99	
Thouaré	393 034,95	45 287,71				438 322,66	438 322,66	
Vertou	1 522 247,76	231 327,52				1 753 575,28	1 753 575,28	
Brains	-105 479,35	18 137,04				-87 342,31	-87 342,31	
Mauves sur Loire	-17 892,15	25 385,47				7 493,32	7 493,32	
St Léger les vignes	5 256,90	13 146,26				18 403,16	18 403,16	
Total	71 762 512,04	4 242 026	-140 142	1 067 903	927 762	76 932 299,26	75 864 395,89	

Il est rappelé que le conseil métropolitain doit se prononcer par un vote à la majorité des 2/3.

M. Bolo : « Il s'agit de suite et fin des travaux et de la conséquence des travaux de la Commission d'évaluation des charges transférées qui je vous le rappelle a adopté l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence en matière de terrains familiaux locatifs à Nantes Métropole en application de la loi de 2017 et pour lesquels Nantes, Bouguenais, Rezé et Saint-Herblain sont concernées. Elle a également procédé à l'évaluation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abord de voiries, créées depuis 2001 et qui étaient assurées par les Communes dans l'objectif de prendre en compte ces coûts d'entretien dans les attributions de compensation. Les Conseils municipaux se sont prononcés sur ce rapport de la CLECT et ont réuni les conditions de majorité requises à l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales. Et il s'agit donc maintenant d'appliquer ces nouvelles règles pour la fixation du montant des attributions de compensation 2022 qui naturellement en résulte.

Et donc, vous avez le tableau j'allais dire "nouveau" des montants d'allocations de compensation Commune par Commune, et donc l'inventaire sur les espaces verts d'abord de voirie sera poursuivi pour disposer d'un état à jour du 31 décembre 2021, c'était la clause de revoyure en quelque sorte qui avait été adoptée par la CLECT pour ne pas attendre que l'inventaire soit totalement fini, et donc il y aura en 2023 une nouvelle révision de l'allocation de compensation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Et en 2024, il sera proposé d'actualiser de 1 % le montant de l'allocation de compensation.

Et un nouveau travail d'actualisation et de valorisation de l'inventaire sera réalisé à partir de 2024 pour tenir compte des nouvelles surfaces des espaces verts d'abord de voiries livrées à partir du 1^{er} janvier 2022, et ainsi les allocations de compensation pour les années 2025 et 2026 tiendront compte de cette actualisation et le Conseil métropolitain naturellement se prononcera sur chacune des évolutions du montant de l'allocation de compensation.

Toute demande d'explication complémentaire est à adresser à Monsieur Fabrice Roussel, mairie de La Chapelle-sur-Erdre, etc., etc. »

**Le Conseil délibère et, après vote électronique,
90 voix pour et 3 abstentions**

- 1 - fixe le montant des attributions de compensation allouées aux communes membres selon la répartition suivante :

	CLECT 2015	CLECT 2021
Commune	AC 2021	Montant AC 2022
Basse Goulaine	145 247,85	207 976,79
Bouaye	-69 518,30	-20 508,88
Bouguenais	5 258 396,88	5 473 850,43
Carquefou	8 357 052,33	8 871 108,31
La Chapelle sur Erdre	952 008,75	1 135 474,22
Couëron	3 147 356,11	3 185 911,62
Indre	2 672 202,06	2 706 292,54
La Montagne	-376 666,37	-352 841,58
Nantes	27 135 000,08	28 871 793,73
Orvault	2 069 494,02	2 307 926,12
Le Pellerin	-213 015,06	-197 342,69
Rezé	5 561 743,43	5 923 125,44
St Aignan de Grand Lieu	1 660 961,54	1 724 565,55
St Herblain	11 448 459,00	12 368 748,84
St Jean de Boiseau	-162 147,42	-127 826,63
St Sébastien sur Loire	432 172,62	604 936,17
Ste Luce sur Loire	1 091 718,54	1 157 628,84
Sautron	355 831,74	399 270,34
Les Sorinières	499 046,13	561 757,99
Thouaré	393 034,95	438 322,66
Vertou	1 522 247,76	1 753 575,28
Brains	-105 479,35	-87 342,31
Mauves sur Loire	-17 892,15	7 493,32
St Léger les vignes	5 256,90	18 403,16
Total	71 762 512,04	76 932 299,26

2 - dit que, conformément aux conclusions du rapport de la CLECT du 26 novembre 2021, ces attributions de compensation feront l'objet d'une révision pour les années 2022 et suivantes ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous avons donc terminé l'ordre du jour de ce Conseil métropolitain. Bonne fin de journée à tous. »

La séance est levée à 16 h 30.

M. Anthony DESCLOZIERS



Le secrétaire de séance

9. Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise –
Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2022
et des tarifs au 1er juillet 2022 - Approbation

Résolution :

Date et Heure: 24/03/2022 12:43

Résultat: Résolution acceptée

Résumé

Vote POUR: 89

Vote Contre: 8

Abstentions: 0

Non voté:: 1

Résultat: Résolution acceptée

Pour

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
1	SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE	Monsieur	Bertrand	AFFILE
3	VERTOU	R.AMAILLAND	Monsieur	Rodolphe	AMAILLAND
4	SAINT-HERBLAIN	M.ANNEREAU	Monsieur	Matthieu	ANNEREAU
6	NANTES	B.ASSEH	Monsieur	Bassem	ASSEH
9	NANTES	A.BASSAL	Madame	Aïcha	BASSAL
10	NANTES	C.BASSANI	Madame	Catherine	BASSANI
11	NANTES	M.BELHAMITI	Monsieur	Mounir	BELHAMITI
12	NANTES	MA.BENATRE	Madame	Marie-Annick	BENÂTRE
13	INDRE	A.BERTHELOT	Monsieur	Anthony	BERTHELOT
14	NANTES	M.BERTU	Madame	Mahaut	BERTU
15	BRAINS	L.BESLIER	Madame	Laure	BESLIER
16	NANTES	N.BLIN	Madame	Nathalie	BLIN
32	ORVAULT	V.BOILEAU	Monsieur	Vincent	BOILEAU
17	NANTES	P.BOLO	Monsieur	Pascal	BOLO
18	NANTES	D.BONAMY	Madame	Delphine	BONAMY
19	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET	Madame	Michèle	BONNET
20	NANTES	A.BOULÉ	Monsieur	Aurélien	BOULÉ
22	LE PELLERIN	F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE	Monsieur	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
23	SAINT-HERBLAIN	J.BUREAU	Monsieur	Jocelyn	BUREAU
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	V.CADIEU	Madame	Véronique	CADIEU
25	NANTES	M.COLLINEAU	Madame	Marlène	COLLINEAU
26	NANTES	M.COPPEY	Madame	Mahel	COPPEY
27	SAINT-HERBLAIN	E.COUBEZ	Monsieur	Eric	COUBEZ
28	NANTES	R.DANTEC	Monsieur	Ronan	DANTEC
29	SAINT-HERBLAIN	F.DELABY	Madame	Françoise	DELABY
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	A.DESCLOZIERS	Monsieur	Anthony	DESCLOZIERS
31	CARQUEFOU	V.DUBETTIER- GRENIER	Madame	Véronique	DUBETTIER- GRENIER
33	NANTES	S.EL HAIRY	Madame	Sarah	EL HAÏRY
34	NANTES	S.FIGULS	Madame	Séverine	FIGULS
35	NANTES	H.FOURNIER	Monsieur	Hervé	FOURNIER
37	BOUAYE	J.GARREAU	Monsieur	Jacques	GARREAU
38	SAUTRON	MC.GESSANT	Madame	Marie-Cécile	GESSANT

39 NANTES	A.GOUZ	Madame	Aziliz	GOUZ
40 LA MONTAGNE	F.GRACIA	Monsieur	Fabien	GRACIA
41 COUERON	C.GRELAUD	Madame	Carole	GRELAUD
42 SAINT-LEGER LES VIGNES	P.GROLIER	Monsieur	Patrick	GROLIER
SAINT-SEBASTIEN SUR				
44 LOIRE	C.GUERRIAU	Madame	Christine	GUERRIAU
69 CARQUEFOU	S.GUILLON	Madame	Stéphanie	GUILLON
45 NANTES	T.GUINÉ	Monsieur	Thibaut	GUINÉ
46 ORVAULT	JS.GUITTON	Monsieur	Jean-Sébastien	GUITTON
96 NANTES	A.HAKEM	Madame	Abbassia	HAKEM
47 BOUGUENAI	S.IMPERIALE	Madame	Sandra	IMPERIALE
48 NANTES	C.JOUIN	Monsieur	Christophe	JOUIN
49 ORVAULT	AS.JUDALET	Madame	Anne-Sophie	JUDALET
50 REZE	A.KABBAJ	Monsieur	Anas	KABBAJ
51 NANTES	J.LAERNOES	Madame	Julie	LAERNOES
52 NANTES	P.LANGLOIS	Madame	Pauline	LANGLOIS
53 BOUGUENAI	P.LE CORRE	Monsieur	Philippe	LE CORRE
54 VERTOU	J.LE COULM	Madame	Juliette	LE COULM
100 NANTES	F.LE TEUFF	Monsieur	Florian	LE TEUFF
57 LA CHAPELLE SUR ERDRE	N.LEBLANC	Madame	Nathalie	LEBLANC
58 NANTES	E.LEFRANC	Madame	Elisabeth	LEFRANC
SAINT-AIGNAN DE				
59 GRAND LIEU	JC.LEMASSON	Monsieur	Jean-Claude	LEMASSON
60 REZE	I.LERAY	Madame	Isabelle	LERAY
61 COUERON	D.LOBO	Madame	Dolores	LOBO
62 COUERON	M.LUCAS	Monsieur	Michel	LUCAS
63 NANTES	N.MARTIN	Monsieur	Nicolas	MARTIN
64 REZE	M.METAYER	Madame	Martine	METAYER
66 SAINT-HERBLAIN	L.NGENDAHAYO	Madame	Liliane	NGENDAHAYO
2 REZE	F.NICOLAS	Monsieur	François	NICOLAS
67 THOUARE SUR LOIRE	M.oger	Madame	Martine	oger
68 NANTES	V.OPPELT	Madame	Valérie	OPPELT
55 VERTOU	S.PARAGOT	Monsieur	Stéphane	PARAGOT
70 SAINT-HERBLAIN	P.PETIT	Monsieur	Primaël	PETIT
65 REZE	J.PINEAU	Monsieur	Jacques	PINEAU
71 SAINT-JEAN DE BOISEAU	P.PRAS	Monsieur	Pascal	PRAS
72 NANTES	F.PROCHASSON	Monsieur	François	PROCHASSON
73 REZE	P.QUENEA	Monsieur	Pierre	QUENEA
74 NANTES	T.QUERO	Monsieur	Thomas	QUERO
75 NANTES	A.REBOUH	Monsieur	Ali	REBOUH
77 NANTES	T.RIOM	Monsieur	Tristan	RIOM
78 NANTES	P.ROBERT	Madame	Pascale	ROBERT
79 NANTES	G.RODRIGUEZ	Madame	Ghislaine	RODRIGUEZ
80 NANTES	J.ROLLAND	Madame	Johanna	ROLLAND
81 LA CHAPELLE SUR ERDRE	F.ROUSSEL	Monsieur	Fabrice	ROUSSEL
SAINT-SEBASTIEN SUR				
82 LOIRE	A. SALAUN	Monsieur	André	SALAUN
83 NANTES	R.SALECROIX	Monsieur	Robin	SALECROIX
84 LES SORINIERES	C.SCUOTTO-CALVEZ	Madame	Christelle	SCUOTTO-CALVEZ
85 NANTES	A.SEASSAU	Monsieur	Aymeric	SEASSAU
86 NANTES	A.SOBCZAK	Monsieur	André	SOBCZAK
87 NANTES	J.SOTTER	Madame	Jeanne	SOTTER
88 NANTES	D.TALLEDEC	Monsieur	Denis	TALLEDEC

89 MAUVES SUR LOIRE	E.TERRIEN	Monsieur	Emmanuel	TERRIEN
91 NANTES	F.TRICHET	Monsieur	Franckie	TRICHET
SAINT-SEBASTIEN SUR 92 LOIRE	L.TURQUOIS	Monsieur	Laurent	TURQUOIS
94 BASSE-GOULAIN	A.VEY	Monsieur	Alain	VEY
95 NANTES	L.VIALARD	Madame	Louise	VIALARD
97 NANTES	M.VITOUX	Madame	Marie	VITOUX
98 CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD	Monsieur	François	VOUZELLAUD

Contre

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
	5 ORVAULT	S.ARROUET	Monsieur	Sébastien	ARROUET
	8 NANTES	J.BAINVEL	Monsieur	Julien	BAINVEL
	21 LA CHAPELLE SUR ERDRE	E.BOUVAIS	Monsieur	Erwan	BOUVAIS
	36 NANTES	L.GARNIER	Madame	Laurence	GARNIER
	43 NANTES	AS.GUERRA	Madame	Anne-Sophie	GUERRA
	76 NANTES	G.RICHARD	Monsieur	Guillaume	RICHARD
	90 NANTES	R.THIRIET	Monsieur	Richard	THIRIET
	93 NANTES	S.VAN GOETHEM	Madame	Sophie	VAN GOETHEM

Abstentions

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
---------	---------	------------	----------	--------	-----

18. Quartier hospitalo-universitaire (QHU) - Construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public – Approbation de la convention-cadre de financement multi-partenaire - Approbation de la convention financière entre la région des Pays de Loire et Nantes Métropole

Résolution :

Date et Heure: 24/03/2022 15:20

Résultat: Résolution acceptée

Résumé

Vote POUR: 60

Vote Contre: 14

Abstentions: 5

Non voté:: 19

Résultat: Résolution acceptée

Pour

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
1	SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE	Monsieur	Bertrand	AFFILE
3	VERTOU	R.AMAILLAND	Monsieur	Rodolphe	AMAILLAND
6	NANTES	B.ASEH	Monsieur	Bassem	ASEH
9	NANTES	A.BASSAL	Madame	Aïcha	BASSAL
11	NANTES	M.BELHAMITI	Monsieur	Mounir	BELHAMITI
13	INDRE	A.BERTHELOT	Monsieur	Anthony	BERTHELOT
14	NANTES	M.BERTU	Madame	Mahaut	BERTU
15	BRAINS	L.BESLIER	Madame	Laure	BESLIER
16	NANTES	N.BLIN	Madame	Nathalie	BLIN
17	NANTES	P.BOLO	Monsieur	Pascal	BOLO
19	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET	Madame	Michèle	BONNET
20	NANTES	A.BOULÉ	Monsieur	Aurélien	BOULÉ
22	LE PELLERIN	F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE	Monsieur	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	V.CADIEU	Madame	Véronique	CADIEU
27	SAINT-HERBLAIN	E.COUEZ	Monsieur	Eric	COUEZ
28	NANTES	R.DANTEC	Monsieur	Ronan	DANTEC
29	SAINT-HERBLAIN	F.DELABY	Madame	Françoise	DELABY
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	A.DESCLOZIERS	Monsieur	Anthony	DESCLOZIERS
31	CARQUEFOU	V.DUBETTIER-GRENIER	Madame	Véronique	DUBETTIER-GRENIER
33	NANTES	S.EL HAIRY	Madame	Sarah	EL HAÏRY
35	NANTES	H.FOURNIER	Monsieur	Hervé	FOURNIER
37	BOUAYE	J.GARREAU	Monsieur	Jacques	GARREAU
39	NANTES	A.GOUEZ	Madame	Aziliz	GOUEZ
41	COUERON	C.GRELAUD	Madame	Carole	GRELAUD
42	SAINTE-LEGER LES VIGNES	P.GROLIER	Monsieur	Patrick	GROLIER
44	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	C.GUERRIAU	Madame	Christine	GUERRIAU
69	CARQUEFOU	S.GUILLON	Madame	Stéphanie	GUILLON
45	NANTES	T.GUINÉ	Monsieur	Thibaut	GUINÉ
96	NANTES	A.HAKEM	Madame	Abbassia	HAKEM
49	ORVAULT	AS.JUDALET	Madame	Anne-Sophie	JUDALET
50	REZE	A.KABBAJ	Monsieur	Anas	KABBAJ

52 NANTES	P.LANGLOIS	Madame	Pauline	LANGLOIS
53 BOUGUENAIS	P.LE CORRE	Monsieur	Philippe	LE CORRE
54 VERTOU	J.LE COULM	Madame	Juliette	LE COULM
LA CHAPELLE SUR				
57 ERDRE	N.LEBLANC	Madame	Nathalie	LEBLANC
58 NANTES	E.LEFRANC	Madame	Elisabeth	LEFRANC
SAINT-AIGNAN DE				
59 GRAND LIEU	JC.LEMASSON	Monsieur	Jean-Claude	LEMASSON
62 COUERON	M.LUCAS	Monsieur	Michel	LUCAS
64 REZE	M.METAYER	Madame	Martine	METAYER
66 SAINT-HERBLAIN	L.NGENDAHAYO	Madame	Liliane	NGENDAHAYO
2 REZE	F.NICOLAS	Monsieur	François	NICOLAS
67 THOUARE SUR LOIRE	M. OGER	Madame	Martine	OGER
55 VERTOU	S.PARAGOT	Monsieur	Stéphane	PARAGOT
65 REZE	J.PINEAU	Monsieur	Jacques	PINEAU
SAINT-JEAN DE				
71 BOISEAU	P.PRAS	Monsieur	Pascal	PRAS
73 REZE	P. QUENEA	Monsieur	Pierre	QUENEA
75 NANTES	A.REBOUH	Monsieur	Ali	REBOUH
78 NANTES	P.ROBERT	Madame	Pascale	ROBERT
LA CHAPELLE SUR				
81 ERDRE	F.ROUSSEL	Monsieur	Fabrice	ROUSSEL
SAINT-SEBASTIEN SUR				
82 LOIRE	A. SALAUN	Monsieur	André	SALAUN
83 NANTES	R.SALECROIX	Monsieur	Robin	SALECROIX
84 LES SORINIERES	C.SCUOTTO-CALVEZ	Madame	Christelle	SCUOTTO-CALVEZ
85 NANTES	A.SEASSAU	Monsieur	Aymeric	SEASSAU
86 NANTES	A.SOBCZAK	Monsieur	André	SOBCZAK
87 NANTES	J.SOTTER	Madame	Jeanne	SOTTER
88 NANTES	D.TALLEDEC	Monsieur	Denis	TALLEDEC
89 MAUVES SUR LOIRE	E.TERRIEN	Monsieur	Emmanuel	TERRIEN
SAINT-SEBASTIEN SUR				
92 LOIRE	L.TURQUOIS	Monsieur	Laurent	TURQUOIS
94 BASSE-GOULAIN	A.VEY	Monsieur	Alain	VEY
98 CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD	Monsieur	François	VOUZELLAUD

Contre

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
10 NANTES		C.BASSANI	Madame	Catherine	BASSANI
32 ORVAULT		V.BOILEAU	Monsieur	Vincent	BOILEAU
18 NANTES		D.BONAMY	Madame	Delphine	BONAMY
34 NANTES		S.FIGULS	Madame	Séverine	FIGULS
40 LA MONTAGNE		F.GRACIA	Monsieur	Fabien	GRACIA
48 NANTES		C.JOUIN	Monsieur	Christophe	JOUIN
51 NANTES		J.LAERNOES	Madame	Julie	LAERNOES
100 NANTES		F.LE TEUFF	Monsieur	Florian	LE TEUFF
63 NANTES		N.MARTIN	Monsieur	Nicolas	MARTIN
70 SAINT-HERBLAIN		P.PETIT	Monsieur	Primaël	PETIT
72 NANTES		F.PROCHASSON	Monsieur	François	PROCHASSON
77 NANTES		T.RIOM	Monsieur	Tristan	RIOM
79 NANTES		G.RODRIGUEZ	Madame	Ghislaine	RODRIGUEZ
97 NANTES		M.VITOUX	Madame	Marie	VITOUX

Abstentions

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
5	ORVAULT	S.ARROUET	Monsieur	Sébastien	ARROUET
8	NANTES	J.BAINVEL	Monsieur	Julien	BAINVEL
21	LA CHAPELLE SUR ERDRE	E.BOUVAIS	Monsieur	Erwan	BOUVAIS
38	SAUTRON	MC.GESSANT	Madame	Marie-Cécile	GESSANT
76	NANTES	G.RICHARD	Monsieur	Guillaume	RICHARD

*En bleu : Rectification en séance
à la demande de l'élu(e)*

26.1 Personnel métropolitain - Dispositions diverses (hors point 6 : création du comité social territorial)

Résolution :

Date et Heure: 24/03/2022 16:19

Résultat: Résolution acceptée

Résumé

Vote POUR: 69

Vote Contre: 0

Abstentions: 24

Non voté:: 5

Résultat: Résolution acceptée

Pour

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
1	SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE	Monsieur	Bertrand	AFFILE
4	SAINT-HERBLAIN	M.ANNEREAU	Monsieur	Matthieu	ANNEREAU
6	NANTES	B.ASSEH	Monsieur	Bassem	ASSEH
9	NANTES	A.BASSAL	Madame	Aïcha	BASSAL
10	NANTES	C.BASSANI	Madame	Catherine	BASSANI
12	NANTES	MA.BENATRE	Madame	Marie-Annick	BENÂTRE
13	INDRE	A.BERTHELOT	Monsieur	Anthony	BERTHELOT
14	NANTES	M.BERTU	Madame	Mahaut	BERTU
15	BRAINS	L.BESLIER	Madame	Laure	BESLIER
16	NANTES	N.BLIN	Madame	Nathalie	BLIN
32	ORVAULT	V.BOILEAU	Monsieur	Vincent	BOILEAU
17	NANTES	P.BOLO	Monsieur	Pascal	BOLO
18	NANTES	D.BONAMY	Madame	Delphine	BONAMY
20	NANTES	A.BOULÉ	Monsieur	Aurélien	BOULÉ
23	SAINT-HERBLAIN	J.BUREAU	Monsieur	Jocelyn	BUREAU
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	V.CADIEU	Madame	Véronique	CADIEU
25	NANTES	M.COLLINEAU	Madame	Marlène	COLLINEAU
26	NANTES	M.COPPEY	Madame	Mahel	COPPEY
27	SAINT-HERBLAIN	E.COUEZ	Monsieur	Eric	COUEZ
28	NANTES	R.DANTEC	Monsieur	Ronan	DANTEC
29	SAINT-HERBLAIN	F.DELABY	Madame	Françoise	DELABY
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	A.DESCLOZIERS	Monsieur	Anthony	DESCLOZIERS
34	NANTES	S.FIGULS	Madame	Séverine	FIGULS
35	NANTES	H.FOURNIER	Monsieur	Hervé	FOURNIER
37	BOUAYE	J.GARREAU	Monsieur	Jacques	GARREAU
39	NANTES	A.GOUZ	Madame	Aziliz	GOUZ
40	LA MONTAGNE	F.GRACIA	Monsieur	Fabien	GRACIA
41	COUERON	C.GRELAUD	Madame	Carole	GRELAUD
42	SAINT-LEGER LES VIGNES	P.GROLIER	Monsieur	Patrick	GROLIER
45	NANTES	T.GUINÉ	Monsieur	Thibaut	GUINÉ
96	NANTES	A.HAKEM	Madame	Abbassia	HAKEM

48	NANTES	C.JOUIN	Monsieur	Christophe	JOUIN
49	ORVAULT	AS.JUDALET	Madame	Anne-Sophie	JUDALET
50	REZE	A.KABBAJ	Monsieur	Anas	KABBAJ
51	NANTES	J.LAERNOES	Madame	Julie	LAERNOES
52	NANTES	P.LANGLOIS	Madame	Pauline	LANGLOIS
100	NANTES	F.LE TEUFF	Monsieur	Florian	LE TEUFF
57	LA CHAPELLE SUR ERDRE	N.LEBLANC	Madame	Nathalie	LEBLANC
58	NANTES	E.LEFRANC	Madame	Elisabeth	LEFRANC
59	SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	JC.LEMASSON	Monsieur	Jean-Claude	LEMASSON
60	REZE	I.LERAY	Madame	Isabelle	LERAY
62	COUERON	M.LUCAS	Monsieur	Michel	LUCAS
63	NANTES	N.MARTIN	Monsieur	Nicolas	MARTIN
64	REZE	M.METAYER	Madame	Martine	METAYER
66	SAINT-HERBLAIN	L.NGENDAHAYO	Madame	Liliane	NGENDAHAYO
2	REZE	F.NICOLAS	Monsieur	François	NICOLAS
67	THOUARE SUR LOIRE	M.OGER	Madame	Martine	OGER
68	NANTES	V.OPPELT	Madame	Valérie	OPPELT
65	REZE	J.PINEAU	Monsieur	Jacques	PINEAU
71	SAINT-JEAN DE BOISEAU	P.PRAS	Monsieur	Pascal	PRAS
72	NANTES	F.PROCHASSON	Monsieur	François	PROCHASSON
73	REZE	P.QUENEA	Monsieur	Pierre	QUENEA
74	NANTES	T.QUERO	Monsieur	Thomas	QUERO
75	NANTES	A.REBOUH	Monsieur	Ali	REBOUH
77	NANTES	T.RIOM	Monsieur	Tristan	RIOM
78	NANTES	P.ROBERT	Madame	Pascale	ROBERT
79	NANTES	G.RODRIGUEZ	Madame	Ghislaine	RODRIGUEZ
80	NANTES	J.ROLLAND	Madame	Johanna	ROLLAND
81	LA CHAPELLE SUR ERDRE	F.ROUSSEL	Monsieur	Fabrice	ROUSSEL
83	NANTES	R.SALECROIX	Monsieur	Robin	SALECROIX
84	LES SORINIERES	C.SCUOTTO-CALVEZ	Madame	Christelle	SCUOTTO-CALVEZ
85	NANTES	A.SEASSAU	Monsieur	Aymeric	SEASSAU
86	NANTES	A.SOBCZAK	Monsieur	André	SOBCZAK
87	NANTES	J.SOTTER	Madame	Jeanne	SOTTER
88	NANTES	D.TALLEDEC	Monsieur	Denis	TALLEDEC
89	MAUVES SUR LOIRE	E.TERRIEN	Monsieur	Emmanuel	TERRIEN
91	NANTES	F.TRICHET	Monsieur	Franckie	TRICHET
95	NANTES	L.VIALARD	Madame	Louise	VIALARD
97	NANTES	M.VITOUX	Madame	Marie	VITOUX

Contre

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
---------	---------	------------	----------	--------	-----

Abstentions

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
---------	---------	------------	----------	--------	-----

3	VERTOU	R.AMAILLAND	Monsieur	Rodolphe	AMAILLAND
---	--------	-------------	----------	----------	-----------

5 ORVAULT	S.ARROUET	Monsieur	Sébastien	ARROUET
8 NANTES	J.BAINVEL	Monsieur	Julien	BAINVEL
19 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET	Madame	Michèle	BONNET
21 LA CHAPELLE SUR ERDRE	E.BOUVAIS	Monsieur	Erwan	BOUVAIS
22 LE PELLERIN	F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE	Monsieur	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
31 CARQUEFOU	V.DUBETTIER- GRENIER	Madame	Véronique	DUBETTIER- GRENIER
36 NANTES	L.GARNIER	Madame	Laurence	GARNIER
38 SAUTRON	MC.GESSANT	Madame	Marie-Cécile	GESSANT
43 NANTES	AS.GUERRA	Madame	Anne-Sophie	GUERRA
44 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	C.GUERRIAU	Madame	Christine	GUERRIAU
69 CARQUEFOU	S.GUILLON	Madame	Stéphanie	GUILLON
47 BOUGUENAIS	S.IMPERIALE	Madame	Sandra	IMPERIALE
53 BOUGUENAIS	P.LE CORRE	Monsieur	Philippe	LE CORRE
54 VERTOU	J.LE COULM	Madame	Juliette	LE COULM
55 VERTOU	S.PARAGOT	Monsieur	Stéphane	PARAGOT
70 SAINT-HERBLAIN	P.PETIT	Monsieur	Primaël	PETIT
76 NANTES	G.RICHARD	Monsieur	Guillaume	RICHARD
82 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	A. SALAUN	Monsieur	André	SALAUN
90 NANTES	R.THIRIET	Monsieur	Richard	THIRIET
92 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	L.TURQUOIS	Monsieur	Laurent	TURQUOIS
93 NANTES	S.VAN GOETHEM	Madame	Sophie	VAN GOETHEM
94 BASSE-GOULAIN	A.VEY	Monsieur	Alain	VEY
98 CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD	Monsieur	François	VOUZELLAUD

*En bleu : Rectification en séance à
la demande de l'élu(e)*

Résolution :	26.2 Personnel métropolitain - Point 6 : création du comité social territorial	
Date et Heure:	24/03/2022 16:20	
Résultat:	Résolution acceptée	
Résumé		
Vote POUR:	59	
Vote Contre:	10	
Abstentions:	24	
Non voté::	5	
Résultat:	Résolution acceptée	

Pour

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
	1 SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE	Monsieur	Bertrand	AFFILE
	4 SAINT-HERBLAIN	M.ANNEREAU	Monsieur	Matthieu	ANNEREAU
	6 NANTES	B.ASSEH	Monsieur	Bassem	ASSEH
	9 NANTES	A.BASSAL	Madame	Aïcha	BASSAL
	10 NANTES	C.BASSANI	Madame	Catherine	BASSANI
	13 INDRE	A.BERTHELOT	Monsieur	Anthony	BERTHELOT
	14 NANTES	M.BERTU	Madame	Mahaut	BERTU
	15 BRAINS	L.BESLIER	Madame	Laure	BESLIER
	17 NANTES	P.BOLO	Monsieur	Pascal	BOLO
	18 NANTES	D.BONAMY	Madame	Delphine	BONAMY
	20 NANTES	A.BOULÉ	Monsieur	Aurélien	BOULÉ
	23 SAINT-HERBLAIN	J.BUREAU	Monsieur	Jocelyn	BUREAU
	SAINTE-LUCE SUR				
	24 LOIRE	V.CADIEU	Madame	Véronique	CADIEU
	26 NANTES	M.COPPEY	Madame	Mahel	COPPEY
	28 NANTES	R.DANTEC	Monsieur	Ronan	DANTEC
	29 SAINT-HERBLAIN	F.DELABY	Madame	Françoise	DELABY
	SAINTE-LUCE SUR				
	30 LOIRE	A.DESCLOZIERS	Monsieur	Anthony	DESCLOZIERS
	34 NANTES	S.FIGULS	Madame	Séverine	FIGULS
	35 NANTES	H.FOURNIER	Monsieur	Hervé	FOURNIER
	37 BOUAYE	J.GARREAU	Monsieur	Jacques	GARREAU
	39 NANTES	A.GOUENZ	Madame	Aziliz	GOUENZ
	40 LA MONTAGNE	F.GRACIA	Monsieur	Fabien	GRACIA
	41 COUERON	C.GRELAUD	Madame	Carole	GRELAUD
	SAINT-LEGER LES				
	42 VIGNES	P.GROLIER	Monsieur	Patrick	GROLIER
	96 NANTES	A.HAKEM	Madame	Abbassia	HAKEM
	48 NANTES	C.JOUIN	Monsieur	Christophe	JOUIN
	49 ORVAULT	AS.JUDALET	Madame	Anne-Sophie	JUDALET
	50 REZE	A.KABBAJ	Monsieur	Anas	KABBAJ
	51 NANTES	J.LAERNOES	Madame	Julie	LAERNOES
	100 NANTES	F.LE TEUFF	Monsieur	Florian	LE TEUFF
	LA CHAPELLE SUR				
	57 ERDRE	N.LEBLANC	Madame	Nathalie	LEBLANC
	58 NANTES	E.LEFRANC	Madame	Elisabeth	LEFRANC
	SAINT-AIGNAN DE				
	59 GRAND LIEU	JC.LEMASSON	Monsieur	Jean-Claude	LEMASSON
	60 REZE	I.LERAY	Madame	Isabelle	LERAY

62 COUERON	M.LUCAS	Monsieur	Michel	LUCAS
63 NANTES	N.MARTIN	Monsieur	Nicolas	MARTIN
64 REZE	M.METAYER	Madame	Martine	METAYER
66 SAINT-HERBLAIN	L.NGENDAHAYO	Madame	Liliane	NGENDAHAYO
2 REZE	F.NICOLAS	Monsieur	François	NICOLAS
THOUARE SUR				
67 LOIRE	M.oger	Madame	Martine	oger
68 NANTES	V.OPPELT	Madame	Valérie	OPPELT
65 REZE	J.PINEAU	Monsieur	Jacques	PINEAU
SAINT-JEAN DE				
71 BOISEAU	P.PRAS	Monsieur	Pascal	PRAS
72 NANTES	F.PROCHASSON	Monsieur	François	PROCHASSON
73 REZE	P.QUENEA	Monsieur	Pierre	QUENEA
74 NANTES	T.QUERO	Monsieur	Thomas	QUERO
75 NANTES	A.REBOUH	Monsieur	Ali	REBOUH
77 NANTES	T.RIOM	Monsieur	Tristan	RIOM
79 NANTES	G.RODRIGUEZ	Madame	Ghislaine	RODRIGUEZ
80 NANTES	J.ROLLAND	Madame	Johanna	ROLLAND
LA CHAPELLE SUR				
81 ERDRE	F.ROUSSEL	Monsieur	Fabrice	ROUSSEL
84 LES SORINIERES	C.SCUOTTO-CALVEZ	Madame	Christelle	SCUOTTO-CALVEZ
86 NANTES	A.SOBCZAK	Monsieur	André	SOBCZAK
87 NANTES	J.SOTTER	Madame	Jeanne	SOTTER
88 NANTES	D.TALLEDEC	Monsieur	Denis	TALLEDEC
MAUVES SUR				
89 LOIRE	E.TERRIEN	Monsieur	Emmanuel	TERRIEN
91 NANTES	F.TRICHET	Monsieur	Franckie	TRICHET
95 NANTES	L.VIALARD	Madame	Louise	VIALARD
97 NANTES	M.VITOUX	Madame	Marie	VITOUX

Contre

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
	12 NANTES	MA.BENATRE	Madame	Marie-Annick	BENÂTRE
	16 NANTES	N.BLIN	Madame	Nathalie	BLIN
	25 NANTES	M.COLLINEAU	Madame	Marlène	COLLINEAU
	27 SAINT-HERBLAIN	E.COUBEZ	Monsieur	Eric	COUBEZ
	45 NANTES	T.GUINÉ	Monsieur	Thibaut	GUINÉ
	52 NANTES	P.LANGLOIS	Madame	Pauline	LANGLOIS
	61 COUERON	D.LOBO	Madame	Dolores	LOBO
	78 NANTES	P.ROBERT	Madame	Pascale	ROBERT
	83 NANTES	R.SALECROIX	Monsieur	Robin	SALECROIX
	85 NANTES	A.SEASSAU	Monsieur	Aymeric	SEASSAU

Abstentions

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
	3 VERTOU	R.AMAILLAND	Monsieur	Rodolphe	AMAILLAND
	5 ORVAULT	S.ARROUET	Monsieur	Sébastien	ARROUET
	8 NANTES	J.BAINVEL	Monsieur	Julien	BAINVEL
	32 ORVAULT	V.BOILEAU	Monsieur	Vincent	BOILEAU
	SAINT-SEBASTIEN				
	19 SUR LOIRE	M.BONNET	Madame	Michèle	BONNET
	LA CHAPELLE SUR				
	21 ERDRE	E.BOUVAIS	Monsieur	Erwan	BOUVAIS

22	LE PELLERIN	F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE	Monsieur	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
31	CARQUEFOU	V.DUBETTIER- GRENIER	Madame	Véronique	DUBETTIER- GRENIER
36	NANTES	L.GARNIER	Madame	Laurence	GARNIER
38	SAUTRON	MC.GESSANT	Madame	Marie-Cécile	GESSANT
43	NANTES	AS.GUERRA	Madame	Anne-Sophie	GUERRA
	SAINT-SEBASTIEN				
44	SUR LOIRE	C.GUERRIAU	Madame	Christine	GUERRIAU
69	CARQUEFOU	S.GUILLON	Madame	Stéphanie	GUILLON
47	BOUGUENAI	S.IMPERIALE	Madame	Sandra	IMPERIALE
53	BOUGUENAI	P.LE CORRE	Monsieur	Philippe	LE CORRE
54	VERTOU	J.LE COULM	Madame	Juliette	LE COULM
55	VERTOU	S.PARAGOT	Monsieur	Stéphane	PARAGOT
76	NANTES	G.RICHARD	Monsieur	Guillaume	RICHARD
	SAINT-SEBASTIEN				
82	SUR LOIRE	A. SALAUN	Monsieur	André	SALAUN
90	NANTES	R.THIRIET	Monsieur	Richard	THIRIET
	SAINT-SEBASTIEN				
92	SUR LOIRE	L.TURQUOIS	Monsieur	Laurent	TURQUOIS
93	NANTES	S.VAN GOETHEM	Madame	Sophie	VAN GOETHEM
94	BASSE-GOULAIN	A.VEY	Monsieur	Alain	VEY
98	CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD	Monsieur	François	VOUZELLAUD

*En bleu : Rectification en
séance à la demande de
l'élu(e)*

Résolution :	32. Pacte financier métropolitain de solidarité - Montant de l'attribution de compensation 2022
Date et Heure:	24/03/2022 16:32
Résultat:	Résolution acceptée
Résumé	
Vote POUR:	90
Vote Contre:	0
Abstentions:	3
Non voté::	5
Résultat:	Résolution acceptée

Pour

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
1	SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE	Monsieur	Bertrand	AFFILE
3	VERTOU	R.AMAILLAND	Monsieur	Rodolphe	AMAILLAND
4	SAINT-HERBLAIN	M.ANNEREAU	Monsieur	Matthieu	ANNEREAU
5	ORVAULT	S.ARROUET	Monsieur	Sébastien	ARROUET
6	NANTES	B.ASSEH	Monsieur	Bassem	ASSEH
9	NANTES	A.BASSAL	Madame	Aïcha	BASSAL
10	NANTES	C.BASSANI	Madame	Catherine	BASSANI
12	NANTES	MA.BENATRE	Madame	Marie-Annick	BENÂTRE
13	INDRE	A.BERTHELOT	Monsieur	Anthony	BERTHELOT
14	NANTES	M.BERTU	Madame	Mahaut	BERTU
16	NANTES	N.BLIN	Madame	Nathalie	BLIN
32	ORVAULT	V.BOILEAU	Monsieur	Vincent	BOILEAU
17	NANTES	P.BOLO	Monsieur	Pascal	BOLO
18	NANTES	D.BONAMY	Madame	Delphine	BONAMY
19	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET	Madame	Michèle	BONNET
20	NANTES	A.BOULÉ	Monsieur	Aurélien	BOULÉ
22	LE PELLERIN	F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE	Monsieur	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
23	SAINT-HERBLAIN	J.BUREAU	Monsieur	Jocelyn	BUREAU
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	V.CADIEU	Madame	Véronique	CADIEU
25	NANTES	M.COLLINEAU	Madame	Marlène	COLLINEAU
26	NANTES	M.COPPEY	Madame	Mahel	COPPEY
27	SAINT-HERBLAIN	E.COUBEZ	Monsieur	Eric	COUBEZ
28	NANTES	R.DANTEC	Monsieur	Ronan	DANTEC
29	SAINT-HERBLAIN	F.DELABY	Madame	Françoise	DELABY
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	A.DESCLOZIERS	Monsieur	Anthony	DESCLOZIERS
31	CARQUEFOU	V.DUBETTIER- GRENIER	Madame	Véronique	DUBETTIER- GRENIER
34	NANTES	S.FIGULS	Madame	Séverine	FIGULS
35	NANTES	H.FOURNIER	Monsieur	Hervé	FOURNIER
36	NANTES	L.GARNIER	Madame	Laurence	GARNIER
37	BOUAYE	J.GARREAU	Monsieur	Jacques	GARREAU
38	SAUTRON	MC.GESSANT	Madame	Marie-Cécile	GESSANT
39	NANTES	A.GOUEZ	Madame	Aziliz	GOUEZ
40	LA MONTAGNE	F.GRACIA	Monsieur	Fabien	GRACIA
41	COUERON	C.GRELAUD	Madame	Carole	GRELAUD
42	SAINT-LEGER LES VIGNES	P.GROLIER	Monsieur	Patrick	GROLIER

43 NANTES SAINT-SEBASTIEN	AS.GUERRA	Madame	Anne-Sophie	GUERRA
44 SUR LOIRE	C.GUERRIAU	Madame	Christine	GUERRIAU
45 NANTES	T.GUINÉ	Monsieur	Thibaut	GUINÉ
96 NANTES	A.HAKEM	Madame	Abbassia	HAKEM
47 BOUGUENAIS	S.IMPERIALE	Madame	Sandra	IMPERIALE
48 NANTES	C.JOUIN	Monsieur	Christophe	JOUIN
49 ORVAULT	AS.JUDALET	Madame	Anne-Sophie	JUDALET
50 REZE	A.KABBAJ	Monsieur	Anas	KABBAJ
51 NANTES	J.LAERNOES	Madame	Julie	LAERNOES
52 NANTES	P.LANGLOIS	Madame	Pauline	LANGLOIS
53 BOUGUENAIS	P.LE CORRE	Monsieur	Philippe	LE CORRE
54 VERTOU	J.LE COULM	Madame	Juliette	LE COULM
100 NANTES LA CHAPELLE SUR	F.LE TEUFF	Monsieur	Florian	LE TEUFF
57 ERDRE	N.LEBLANC	Madame	Nathalie	LEBLANC
58 NANTES SAINT-AIGNAN DE	E.LEFRANC	Madame	Elisabeth	LEFRANC
59 GRAND LIEU	JC.LEMASSON	Monsieur	Jean-Claude	LEMASSON
60 REZE	I.LERAY	Madame	Isabelle	LERAY
61 COUERON	D.LOBO	Madame	Dolores	LOBO
62 COUERON	M.LUCAS	Monsieur	Michel	LUCAS
63 NANTES	N.MARTIN	Monsieur	Nicolas	MARTIN
64 REZE	M.METAYER	Madame	Martine	METAYER
66 SAINT-HERBLAIN	L.NGENDAHAY O	Madame	Liliane	NGENDAHAY O
2 REZE	F.NICOLAS	Monsieur	François	NICOLAS
67 THOUARE SUR LOIRE	M.OGER	Madame	Martine	OGER
68 NANTES	V.OPPELT	Madame	Valérie	OPPELT
55 VERTOU	S.PARAGOT	Monsieur	Stéphane	PARAGOT
70 SAINT-HERBLAIN	P.PETIT	Monsieur	Primaël	PETIT
65 REZE SAINT-JEAN DE	J.PINEAU	Monsieur	Jacques	PINEAU
71 BOISEAU	P.PRAS	Monsieur	Pascal	PRAS
72 NANTES	F.PROCHASSON	Monsieur	François	PROCHASSON
73 REZE	P.QUENEA	Monsieur	Pierre	QUENEA
74 NANTES	T.QUERO	Monsieur	Thomas	QUERO
75 NANTES	A.REBOUH	Monsieur	Ali	REBOUH
76 NANTES	G.RICHARD	Monsieur	Guillaume	RICHARD
77 NANTES	T.RIOM	Monsieur	Tristan	RIOM
78 NANTES	P.ROBERT	Madame	Pascale	ROBERT
79 NANTES	G.RODRIGUEZ	Madame	Ghislaine	RODRIGUEZ
80 NANTES	J.ROLLAND	Madame	Johanna	ROLLAND
81 LA CHAPELLE SUR ERDRE SAINT-SEBASTIEN	F.ROUSSEL	Monsieur	Fabrice	ROUSSEL
82 SUR LOIRE	A. SALAUN	Monsieur	André	SALAUN
83 NANTES	R.SALECROIX	Monsieur	Robin	SALECROIX
84 LES SORINIERES	C.SCUOTTO- CALVEZ	Madame	Christelle	SCUOTTO- CALVEZ
85 NANTES	A.SEASSAU	Monsieur	Aymeric	SEASSAU
86 NANTES	A.SOBCZAK	Monsieur	André	SOBCZAK
87 NANTES	J.SOTTER	Madame	Jeanne	SOTTER
88 NANTES	D.TALLEDEC	Monsieur	Denis	TALLEDEC

89 MAUVES SUR LOIRE	E.TERRIEN	Monsieur	Emmanuel	TERRIEN
90 NANTES	R.THIRIET	Monsieur	Richard	THIRIET
91 NANTES	F.TRICHET	Monsieur	Franckie	TRICHET
SAINT-SEBASTIEN 92 SUR LOIRE	L.TURQUOIS	Monsieur	Laurent	TURQUOIS
93 NANTES	S.VAN GOETHEM	Madame	Sophie	VAN GOETHEM
94 BASSE-GOULAIN	A.VEY	Monsieur	Alain	VEY
95 NANTES	L.VIALARD	Madame	Louise	VIALARD
97 NANTES	M.VITOUX	Madame	Marie	VITOUX
98 CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD	Monsieur	François	VOUZELLAUD

Contre

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
---------	---------	------------	----------	--------	-----

Abstentions

Boitier	Commune	Non-défini	Civilité	Prénom	Nom
8 NANTES		J.BAINVEL	Monsieur	Julien	BAINVEL
15 BRAINS		L.BESLIER	Madame	Laure	BESLIER
LA CHAPELLE SUR 21 ERDRE		E.BOUVAIS	Monsieur	Erwan	BOUVAIS